

Fonds d'Épargne Salariale  
de droit français

FIA relevant de la  
Directive 2011/61/UE

# ES OFI INVEST ESG OBLIGATIONS EUROPE

## Rapport annuel au 31 décembre 2024

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**  
Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**  
Teneur de Comptes Conservateur de Parts : **NATIXIS INTEREPARGNE - CREELIA**  
Gestion comptable : **SOCIETE GENERALE**  
Commissaire aux comptes : **Grant Thornton**



**Ofi invest Asset Management**

Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris  
Société Anonyme à Conseil d'Administration  
au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342

**ofi invest**  
Asset Management

## CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

En application des dispositions des articles L. 214-24-35 et L. 214-164 du Code monétaire et financier, il est constitué à l'initiative :

- De la société de gestion de portefeuille :

### **Ofi Invest Asset Management**

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros

Siège social : 22, rue Vernier – 75017 Paris (France)

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro : B 384 940 342,

Représentée par Monsieur Jean-Pierre GRIMAUD, Directeur général.

Ci-après la « Société de Gestion »

- Un Fonds d'Épargne Entreprise multi-entreprises, ci-après dénommé le « Fonds » ou le « FCPE », pour l'application :
  - Des divers accords de participation passés entre les sociétés et leur personnel ;
  - Des divers plans d'épargne d'entreprise, plan partenarial d'épargne salariale volontaire, plan d'épargne pour la retraite collectif, plan d'épargne interentreprises, plan d'épargne salariale volontaire interentreprises, plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises, établis entre les sociétés et leurs personnels ;

Dans le cadre des dispositions du titre III du livre III du Code du travail.

Ci-après dénommée « l'Entreprise »

Ne peuvent adhérer au présent FCPE que les salariés, mandataires sociaux et anciens salariés (le cas échéant) de l'Entreprise ou d'une entreprise qui lui est liée, au sens de l'article L.3344-1 du Code du travail.

### Dénomination

Le Fonds a pour dénomination : « ES Ofi Invest ESG Obligations Europe ».

- Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

### Objet

Le Fonds a pour objet la constitution d'un portefeuille d'instruments financiers conforme à l'orientation définie à l'article 3 ci-après. À cette fin, le Fonds ne peut recevoir que les sommes :

- Attribuées aux salariés de l'Entreprise au titre de la participation ou de l'intéressement des salariés aux résultats de l'Entreprise ;
- Versées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise, plan partenarial d'épargne salariale volontaire, plan d'épargne pour la retraite collectif, ou plan d'épargne interentreprises, plan d'épargne salariale volontaire interentreprises, plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises y compris l'intéressement ;
- Provenant du transfert d'actifs à partir d'autres FCPE ;
- Gérées jusque-là en comptes courants bloqués, pour la période d'indisponibilité restant à courir, dès lors que les accords précités le prévoient ;
- Gérées jusque-là en comptes courants bloqués et devenues disponibles en application des articles L. 3323-2, L. 3323-3 et D. 3324-34 du Code du travail.

Les versements peuvent être effectués par apports de titres évalués selon les règles applicables au calcul de la valeur liquidative.

### Article 3 - Orientation de gestion

Le Fonds « ES Ofi Invest ESG Obligations Europe » est classé dans la catégorie « Obligations et autres titres de créance libellés en euro ».

Il est un Fonds Nourricier de l'action N du Compartiment « Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change » également classé en « Obligations et autres titres de créance libellés en euro ».

A ce titre, l'actif du Fonds « ES Ofi Invest ESG Obligations Europe » est investi en totalité et en permanence en actions dudit Compartiment « Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change », et le solde en liquidités.

La performance du Fonds Nourricier sera toutefois différente de celle du Maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

#### Objectif de gestion et stratégie d'investissement :

L'objectif et la stratégie du Fonds Nourricier sont identiques à ceux du Compartiment Maître, le Compartiment Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change comme définis ci-dessous :

##### Objectif de gestion du Compartiment Maître Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change :

*Le Compartiment a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index en investissant dans des entreprises ayant une démarche active dans la transition énergétique et écologique.*

##### Indicateur de référence du Compartiment Maître Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change :

*L'indicateur de référence du Compartiment est l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index. L'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index est un indice publié par Merrill Lynch constitué d'obligations notées dans la catégorie investment grade libellées en euro et émises par des sociétés financières et non financières. L'indice est diffusé sur le site Web [www.mlindex.ml.com](http://www.mlindex.ml.com) sous le code ER00 ou sur Bloomberg en utilisant le ticker "ER00 Index". Cet indice est calculé coupons réinvestis.*

##### Stratégie d'investissement du Compartiment Maître Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change :

##### Stratégies utilisées :

*L'univers initial est composé de l'ensemble des titres obligataires de notation Investment Grade (selon la politique de notation d'Ofi Invest Asset Management) émis en euro par des entreprises. Les émetteurs ayant un siège social basé en dehors de la zone OCDE ne pourront dépasser 10% de l'actif net.*

*En cas de dégradation de la note des titres, ou à défaut de celle de leur émetteur, le Compartiment pourra détenir un maximum de 10% de l'actif net de titres ayant une notation « High Yield à caractère spéculatif » si le risque de défaut n'est pas jugé « élevé » par l'analyse crédit. Dans le cas inverse les titres devront être cédés dans les 3 mois.*

*Toutefois le gérant pourra investir sur des obligations « non notées », à condition que l'analyse crédit émette un avis favorable pour une future notation Investment Grade au travers d'une fiche « synthétique ».*

*Chacun des émetteurs de notation BBB- ne peut représenter une surexposition par rapport à l'indice de référence supérieure à 1.50%.*

*Chacun des émetteurs de notation supérieure à BBB- ne peut représenter une surexposition par rapport à l'indice de référence supérieure à 3.00%.*

Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquiescer ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

En cas de dépassement des limites ci-dessus (soit par effet de marché ou par une dégradation de la notation d'un titre attribuée selon la politique de notation retenue), le gérant devra prendre toute action corrective pour respecter à nouveau ses engagements de composition du portefeuille dans un délai maximum de trois mois.

Le Compartiment applique concomitamment à l'analyse financière deux processus de sélection parallèles : l'un portant sur la prise en compte globale de la performance ESG des émetteurs, le second sur la prise en compte des performances « carbone » pour les émetteurs des secteurs « carbo intensifs ». Il est précisé que l'application de ces deux processus de sélection porte uniquement sur les principaux actifs éligibles du Compartiment, à savoir les obligations et autres titres de créances ainsi que sur les dérivés de crédit (CDS sur émetteur), représentant entre 80 % et 100 % de l'actif net du Compartiment.

La Société de Gestion recommande vivement aux porteurs de consulter le Code de Transparence. En effet, le Compartiment adhère au Code de Transparence AFG Eurosif pour les fonds ISR ouverts au public, disponible sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>. Ce Code décrit de manière détaillée la méthode d'analyse extra financière, le processus de sélection ISR appliqué et la méthodologie d'analyse carbone pour les émetteurs privés.

La gestion du Compartiment s'établit sur un horizon supérieur à 2 ans.

#### **Analyse des critères ESG :**

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille. L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% des titres en portefeuille.

L'univers d'investissement est défini comme suit :

L'ensemble des entreprises financières et non-financières notées Investment Grade ayant émis une (ou des) obligations en euro. Pour ceci, nous retenons comme périmètre de référence l'indice ICE BofA Euro Corporate (ticker : ER00). Cela représente environ 900 valeurs (\*).

(\* ) Données au 30/04/2022 susceptibles d'évoluer.

Au sein de l'univers d'investissement du Fonds retenu par la Société de Gestion, l'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance.

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;

- *Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption...), Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services ;*
- *Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée, Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.*

*Selon l'analyse de la Société de Gestion, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constituent des zones de risque qui peuvent avoir des impacts financiers significatifs sur les émetteurs et donc sur leur durabilité. Par ailleurs, les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie de croissance des réponses aux enjeux du développement durable créent des opportunités qui participent à leur développement économique. Dans ce sens, l'analyse ESG complète et enrichit l'analyse financière traditionnelle.*

*L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus importants pour ce secteur. A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de Gouvernance (G).*

*Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants et de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités.*

*La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités.*

*Cette note ESG est calculée sur 10.*

*Ces notes peuvent faire l'objet :*

- *D'éventuels malus lié à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés ;*
- *D'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.*

*Les notes ESG des sociétés sont utilisées pour établir un score ISR correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son super secteur ICB (niveau 2). Le score ISR est établi sur une échelle de 0.5 à 5 – le niveau de 5 correspondant à la note meilleure ESG du secteur.*

*A l'intérieur de chaque secteur, les émetteurs sont classés en fonction de leur Score ISR.*

*Chaque catégorie ISR couvre 20% des sociétés du secteur ICB2, ces catégories sont les suivantes :*

- *Sous surveillance : sociétés présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG ;*
- *Incertains : sociétés dont les enjeux ESG sont faiblement gérés ;*
- *Suiveurs : sociétés dont les enjeux ESG sont moyennement gérés ;*
- *Impliqués : sociétés actives dans la prise en compte des enjeux ESG ;*
- *Leaders : sociétés les plus avancées dans la prise en compte des enjeux ESG.*

*Sont exclus de l'univers d'investissement les 20% représentant les émetteurs les plus en retard dans la gestion des enjeux ESG (catégorie ISR « Sous Surveillance » - Scores Best In Class calculés par notre Pôle ISR).*

Le Compartiment peut se trouver à détenir des titres en catégorie ISR « Sous surveillance », en cas de dégradation de l'évaluation ESG d'un émetteur, ou de notation d'un émetteur non évalué au moment de son acquisition. Dans ce cas, comme dans le cas où l'une des limites de détention des titres « Incertains » ou « Suiveurs » serait dépassée, le désinvestissement de ces titres sera réalisé sous un délai de trois mois.

Par ailleurs, cet univers d'investissement pourra être complété par une liste d'émetteurs non représentés dans l'indice, tel que les émetteurs n'ayant pas de notation en agence mais considérés comme Investment Grade selon l'analyse de la Société de Gestion, les émetteurs High Yield après dégradation par exemple, ou encore les émetteurs uniquement présents en format monétaire. Cette liste complémentaire ne pourra représenter plus de 10% de l'univers d'investissement et les émetteurs de cette liste devront obtenir une note supérieure au seuil d'exclusion retenu pour l'univers d'investissement de référence (ER00).

Lorsque des désinvestissements ont lieu en lien avec une dégradation de l'évaluation ESG d'un émetteur, ceux-ci sont mentionnés dans le commentaire de gestion qui figure sur le reporting mensuel du Compartiment.

A partir de cet univers, le Compartiment applique les exclusions suivantes :

Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Compartiment respecte les politiques synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives ».

Ce document est disponible à l'adresse suivante : [https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives\\_ofi-invest-AM.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf)

Les politiques d'exclusion sont disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

L'analyse ESG des pratiques des émetteurs est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).

Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.

Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la Société de Gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Le Compartiment adhère au Code de Transparence AFG Eurosif pour les Fonds ISR ouverts au public, disponible sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

Ce Code décrit de manière détaillée la méthode d'analyse extra financière ainsi que le processus de sélection ISR appliqué.

## Analyse Carbone :

Le Compartiment poursuit une stratégie de promotion des émetteurs privés les plus actifs vis-à-vis de la Transition Energétique.

L'univers des secteurs d'activités intenses en émissions de Gaz à Effet de Serre sera analysé selon deux axes : l'Intensité Carbone des activités de l'entreprise et le niveau de l'implication de l'entreprise dans la Transition Energétique.

### L'intensité carbone des activités de l'entreprise :

Le périmètre des sociétés étudiées dans le cadre de l'analyse carbone sera celui des secteurs d'activité les plus intenses en émissions de gaz à effet de serre (GES) qui sont les plus aptes à agir pour diminuer de manière significative les émissions globales de GES, l'analyse se concentrera sur les secteurs suivants : Automobile, Basic Ressources, Chemicals, Construction & Materials, Oil & Gas, Utilities, Industrial Goods & Services « Intenses », correspondant aux sous-secteurs (ICB4) : Aerospace, Commercial Vehicles & Trucks, Containers & Packaging, Defense, Delivery Services, Diversified Industrials, Marine Transportation et Trucking, Travel & Leisure « Intenses », correspondant aux sous-secteurs (ICB4) : Airlines, Hotels et Travel & Tourism.

Trois types de mesures sont utilisés afin d'évaluer cette intensité :

- **Les émissions financées**, calculées en divisant le total de ses émissions de GES (\*) par le montant du total de bilan de la société. Cette intensité s'exprime en tonnes équivalents CO2/million € investi. Elle permet d'estimer les émissions indirectes d'un investisseur lorsqu'il place un million € dans l'entreprise concernée ;
- **L'intensité carbone de l'entreprise**, calculée en divisant le total de ses émissions de GES par le montant de son chiffre d'affaires. Cette intensité s'exprime en tonnes équivalents CO2/million d'euros de chiffre d'affaires.  
Cette intensité, si elle présente l'avantage d'être facilement disponible, montre assez rapidement ses limites lorsqu'on souhaite l'utiliser pour comparer les performances de deux entreprises.  
Ainsi, par exemple, si on souhaite comparer deux producteurs de ciments : si le premier a un processus de production émettant plus de GES que le second, mais vend son ciment nettement plus cher, l'intensité carbone du premier pourra être inférieure à celle du second. Dans ce cas de figure, l'utilisation de l'intensité carbone pour sélectionner les meilleures pratiques n'est donc pas efficace.
- C'est pour cette raison que, à chaque fois que l'information est disponible, nous privilégions l'utilisation des **unités physiques de produits ou de services** fournis par l'entreprise comme dénominateur. Ainsi pour les producteurs de ciment nous utilisons le nombre de tonnes de CO2 par tonne de ciment produite. Les autres activités pour lesquelles ce type d'information est disponible sont :

Producteurs d'électricité	Kilos de CO2 / Mwh
Constructeurs automobile	Grammes de CO2 par km parcouru
Producteurs d'acier	Tonnes de CO2 / Tonnes d'acier
Compagnies aérienne	Grammes de CO2 / passager/km

(\*) Les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), exprimées en poids équivalent CO2, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

Certaines données sont déclaratives et leur vérification n'est pas obligatoire.

Ces émissions comportent trois catégories (source : ADEME) :

- Émissions directes de GES (ou SCOPE 1) : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- Émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) : Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.
- Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3) : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...

Même s'il serait souhaitable d'utiliser les trois Scopes pour calculer les intensités, selon l'analyse de la Société de Gestion de portefeuille, le niveau de normalisation du Scope 3 est actuellement insuffisant pour permettre une utilisation pertinente dans la comparaison entre plusieurs entreprises.

#### Le niveau de l'implication de l'entreprise dans la transition énergétique :

L'implication de l'entreprise dans la transition énergétique est calculée à partir de l'analyse de la manière dont cette dernière prend en compte les enjeux environnementaux suivants :

- Emissions carbone du processus de production ;
- Emissions carbone en amont et en aval ;
- Efficience énergétique ;
- Opportunités dans les technologies « vertes ».

Contrairement à l'intensité carbone des entreprises, qui correspond uniquement à des données numériques, l'analyse de ces enjeux consiste en une analyse qualitative de la manière dont la société gère ces enjeux, notamment : politique de la société, objectifs annoncés, moyens mis en œuvre, résultats observés...

En fonction des secteurs d'activités, un ou plusieurs de ces enjeux peuvent être concernés. Une note sur 10 est calculée pour la gestion de ces enjeux. Un classement est réalisé au sein des secteurs d'activités concernés et donne lieu à l'attribution d'un niveau de - 2 (pour le moins bon quintile) à + 2 (pour le meilleur).

L'équipe d'analyse ISR attribuera aux entreprises un bonus en fonction du niveau de leur chiffre d'affaires réalisé dans les technologies « vertes », selon le barème suivant :

% CA dans les technologies « vertes »)	Bonus
≥ 75 %	+4
≥ 50 %	+3
≥ 25%	+2
≥ 10%	+1

Ce bonus éventuel sera attribué au niveau « Transition énergétique » de l'entreprise.

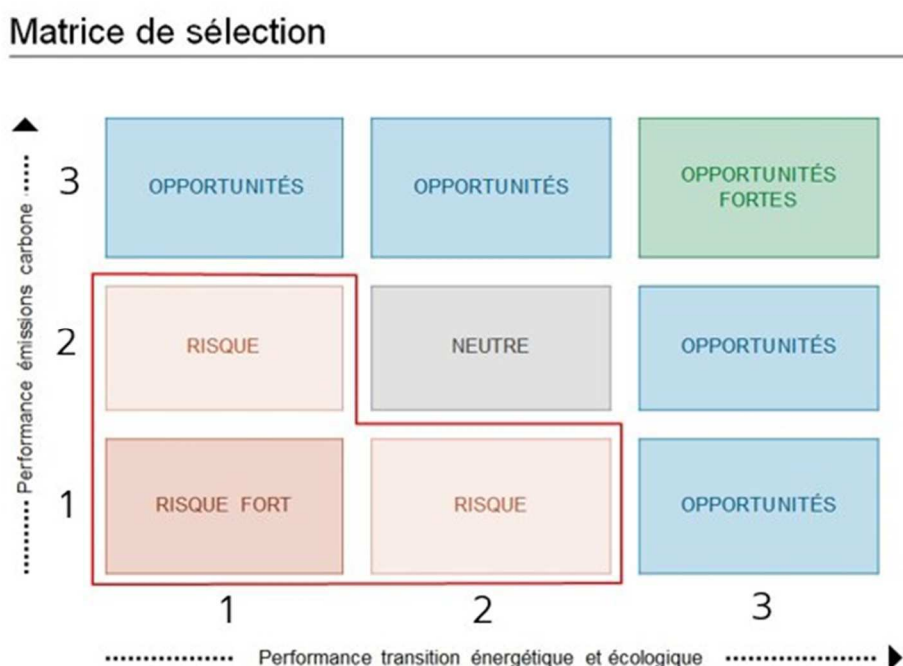


Un malus de - 4 sera attribué aux entreprises qui possèdent directement ou indirectement, de manière majoritaire, des mines d'extraction de charbon « thermique ».

Ce malus éventuel sera attribué aux niveaux « Intensité carbone des activités » et « Transition énergétique » de l'entreprise.

Prise en compte de l'analyse carbone :

Une matrice de sélection est obtenue pour chaque secteur carbo-intensif, en plaçant sur l'axe vertical le niveau d'intensité carbone des activités et sur l'axe horizontal le niveau d'avancée dans la transition énergétique.



Les sociétés de ces secteurs carbo-intensifs qui sont, soit à risque fort, soit à risque modéré, sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Ainsi le Compartiment est susceptible de détenir en portefeuille des sociétés très émettrices de Gaz à Effet de Serre, à condition qu'elles soient fortement impliquées dans la Transition Énergétique et Écologique. En effet, ces sociétés sont les mieux positionnées pour générer la plus forte amélioration.

Les émetteurs des titres de créances ne bénéficiant pas d'une analyse ESG ou d'une notation carbone (pour les secteurs carbo-intensifs) ne pourront excéder 10% de l'actif net du portefeuille.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

**Titres de créances – Obligations :**

Le portefeuille est principalement (au minimum 60 % de l'actif net) investi en obligations et autres titres de créances libellés en euros : obligations à taux fixe et/ou variable, et/ou indexées, et/ou convertibles à caractère obligataire.

Le portefeuille peut aussi intégrer des obligations convertibles (induisant une exposition indirecte aux marchés actions) et des titres subordonnés.

Ces titres sont émis ou garantis par des entreprises corporate ou financières incorporées essentiellement dans un Etat membre de l'OCDE et de manière accessoire en dehors de la zone OCDE. Le portefeuille ne sera pas investi dans des titres émis par des Etats.

Le portefeuille pourra également investir en obligations convertibles libellées en euros et/ou en devises, dans la limite de 10% de l'actif net.

Ces dernières auront un profil obligataire à l'acquisition (delta action < 20%).

Il est précisé que le portefeuille n'intégrera pas d'obligations gouvernementales.

L'univers initial est composé de l'ensemble des titres obligataires de notation Investment Grade (selon la politique de notation d'Ofi Invest Asset Management) émis en euro par des entreprises. Les émetteurs ayant un siège social basé en dehors de la zone OCDE ne pourront dépasser 10% de l'actif net.

En cas de dégradation de la note des titres, ou à défaut de celle de leur émetteur, le Compartiment pourra détenir un maximum de 10% de l'actif net de titres ayant une notation « High Yield à caractère spéculatif » si le risque de défaut n'est pas jugé « élevé » par l'analyse crédit. Dans le cas inverse les titres devront être cédés dans les 3 mois.

Toutefois le gérant pourra investir sur des obligations « non notées », à condition que l'analyse crédit émette un avis favorable pour une future notation Investment Grade au travers d'une fiche « synthétique ».

Chacun des émetteurs de notation BBB- ne peut représenter une surexposition par rapport à l'indice de référence supérieure à 1.50%.

Chacun des émetteurs de notation supérieure à BBB- ne peut représenter une surexposition par rapport à l'indice de référence supérieure à 3.00%.

Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

En cas de dépassement des limites ci-dessus (soit par effet de marché ou par une dégradation de la notation d'un titre attribuée selon la politique de notation retenue), le gérant devra prendre toute action corrective pour respecter à nouveau ses engagements de composition du portefeuille dans un délai maximum de trois mois.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le Compartiment est géré	+/- 150 points de base par rapport à la sensibilité de son indice de référence : l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index
Devises de libellé des titres dans lesquels le Compartiment est investi	Euro : jusqu'à 100% de l'actif net OCDE (hors euro) : de 0 à 10% de l'actif net
Obligations convertibles	Jusqu'à 10% de l'actif net
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le Compartiment est exposé	OCDE : jusqu'à 100% de l'actif net Hors OCDE : de 0 à 10% de l'actif net

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le gérant utilisera des instruments du marché monétaire et OPC monétaires. Ces fonds peuvent être des OPC gérés ou promus par des sociétés du Groupe Ofi Invest.

**Actions :**

Le Compartiment n'investira pas en titres détenus en direct, mais peut être exposé aux actions de manière accessoire via des instruments dérivés (cf. paragraphe suivant sur les Instruments dérivés).

**Actions ou parts d'autres OPCVM ou fonds d'investissement :**

Afin de gérer la trésorerie ou d'accéder à des marchés spécifiques (sectoriels ou géographiques) le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net en parts et actions d'OPCVM français ou étrangers conformes à la Directive 2009/65/CE investissant eux-mêmes au maximum 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM ou fonds d'investissement, ou en parts et actions d'autres OPC français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étrangers qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Ces fonds peuvent être des OPCVM gérés ou promus par des sociétés du Groupe Ofi Invest.

**Autres actifs éligibles :**

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10 % de son actif net en cumul d'instrument du marché monétaire, titre de créance ou titre de capital non négociés sur un marché réglementé respectant l'article R. 214-12 du Code monétaire et financier.

Instruments dérivés :

**Stratégies sur les contrats financiers :**

Dans les limites prévues par la réglementation, le Compartiment peut intervenir sur des contrats financiers (négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré).

Les possibles interventions sur les dérivés de crédit (à finalité de couverture ou d'exposition du risque de crédit), régies par des conventions-cadre de place française ou internationale (FBF, ISDA), s'effectuent dans le cadre du périmètre du programme d'activité spécifique de la Société de Gestion (credit default swaps sur un seul émetteur en couverture, indices sur credit default swaps en couverture et total return swaps sur un seul émetteur en couverture).

Le gérant peut prendre des positions en vue de :

- Couvrir le risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille ;
- Exposer le Compartiment à un risque de taux ;
- Couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de déformation de la courbe des taux ;
- Couvrir d'éventuelles souscriptions ou rachats ;
- Couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de crédit d'un émetteur.

La sensibilité globale du portefeuille évoluera entre les bornes de +/- 150 points de base par rapport à la sensibilité de son indice de référence : l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index. Le Compartiment ne dispose pas d'une fourchette de sensibilité mais est soumise à une contrainte selon laquelle la sensibilité du portefeuille ne doit pas s'éloigner de +/- 150 points de base de celle de l'indice de référence. A titre indicatif, sur les deux dernières années (entre le 30 septembre 2014 et le 30 septembre 2016), la sensibilité de l'indice de référence a oscillé entre 4,60 et 5,35. Il est rappelé que la sensibilité passée ne préjuge en rien de la sensibilité future. Il est précisé que les actionnaires du Compartiment sont informés périodiquement de la sensibilité globale du portefeuille ainsi que la sensibilité de l'indice de référence lesquelles figurent dans le reporting mensuel du Compartiment.

Le gérant s'autorise également à réaliser des opérations de couverture du risque de change lié à la détention de titres libellés dans d'autres devises que l'euro.

#### Dérivés de taux :

Dans le cadre de la stratégie du Compartiment et afin de gérer la sensibilité taux du portefeuille, le gérant réalisera des opérations d'exposition ou de couverture du risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille.

Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les dérivés de taux : swaps de taux, futures, options.

Les swaps de taux (« Interest Rate Swap » - « IRS ») sont des contrats d'échange de taux d'intérêt par lesquels le gérant échange les flux d'un titre de créance à taux fixe ou variable contre un flux à taux fixe ou variable. Ces opérations donnent parfois lieu à paiement d'une soulte à l'origine du contrat.

#### Dérivés de crédit :

Le gérant pourra recourir à des contrats financiers dans le but de couvrir ou exposer le portefeuille au risque de crédit par la vente ou l'achat de protection.

L'utilisation par le gérant de dérivés de crédit permettra notamment de gérer l'exposition crédit globale du portefeuille, la prise ou la couverture de risques de crédit individuel ou d'un panier d'émetteurs.

Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les CDS, indice de CDS et option sur indice de CDS. Les CDS (« Credit Default Swap »), sont des contrats à terme dont le sous-jacent est une obligation et par lequel l'acheteur verse une prime annuelle fixée à l'origine du contrat (flux fixe du swap) et le vendeur une indemnisation en cas d'événement de crédit touchant l'émetteur de l'obligation sous-jacente (flux variable ou autrement dénommé conditionnel).

#### Dérivés de change :

Le Compartiment peut intervenir sur le marché des devises via des contrats au comptant ou à terme sur devises sur des marchés organisés et réglementés, français ou étrangers (futures, options...), ou des contrats de change à terme de gré à gré (swap...). Les opérations de change à terme seront utilisées pour couvrir les éventuelles expositions en devise du Compartiment.

#### Dérivés actions :

Le gérant pourra recourir à des contrats financiers (futures) dans le but de couvrir le portefeuille de son risque action du fait de détention d'obligations convertibles ou d'action issues de conversion d'obligations.

#### **Engagement du Compartiment sur les contrats financiers :**

La méthode de calcul retenue pour l'engagement est la méthode probabiliste.

Le Compartiment utilise la méthode probabiliste en VaR absolue sans dérogation au seuil de 5% pour le calcul de son engagement. La Value at Risk est une approche statistique qui permet un suivi global du risque.

Le niveau de levier maximal du Compartiment, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 100%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Compartiment se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

**Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :**

Le gérant peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : Barclays, BNP Paribas, CACIB, HSBC, JPMorgan, Natixis, Société Générale et UBS.

En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles le gérant pourrait être amené à traiter : Bank of America Merrill Lynch, Goldman Sachs et Morgan Stanley.

La Société de Gestion du Compartiment sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'instruments dérivés et type de sous-jacents, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de Gestion sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Compartiment ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le Compartiment ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, le Compartiment supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Compartiment peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

**Garanties financières :**

Conformément à la politique interne de la Société de Gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties.

Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La Société de Gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titre.

En cas de réception de la garantie financière en espèces, celles-ci pourront être :

- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- Ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Compartiment.

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Compartiment n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Compartiment.

**Conservation :**

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Compartiment.

### **Rémunération :**

Le Compartiment est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations

### Titres intégrant des dérivés :

Le Compartiment peut être exposée dans des proportions minoritaires (dans la limite de 10 % de l'actif net) aux obligations convertibles lorsque ces dernières offrent des opportunités plus attractives que les obligations sus citées. Généralement, la sensibilité action, au moment de l'acquisition de ces obligations convertibles, est négligeable mais l'évolution des marchés peut faire apparaître une sensibilité action résiduelle.

Le Compartiment n'a pas vocation à acquérir directement d'autres titres intégrant des dérivés. Il peut cependant être amené à en détenir temporairement à la suite d'opérations d'attribution. Le Compartiment n'a pas vocation à les conserver.

### Dépôts :

Le Compartiment peut effectuer des dépôts d'une durée maximale de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 10% de l'actif net. Ces dépôts ont pour vocation de contribuer à la rémunération de la trésorerie.

### Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Compartiment peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèce, dans la limite de 10 % de son actif net.

### Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le Compartiment n'a pas vocation à réaliser des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres.

### Profil de risque du Compartiment Maître Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change :

Le profil de risque du Fonds Nourricier est identique au profil de risque du Compartiment Maître, le Compartiment Ofi Invest ESG Investment Grade Climate Change comme défini ci-dessous :

Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ils connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

### Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du Compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Compartiment ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

### Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Compartiment d'instruments financiers à terme et/ou de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Compartiment à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

### Risque inhérent à la gestion discrétionnaire :

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et des OPC sélectionnés. Il existe un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. De même, il existe un risque que les OPC sélectionnés ne soit pas les plus performants et/ou réalisent une performance inférieure à leur indice de référence. La valeur liquidative des actions du Compartiment serait alors affectée par cette baisse.

#### Risque de taux d'intérêt :

En raison de sa composition, le Compartiment peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative des actions du Compartiment.

#### Risque de crédit :

Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative du Compartiment. L'utilisation de dérivés de crédit peut accroître ce risque.

#### Risque de liquidité :

Le risque de liquidité du portefeuille est fonction de la liquidité des supports d'investissement utilisés. Ce risque de liquidité présent dans le Compartiment existe essentiellement du fait des positions de gré à gré, et en cas d'événements pouvant interrompre la négociation des actions sur les marchés où elles sont traitées. Le manque de liquidité d'un titre peut renchérir le coût de liquidation d'une position et de ce fait entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

#### Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés :

L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

#### Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

De façon accessoire, l'investisseur peut être exposé aux risques suivants :

#### Risque résultant de la détention d'Obligations Convertibles :

Le Compartiment peut être exposé aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Compartiment baissera en cas d'évolution défavorable.

#### Risque d'actions :

Il s'agit du risque de variation des cours des actions auxquelles le portefeuille est exposé. Le Compartiment peut s'exposer dans des proportions minoritaires aux obligations convertibles lorsque ces dernières permettent d'offrir des opportunités plus attractives que les obligations sus citées. Principalement, la sensibilité action, au moment de l'acquisition de ces obligations convertibles est négligeable, mais l'évolution des marchés peut faire apparaître une sensibilité action résiduelle. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de change :

Il s'agit du risque de fluctuation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le Compartiment. Le risque de change des investissements libellés en devises, autres que l'euro, est laissé à l'appréciation du gérant qui pourra selon les circonstances le couvrir. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'évolution de la valeur liquidative du Compartiment pourra être impactée par l'évolution du cours de devises autres que l'euro. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque lié aux marchés émergents :

Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution de ces titres peut en conséquence être volatile. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de Haut Rendement (« High Yield à caractère spéculatif ») :

Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés. En cas de dégradation de la notation, la valeur liquidative des actions du Compartiment baissera.

Risque lié aux obligations contingentes :

Les « Cocos » sont des titres hybrides émis par des institutions financières (banques, assurances, ...) permettant l'absorption des pertes lorsque le capital réglementaire de ces dernières tombe en dessous un certain seuil défini à l'avance (ou trigger) ou est jugé insuffisant par le régulateur de ces institutions financières. Dans le premier cas, on parle de déclenchement mécanique, et dans le second cas, il s'agit d'un déclenchement discrétionnaire du mécanisme d'absorption par le régulateur. Le trigger, spécifié dans le prospectus à l'émission, correspond au niveau des capitaux à partir duquel l'absorption des pertes est mécaniquement déclenchée. Cette absorption des pertes se matérialise soit par conversion en actions, soit par réduction du nominal (partielle ou totale).

Les principaux risques spécifiques liés à l'utilisation des Cocos sont les risques :

- De déclenchement du mécanisme d'absorption des pertes : il entraîne soit la conversion des cocos en actions (« equity conversion »), soit la réduction partielle ou totale du nominal (« write down ») ;
- De non-paiement des coupons : le paiement des coupons est à la discrétion de l'émetteur (mais avec l'accord préalable systématique du régulateur) et le non-paiement des coupons ne constitue pas un défaut de la part de l'émetteur ;
- De non-remboursement en date de call : les Cocos AT1 sont des obligations perpétuelles mais remboursables à certaines dates (dates de call) à la discrétion de l'émetteur (avec l'accord de son régulateur). Le non-remboursement en date de call entraîne une augmentation de la maturité de l'obligation et a donc un effet négatif sur le prix de cette dernière. Il expose aussi l'investisseur au risque de ne jamais être remboursé ;
- De structure du capital : en cas de faillite de l'émetteur, le détenteur de la Coco sera remboursé qu'après le remboursement intégral des détenteurs d'obligations non subordonnées. Dans certains cas (Coco avec write-down permanent par exemple), le détenteur de la Coco pourra subir une perte plus importante que les actionnaires ;
- De valorisation : compte tenu de la complexité de ces instruments, leur évaluation en vue d'un investissement ou postérieurement nécessite une expertise spécifique. L'absence de données sur l'émetteur régulièrement observables et la possibilité d'une intervention discrétionnaire de l'autorité de régulation de l'émetteur peuvent remettre en cause l'évaluation de ces instruments ;
- De liquidité : Les fourchettes de négociation peuvent être importantes en situation de stress. Et dans certains scénarios, il est possible de ne pas trouver de contreparties de négociation.



La Société de Gestion utilise un système de gestion de la liquidité approprié et a adopté des procédures permettant de suivre le risque de liquidité du Fonds et garantissant que le profil de liquidité des investissements est conforme à ses investissements sous-jacents. Les modalités de suivi et de gestion de la liquidité du Fonds seront détaillées dans le rapport de gestion annuel.

Le Fonds n'a pas recours à l'effet de levier.

#### Durée de placement recommandée :

La durée de placement recommandée est supérieure à 2 ans.

Nous attirons l'attention des porteurs sur la durée légale de blocage de leurs avoirs pendant 5 ans.

#### CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

Néant.

#### CHANGEMENT(S) À VENIR

1<sup>er</sup> janvier 2025 :

Comme son Compartiment Maître : changement de méthodologie ESG et minimum d'investissement durable de l'actif net : 25%.

#### AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

##### **Ofi Invest Asset Management**

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : [ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com](mailto:ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com)



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le FCPE « ES Ofi Invest ESG Obligations Europe » est nourricier du Compartiment Maître « Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change ».

### Contexte économique et financier

*Date des données chiffrées : 31 décembre 2024, sauf si mentionné.*

En 2024, les politiques monétaires ont connu des changements majeurs, avec une suprématie économique des États-Unis. La croissance américaine, soutenue par la consommation privée et les secteurs de la technologie et de l'IA, a contrasté avec celle de l'Europe. Malgré de nombreuses incertitudes politiques et géopolitiques, la croissance mondiale et les marchés financiers sont restés stables. L'inflation, qui avait diminué de moitié en 2023, a baissé plus progressivement en 2024 en raison de la rigidité de l'inflation des services. Cette désinflation a permis à la Réserve fédérale américaine et à la Banque Centrale Européenne d'assouplir leur politique monétaire, avec des taux directeurs à 4,5% aux États-Unis et à 3% dans la zone euro en fin d'année.

Après une année 2023 marquée par une reprise économique, les bourses mondiales ont continué de progresser en 2024, surtout aux États-Unis et en Chine. Cependant, le marché français a été pénalisé par l'instabilité politique. Le marché européen du crédit a bien performé, offrant des rendements attractifs malgré des taux longs en hausse en fin d'année. Le marché monétaire a surpassé les obligations souveraines.

### L'environnement économique :

Pour la quatrième année consécutive, la croissance mondiale a dépassé 3%, mais avec des disparités importantes entre les régions. Les États-Unis ont été un moteur clé grâce à une consommation vigoureuse, tandis que la zone Euro a connu une reprise modérée avec des disparités sectorielles et nationales.

**Aux Etats-Unis**, la demande domestique a été soutenue par la hausse des revenus réels et des dépenses de consommation. Les entreprises américaines gardent des fondamentaux solides et ont surmonté la hausse des taux grâce à des liquidités abondantes. Quant au chômage, il est resté bas (4,2% en novembre), sans surchauffe du marché du travail. Au total, la croissance économique a été plus robuste que prévu, atteignant environ 2,8% en 2024.

**De l'autre côté de l'Atlantique**, la consommation privée a été moins dynamique, malgré un marché du travail solide et une hausse des salaires. A noter que le taux d'épargne est resté élevé, freinant la consommation. La croissance de la zone euro devrait être environ de 0,7% sur l'année 2024, soutenue par principalement par le secteur des services. La crise industrielle, notamment en Allemagne, a pesé sur la croissance. L'Espagne et les pays périphériques ont contribué positivement à la croissance de la zone euro.

En 2024, l'inflation<sup>1</sup> a diminué pour atteindre environ 3% aux États-Unis et dans la zone euro. Cette baisse a permis à la Réserve fédérale américaine (Fed) et à la Banque Centrale Européenne (BCE) de réduire leurs taux directeurs de 100 points de base, les amenant à 4,5% aux États-Unis et à 3,0% dans la zone euro. La normalisation des bilans a également progressé, avec une réduction notable des actifs détenus par les deux banques centrales.

D'autres grandes banques centrales ont également baissé leurs taux, sauf la Banque du Japon (BoJ), qui a augmenté son taux directeur à 0,25% en 2024.

<sup>1</sup> L'inflation est une augmentation générale et continue des prix des biens et services dans une économie sur une période donnée.

\* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

Les élections européennes ont vu une montée des partis d'extrême droite, comme prévu par les sondages. En France, les résultats ont conduit Emmanuel Macron à dissoudre l'Assemblée nationale et à convoquer des élections législatives anticipées en juin, entraînant une instabilité politique et un dérapage budgétaire en 2024. En Allemagne, la rupture de la coalition d'Olaf Scholz a conduit à des élections anticipées prévues pour février prochain. Aux États-Unis, les résultats des élections ont été clairs et bien accueillis par les marchés, grâce aux baisses d'impôts annoncées et à un cadre favorable aux affaires. Il faudra attendre 2025 pour voir si le président américain mettra en œuvre son programme.

#### Taux d'intérêt :

En 2024, les actions des Banques Centrales ont donné le « La » des marchés de taux. Les baisses de taux directeurs étaient attendues dès le début de l'année, mais ont été retardées. La BCE a commencé à baisser ses taux en juin, suivie par la Fed en septembre. Les taux courts ont été peu impactés et sont restés stables, tandis que les taux longs ont augmenté. Le taux à 2 ans américain est resté autour de 4,24%, et le taux à 2 ans allemand a légèrement diminué à 2,10% (-30bps). Le taux à 10 ans américain a augmenté à 4,57% (+70 bps) et le taux à 10 ans allemand à 2,36% (+34 bps).

Les obligations souveraines (obligations d'Etat) en zone euro ont donc eu une performance de 1,78% (pour l'indice JPM GBI EMU), inférieure aux fonds monétaires qui ont atteint presque 4%, un record depuis 2008. En parallèle, dans un contexte politique particulièrement dégradé en France depuis la dissolution de l'Assemblée nationale et les élections législatives en juin dernier, l'écart des taux 10 ans entre l'Allemagne et la France s'est écarté d'environ 30 points de base pour terminer l'année au-dessus de 80 points de base. L'écart de taux entre les États-Unis et l'Allemagne s'est également creusé pour passer de 190 points de base début 2024 à 220 points de base en fin d'année.

#### Crédit :

Les obligations du secteur privé ont offert de meilleurs rendements : environ 5% pour les obligations de bonne qualité et 9% pour le crédit spéculatif à haut rendement. Le marché du crédit étant sensible au taux et aux marges de crédit (spreads), ce sont donc bien les spreads qui ont soutenu la classe d'actifs. Les émissions primaires ont atteint des records avec 588 milliards d'euros émis sur l'« Investment Grade » et 155 milliards d'euros sur le « High Yield »<sup>2</sup>, selon OIS et Bloomberg (émissions financières et corporate). Les flux vers les fonds obligataires européens ont même triplé par rapport à 2023, permettant au passage aux entreprises de se refinancer.

#### Actions :

En 2024, les prévisions économiques ont été déjouées. Le ralentissement économique américain ne s'est pas concrétisé, l'inflation sous-jacente<sup>3</sup> est restée persistante, surtout aux États-Unis, et les tensions géopolitiques ont été constantes. Malgré cela, la volatilité<sup>4</sup> des marchés actions n'a pas augmenté, et de nombreux indices ont atteint des records historiques.

Les valeurs américaines ont représenté plus de 75% des grands indices internationaux, grâce à une croissance économique dynamique et auto-entretenu. Les investissements internationaux se sont concentrés sur les marchés américains, perçus comme un îlot de prospérité résiliente. L'innovation technologique, dominée par les entreprises américaines, a également prospéré, avec huit entreprises dépassant les 1.000 milliards de dollars de capitalisation boursière, toutes liées à l'Intelligence Artificielle. Un écosystème entier, incluant les infrastructures de centres de données et la génération électrique, en a bénéficié. Sur cette période, les marchés américains ont atteint une valorisation record, à près de 23 fois les résultats estimés de 2025, avec des secteurs variés comme l'industrie et les services financiers contribuant à cette croissance.

<sup>2</sup> On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

\* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

<sup>3</sup> L'inflation sous-jacente, également appelée inflation de base, est une mesure de l'évolution des prix qui exclut les éléments les plus volatils, tels que les produits alimentaires et l'énergie.

<sup>4</sup> La volatilité est une mesure statistique de la dispersion des rendements d'un actif financier ou d'un marché. Elle indique à quel point les prix d'un actif peuvent fluctuer autour de leur moyenne sur une période donnée.

Le marché japonais a également bien performé, avec le Nikkei<sup>5</sup> dépassant son record de 1989, soutenu par la consommation des ménages et une inflation proche de 2%. Les marchés émergents ont connu une bonne année, notamment grâce au rebond des valeurs chinoises soutenues par les mesures de Pékin.

La France et l'Allemagne, les deux moteurs économiques européens, ont connu des difficultés. La France a souffert d'une instabilité politique, entraînant une prime de risque sur son marché domestique, et le CAC 40 a terminé l'année en baisse de plus de 10% par rapport à son record de mai 2024. L'Allemagne, dépendante de l'économie chinoise, n'a pas vu la reprise manufacturière attendue, mais son marché a fini sur une note plus positive grâce à l'espoir de la fin des hostilités en Ukraine, d'une relance chinoise et d'un nouveau gouvernement plus dépensier.

### Politique de gestion

L'exercice 2024 n'aura pas été l'année d'un changement « majeur » de tendance sur le crédit de bonne qualité en euro. Une composante taux qui reste volatile et sur des niveaux comparables à ceux connus en 2023 et des primes de risque faisant preuve d'une résilience remarquable, sur des niveaux pourtant relativement « faibles » historiquement. Le portage, attractif sur la classe d'actifs (3.61% en début d'exercice), a permis d'offrir aux investisseurs une performance nettement positive pour la seconde année consécutive à hauteur de +4.67% (+8.02% en 2023).

Les banques centrales ont débuté leurs cycles de baisse des taux directeurs avec une diminution de 1% pour la BCE comme pour la FED, clôturant l'année respectivement à 3% sur le taux de dépôt et sur une fourchette de 4.25%-4.50%. Cependant, ces baisses étant largement anticipées par le marché début 2024, elles n'ont eu que peu d'effet sur les niveaux de taux des emprunts d'Etats, d'autant que la fin d'année a été marquée par une dernière réunion de politique monétaire de la FED (mi-décembre) qui a débouché sur une réduction des prévisions de baisse de taux directeurs pour 2025, passant de 4 à 2 (de 25 points de base « pbs »). La prudence affichée par J. Powell, lors de la conférence de presse qui a suivi, a confirmé que rien n'était acquis pour la poursuite du cycle de baisse de taux. Pour la BCE aussi, la prudence était de mise pour la suite, C. Lagarde préférant ne pas s'engager sur le rythme à venir des baisses de taux directeurs.

Dans ce contexte, et avec des investisseurs qui ont intégré les implications en termes d'inflation et de déficit budgétaire d'un second mandat de Donald Trump (hausse des droits de douane, lutte contre l'immigration illégale, stimulations fiscales, allègements réglementaires), le taux 10 ans allemand a clôturé en hausse de 34pbs à 2.36% et le taux 10 ans US également en hausse, mais plus nettement, à hauteur de 69pbs à 4.57%. Les taux 2 ans ont quant à eux diminué de 31pbs pour l'Allemagne à 2.08% et de 3pbs aux US à 4.24%. Les courbes de taux se sont donc pentifiées, un mouvement logique en phase d'assouplissement monétaire.

Les facteurs « techniques », flux entrants, solidité des émetteurs, niveau de rendement attractif, couverture de positions vendeuses en fin d'année ont continué d'offrir un support important aux primes de risques qui ont diminué légèrement contre ASW à +68pbs (-4pbs YTD) et contre dette d'Etat plus largement avec -36pbs à 85pbs. Une performance d'autant plus remarquable que le niveau actuel de prime est historiquement « faible » et que la situation en zone euro n'a pas offert de perspective particulièrement positive avec des données d'activité en territoire de contraction (PMI), l'incertitude politique en France, la politique agressive en termes de droits de douane de D. Trump à venir et le regain de tension géopolitique dans le conflit russo-ukrainien.

A noter que le marché primaire a été très actif avec 750Mds€ d'émissions d'entreprises financière et non financières (IG et HY), l'exercice 2024 s'est donc inscrit comme une année record (592Mds€ en 2023).

Le rendement de la classe d'actifs a diminué de 44pbs sur l'exercice mais est resté au-dessus du seuil des 3% en fin d'année à 3.17%.

---

<sup>5</sup> Indice boursier le plus suivi au Japon. Il est composé des 225 plus grandes entreprises japonaises cotées à la Bourse de Tokyo.

La performance du Compartiment a bénéficié de la gestion dynamique du risque de taux avec une sensibilité taux du Compartiment qui a oscillé entre 4.20 et 5.64 au cours de l'exercice contre 4.52 en moyenne pour celle de l'indice de référence. Le différentiel entre les deux sensibilités s'explique, en partie, par l'utilisation à l'achat et à la vente des futures de taux (contrat Bund).

Cette position « tactique » a été utilisée à plusieurs reprises durant l'exercice, avec une contribution à la performance positive.

La surexposition au risque de crédit tout au long de l'exercice a également bénéficié positivement à la performance du Compartiment malgré la mise en place d'une couverture en fin d'année via position acheteuse sur l'indice CDS SUBFIN.

## Performances

Sur la période, la performance du Compartiment Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change a été de : 3,28% pour l'action GI (qui a été fermée le 31/10/2024), de 4,47% pour l'action I, de 4,47% pour l'action IC, de 4,82% pour l'action N et de 4,08% pour l'action R contre 4,66% pour son indice de référence (Bank of America ML Euro Corporate Index).

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change ACTION GI	FR00140071C8	29/12/2023	31/10/2024	3,28%	3,40%	93,48 €	96,55 €
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change ACTION I	FR0011869163	29/12/2023	31/12/2024	4,47%	4,66%	10 661,99 €	11 138,62 €
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change ACTION IC	FR0000945180	29/12/2023	31/12/2024	4,47%	4,66%	5 981,64 €	6 249,06 €
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change ACTION N	FR0013229705	29/12/2023	31/12/2024	4,82%	4,66%	104,13 €	109,15 €
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change ACTION R	FR0013275120	29/12/2023	31/12/2024	4,08%	4,66%	96,40 €	100,33 €

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

Sur la même période, la performance du FCPE Nourricier a quant à elle été de 4,25%.

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
ES Ofi Invest ESG Obligations Europe PART C	007904	29/12/2023	31/12/2024	4,25%	4,66%	170,48 €	177,73 €

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

## Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE	OPC	FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	79 014 771,91	84 388 708,53
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE	OBLIGATIONS	FR001400M6F5	SOCIETE GENERALE VAR 21/11/2031	5 667 415,00	4 195 185,00
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE	OBLIGATIONS	FR001400EHG3	SOCIETE GENERALE VAR 06/12/2030	2 522 000,00	3 158 954,00
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE	OBLIGATIONS	FR001400AY79	BANQUE FED CRED MUTUEL VAR 16/06/2032	2 459 328,00	1 591 993,00
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE	OBLIGATIONS	XS1796079488	ING GROEP VAR 22/03/2030	2 435 231,00	687 979,00
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE	OBLIGATIONS	XS2446386430	MORGAN STANLEY VAR 07/05/2032	774 388,00	2 350 434,00
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE	OBLIGATIONS	XS2898838516	NATWEST GROUP PLC VAR 12/09/2032	2 232 000,00	
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE	OBLIGATIONS	XS2388449758	NN BANK NV 0.5% 21/09/2028	2 133 378,00	89 851,00
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE	OBLIGATIONS	FR001400RYN6	ESSILORLUXOTTICA 2.875% 05/03/2029	1 995 140,00	505 210,00
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE	OBLIGATIONS	FR001400QJ13	LVMH MOET HENNESSY VUITT 3.5% 05/10/2034	1 891 184,00	1 944 223,00

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
ES OFI INVEST ESG OBLIGATIONS EUROPE	OPC	FR0013229705	OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE N	28 709 998,38	5 355 824,11

## INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Procédure de choix des intermédiaires du Compartiment Maître

*Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.*

*Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus.*

*Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.*

*L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.*

*Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :*

- *Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;*
- *L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;*
- *La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;*
- *Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.*

*Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.*

*Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.*

*La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :*

- *Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;*
- *Une analyse qualitative complémentaire ;*
- *Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.*

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

### Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

**Pour le Compartiment Maître**, la méthode de calcul retenue pour le calcul du risque global est la VaR absolue sans dérogation au seuil de 5%. Le niveau de levier maximal du Compartiment, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 100%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Compartiment se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

**Pour le Fonds Nourricier**, la méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

### Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2024, le Fonds d'Épargne Salariale ES Ofi Invest Obligations Europe n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

### Informations relatives au FIA

#### Actifs non liquides et gestion de la liquidité :

L'actif du Fonds « ES Ofi Invest ESG Obligations Europe » est investi en totalité et en permanence en actions du Compartiment Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change, et le solde en liquidités.

#### Profil de risque actuel :

#### Profil de risque du Compartiment Maître Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change :

Le risque du Compartiment se situe en date du **31 décembre 2024** au niveau [2] de l'indicateur synthétique. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre Fonds étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

#### Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du Compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Compartiment ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le compartiment d'instruments financiers à terme et/ou de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Compartiment à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque inhérent à la gestion discrétionnaire :

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et des OPCVM sélectionnés. Il existe un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. De même, il existe un risque que les OPCVM sélectionnés ne soit pas les plus performants et/ou réalisent une performance inférieure à leur indice de référence. La valeur liquidative du Compartiment serait alors affectée par cette baisse.

Risque de taux d'intérêt :

En raison de sa composition, le compartiment peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de crédit :

Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative du Compartiment. L'utilisation de dérivés de crédit peut accroître ce risque.

Risque de liquidité :

Le risque de liquidité du portefeuille est fonction de la liquidité des supports d'investissement utilisés : ce risque de liquidité présent dans le compartiment existe essentiellement du fait des positions de gré à gré, et en cas d'évènements pouvant interrompre la négociation des actions sur les marchés où elles sont traitées. Le manque de liquidité d'un titre peut renchérir le coût de liquidation d'une position et de ce fait entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés :

L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du Compartiment et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

**De façon accessoire, l'investisseur peut être exposé aux risques suivants :**

Risque résultant de la détention d'Obligations Convertibles :

Le Compartiment peut être exposée aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Compartiment baissera en cas d'évolution défavorable.



#### Risque d'actions :

Il s'agit du risque de variation des cours des actions auxquelles le portefeuille est exposé. Le Compartiment peut s'exposer dans des proportions minoritaires aux obligations convertibles lorsque ces dernières permettent d'offrir des opportunités plus attractives que les obligations sus citées. Principalement, la sensibilité action, au moment de l'acquisition de ces obligations convertibles est négligeable, mais l'évolution des marchés peut faire apparaître une sensibilité action résiduelle. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

#### Risque de change :

Il s'agit du risque de fluctuation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le compartiment. Le risque de change des investissements libellés en devises, autres que l'euro, est laissé à l'appréciation du gérant qui pourra selon les circonstances le couvrir. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'évolution de la valeur liquidative du compartiment pourra être impactée par l'évolution du cours de devises autres que l'euro. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

#### Risque lié aux marchés émergents :

Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution de ces titres peut en conséquence être volatile. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

#### Risque de Haut Rendement (« High Yield à caractère spéculatif ») :

Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés. En cas de dégradation de la notation, la valeur liquidative du Compartiment baissera.

#### Risque lié aux obligations contingentes :

Les « CoCos » sont des titres hybrides émis par des institutions financières (banques, assurances, ...) permettant l'absorption des pertes lorsque le capital réglementaire de ces dernières tombe en dessous un certain seuil défini à l'avance (ou trigger) ou est jugé insuffisant par le régulateur de ces institutions financières. Dans le premier cas, on parle de déclenchement mécanique, et dans le second cas, il s'agit d'un déclenchement discrétionnaire du mécanisme d'absorption par le régulateur. Le trigger, spécifié dans le prospectus à l'émission, correspond au niveau des capitaux à partir duquel l'absorption des pertes est mécaniquement déclenchée. Cette absorption des pertes se matérialise soit par conversion en actions, soit par réduction du nominal (partielle ou totale).

#### Levier du Fonds au 31 décembre 2024

Ci-dessous les leviers du Fonds calculés conformément à la réglementation européenne mentionnée à l'article 109 du règlement délégué UE n° 231/2013 :

- Méthode brute [100,00%]
- Méthode de l'engagement [100,00%]

#### Informations relatives aux rémunérations

##### Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

#### **Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :**

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 358 personnes (\*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2024 s'est élevé à 40 999 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 31 732 000 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 9 267 000 euros (\*\*), soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2024.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2024, 2 500 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2024), 13 241 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 74 personnes au 31 décembre 2024).

(\* Effectif présent au 31 décembre 2024)

(\*\* Bonus 2024 versé en février 2025)

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
ES Ofi Invest ESG Obligations Europe

Identifiant d'entité juridique :  
9695006JBR0C1HPL4650

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_\_ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_\_ %

**Non**

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_\_ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

ES Ofi Invest ESG Obligations Europe (ci-après le « **Fonds** ») est un fonds nourricier investi, au 31 décembre 2024, à hauteur de **100,00%** dans le fonds Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change (ci-après le « **Compartiment Maître** »). Les caractéristiques du Fonds doivent donc s'apprécier au regard du Compartiment Maître.

Le Compartiment Maître a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, ce Compartiment Maître labellisé ISR a suivi une approche « Best-in-Class » permettant d'exclure 20% des émetteurs de chaque secteur de l'univers d'investissement les moins vertueux en termes de pratique ESG et de ne garder en portefeuille que les entreprises intégrant des pratiques ESG. Il a également respecté les exigences du label ISR concernant le suivi des indicateurs de performance.

### ● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au 31 décembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment Maître sont les suivantes :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille a atteint **3.58** sur 5 et le score ISR de son univers est de **3.11** ;
- **Le pourcentage d'entreprises exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%** ;
- **Le pourcentage d'entreprises exclues appartenant à la catégorie « risque fort » ou « risque » pour les secteurs d'activités intenses émissions de gaz à effet de serre** (telle que définie par la matrice de « Transition Energétique et Ecologique ») : **0%**.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Compartiment Maître, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Compartiment Maître et de son univers ISR. Leur performance respective au 31 décembre 2024 est la suivante :

- **Les émissions financées sur les scopes 1 et 2** : les émissions financées sur les scopes 1 et 2 s'élèvent à **39,87** tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR, dont les émissions financées représentent **54,13** tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires ;
- **La part des femmes au sein des organes de gouvernance des entreprises bénéficiaires** : la part des femmes au sein des organes de gouvernance est de **42,25%** par rapport à son univers dont la part est de **39,99%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Compartiment Maître.

### ● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 29 décembre 2023, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment Maître ont été les suivantes :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille du Compartiment Maître a atteint **3,51** sur 5 et le score ISR de son univers était de **2,95**;
- **Le pourcentage d'entreprises exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%** ;
- **Le pourcentage d'entreprises exclues appartenant à la catégorie « risque fort » ou « risque » pour les secteurs d'activités intenses émissions de gaz à effet de serre** (telle que définie par la matrice de « Transition Energétique et Ecologique ») : **0%**.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Compartiment Maître, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Compartiment Maître et de son univers ISR. Leur performance respective au 29 décembre 2023 a été la suivante :

- **Les émissions financées sur les scopes 1 et 2** : les émissions financées sur les scopes 1 et 2 représentaient **38,93** tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR, dont les émissions financées représentaient **56,86** tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires ;
- **La part des femmes au sein des organes de gouvernance des entreprises bénéficiaires** : la part des femmes au sein des organes de gouvernance était de **0,71%** par rapport à son univers dont la part était de **0,64%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et 29 décembre 2023.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
<b>Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement</b>						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	4257,03 Teq CO2	2701,72 Teq CO2	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG <sup>1</sup> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Indicateur d'émissions
			Taux de couverture = 77,7%	Taux de couverture = 82,93%		
	Emissions de GES de niveau 2	1024,07 Teq CO2	564,01 Teq CO2			
			Taux de couverture = 77,7%	Taux de couverture = 82,93%		

<sup>1</sup> La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

		<b>Emissions de GES de niveau 3</b>  <b>Emissions totales de GES</b>	29665,42 Teq CO2  Taux de couverture = 77,7%  34946,49 Teq CO2  Taux de couverture = 77,7%	16079,66 Teq CO2  Taux de couverture = 82,93%  19345,39 Teq CO2  Taux de couverture = 82,93%		(scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ;  <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille .  Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).  Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz
2.	<b>Empreinte carbone</b>  (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	<b>Empreinte carbone</b>	288,94 (Teq CO2/million d'EUR)  Taux de couverture = 77,7%	245,31 Teq CO2/million d'EUR)  Taux de couverture = 82,93%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique d'Engagement sur le volet climat.  Politique de Vote sur le Say on Climate.  <i>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI)
3.	<b>Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements</b>  (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	<b>Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements</b>	603,04 (Teq CO2/million d'EUR)  Taux de couverture = 77,7%	551,02 (Teq CO2/million d'EUR)  Taux de couverture = 83,47%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ;  Politique d'Engagement sur le volet climat.  Politique de Vote sur le Say on Climate.  <i>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
4.	<b>Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles</b>	<b>Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles</b>	0,14%  Taux de couverture = 94,06%	0,14%  Taux de couverture = 98,24%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz.  Politique d'Engagement sur le volet climat ;  Politique de Vote sur le Say on Climate.  <i>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
5.	<b>Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable</b>	<b>Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie</b>	Part d'énergie non renouvelable consommée = 0,62%  Taux de couverture = 88,02%  Part d'énergie non-renouvelable produite = 0,45%  Taux de couverture = 23,3%	Part d'énergie non renouvelable consommée = 59,23%  Taux de couverture = 79,07%  Part d'énergie non-renouvelable produite = 72,37%  Taux de couverture = 12,81%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ;  Analyse de controverses sur cet enjeu ;  Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.  <i>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
6.	<b>Intensité de consommation d'énergie par</b>	<b>Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires</b>	0,43 (GWh/million d'EUR)	0,64 (GWh/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de

	secteur à fort impact climatique	des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Taux de couverture = 90,5%	Taux de couverture = 93,49%	négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat. <i>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,02%	1,26%	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ; Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme. <i>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</i> Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024); Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 87,3%	Taux de couverture = 95,06%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ; Analyse de controverses sur cet enjeu. <i>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	11179,74 (Tonnes)	1811,74 (Tonnes)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels. Analyse de controverses sur ces enjeux. <i>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 4,6%	Taux de couverture = 2,56%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels. Analyse de controverses sur ces enjeux. <i>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	66,15 (Tonnes)	23150,79 (Tonnes)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels. Analyse de controverses sur ces enjeux. <i>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 41%	Taux de couverture = 38,88%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels. Analyse de controverses sur ces enjeux. <i>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
<b>Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption</b>						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	0%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ;
			Taux de couverture = 96,9%	Taux de couverture = 97,39%		

					Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.  <i>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,37%	0,39%		Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial.  Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial).  Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires.
		Taux de couverture = 90,2%	Taux de couverture = 98,24%		<i>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,13	0,21		Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre.
		Taux de couverture = 49,6%	Taux de couverture = 48,45%		<i>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Diversité des sexes = 42%	Diversité des sexes = 40,18%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40%.  Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR.
		Taux de couverture = 93,5%	Taux de couverture = 97,32%		
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques.  <i>Mesures additionnelles prévues en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
		Taux de couverture = 95,9%	Taux de couverture = 100%		
<b>Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales</b>					
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	0%	0%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement
			Taux de couverture = 94,6%	Taux de couverture = 98,24%	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).  Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative



					ent sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)
			0,07%	0,13%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires »
<b>Lutte contre la corruption et les actes de corruption</b>	<b>Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption</b>	<b>Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption</b>	Taux de couverture = 94,3%	Taux de couverture = 98,24%		<p>Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).</p> <p><u>Mesures additionnelles prévues en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 décembre 2024, les principaux investissements du Compartiment Maître sont les suivants :

Actif	Poids	Pays	Secteur
Euro-Bund Sep 24		Etats Unis	
KBC GROEP NV MTN RegS		Belgique	Finance
KBC GROEP NV RegS		Belgique	Finance
BELFIUS BANQUE SA MTN RegS		Belgique	Finance
BELFIUS BANQUE SA MTN RegS		Belgique	Finance
BELFIUS BANQUE SA MTN RegS		Belgique	Finance
UBS GROUP AG MTN RegS		Suisse	Finance
ALLIANZ SE RegS		Allemagne	Finance
DEUTSCHE BOERSE AG RegS		Allemagne	Finance
HOWOGE WOHNUNGSBAU GMBH MTN RegS		Allemagne	Immobilier
ALLIANZ SE RegS		Allemagne	Finance
VONOVIA SE MTN RegS		Allemagne	Immobilier
COMMERZBANK AG RegS		Allemagne	Finance
COMMERZBANK AG RegS		Allemagne	Finance
FERROVIAL EMISIONES SA RegS		Espagne	Industrie

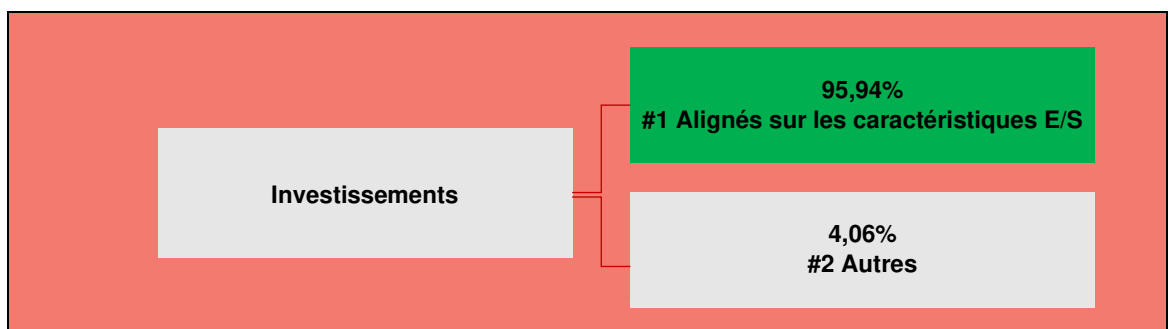
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation des actifs ?



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 **Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Au 31 décembre 2024, le Compartiment Maître a eu **95,94%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Compartiment Maître a **4,06%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 1,06% de liquidités ;
- 0,09% de dérivés ;
- 2,91% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG ;

Le Compartiment Maître a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du Fonds Maître appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum liquidités et de produits dérivés.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31 décembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis du Compartiment Maître est la suivante :

Actif	Poids	Pays	Secteur
NATWEST GROUP PLC MTN RegS	1.4%	Royaume Uni	Finance
NATIONALE NEDERLANDEN BANK N V RegS	1.3%	Pays-Bas	Finance
ING GROEP NV RegS	1.2%	Pays-Bas	Finance
DEUTSCHE BOERSE AG RegS	1.1%	Allemagne	Finance
BELFIUS BANQUE SA MTN RegS	1.1%	Belgium	Finance
RTE RESEAU DE TRANSPORT D ELECTRIC MTN RegS	1.1%	France	Services aux collectivités
IBERDROLA FINANZAS SAU RegS	1.0%	Espagne	Services aux collectivités
CBRE GLOBAL INVESTORS OPEN-ENDED F MTN RegS	1.0%	Luxembourg	Finance
HOWOGE WOHNUNGSBAU GMBH MTN RegS	1.0%	Allemagne	Immobilier
INTESA SANPAOLO SPA MTN RegS	1.0%	Italie	Finance
ALLIANDER NV RegS	1.0%	Pays-Bas	Services aux collectivités
BNP PARIBAS SA RegS	1.0%	France	Finance
ESSILORLUXOTTICA SA MTN	1.0%	France	Santé
BNP PARIBAS SA MTN RegS	1.0%	France	Finance
ROQUETTE FRERES SA RegS	1.0%	France	Soins de santé



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>2</sup> ?**

**Oui**

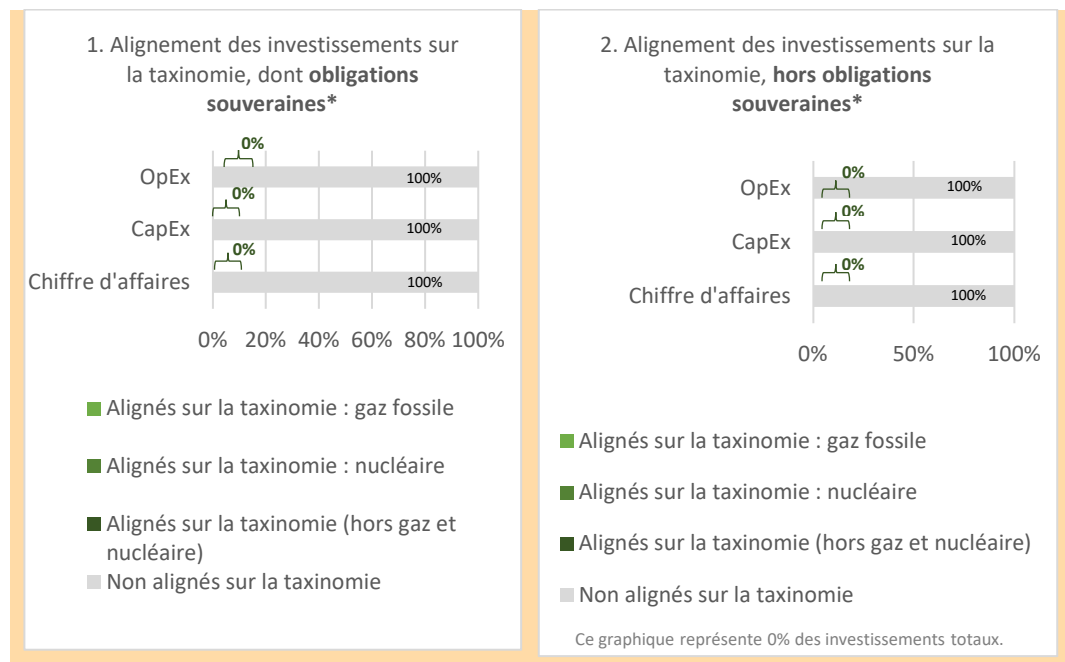
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

**Non**

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 31 décembre 2024, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 31 décembre 2024, la part d'investissements alignés sur la taxinomie est restée nulle.

<sup>2</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



**Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable.



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?**

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG ;

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment Maître.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

Non applicable.

● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

# ES OFI INVEST ESG OBLIGATIONS EUROPE

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

**Grant Thornton SAS**

SAS d'Expertise Comptable et de

Commissariat aux Comptes

29 rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine

## **ES OFI INVEST ESG OBLIGATIONS EUROPE**

Fonds commun de placement  
22 rue Vernier  
75017 Paris

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2024**

Aux porteurs de parts du FCP ES OFI INVEST ESG OBLIGATIONS EUROPE,

#### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ES OFI INVEST ESG OBLIGATIONS EUROPE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

#### **FONDEMENT DE L'OPINION**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **OBSERVATION**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthodes comptables exposées dans l'annexe des comptes annuels.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux porteurs de parts.

## **RESPONSABILITES DE LA SOCIETE DE GESTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le : 15 avril 2025 à : Neuilly-sur-Seine

Le commissaire aux comptes  
Grant Thornton SAS  
Membre français de Grant Thornton International

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A Sekko'. The signature is fluid and cursive, with the first letter 'A' being particularly large and stylized.

Azarias Sekko  
Associé

## Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-
<b>Titres financiers</b>	<b>101 838 436,79</b>
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Titres de créances (D)</b>	-
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>101 838 436,79</b>
OPCVM	101 838 436,79
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
<b>Dépôts (F)</b>	-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	-
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
<b>Prêts (I)</b>	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>101 838 436,79</b>

## Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros (suite)

	31/12/2024
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>126 534,16</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>40 480,79</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)</b>	<b>167 014,95</b>
<b>Total Actif I+II</b>	<b>102 005 451,74</b>

(\*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

## Bilan Passif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	97 652 159,30
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	4 155 055,11
<b>Capitaux propres</b>	<b>101 807 214,41</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>-</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>101 807 214,41</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>-</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>-</b>
<b>Emprunts (C)</b>	<b>-</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D</b>	<b>-</b>
<b>Autres passifs :</b>	
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>198 237,33</b>
<b>Concours bancaires</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>198 237,33</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>102 005 451,74</b>

(\*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

## Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières</b>	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	133,17
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>133,17</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-163,16
<b>Sous-total Charges sur opérations financières</b>	<b>-163,16</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>-29,99</b>
<b>Autres produits :</b>	<b>-</b>
Frais pris en charge par l'entreprise	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
<b>Autres charges :</b>	<b>-488 008,72</b>
Frais de gestion de la société de gestion	-488 008,72
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-488 008,72</b>
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B</b>	<b>-488 038,71</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-48 678,95</b>
<b>Sous-total Revenus nets I = C+D</b>	<b>-536 717,66</b>

## Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros (suite)

	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus et moins-values réalisées	143 514,89
Frais de transactions externes et frais de cession	-
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
<b>Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>143 514,89</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>5 339,47</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F</b>	<b>148 854,36</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	4 448 769,78
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
<b>Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)</b>	<b>4 448 769,78</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>94 148,63</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H</b>	<b>4 542 918,41</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>4 155 055,11</b>

## ANNEXE

### RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

L'univers initial est composé de l'ensemble des titres obligataires de notation Investment Grade (selon la politique de notation d'Ofi Invest Asset Management) émis en euro par des entreprises. Les émetteurs ayant un siège social basé en dehors de la zone OCDE ne pourront dépasser 10% de l'actif net.

En cas de dégradation de la note des titres, ou à défaut de celle de leur émetteur, le Compartiment pourra détenir un maximum de 10% de l'actif net de titres ayant une notation « High Yield à caractère spéculatif » si le risque de défaut n'est pas jugé « élevé » par l'analyse crédit. Dans le cas inverse les titres devront être cédés dans les 3 mois.

Toutefois le gérant pourra investir sur des obligations « non notées », à condition que l'analyse crédit émette un avis favorable pour une future notation Investment Grade au travers d'une fiche « synthétique ».

Chacun des émetteurs de notation BBB- ne peut représenter une surexposition par rapport à l'indice de référence supérieure à 1.50%.

Chacun des émetteurs de notation supérieure à BBB- ne peut représenter une surexposition par rapport à l'indice de référence supérieure à 3.00%.

Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquiescer ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

En cas de dépassement des limites ci-dessus (soit par effet de marché ou par une dégradation de la notation d'un titre attribuée selon la politique de notation retenue), le gérant devra prendre toute action corrective pour respecter à nouveau ses engagements de composition du portefeuille dans un délai maximum de trois mois.

Le Compartiment applique concomitamment à l'analyse financière deux processus de sélection parallèles : l'un portant sur la prise en compte globale de la performance ESG des émetteurs, le second sur la prise en compte des performances « carbone » pour les émetteurs des secteurs « carbo intensifs ». Il est précisé que l'application de ces deux processus de sélection porte uniquement sur les principaux actifs éligibles du Compartiment, à savoir les obligations et autres titres de créances ainsi que sur les dérivés de crédit (CDS sur émetteur), représentant entre 80 % et 100 % de l'actif net du Compartiment.

La Société de Gestion recommande vivement aux porteurs de consulter le Code de Transparence. En effet, le Compartiment adhère au Code de Transparence AFG Eurosif pour les fonds ISR ouverts au public, disponible sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>. Ce Code décrit de manière détaillée la méthode d'analyse extra financière, le processus de sélection ISR appliqué et la méthodologie d'analyse carbone pour les émetteurs privés.

La gestion du Compartiment s'établit sur un horizon supérieur à 2 ans.

## Tableau des éléments caractéristiques du Fonds d'épargne salariale au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Actif net</b>					
en EUR	101 807 214,41	73 873 496,09	54 567 913,98	49 039 672,04	32 988 282,51
<b>Nombre de titres</b>					
Parts	572 790,0537	433 310,8145	347 890,9854	268 237,6094	178 814,5288
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
en EUR	177,73	170,48	156,85	182,82	184,48
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
en EUR	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)</b>					
en EUR	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>					
en EUR	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>					
en EUR	-0,67	-1,59	-3,32	-0,19	-0,20



## **CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020-07 MODIFIE)**

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

### **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

### Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

- **Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étrangers** sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion. Ces modalités d'application sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.
- Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Contrôleur légal des comptes à l'occasion de ses contrôles.
- **Les instruments du marché monétaire** sont évalués à leur valeur de marché.
- **Les parts ou actions d'OPCVM ou du FIA** sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.
- **Les titres de l'entreprise non admis aux négociations sur un marché réglementé :**

#### *a) Titres non admis aux négociations sur un marché réglementé donnant accès au capital de l'entreprise*

Les titres de capital émis par l'entreprise sont évalués conformément aux méthodes objectives d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise.

Ces critères sont appréciés, le cas échéant, sur une base consolidée ou, à défaut, en tenant compte des éléments financiers issus des filiales significatives.

À défaut, les titres sont évalués selon la méthode de l'actif net réévalué d'après le bilan le plus récent.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise doit être définie par un expert indépendant éventuellement désigné en justice.

Remarque : la valeur de l'entreprise peut être déterminée sur la base des derniers comptes annuels arrêtés, mais non encore approuvés. Si une différence est constatée après l'approbation, la Société de Gestion de portefeuille rectifie la valeur.

Si, pour assurer la liquidité du FIA, la société de gestion de portefeuille est contrainte à réaliser une transaction significative à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

#### *b) Titres de créance et instruments du marché monétaires non admis aux négociations sur un marché réglementé émis par l'entreprise.*

La méthode d'évaluation des titres de créance est déterminée par un expert indépendant, lors de la souscription par le fonds de ces titres et chaque fois qu'un événement ou une série d'événements ultérieurs sont susceptibles de conduire à une évolution substantielle du risque de défaillance de l'entreprise. L'expert indépendant peut éventuellement être désigné en justice.

En application de l'article R. 3332-27 du code du travail, seuls sont éligibles à l'actif du FIA les titres de créance non cotés bénéficiant d'un engagement de rachat à première demande par l'entreprise de ces titres ou lorsqu'il a été instauré un mécanisme équivalent garantissant le rachat de ces titres dans les mêmes conditions :

- **Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire** sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur et les modalités d'application sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.
- **Les opérations visées à l'article R. 214-32-22 du code monétaire et financier** sont évaluées à leur valeur de marché selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion et précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

Si, pour assurer la liquidité du FIA, la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction significative à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

#### Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

#### Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

#### Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,54% TTC ; tout OPC inclus, à la charge du fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

#### Les frais indirects

Le fonds investira dans des OPC ou fonds d'investissement dont la moyenne des frais de gestion fixes ne dépassera pas 0,20% TTC.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

Les rétrocessions éventuellement perçues des OPC sur lesquels l'OPC investit lui seront reversées.

#### Affectation des sommes distribuables

Les revenus et produits des avoirs compris dans le FIA sont obligatoirement réinvestis.

#### Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

#### Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

#### Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

## Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>73 873 496,09</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	39 643 347,01
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-15 813 874,65
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-488 038,71
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	143 514,89
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	4 448 769,78
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>101 807 214,41</b>

## Souscriptions rachats

Partis émises	231 154,5170
Partis rachetées	91 675,2778

## Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## Caractéristiques des différentes catégories de parts

### 007904 - ES OFI INVEST ESG OBLIGATIONS EUROPE C

Devise : EUR      Affectation des revenus nets : Capitalisation  
 Couverture change : Non      Affectation des plus et moins-values : Capitalisation

## Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles) (suite)

<b>Ventilation des expositions significatives par pays</b> Montants exprimés en milliers	<b>Exposition</b> +/-	+/-	+/-	+/-
<b>Passif</b>				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>

## Exposition sur le marché des obligations convertibles

<b>Ventilation par pays et maturité de l'exposition</b> Montants exprimés en milliers	<b>Exposition</b> +/-	<b>Décomposition de l'exposition par maturité</b>			<b>Décomposition par niveau de deltas</b>	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
<b>Total</b>	<b>-</b>	-	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

<b>Ventilation par nature de taux</b> Montants exprimés en milliers	<b>Exposition</b> +/-	<b>Taux fixe</b> +/-	<b>Taux variable ou révisable</b> +/-	<b>Taux indexé</b> +/-	<b>Autre ou sans contrepartie de taux</b> +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	40	-	-	-	40
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>NA</b>	-	-	-	<b>40</b>

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	40	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>40</b>	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché des devises

<b>Ventilation par devise</b>					
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-

## Exposition directe aux marchés de crédit

<b>Ventilation par la notation des investissements</b>				
Montants exprimés en milliers	Investment Grade	Non Investment Grade	Non notés	
	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>				
Obligations convertibles en actions	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-

## Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

<b>Ventilation par la notation des investissements</b> Montants exprimés en milliers	<b>Investment Grade</b> +/-	<b>Non Investment Grade</b> +/-	<b>Non notés</b> +/-
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>	-	-	-

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<b>Ventilation par contrepartie</b> Montants exprimés en milliers	<b>valeur actuelle constitutive d'une créance</b>	<b>valeur actuelle constitutive d'une dette</b>
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	40	
<i>Société Générale</i>	40	
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-



## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds			
FR0013229705 OFI INVEST AM	OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE N France	Actions	EUR	101 838
<b>Total</b>				<b>101 838</b>

## Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2024
<b>Créances</b>	
Souscriptions à recevoir	126 534,16
<b>Total créances</b>	<b>126 534,16</b>
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-31 350,83
Achat à règlement différé	-156 930,77
Rachats à payer	-9 955,73
<b>Total dettes</b>	<b>-198 237,33</b>
<b>Total</b>	<b>-71 703,17</b>

## Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,54
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par le Fonds d'épargne salariale avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
<b>Total</b>	<b>-</b>

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
FR0013229705	OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE N	933 013,6215	109,15	101 838 436,79

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>-536 717,66</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-536 717,66</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-536 717,66</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-536 717,66
<b>Total</b>	<b>-536 717,66</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>148 854,36</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>148 854,36</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>148 854,36</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	148 854,36
<b>Total</b>	<b>148 854,36</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>				-	-
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations convertibles en actions</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Titres de créances</b>				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>				<b>101 838 436,79</b>	<b>100,03</b>
OPCVM				101 838 436,79	100,03
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE N	Finance/Assurance	EUR	933 013,6215	101 838 436,79	100,03
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Dépôts</b>				-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
<b>Prêts</b>				-	-
<b>Emprunts</b>				-	-
<b>Autres actifs éligibles</b>				-	-
<b>Autres passifs éligibles</b>				-	-
<b>Total</b>				<b>101 838 436,79</b>	<b>100,03</b>

## L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
<b>Total</b>	-	-		-		-

## L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				
Total Actions		-	-	-
<b>Taux d'intérêts</b>				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
<b>Change</b>				
Total Change		-	-	-
<b>Crédit</b>				
Total Crédit		-	-	-
<b>Autres expositions</b>				
Total Autres expositions		-	-	-

## L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-				

## L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				
Total Actions		-	-	-
<b>Taux d'intérêts</b>				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
<b>Change</b>				
Total Change		-	-	-
<b>Crédit</b>				
Total Crédit		-	-	-
<b>Autres expositions</b>				
Total Autres expositions		-	-	-

## Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	101 838 436,79
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	167 014,95
Autres passifs (-)	-198 237,33
Passifs de financement (-)	-
<b>Total = actif net</b>	<b>101 807 214,41</b>

**COMPTES ANNUELS**  
**29 décembre 2023**



## Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

### BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>73 891 977,84</b>	<b>54 583 583,20</b>
<b>Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	-	-
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	-
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>73 891 977,84</b>	<b>54 583 583,20</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	73 891 977,84	54 583 583,20
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>33 412,99</b>	<b>18 665,24</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	33 412,99	18 665,24
<b>Comptes financiers</b>	<b>14 452,06</b>	-
Liquidités	14 452,06	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>73 939 842,89</b>	<b>54 602 248,44</b>

## Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

### BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	<b>74 563 369,27</b>	<b>55 724 467,77</b>
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-311 449,36	-847 631,54
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	<b>-378 423,82</b>	<b>-308 922,25</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>73 873 496,09</b>	<b>54 567 913,98</b>
(= Montant représentatif de l'actif net)		
<b>Instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>66 346,80</b>	<b>22 696,32</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	66 346,80	22 696,32
<b>Comptes financiers</b>	-	<b>11 638,14</b>
Concours bancaires courants	-	11 638,14
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>73 939 842,89</b>	<b>54 602 248,44</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors bilan (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

## Compte de résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	67,21	2,72
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>67,21</b>	<b>2,72</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	450,67	47,82
Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>450,67</b>	<b>47,82</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>-383,46</b>	<b>-45,10</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	352 951,64	290 589,30
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)	-	-
<b>Résultat net de l'exercice (I - II + III - IV + V)</b>	<b>-353 335,10</b>	<b>-290 634,40</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (VI)	-25 088,72	-18 287,85
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VII)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)</b>	<b>-378 423,82</b>	<b>-308 922,25</b>

## ANNEXE

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

### Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

- **Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étrangers** sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion. Ces modalités d'application sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.
- Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Contrôleur légal des comptes à l'occasion de ses contrôles.
- **Les instruments du marché monétaire** sont évalués à leur valeur de marché.
- **Les parts ou actions d'OPCVM ou du FIA** sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.
- **Les titres de l'entreprise non admis aux négociations sur un marché réglementé :**

#### *a) Titres non admis aux négociations sur un marché réglementé donnant accès au capital de l'entreprise*

Les titres de capital émis par l'entreprise sont évalués conformément aux méthodes objectives d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise.

Ces critères sont appréciés, le cas échéant, sur une base consolidée ou, à défaut, en tenant compte des éléments financiers issus des filiales significatives.

À défaut, les titres sont évalués selon la méthode de l'actif net réévalué d'après le bilan le plus récent.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise doit être définie par un expert indépendant éventuellement désigné en justice.

Remarque : la valeur de l'entreprise peut être déterminée sur la base des derniers comptes annuels arrêtés, mais non encore approuvés. Si une différence est constatée après l'approbation, la Société de Gestion de portefeuille rectifie la valeur.

Si, pour assurer la liquidité du FIA, la société de gestion de portefeuille est contrainte à réaliser une transaction significative à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

*b) Titres de créance et instruments du marché monétaires non admis aux négociations sur un marché réglementé émis par l'entreprise.*

La méthode d'évaluation des titres de créance est déterminée par un expert indépendant, lors de la souscription par le fonds de ces titres et chaque fois qu'un événement ou une série d'événements ultérieurs sont susceptibles de conduire à une évolution substantielle du risque de défaillance de l'entreprise. L'expert indépendant peut éventuellement être désigné en justice.

En application de l'article R. 3332-27 du code du travail, seuls sont éligibles à l'actif du FIA les titres de créance non cotés bénéficiant d'un engagement de rachat à première demande par l'entreprise de ces titres ou lorsqu'il a été instauré un mécanisme équivalent garantissant le rachat de ces titres dans les mêmes conditions :

- **Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire** sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur et les modalités d'application sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.
- **Les opérations visées à l'article R. 214-32-22 du code monétaire et financier** sont évaluées à leur valeur de marché selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion et précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

Si, pour assurer la liquidité du FIA, la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction significative à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

#### Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

#### Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

#### Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,54% TTC ; tout OPC inclus, à la charge du fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

#### Les frais indirects

Le fonds investira dans des OPC ou fonds d'investissement dont la moyenne des frais de gestion fixes ne dépassera pas 0,20% TTC.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

Les rétrocessions éventuellement perçues des OPC sur lesquels l'OPC investit lui seront reversées.

#### Affectation des sommes distribuables

Les revenus et produits des avoirs compris dans le FIA sont obligatoirement réinvestis.

## Evolution de l'actif net du Fonds d'épargne salariale (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>54 567 913,98</b>	<b>49 039 672,04</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises au Fonds d'épargne salariale)	25 430 159,94	31 900 470,84
dont participation ou compléments de participation	107 624,46	118 582,77
dont plan d'épargne ou intéressement	907 666,83	918 307,23
dont transferts	1 042 031,25	5 246 169,00
dont arbitrages	-	-
dont versements volontaires et abondements	23 372 837,40	25 617 411,84
dont autres	-	-
dont droits d'entrée à la charge de l'entreprise - prélevés	143,51	292,34
dont droits d'entrée à la charge de l'entreprise - rétrocédés	-143,51	-292,34
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises au Fonds d'épargne salariale)	-11 676 858,94	-18 118 366,86
dont rachats par les salariés - parts disponibles	-10 059 378,89	-12 202 053,60
dont rachats par les salariés - accession à la propriété	-	-
dont rachats par les salariés - mariage	-	-
dont rachats liés au départ à la retraite	-	-
dont rachats liés au départ de l'entreprise	-	-
dont transferts	-1 617 480,05	-5 916 313,26
dont arbitrages	-	-
dont autres	-	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 646,10	6 037,13
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-289 963,60	-827 413,53
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-342,80	-
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	6 192 276,51	-7 141 851,24
Différence d'estimation exercice N	653 163,19	
Différence d'estimation exercice N - 1	-5 539 113,32	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	
Différence d'estimation exercice N - 1	-	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-353 335,10	-290 634,40
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>73 873 496,09</b>	<b>54 567 913,98</b>

## Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
<b>Actif</b>		
<b>Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
<b>Passif</b>		
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
<b>Hors-bilan</b>		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

## Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	14 452,06	0,02
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-



## Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	14 452,06	0,02	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par devise

		%		%		%		%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2023
<b>Créances</b>	
Souscriptions à recevoir	33 412,99
<b>Total créances</b>	<b>33 412,99</b>
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-18 179,09
Achat à règlement différé	-21 137,37
Rachats à payer	-27 030,34
<b>Total dettes</b>	<b>-66 346,80</b>
<b>Total</b>	<b>-32 933,81</b>

## Souscriptions rachats

Parts émises	157 392,3776
Parts rachetées	71 972,5485

## Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,54
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par le Fonds d'épargne salariale avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie</b>				
<b>Instrument financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan</b>				
	Néant			
<b>Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine</b>				
	Néant			

## Autres informations (suite)

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
FRO013229705	OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE N	709 612,771	104,13	73 891 977,84

## Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-	-	-

## Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-378 423,82	-308 922,25
<b>Total</b>	<b>-378 423,82</b>	<b>-308 922,25</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-378 423,82	-308 922,25
<b>Total</b>	<b>-378 423,82</b>	<b>-308 922,25</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-311 449,36	-847 631,54
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-311 449,36</b>	<b>-847 631,54</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-311 449,36	-847 631,54
<b>Total</b>	<b>-311 449,36</b>	<b>-847 631,54</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du Fonds d'épargne salariale au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
<b>Actif net</b>					
en EUR	73 873 496,09	54 567 913,98	49 039 672,04	32 988 282,51	21 145 366,31
<b>Nombre de titres</b>					
Parts	433 310,8145	347 890,9854	268 237,6094	178 814,5288	117 478,9309
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
en EUR	170,48	156,85	182,82	184,48	179,99
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
en EUR	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>					
en EUR	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>					
en EUR	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>					
en EUR	-1,59	-3,32	-0,19	-0,20	-0,44

## Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>Dépôts</b>			-	-
<b>Instruments financiers</b>				
<b>Instrument financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>			-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Actions et valeurs assimilées</b>			-	-
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>			-	-
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Titres de créances</b>			-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>			<b>73 891 977,84</b>	<b>100,03</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			73 891 977,84	100,03
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE N	EUR	709 612,771	73 891 977,84	100,03
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>			-	-
<b>Contrats financiers</b>			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
<b>Autres instruments financiers</b>			-	-
<b>Créances</b>			<b>33 412,99</b>	<b>0,05</b>
<b>Dettes</b>			<b>-66 346,80</b>	<b>-0,09</b>

## Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Comptes financiers			14 452,06	0,02
<b>ACTIF NET</b>			<b>73 873 496,09</b>	<b>100,00</b>

La SICAV déclare s'engager à respecter « la charte de gouvernance des SICAV de droit français » élaborée par l'Association Française de la Gestion Financière.

# GLOBAL SICAV

## Rapport annuel au 31 décembre 2024

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**

Société de Gestion par délégation : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**



**Ofi invest Asset Management**

Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342

**ofi invest**  
Asset Management



## **COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **Présidente**

Madame Sabine CASTELLAN POQUET

### **Directeur général**

Monsieur Eric BERTRAND

### **Administrateurs**

Monsieur Bruno PRIGENT

Monsieur Ferreol BAUDONNIERE

Monsieur Franck DUSSOGE

Monsieur Guillaume POLI

Monsieur Roger CANIARD

Monsieur Romain FITOUSSI

Monsieur Fabrice ZAMBONI

### **COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Cabinet PriceWaterHouseCoopers Audit représenté par Monsieur Frédéric SELLAM

## RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Aucune convention visée aux articles 225-38 et 225-39 du Code de commerce n'a été conclue au cours des exercices antérieurs dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

### Situation des mandats

#### Point sur les mandats des membres du conseil d'administration

Au 31 décembre 2024, le conseil d'administration se compose de huit membres, à savoir :

Madame Sabine CASTELLAN POQUET	Présidente
Monsieur Bruno PRIGENT	Administrateur
Monsieur Ferreol BAUDONNIERE	Administrateur
Monsieur Franck DUSSOGE	Administrateur
Monsieur Guillaume POLI	Administrateur
Monsieur Roger CANIARD	Administrateur
Monsieur Romain FITOUSSI	Administrateur
Monsieur Fabrice ZAMBONI	Administrateur

Le conseil d'administration du 17 octobre 2024 a pris acte de la démission de Madame Isabelle HABASQUE, Administrateur, en date du 30 septembre 2024.

L'assemblée générale du 29 avril 2024 a nommé Monsieur Fabrice ZAMBONI en qualité d'Administrateur, et ce pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Le renouvellement des mandats de tous les membres devra intervenir au cours des années 2028 et 2030.

#### Point sur les directeurs de la SICAV

Le mandat du directeur général de la SICAV Global SICAV de Monsieur Eric BERTRAND est en cours.

### Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37- 4 alinéa 1, 1<sup>er</sup> du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous en fonction des informations dont nous disposons et sous réserve des modifications en cours, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social de la société durant l'exercice :

#### Madame Sabine CASTELLAN POQUET – Président du Conseil d'Administration (\*)

Global SICAV	SICAV	Président du Conseil d'administration
Abeille Assurances Holding	SA	Administrateur
Compagnie Foncière de la Macif	SAS	Administrateur
Foncière de Lutece	SA	Administrateur
GIE Macif Investissement	GIE	Directeur général
HDP MACIF 6	SASU	Président
HDP MACIF 7	SAS	Président
HDP MACIF 8	SAS	Président
HDP MACIF 9	SAS	Président
Macif Impact ESS	SAS	Membre du Comité d'investissement
Macif Participations	SAS	Président
Mutavie	SE	Membre du Directoire

Ofi Invest	SA	Administrateur
Siem	SASU	Membre du Comité de direction
Emergence	SICAV	RP Macif SAM - Président du Conseil d'administration (à partir du 23.05.2024) Vice-président du Conseil d'administration (jusqu'au 23.05.2024)
Equi-Convictions	SICAV	RP Macif SAM - Administrateur
Ofi Invest Distribute	SAS	RP Macif SAM - Membre du Conseil de surveillance
Ofi Invest Real Estate SGP	SA	RP Macif SAM - Membre du Conseil de surveillance

**Monsieur Romain FITOUSSI – Administrateur (\*)**

Global SICAV	SICAV	Administrateur
--------------	-------	----------------

**Monsieur Ferreol BAUDONNIERE – Administrateur (\*)**

Global SICAV	SICAV	Administrateur
--------------	-------	----------------

**Monsieur Bruno PRIGENT – Administrateur (\*)**

Global SICAV	SICAV	Administrateur
Equigest	SA	Administrateur et Président du comité d'audit
Echiquier	SICAV	Administrateur
Amundi Funds	SICAV Luxembourgeoise	Administrateur

**Monsieur Franck DUSSOGE – Administrateur (\*)**

Global SICAV	SICAV	Administrateur
3A conseils	SAS	Président
Smart lenders asset management	SAS	Administrateur
Crystal holding	SAS	Censeur

**Monsieur Guillaume POLI – Administrateur (\*)**

Global SICAV	SICAV	Administrateur
Ofi Invest Asset Management	SA	Directeur Général Délégué
Ofi Invest Distribute	SAS	Président
Global Platform	SICAV luxembourgeoise	Administrateur
Global Fund	SICAV luxembourgeoise	Administrateur
SSP	SICAV luxembourgeoise	Administrateur
SYNCICAP HOLDING	SAS	Président et Président du Comité de Suivi
ALPHEYS	SAS	Président du Conseil d'Administration
Ofi Invest Real Estate SGP	SA à Directoire et CS	RP Ofi Invest- Membre du Conseil de Surveillance
S2iEM	SICAV	RP Ofi Invest Asset Management – Administrateur
ZENCAP AM	SAS	RP Ofi Invest Distribute – Membre du Conseil de Surveillance
ALPHEYS HOLDING	SAS	RP Ofi Invest Distribute – Administrateur
ALPHEYS INVEST	SA	RP Ofi Invest Distribute – Administrateur

**Monsieur Roger CANIARD – Administrateur**

Global SICAV	SICAV	Administrateur
--------------	-------	----------------

**Monsieur Fabrice ZAMBONI – Administrateur**

Global SICAV	SICAV	Administrateur
--------------	-------	----------------

**Monsieur Eric BERTRAND – Directeur Général (\*)**

Global SICAV	SICAV	Directeur Général
Ofi Invest Asset Management	SA	Directeur Général Déléguée
Ofi Invest Intermediation Solutions	SAS	Président du Conseil de surveillance
Global Platform	SICAV Luxembourgeoise	Président du Conseil d'Administration
Global Fund	SICAV Luxembourgeoise	Président du Conseil d'Administration
Single Select	SICAV Luxembourgeoise	Président du Conseil d'Administration

(\*) Données validées

### Répartition des rémunérations allouées

Il a été décidé de fixer le montant de la rémunération des membres du conseil d'administration en application des dispositions de l'article L 225-45 du Code de commerce à 23 500 € pour l'exercice 2024 à verser en 2025.

### Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en cas d'augmentation de capital en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.

Sans objet pour les SICAV.

### Modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de Commerce.

La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, par une personne physique renouvelée par décision du conseil d'administration, portant le titre de directeur général, à savoir Monsieur Eric BERTRAND.

## CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

La SICAV déclare s'engager à respecter la « charte de gouvernance des SICAV de droit français » élaborée par l'Association Française de la Gestion Financière. Cette charte précise la notion d'indépendance des membres du Conseil, et rappelle le nombre minimum d'administrateurs qui doivent remplir ces critères d'indépendance. Elle impose aux administrateurs des obligations de déclaration de leurs autres mandats exercés au sein d'autres entités.

Le respect de cette charte résulte d'un engagement de la SICAV.

*(Plus de précisions à la rubrique « Acteurs » du prospectus de la SICAV)*

### Dénomination

Global SICAV (la « SICAV »)

Siège social : 22, rue Vernier – 75017 Paris (France)

### Forme juridique

SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable) de droit français.

Les Compartiments suivants sont catégorisés comme suit :

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable :

- Ofi Invest ESG Euro Equity
- Ofi Invest ESG Euro Equity Smart Beta
- Ofi Invest ESG Euro Credit Short Term
- Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change
- Ofi Invest ESG European Convertible Bond
- Ofi Invest Precious Metals
- Ofi Invest Energy Strategic Metals

### Classification AMF

Ofi Invest ESG Euro Equity	Actions des pays de la zone euro.
Ofi Invest ESG Euro Equity Smart Beta	Actions des pays de la zone euro.
Ofi Invest ESG Euro Credit Short Term	Obligations et autres titres de créances libellés en euro.
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change	Obligations et autres titres de créances libellés en euro.
Ofi Invest ESG European Convertible Bond	Fonds mixte.
Ofi Invest Precious Metals	Fonds mixte.
Ofi Invest Energy Strategic Metals	Fonds mixte.

## Information sur le régime fiscal

Les Compartiments en tant que tels ne sont pas sujet à imposition. Toutefois, les actionnaires peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués aux Compartiments, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de ceux-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées aux Compartiments ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par les Compartiments dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement des Compartiments. Ainsi, certains revenus distribués en France par les Compartiments à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de ses Compartiments peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Sont éligibles au PEA les Compartiments suivants :

- Eligible au P.E.A : Ofi Invest ESG Euro Equity
- Eligible au P.E.A : Ofi Invest ESG Euro Equity Smart Beta

## AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

### Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : [ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com](mailto:ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com)

 Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

## SYNTHESE DE L'OFFRE DE GESTION

(Ci-après individuellement « Compartiment » ou collectivement les « Compartiments »).

### Ofi Invest ESG Euro Equity

Caractéristiques							
Action	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures
		Résultat net	Plus-values nettes réalisées				
C	FR0000971160	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	500 000 euros (*)	Néant
D	FR0000971178	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	500 000 euros (*)	Néant
R	FR0013275112	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	Néant	Néant
RF	FR0013308947	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Action réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ; - fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 ; - fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat (**)	Néant	Néant
N-D	FR0011653435	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Action réservée aux OPC Nourriciers du Groupe Ofi invest	1 action	Néant

(\*) Pour les actions C et D, il est précisé qu'en cas de souscriptions par plusieurs sociétés appartenant à un même groupe, au sens de l'article L.233-3 I. du Code de commerce, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les souscriptions des différentes entités dudit groupe. De la même manière, en cas de souscriptions par plusieurs OPC/Mandats gérés par la même société de gestion, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les différentes souscriptions des OPC/Mandats de ladite société de gestion. Les actions peuvent être souscrites par la Société de Gestion sans minimum de souscription.

(\*\*) L'action RF peut également être souscrite sans minimum de souscription par :

- La Société de Gestion de portefeuille du Compartiment ou une entité appartenant au même groupe ;
- L'établissement dépositaire ou une entité appartenant au même groupe ;
- Le promoteur du Compartiment ou une entité appartenant au même groupe.

Caractéristiques							
Action	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures
		Résultat net	Plus-values nettes réalisées				
XL	FR0010436618	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Aux souscripteurs dont le montant minimum de souscription initiale est de 10 000 000 euros (dix millions d'euros)	10 000 000 euros (*)	Néant
I	FR0012046621	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs (Clientèle Institutionnelle)	500 000 euros (*)	Néant
RC	FR0013267135	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs (Clientèle Retail)	Néant	Néant
RF	FR0013308996	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ; - fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 ; - fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat (**)	Néant	Néant

(\*) Pour les actions I – XL, il est précisé qu'en cas de souscriptions par plusieurs sociétés appartenant à un même groupe, au sens de l'article L.233-3 I. du Code de commerce, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les souscriptions des différentes entités dudit groupe. De la même manière, en cas de souscriptions par plusieurs OPC/Mandats gérés par la même société de gestion, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les différentes souscriptions des OPC/Mandats de ladite société de gestion. Les actions peuvent être souscrites par la Société de Gestion sans minimum de souscription.

(\*\*) Les actions RF peuvent également être souscrites sans minimum de souscription par :

- La Société de Gestion de portefeuille du Compartiment ou une entité appartenant au même groupe ;
- L'établissement dépositaire ou une entité appartenant au même groupe ;
- Le promoteur du Compartiment ou une entité appartenant au même groupe



Caractéristiques							
Action	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures
		Résultat net	Plus-values nettes réalisées				
I	FR0000979866	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	500 000 € (*)	Néant
R	FR0011799931	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	Néant	Néant
RF	FR0013308921	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ; - fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 ; - fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat (**)	Néant	Néant
GIC	FR0013487733	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Action réservée à la commercialisation en Allemagne et en Autriche (**)	500 000€	Néant

(\*) Pour l'action I, il est précisé qu'en cas de souscriptions par plusieurs sociétés appartenant à un même groupe, au sens de l'article L.233-3 I. du Code de commerce, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les souscriptions des différentes entités dudit groupe. De la même manière, en cas de souscriptions par plusieurs OPC/Mandats gérés par la même société de gestion, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les différentes souscriptions des OPC/Mandats de ladite société de gestion. Les actions peuvent être souscrites par la Société de Gestion sans minimum de souscription.

(\*\*) Les actions RF et GIC peuvent également être souscrites sans minimum de souscription par :

- La Société de Gestion de portefeuille du Compartiment ou une entité appartenant au même groupe ;
- L'établissement dépositaire ou une entité appartenant au même groupe ;
- Le promoteur du Compartiment ou une entité appartenant au même groupe.

Caractéristiques							
Action	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures
		Résultat net	Plus-values nettes réalisées				
IC	FR0000945180	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	500 000 € (*)	Néant
I	FR0011869163	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	500 000 € (*)	Néant
N	FR0013229705	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Action réservée aux OPC Nourriciers du Groupe Ofi invest	1 action	Néant
R	FR0013275120	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	Néant	Néant
GI	FR00140071C8	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Action réservée à la commercialisation en Allemagne et en Autriche	500 000 € (*)	Néant

(\*) Pour les actions IC – I et GI, il est précisé qu'en cas de souscriptions par plusieurs sociétés appartenant à un même groupe, au sens de l'article L.233-3 I. du Code de commerce, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les souscriptions des différentes entités dudit groupe. De la même manière, en cas de souscriptions par plusieurs OPC/Mandats gérés par la même société de gestion, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les différentes souscriptions des OPC/Mandats de ladite société de gestion. Les actions peuvent être souscrites par la Société de Gestion sans minimum de souscription.

Caractéristiques							
Action	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures
		Résultat net	Plus-values nettes réalisées				
IC	FR0000011074	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	500 000 € (*)	Néant
ID	FR0011157973	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	500 000 € (*)	Néant
RC	FR0013303609	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	Néant	Néant
RF	FR0013309010	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Action réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ; - fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 ; - fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat (**)	Néant	Néant
N-D	FR0013488343	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Action réservée aux OPC Nourriciers du Groupe Ofi invest	1 action	Néant
GI	FR0013274941	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Action réservée à la commercialisation en Allemagne et en Autriche	1 000 000€ (**)	Néant
GR	FR0013275138	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Action réservée à la commercialisation en Allemagne et en Autriche	Néant	Néant

(\*) Pour les actions IC et ID, il est précisé qu'en cas de souscriptions par plusieurs sociétés appartenant à un même groupe, au sens de l'article L.233-3 I. du Code de commerce, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les souscriptions des différentes entités dudit groupe. De la même manière, en cas de souscriptions par plusieurs OPC/Mandats gérés par la même société de gestion, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les différentes souscriptions des OPC/Mandats de ladite société de gestion. Les actions peuvent être souscrites par la Société de Gestion sans minimum de souscription.

(\*\*) Les actions RF, GI et GR peuvent également être souscrites sans minimum de souscription par :

- La Société de Gestion de portefeuille du Compartiment ou une entité appartenant au même groupe ;
- L'établissement dépositaire ou une entité appartenant au même groupe ;
- Le promoteur du Compartiment ou une entité appartenant au même groupe.

Caractéristiques							
Action	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures
		Résultat net	Plus-values nettes réalisées				
I	FR0011170786	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Personnes morales (dont les organismes de placement collectif) (*)	1 000 000 € (**)	Néant
R	FR0011170182	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	Néant	Néant
RF	FR0013304441	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Action réservés aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ; - ou fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 ; - ou fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat ; ou fournissant un service de conseil non indépendant dès lors qu'ils ont conclu avec leurs clients des accords stipulant qu'ils ne peuvent ni percevoir, ni conserver des rétrocessions (***)	Néant	Néant
XL	FR0013190287	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Aux souscripteurs dont le montant minimum de souscription initiale est de 15 000 000 € (quinze millions d'euros)	15 000 000 € (**)	Néant
RFC USD H	FR0014002U38	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	USD	Action réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes	Néant	Néant

					rétrocessions aux distributeurs - ou fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 - ou fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat ; - ou fournissant un service de conseil non indépendant dès lors qu'ils ont conclu avec leurs clients des accords stipulant qu'ils ne peuvent ni percevoir, ni conserver des rétrocessions (***)		
--	--	--	--	--	--	--	--

(\*) Pour l'action I, elle comprend également l'ensemble des porteurs qui y avait souscrit avant le 31 juillet 2020, soit avant qu'elle ne soit destinée aux personnes morales (dont les organismes de placement collectif).

(\*\*) Pour les actions I et XL, il est précisé qu'en cas de souscriptions par plusieurs sociétés appartenant à un même groupe, au sens de l'article L.233-3 I. du Code de commerce, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les souscriptions des différentes entités dudit groupe. De la même manière, en cas de souscriptions par plusieurs OPC/Mandats gérés par la même société de gestion, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les différentes souscriptions des OPC/Mandats de ladite société de gestion. Les actions peuvent être souscrites par la Société de Gestion sans minimum de souscription.

(\*\*\*) L'action RF peut également être souscrite sans minimum de souscription par :

- La Société de Gestion de portefeuille du Compartiment ou une entité appartenant au même groupe ;
- L'établissement dépositaire ou une entité appartenant au même groupe ;
- Le promoteur du Compartiment ou une entité appartenant au même groupe.

Pour l'action RFC USD H, la Société de Gestion veillera à ce que l'action soit couverte contre le risque de change à tout moment au moins à 95%, l'objectif étant de couvrir la totalité de cette classe d'actions ; l'attention des souscripteurs est toutefois attirée sur le fait qu'il pourra subsister un risque de change résiduel. Toutes les charges découlant de ces opérations de couverture seront supportées par l'action RFC USD H.

Caractéristiques							
Action	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures
		Résultat net	Plus-values nettes réalisées				
XL	FR0014005WK6	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	15 000 000 euros (*) (Quinze millions d'euros)	Néant
I	FR0014008NM5	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	1 000 000 euros (*)	Néant
R	FR0014008NN3	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	Néant	Néant
RF	FR0014008NO1	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Action réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs ; - ou fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 ; - ou fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat ; - ou fournissant un service de conseil non indépendant dès lors qu'ils ont conclu avec leurs clients des accords stipulant qu'ils ne peuvent ni percevoir, ni conserver des rétrocessions (**)	Néant	Néant
RFC USD H	FR001400FXJ1	Capitalisation	Capitalisation et/ou distribution	USD	Action réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires : - soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs - ou fournissant un service de conseil indépendant au	Néant	Néant

					<p>sens de la réglementation européenne MIF2</p> <p>- ou fournissant un service de gestion individuelle de portefeuille sous mandat ;</p> <p>- ou fournissant un service de conseil non indépendant dès lors qu'ils ont conclu avec leurs clients des accords stipulant qu'ils ne peuvent ni percevoir, ni conserver des rétrocessions (***)</p>		
UFF Energy Strategic Metals A	FRO01400J4N9	Capitalisation	Capitalisation et/ou distribution	EUR	Action réservée à Abeille Vie et Abeille Retraite Professionnelle et destinée à servir de valeur de référence aux Unités de Compte des contrats d'assurance commercialisés par l'Union Financière de France	1 part	Néant

(\*) Pour les actions I et XL, il est précisé qu'en cas de souscriptions par plusieurs sociétés appartenant à un même groupe, au sens de l'article L.233-3 I. du Code de commerce, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les souscriptions des différentes entités dudit groupe. De la même manière, en cas de souscriptions par plusieurs OPC/Mandats gérés par la même société de gestion, le respect de cette souscription minimale sera apprécié en cumulant les différentes souscriptions des OPC/Mandats de ladite société de gestion. Les actions peuvent être souscrites par la Société de Gestion sans minimum de souscription.

(\*\*) L'action RF peut également être souscrite sans minimum de souscription par :

- La Société de Gestion de portefeuille du Compartiment ou une entité appartenant au même groupe ;
- L'établissement dépositaire ou une entité appartenant au même groupe ;
- Le promoteur du Compartiment ou une entité appartenant au même groupe.

Pour l'action RFC USD H, la Société de Gestion veillera à ce que l'action soit couverte contre le risque de change à tout moment au moins à 95%, l'objectif étant de couvrir la totalité de cette classe d'actions ; l'attention des souscripteurs est toutefois attirée sur le fait qu'il pourra subsister un risque de change résiduel. Toutes les charges découlant de ces opérations de couverture seront supportées par l'action RFC USD H.

## OBJECTIF DE GESTION

Ofi Invest ESG Euro Equity	L'objectif du Compartiment est d'obtenir à long terme une surperformance par rapport à l'Eurostoxx 50 sur la durée de placement recommandée en mettant en œuvre une approche ISR. Le Compartiment n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent la conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice. Les investissements dans les entreprises sont réalisés selon des pondérations qui ne sont pas fonction du poids relatif de chaque société dans l'indice.
Ofi Invest ESG Euro Equity Smart Beta	Le Compartiment a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Euro Stoxx Dividendes Nets Réinvestis sur la durée de placement recommandée en mettant en œuvre une approche ISR.
Ofi Invest ESG Euro Credit Short Term	Le Compartiment a pour objectif de gestion de réaliser une performance supérieure à l'indice €STR capitalisé quotidiennement, sur la durée de placement recommandée par une exposition aux produits de taux en mettant en œuvre une approche ISR.
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change	Le Compartiment a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index en investissant dans des entreprises ayant une démarche active dans la transition énergétique et écologique.
Ofi Invest ESG European Convertible Bond	Le Compartiment a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de son indicateur de référence en investissant le portefeuille dans des obligations convertibles européennes sur la durée de placement recommandée en mettant en œuvre une approche ISR.
Ofi Invest Precious Metals	L'objectif de gestion est d'offrir aux porteurs une exposition synthétique à l'indice « Basket Precious Metals Strategy » (code Bloomberg : SOOFBPM Index) ou un indice ayant la même composition. Cet indice est représentatif d'un panier composé de contrats à terme sur métaux précieux et sur taux d'intérêt. Le Compartiment reproduira à la hausse comme à la baisse les variations de cet indice.
Ofi Invest Energy Strategic Metals	L'objectif de gestion est d'offrir aux actionnaires une exposition aux métaux suivants : Aluminium, Plomb, Palladium, Platine, Argent, Nickel, Zinc, Cuivre en cohérence avec la stratégie de gestion et la dénomination de l'OPC. La réalisation de cet objectif se fera par le biais d'une exposition synthétique à l'indice « Basket Energy Strategic Metals Index » (code Bloomberg : SOOFESM) ou un indice ayant la même composition. Cet indice est représentatif d'un panier composé de contrats à terme sur ces métaux. Le Compartiment reproduira à la hausse comme à la baisse les variations de cet indice.



## INDICATEUR DE REFERENCE

<p>Ofi Invest ESG Euro Equity</p>	<p>La performance du Compartiment peut être comparée à celle de l'indice action Eurostoxx 50. Il est calculé dividendes réinvestis. L'indice Eurostoxx 50 est composé des 50 plus grandes et plus liquides capitalisations de la zone euro. Il a été créé avec une base 1000 le 31 décembre 1991. Un certain nombre d'information (descriptif, cours, historiques, graphiques...) sur cet indice sont disponibles dans la presse (presse financière) et sur certains sites spécialisés (<a href="http://www.stoxx.com">www.stoxx.com</a>). Ticker Bloomberg : SX5T Index.</p>
<p>Ofi Invest ESG Euro Equity Smart Beta</p>	<p>L'investisseur pourra comparer les performances du Compartiment à celles de l'indice EURO STOXX calculé Dividendes Nets Réinvestis – Ticker SXXT. L'indice EURO STOXX est le sous-ensemble composé des noms les plus liquides de l'indice STOXX Europe 600. Avec un nombre variable de composants (environ 300), l'indice représente les entreprises de grandes, moyennes et petites capitalisations des pays de la zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Espagne. Il est calculé quotidiennement. (Pour plus d'informations sur cet indice : <a href="http://www.stoxx.com">www.stoxx.com</a>). Le Compartiment n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent la conduire à des écarts significatifs avec le comportement de l'indice.</p>
<p>Ofi Invest ESG Euro Credit Short Term</p>	<p>L'indicateur de référence auquel l'investisseur pourra comparer la performance du Compartiment est le taux €STR capitalisé quotidiennement. L'indice « €STR » (Euro Short-Term Rate) résulte de la moyenne pondérée des transactions au jour le jour dont le montant est supérieur à 1 million d'euros des prêts non garantis réalisées sur le marché monétaire par les établissements bancaires les plus actifs de la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne à partir de données sur les transactions réelles fournies par un échantillon des banques les plus importantes de la zone euro et diffusé sur le site : <a href="http://www.ecb.europa.eu">www.ecb.europa.eu</a>. Son ticker Bloomberg est ESTRON Index. La Banque Centrale Européenne, en tant qu'administrateur de l'indice €STR bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 a) du Règlement Benchmark et à ce titre n'a pas à être inscrite sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.</p>
<p>Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change</p>	<p>L'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index est un indice publié par Merrill Lynch constitué d'obligations notées dans la catégorie investment grade libellées en euro et émises par des sociétés financières et non financières. L'indice est diffusé sur le site Web <a href="http://www.mlindex.ml.com">www.mlindex.ml.com</a> sous le code EROO ou sur Bloomberg en utilisant le ticker "ER00 Index". Cet indice est calculé coupons réinvestis.</p>

<p>Ofi Invest ESG European Convertible Bond</p>	<p>L'indicateur de référence est le Thomson Reuters Europe Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR), calculé coupons réinvestis. Cet indice est calculé par MACE Advisers, société du groupe Thomson Reuters. Il rassemble les convertibles européennes respectant des critères de liquidité minimum et de profil de risque équilibré (action/obligation). Il est disponible sur le site <a href="http://thomsonreuters.com/">http://thomsonreuters.com/</a> et via Bloomberg : Code UCBIFX21 Index. Le Compartiment n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent le conduire à des écarts significatifs avec le comportement de cet indice.</p>
<p>Ofi Invest Precious Metals</p>	<p>Il n'y a pas d'indicateur de référence, cependant à titre d'information l'investisseur pourra consulter le GSCI Precious Metals TR, qui est représentatif d'un univers d'investissement en métaux précieux, limité à une exposition à l'or et l'argent. Les indices sous-jacents S&amp;P GSCI, sont des indices de futures sur matières premières, publiés par S&amp;P. Leur performance reflète les variations des contrats à terme sur matières premières physiques composant ces indices. Ces variations sont calculées sur la base de cours constatés en US\$. Ces indices sont total return. Il convient de rappeler que l'indice de comparaison le GSCI Precious Metals TR n'a pas la même composition que l'indice Basket Precious Metals Strategy auquel le Compartiment est exposé en permanence, ce qui peut entraîner des différences en matière de performance réalisée. De plus amples informations sur les indices sous-jacents peuvent être obtenues sur le site Internet : <a href="http://www.spindices.com/search/">http://www.spindices.com/search/</a></p>
<p>Ofi Invest Energy Strategic Metals</p>	<p>Il n'y a pas d'indicateur de référence, cependant à titre d'information l'investisseur pourra consulter le S&amp;P GSCI INDUSTRIAL METALS TR, qui est représentatif d'un univers d'investissement des métaux industriels (code Bloomberg : SPGSINTR). Il convient de rappeler que l'indice de comparaison le S&amp;P GSCI INDUSTRIAL METALS TR n'a pas la même composition que l'indice Basket Energy Strategic Metals Index auquel le Compartiment est exposé en permanence, ce qui peut entraîner des différences en matière de performance réalisée. De plus amples informations sur les indices sous-jacents peuvent être obtenues sur le site Internet : <a href="http://www.spindices.com/search/">http://www.spindices.com/search/</a></p>

## STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

### Ofi Invest ESG Euro Equity

#### Stratégies utilisées :

Le Compartiment met en œuvre une approche fondée notamment sur une analyse extra-financière des sociétés composant son indicateur de référence, qui permet de déterminer les pondérations des titres dans le portefeuille. Cette approche permet au gérant de projeter les valeurs et leurs rendements escomptés sur une perspective de long terme.

Du fait de son éligibilité au Plan d'Epargne en Actions et à l'article 209-0 A du Code général des impôts, le Compartiment est en permanence investi, au minimum à 90% de son actif net en actions de sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne.

Le portefeuille sera toutefois, en application de la stratégie de gestion, exposé au minimum à 60% aux actions de la zone euro.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille.

L'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance.

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;
- Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption...), Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services ;
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée, Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.

Selon l'analyse de la Société de Gestion, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constituent des zones de risque qui peuvent avoir des impacts financiers significatifs sur les émetteurs et donc sur leur durabilité. Par ailleurs, les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie de croissance des réponses aux enjeux du développement durable créent des opportunités qui participent à leur développement économique. Dans ce sens, l'analyse ESG complète et enrichit l'analyse financière traditionnelle.

L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus importants pour ce secteur. A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de Gouvernance (G).

Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants et de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités.

La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités.

Cette note ESG est calculée sur 10.

Ces notes peuvent faire l'objet :

- D'éventuels malus liés à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés ;
- D'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.

Les notes ESG des sociétés sont utilisées pour établir un score ISR correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son super secteur ICB (niveau 2). Le score ISR est établi sur une échelle de 0.5 à 5 – le niveau de 5 correspondant à la note meilleure ESG du secteur.

#### **Qualification de l'univers analysé (300 sociétés) :**

Dans l'approche best in class, à l'intérieur de chaque secteur, les sociétés sont classées en fonction de leur Score ISR.

Chaque catégorie ISR couvre 20% des sociétés du secteur ICB2 (c'est-à-dire de son secteur principal conformément à la classification sectorielle internationale ICB (Industrial Classification Benchmark), ces catégories sont les suivantes :

- Emetteurs Sous surveillance : sociétés présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG ;
- Incertains : sociétés dont les enjeux ESG sont faiblement gérés ;
- Suiveurs : sociétés dont les enjeux ESG sont moyennement gérés ;
- Impliqués : sociétés actives dans la prise en compte des enjeux ESG ;
- Leaders : sociétés les plus avancées dans la prise en compte des enjeux ESG.

Sur Ofi Invest ESG Euro Equity l'univers d'investissement éligible est défini par l'exclusion des sociétés de la catégorie sous surveillance présentant les moins bons Scores ISR (Scores Best In Class calculés par notre Pôle ISR) de l'indice Eurostoxx, désigné ci-après par le terme « univers d'investissement). L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% de l'actif net du Compartiment.

En cas de rétrogradation de l'évaluation ESG d'une entreprise entraînant un passage en catégorie « sous surveillance », celle-ci peut être conservée en portefeuille à titre temporaire, sur décision conjointe des gérants et des analystes. Le désinvestissement sera réalisé sous un délai de trois mois.

A partir de cet univers, le Compartiment applique les exclusions suivantes :

Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Compartiment respecte les politiques synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : [https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives\\_ofi-invest-AM.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf)

Les politiques d'exclusion sont disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

L'analyse ESG des pratiques des entreprises est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).

Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.

Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la Société de Gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Le Compartiment adhère au Code de Transparence AFG Eurosif pour les fonds ISR ouverts au public, disponible sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>. Ce Code décrit de manière détaillée la méthode d'analyse extra financière ainsi que le processus de sélection ISR appliqué.

#### Règlementation SFDR :

##### **Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :**

Le Compartiment fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

##### **Taxonomie :**

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

#### Actifs (hors dérivés intégrés) :

##### **Actions :**

Les actifs d'Ofi Invest ESG Euro Equity sont exposés au minimum pour 60% en valeurs actions ou assimilés de la zone euro tout en étant en permanence investi à 90% de son actif net en actions de sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne.

##### **Titres de créance et instruments du marché monétaire :**

Dans le cadre de la gestion de trésorerie du Compartiment, le gérant pourra avoir recours à des obligations, des titres de créances, dépôts et instruments du marché monétaire européens dans la limite de 10% de l'actif net.

La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance, elle s'effectuera en fonction des opportunités de marché. Les titres de créance et instruments du marché monétaire détenus en portefeuille seront émis en euro ou autres devises européennes. Les émetteurs des titres en portefeuille doivent être notés « Investment Grade » au moment de l'acquisition selon la politique de notation mise en place par la Société de Gestion.

Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

#### **Actions ou actions d'autres OPCVM ou fonds d'investissement :**

Afin de gérer la trésorerie ou d'accéder à des marchés spécifiques (sectoriels ou géographiques) le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif en actions et actions d'OPCVM français ou étrangers conformes à la Directive 2009/65/CE investissant eux-mêmes au maximum 10% de leur actif en actions ou actions d'autres OPCVM ou fonds d'investissement, ou en actions et actions d'autres OPC français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étrangers qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier. Ces fonds peuvent être des OPCVM gérés ou promus par des sociétés du Groupe Ofi Invest.

#### **Autres dans la limite de 10% de l'actif :**

Tout instrument du marché monétaire, titre de créance ou titre de capital non négocié sur un marché réglementé.

#### Instrument dérivés :

Le Compartiment peut intervenir sur des contrats financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger, et/ou de gré à gré).

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille ou de l'exposer aux actions, titres et valeurs assimilées, indices de marchés actions, pour tirer parti des variations de marché ou poursuivre l'objectif de gestion.

Le Compartiment pourra notamment intervenir sur les contrats à terme et les options (vente, achat, dans, ou en dehors de la monnaie) portant sur l'indice Eurostoxx 50.

Par ailleurs, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre un éventuel risque de change.

L'exposition totale du portefeuille n'a pas vocation à être supérieure à 100%.

#### Dérivés actions :

Pour se couvrir ou s'exposer au risque général du marché actions, le Compartiment utilise des contrats à terme listés sur les principaux indices mondiaux de référence actions, sur actions individuelles ou autre type de support de type action. Le Compartiment gèrera cette exposition par le biais d'options sur ces indices ou de futures.

#### Dérivés de change :

Le Compartiment peut intervenir sur le marché des devises via des contrats au comptant ou à terme sur devises sur des marchés organisés et réglementés, français ou étrangers (futures, options...), ou des contrats de change à terme de gré à gré (swap...). Les opérations de change à terme seront utilisées pour couvrir les éventuelles expositions en devise du Compartiment.

#### **Engagement du Compartiment sur les contrats financiers :**

La méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode de l'engagement.

#### **Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :**

Le gérant peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : CACIB et Société Générale.

En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles le gérant pourrait être amené à traiter : Bank of America Merrill Lynch, Barclays, BNP Paribas, Goldman Sachs, HSBC, JPMorgan, Morgan Stanley, Natixis et UBS.

La Société de Gestion du Compartiment sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'instruments dérivés et type de sous-jacents, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de Gestion sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Compartiment ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le Compartiment ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, le Compartiment supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Compartiment peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

#### **Garanties financières :**

Conformément à la politique interne de la Société de Gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties.

Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La Société de Gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titre.

En cas de réception de la garantie financière en espèces, celles-ci pourront être :

- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- Ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Compartiment.

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Compartiment n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Compartiment.

#### **Conservation :**

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Compartiment.

#### **Rémunération :**

Le Compartiment est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre des opérations sur instruments dérivés.

#### Titres intégrant des dérivés :

(Warrants, credit link note, EMTN, bon de souscription, etc.)

#### **Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :**

- Action : oui
- Taux : non
- Change : oui
- Crédit : non
- Autre risque (à préciser) : non

#### **Nature des interventions :**

L'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture : oui
- Exposition : oui
- Arbitrage : oui
- Autre nature (à préciser) : non

#### **Nature des instruments utilisés :**

Warrants, bons de souscription...

#### **Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :**

Le Compartiment peut recourir, à titre accessoire, aux titres intégrant les dérivés négociés sur des marchés réglementés et organisés dans un but de couverture générale du portefeuille ou de catégories de titres parfaitement identifiées ou de reconstitution d'une exposition synthétique à des risques actions. Ils peuvent également être utilisés en augmentation de l'exposition aux marchés d'actions et/ou en couverture du risque de change.

#### Dépôts :

Le Compartiment n'a pas vocation à réaliser des dépôts.

#### Emprunts d'espèces :

Dans la limite réglementaire de 10% et dans le cas de couverture espèce de rachats de actions importants.

#### Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le Compartiment n'a pas vocation à réaliser des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres.



### Stratégies utilisées :

L'univers d'investissement du Compartiment est défini par l'ensemble des composants de l'indice EURO STOXX. Sur la base d'une allocation dynamique, le gérant investit sur les titres composant l'indice de son univers sans toutefois chercher à répliquer la pondération de chaque titre dans son indice. Le Compartiment investira essentiellement (90% de son Actif net) dans la zone euro.

L'univers d'investissement éligible est défini, dans une approche best in class, par la sélection des 2/3 des meilleurs Scores ISR dans chacun des secteurs, au sein de l'univers d'investissement du Compartiment (Indice Eurostoxx).

Le processus d'investissement concilie l'application de critères financiers et extra-financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille :

- Sur la base de son univers d'investissement, le gérant procède trimestriellement ou en tant que de besoin, en fonction des conditions du marché, à une allocation sectorielle à partir de la volatilité de chaque secteur composite et de leurs corrélations jointes, afin d'équilibrer leurs contributions au risque global (critère financier) (Si un changement de composition de l'univers de référence devait intervenir entre deux rebalancements trimestriels, la gestion s'octroie la possibilité, dans l'intérêt des porteurs, soit de garder les titres jusqu'au prochain rebalancement trimestriel, soit de procéder à leurs vente en faisant un rebalancement intermédiaire comme le processus de gestion l'y autorise) ;
- Le gérant applique un filtre ISR aux composants de chaque secteur afin de ne conserver que les 2/3 des entreprises ayant les meilleurs scores ISR de leur secteur définis par l'équipe d'analyse ISR du Groupe Ofi invest (critère extra-financier).
- Pour finir, l'allocation de chaque titre est faite de façon discrétionnaire, secteur par secteur, sous contrainte de l'allocation sectorielle faite initialement (critère financier).

L'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance.

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;
- Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption...), Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services ;
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée, Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.

Selon l'analyse de la Société de Gestion, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constituent des zones de risque qui peuvent avoir des impacts financiers significatifs sur les émetteurs et donc sur leur durabilité.

Par ailleurs, les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie de croissance des réponses aux enjeux du développement durable créent des opportunités qui participent à leur développement économique. Dans ce sens, l'analyse ESG complète et enrichit l'analyse financière traditionnelle.

L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus importants pour ce secteur. A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de Gouvernance (G).

Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants et de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités.

La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités.

Cette note ESG est calculée sur 10.

Ces notes peuvent faire l'objet :

- D'éventuels malus lié à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés ;
- D'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.

Les notes ESG des sociétés sont utilisées pour établir un score ISR correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son super secteur ICB (niveau 2). Le score ISR est établi sur une échelle de 0.5 à 5 – le niveau de 5 correspondant à la note meilleure ESG du secteur.

#### **Qualification de l'univers d'investissement :**

Pour information, à l'intérieur de chaque secteur, les sociétés sont classées en fonction de leur Score ISR.

Chaque catégorie ISR couvre 20% des sociétés du secteur ICB2, ces catégories sont les suivantes :

- Sous surveillance : sociétés présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG ;
- Incertains : sociétés dont les enjeux ESG sont faiblement gérés ;
- Suiveurs : sociétés dont les enjeux ESG sont moyennement gérés ;
- Impliqués : sociétés actives dans la prise en compte des enjeux ESG ;
- Leaders : sociétés les plus avancées dans la prise en compte des enjeux ESG.

Dans l'approche best in class, l'univers d'investissement éligible est défini par la sélection des 2/3 des meilleurs Scores ISR dans chacun des secteurs, au sein de l'univers d'investissement du Compartiment (Indice Eurostoxx). L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% de l'actif net du Compartiment.

A partir de cet univers, le Compartiment applique les exclusions suivantes :

Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Compartiment respecte les politiques synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : [https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives\\_ofi-invest-AM.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf)

Les politiques d'exclusion sont disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

L'analyse ESG des pratiques des entreprises est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées). Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers. Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la Société de Gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Le Compartiment adhère au Code de Transparence AFG Eurosif pour les fonds ISR ouverts au public, disponible sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>. Ce Code décrit de manière détaillée la méthode d'analyse extra financière ainsi que le processus de sélection ISR appliqué.

#### Règlementation SFDR :

##### **Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :**

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

#### Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

#### Actifs (hors dérivés intégrés) :

##### **Actions :**

Le Compartiment sera en permanence exposé au minimum à 90% de son Actif Net sur les marchés actions de la zone euro. Le Compartiment sera investi en actions, sans aucune contrainte de répartition sectorielle. En raison de son éligibilité au régime fiscal au PEA et de sa classification « Actions de pays de la zone euro », il est investi au minimum à hauteur de 75% de son actif en actions de sociétés qui ont leur siège dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale et qui sont soumises à l'impôt sur les Sociétés ou un impôt équivalent à l'impôt sur les Sociétés dans leur pays d'origine».

### **Titre de créance et instruments du marché monétaire :**

Afin de réaliser l'objectif de gestion, ou dans le cadre de la gestion de trésorerie du Compartiment, le gérant pourra avoir recours à des obligations, des titres de créances, et instruments du marché monétaire dans la limite de 10% de son Actif Net.

### **Actions ou actions d'OPC :**

Le Compartiment pourra investir au maximum 10% de son actif net :

- En parts et/ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger (conformes à la Directive 2009/65/CE) investissant eux-mêmes au maximum 10% de leur actif en actions ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement ;
- Actif en actions ou actions d'OPC et fonds d'investissement autres que ceux mentionnés ci-dessus qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le Compartiment se réserve la possibilité d'investir dans les OPC promus ou gérés par les sociétés du Groupe Ofi Invest.

### **Autres actifs éligibles :**

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10 % de son Actif Net en cumul d'instrument du marché monétaire, titre de créance ou titre de capital non négociés sur un marché réglementé respectant l'article R. 214-12 du Code monétaire et financier.

### Instruments dérivés :

Le Compartiment peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger et/ou de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir ou exposer de façon discrétionnaire le portefeuille aux risques d'actions par l'utilisation d'instruments tels que Futures et Forwards sur actions et indices d'actions, Options sur actions et indices d'actions, Swaps sur actions et indices d'actions. L'exposition totale du portefeuille n'a pas vocation à être supérieure à 100%.

### Dérivés actions :

Pour se couvrir ou s'exposer au risque général du marché actions, le Compartiment pourra utiliser des contrats à terme listés sur les principaux indices mondiaux de référence actions, sur actions individuelles ou autre type de support de type action. Le Compartiment peut gérer cette exposition par le biais d'options sur ces indices ou de futures.

### **Engagement du Compartiment sur les contrats financiers :**

La méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode de l'engagement.

### **Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :**

Le gérant peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : BNP Paribas, CACIB, HSBC et Société Générale.

En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles le gérant pourrait être amené à traiter : Bank of America Merrill Lynch, Barclays, Goldman Sachs, JPMorgan, Morgan Stanley, Natixis et UBS.

La Société de Gestion du Compartiment sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'instruments dérivés et type de sous-jacents, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de Gestion sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Compartiment ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le Compartiment ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, le Compartiment supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Compartiment peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

#### **Garanties financières :**

Conformément à la politique interne de la Société de Gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties.

Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La Société de Gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titre.

En cas de réception de la garantie financière en espèces, celles-ci pourront être :

- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- Ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Compartiment.

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Compartiment n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Compartiment.

#### **Conservation :**

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Compartiment.

#### **Rémunération :**

Le Compartiment est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre des opérations sur instruments dérivés.

[Titres intégrant des dérivés : \(dans la limite de 20% de l'actif net\) :](#)

#### **Nature des instruments utilisés :**

Essentiellement Warrants, Bons de souscription ainsi que tout type de support obligataire auxquels est attaché un droit de conversion ou de souscription.

### **La stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :**

Les interventions sur les titres intégrant des dérivés seront de même nature que celles réalisées sur les instruments dérivés. Le recours aux titres intégrant des dérivés est subordonné à leur éventuel avantage en matière de coût/efficacité ou de liquidité.

### Dépôts : (dans la limite de 10% de l'actif net) :

Le Compartiment pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit. Ces dépôts ont pour vocation de contribuer à la rémunération de la trésorerie.

### Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Compartiment peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèce, dans la limite de 10 % de son actif net.

### Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le Compartiment n'a pas vocation à réaliser des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres.

## **Ofi Invest ESG Euro Credit Short Term**

### Stratégies utilisées :

Le portefeuille est construit et géré sur la base d'une analyse quantitative et qualitative de l'univers d'investissement, afin d'intégrer au Compartiment les valeurs jugées en adéquation avec les objectifs et contraintes de gestion.

Le Compartiment a pour objectif de tirer parti :

- De l'évolution des taux courts en période de changement de cycle monétaire ; Il s'agira pour les gérants de piloter activement la sensibilité du Compartiment. Ainsi dans le cas où le scénario des gérants privilégie une hausse des taux, la sensibilité du Compartiment sera réduite de façon à diminuer l'impact de la hausse attendue sur la valeur liquidative. Inversement lorsque le scénario anticipe une baisse des taux directs la sensibilité sera augmentée afin de bénéficier de l'appréciation des titres à taux fixe.

La sensibilité du Compartiment évoluera dans une fourchette allant de 0 à 2

- D'une gestion active des émetteurs entrant dans la composition du portefeuille. L'évolution des spreads de crédit (marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats) aura un impact important sur l'évolution de la valeur liquidative. Le choix des émetteurs sur lesquels le Compartiment est investi est donc pour une part importante dans la construction de la performance attendue. La sélection des émetteurs individuels fait appel à l'expertise combinée des analystes crédit d'Ofi invest Asset Management (analyse fondamentale) et des gérants crédit (analyse de marché), ainsi qu'à une analyse quantitative afin de sélectionner les émetteurs en adéquation avec les contraintes de gestion et offrant le meilleur potentiel d'appréciation. Il convient de noter qu'il n'y a pas d'investissement sur les émetteurs souverains.

Dans le cadre de sa gestion, le gérant sélectionnera des titres dont la maturité est de maximum trois ans.

Le Compartiment pourra être investi jusqu'à hauteur de 5% de son actif net dans des obligations contingentes convertibles, appelées « CoCos ».

Les « Cocos » sont des titres hybrides émis par des institutions financières (banques, assurances, ...) permettant l'absorption des pertes lorsque le capital réglementaire de ces dernières tombe en dessous un certain seuil défini à l'avance (ou trigger). Elles sont utilisées dans le but d'améliorer le rendement du portefeuille, mais avec un risque supplémentaire lié à leur caractère subordonné à d'autres types de dettes, et à l'activation automatique (ou au grès du régulateur de l'émetteur) de clauses pouvant engendrer la perte totale de l'investissement.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille. L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du Compartiment hors liquidités).

L'univers d'investissement est défini comme suit :

L'ensemble des entreprises financières et non-financières notées Investment Grade ayant émis une (ou des) obligations en euro. Pour ceci, nous retenons comme périmètre de référence l'indice ICE BOFA 1 - 3 Year Euro Corporate Index (ticker : ER01). Cela représente environ 550 émetteurs (\*)

(\*) Données au 30/04/2022 susceptibles d'évoluer.

Au sein de l'univers d'investissement du Compartiment retenu par la Société de Gestion, l'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance.

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;
- Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption...), Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services ;
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée, Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.

Selon l'analyse de la Société de Gestion, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constituent des zones de risque qui peuvent avoir des impacts financiers significatifs sur les émetteurs et donc sur leur durabilité. Par ailleurs, les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie de croissance des réponses aux enjeux du développement durable créent des opportunités qui participent à leur développement économique. Dans ce sens, l'analyse ESG complète et enrichit l'analyse financière traditionnelle.

L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus importants pour ce secteur. A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de Gouvernance (G).

Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants et de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités.

La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités.

Cette note ESG est calculée sur 10.

Ces notes peuvent faire l'objet :

- D'éventuels malus liés à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés ;
- D'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.

Les notes ESG des sociétés sont utilisées pour établir un score ISR correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son super secteur ICB (niveau 2). Le score ISR est établi sur une échelle de 0.5 à 5 – le niveau de 5 correspondant à la note meilleure ESG du secteur.

A l'intérieur de chaque secteur, les émetteurs sont classés en fonction de leur Score ISR.

Chaque catégorie ISR couvre 20% des sociétés du secteur ICB2, ces catégories sont les suivantes :

- Sous surveillance : sociétés présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG ;
- Incertains : sociétés dont les enjeux ESG sont faiblement gérés ;
- Suiveurs : sociétés dont les enjeux ESG sont moyennement gérés ;
- Impliqués : sociétés actives dans la prise en compte des enjeux ESG ;
- Leaders : sociétés les plus avancées dans la prise en compte des enjeux ESG.

Sont exclus de l'univers d'investissement les 20% représentant les émetteurs les plus en retard dans la gestion des enjeux ESG (catégorie ISR « Sous Surveillance » - Scores Best In Class calculés par notre Pôle ISR).

Le Compartiment peut se trouver à détenir des titres en catégorie ISR « Sous surveillance », en cas de dégradation de l'évaluation ESG d'un émetteur, ou de notation d'un émetteur non évalué au moment de son acquisition. Dans ce cas, comme dans le cas où l'une des limites de détention des titres « Incertains » ou « Suiveurs » serait dépassée, le désinvestissement de ces titres sera réalisé sous un délai de trois mois.

Par ailleurs, cet univers d'investissement pourra être complété par une liste d'émetteurs non représentés dans l'indice, tel que les émetteurs n'ayant pas de notation en agence mais considérés comme Investment Grade selon l'analyse de la Société de Gestion, les émetteurs High Yield après dégradation par exemple, ou encore les émetteurs uniquement présents en format monétaire. Cette liste complémentaire ne pourra représenter plus de 10% de l'univers d'investissement et les émetteurs de cette liste devront obtenir une note supérieure au seuil d'exclusion retenu pour l'univers d'investissement de référence (ERO1).

Lorsque des désinvestissements ont lieu en lien avec une dégradation de l'évaluation ESG d'un émetteur, ceux-ci sont mentionnés dans le commentaire de gestion qui figure sur le reporting mensuel du Compartiment.

A partir de cet univers, le Compartiment applique les exclusions suivantes :

Ofi invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Compartiment respecte les politiques synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives ». Ce document est disponible à l'adresse suivante : [https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives\\_ofi-invest-AM.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf)



Les politiques d'exclusion sont disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

L'analyse ESG des pratiques des émetteurs est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).

Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.

Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la Société de Gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Le Compartiment adhère au Code de Transparence AFG Eurosif pour les fonds ISR ouverts au public, disponible sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

Ce Code décrit de manière détaillée la méthode d'analyse extra financière ainsi que le processus de sélection ISR appliqué.

#### Règlementation SFDR :

##### **Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :**

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

##### **Taxonomie :**

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

#### Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du Compartiment est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

##### **Titres de créance et instruments du marché monétaire :**

Jusqu'à 110 % maximum de l'actif du Compartiment. Il s'agit principalement d'obligations et de titres de créances négociables, y compris obligations convertibles (dans une limite de 10% de l'actif du Compartiment), listés sur un marché réglementé d'un pays de l'OCDE (la zone prépondérante d'investissement restant la zone euro) libellés en euro et émis par des entreprises privées ou publiques.

Les titres acquis en portefeuille, ou à défaut leurs émetteurs, doivent être notés « Investment Grade » selon la politique de notation mise en place par la Société de Gestion. Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

En cas de dégradation en catégorie « non investment grade » de la notation d'un titre attribuée selon la politique de notation retenue, le gérant aura la possibilité de conserver le portefeuille en l'état sous réserve d'un accord de l'analyse crédit ou du risk management, sinon il devra prendre toute action corrective pour respecter à nouveau ses engagements de composition du portefeuille dans un délai maximum de trois mois.

Le Compartiment pourra détenir des titres « non investment grade » (selon la notation des agences ou l'analyse interne de la Société de Gestion ou qui ne bénéficient d'aucune notation) dans la limite globale de 10% de son actif net.

En cas de dépassement de cette limite de 10% (par effet de marché ou par une dégradation de la notation d'un titre attribuée selon la politique de notation retenue), le gérant devra prendre toute action corrective pour respecter à nouveau ses engagements de composition du portefeuille dans un délai maximum de trois mois.

La maturité des titres en portefeuille sera de maximum trois ans.

En instruments du marché monétaire (dont 10% maximum de l'actif en euro commercial paper) dans le cadre du placement de la trésorerie.

La sensibilité du Compartiment peut varier entre 0 et 2.

Contrainte de sensibilité crédit : le poids de chaque instrument est défini en fonction d'une sensibilité globale du portefeuille et des résultats de l'analyse effectuée sur chacun d'eux.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le Compartiment est géré	Entre 0 et 2
Devises de libellé des titres dans lesquels le Compartiment est investi	Euro : de 0 à 100% de l'actif net (*) Devises : de 0 à 10% de l'actif net (*)
Niveau de risque de change supporté par le Compartiment	10% max de l'actif net
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le Compartiment est exposé	Euro : de 0 à 100% de l'actif net (*) Autres : de 0 à 10% de l'actif net

#### Actions ou actions d'autres OPC ou Fonds d'investissement :

Afin de gérer la trésorerie ou d'accéder à des marchés spécifiques (sectoriels ou géographiques) le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif en actions et actions d'OPCVM français ou étrangers conformes à la Directive 2009/65/CE investissant eux-mêmes au maximum 10% de leur actif en actions ou actions d'autres OPCVM ou Fonds d'investissement, ou en actions et actions d'autres OPC français ou étrangers ou Fonds d'investissement de droit étrangers qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier. Ces fonds peuvent être des OPC gérés ou promus par des sociétés du Groupe Ofi Invest.

### **Autres actifs éligibles dans la limite de 10% de l'actif :**

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% en cumul d'instrument du marché monétaire, titre de créance ou titre de capital non négociés sur un marché réglementé respectant l'article R. 214-12 du Code monétaire et financier.

### Instruments dérivés :

Le Compartiment peut intervenir sur les marchés financiers à terme réglementés français ou étrangers (contrats futures et options) et effectuer des opérations de gré à gré (swap, caps et floors, options, et forward) dans le cadre de son objectif de gestion.

Pour les taux d'intérêt, les gérants pourront utiliser les instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou sur un marché réglementé aussi bien pour des besoins de couverture, que pour des besoins d'exposition.

Pour les changes, les gérants pourront utiliser les instruments dérivés (swaps, forward, options ou contrats) pour des besoins de couverture du risque de devise.

Les gérants pourront également recourir à l'achat ou à la vente d'instruments financiers à terme répondant aux caractéristiques des dérivés de crédit (credit default swap) définis par les conventions-cadre de place française (FBF) ou internationale (ISDA).

Ces dérivés de crédit seront utilisés :

- Soit pour prendre une position de crédit sur un émetteur ou un panier d'émetteurs. Dans ce cadre le Compartiment pourra aussi bien se porter acheteur de protection que vendeur de protection ;
- Soit comme instrument de couverture d'expositions de crédits présents en portefeuille (titres physiques ou crédits dérivés en position de vente de protection).

Les ventes de protection se feront dans le respect des critères de rating énoncés plus haut (maximum 10% de positions en titres non notés ou dits spéculatifs, cette limite s'entendant par addition des positions cash et dérivés). En revanche, dans le cas des achats de protection, cette limite des 10% ne s'applique pas.

Le Compartiment pourra également recourir aux indices crédit tel que l'ITRAXX. La gestion pourra utiliser ces indices en exposition et prendre ainsi une position sur les risques de défaut, et de variation des spreads des émetteurs constituant l'indice.

L'exposition du Compartiment aux dérivés de crédit ne pourra excéder 100% de l'actif net.

Le Compartiment aura recours aux instruments financiers à terme dans le respect de sa limite de risque global calculé selon la méthode probabiliste (voir section « Risque Global »).

### Dérivés de taux :

Dans le cadre de la gestion, le gérant réalisera des opérations de d'exposition ou de couverture du risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille. Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les swaps de taux, futures, options de taux.

### Dérivés de change :

Le Compartiment peut intervenir sur le marché des devises via des contrats au comptant ou à terme sur devises sur des marchés organisés et réglementés, français ou étrangers (futures, options...), ou des contrats de change à terme de gré à gré (swap, forward...). Les opérations de change à terme seront utilisées pour couvrir les éventuelles expositions en devise du Compartiment.

### Dérivés de crédit :

Le gérant pourra recourir à des contrats financiers dans le but d'exposer/sensibiliser le Compartiment au risque de crédit par la vente de protection ou, au contraire, pour couvrir les expositions de crédit du portefeuille par l'achat de protection. L'utilisation par le gérant de dérivés de crédit permettra notamment de gérer l'exposition crédit globale du portefeuille, la prise ou la couverture de risques de crédit individuel ou d'un panier d'émetteurs et la réalisation des stratégies de valeur relative (à savoir couvrir et/ou exposer le portefeuille du risque d'écart de rémunération sur un ou plusieurs émetteurs). Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les CDS, indice de CDS et option sur indice de CDS. Les CDS (« Credit Default Swap »), sont des contrats à terme dont le sous-jacent est une obligation et par lequel l'acheteur verse une prime annuelle fixée à l'origine du contrat (flux fixe du swap) et le vendeur une indemnisation en cas d'événement de crédit touchant l'émetteur de l'obligation sous-jacente (flux variable ou autrement dénommé conditionnel).

### **Engagement du Compartiment sur les contrats financiers :**

L'engagement est calculé selon la méthode probabiliste avec une VaR sur un horizon d'une semaine avec une probabilité de 95%. Cette VaR ne devra pas excéder 5% de l'actif net. Le niveau de levier maximal du Compartiment, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 200%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Compartiment se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

### **Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :**

Le gérant peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : Barclays, BNP Paribas, CACIB, HSBC, JPMorgan, Natixis, Société Générale et UBS.

En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles le gérant pourrait être amené à traiter : Bank of America Merrill Lynch, Goldman Sachs et Morgan Stanley.

La Société de Gestion du Compartiment sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'opération et type de sous-jacent, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de Gestion sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Compartiment ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le Compartiment ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, le Compartiment supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Compartiment peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

### **Garanties financières :**

Conformément à la politique interne de la Société de Gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties. Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La Société de Gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titres.

En cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci pourront être :

- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- Ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Compartiment.

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Compartiment n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Compartiment.

**Conservation :**

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Compartiment.

**Rémunération :**

Le Compartiment est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre de ces opérations.

Titres intégrant des dérivés :

Le Compartiment peut être exposé dans des proportions minoritaires aux obligations convertibles lorsque ces dernières offrent des opportunités plus attractives que les obligations sus citées. Généralement, la sensibilité action, au moment de l'acquisition de ces obligations convertibles, est négligeable mais l'évolution des marchés peut faire apparaître une sensibilité action résiduelle.

Dépôts :

Le Compartiment ne procède pas à des opérations de dépôt et peut détenir à titre accessoire des liquidités, y compris en devise.

Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Compartiment peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèce, dans la limite de 10 % de son actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le Compartiment n'a pas vocation à réaliser des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres.

La stratégie d'investissement vise à constituer un portefeuille d'obligations composé d'emprunts émis en euros, par des entreprises dont les sièges sociaux sont basés essentiellement dans un Etat membre de l'OCDE. Les émetteurs ayant leur siège social basé en dehors de la zone OCDE ne pourront dépasser 10% de l'actif net.

### Stratégies utilisées :

L'univers initial est composé de l'ensemble des titres obligataires de notation Investment Grade (selon la politique de notation d'Ofi invest Asset Management) émis en euro par des entreprises. Les émetteurs ayant un siège social basé en dehors de la zone OCDE ne pourront dépasser 10% de l'actif net.

En cas de dégradation de la note des titres, ou à défaut de celle de leur émetteur, le Compartiment pourra détenir un maximum de 10% de l'actif net de titres ayant une notation « High Yield à caractère spéculatif » si le risque de défaut n'est pas jugé « élevé » par l'analyse crédit. Dans le cas inverse les titres devront être cédés dans les 3 mois.

Toutefois le gérant pourra investir sur des obligations « non notées », à condition que l'analyse crédit émette un avis favorable pour une future notation Investment Grade au travers d'une fiche « synthétique ».

Chacun des émetteurs de notation BBB- ne peut représenter une surexposition par rapport à l'indice de référence supérieure à 1.50%.

Chacun des émetteurs de notation supérieure à BBB- ne peut représenter une surexposition par rapport à l'indice de référence supérieure à 3.00%.

Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant. En cas de dépassement des limites ci-dessus (soit par effet de marché ou par une dégradation de la notation d'un titre attribuée selon la politique de notation retenue), le gérant devra prendre toute action corrective pour respecter à nouveau ses engagements de composition du portefeuille dans un délai maximum de trois mois.

Le Compartiment pourrait être investie jusqu'à hauteur de 5% de son actif net dans des obligations contingentes convertibles, appelées « CoCos ».

Les « Cocos » sont des titres hybrides émis par des institutions financières (banques, assurances, ...) permettant l'absorption des pertes lorsque le capital réglementaire de ces dernières tombe en dessous un certain seuil défini à l'avance (ou trigger). Elles sont utilisées dans le but d'améliorer le rendement du portefeuille, mais avec un risque supplémentaire lié à leur caractère subordonné à d'autres types de dettes, et à l'activation automatique (ou au grès du régulateur de l'émetteur) de clauses pouvant engendrer la perte totale de l'investissement.

Le Compartiment applique concomitamment à l'analyse financière deux processus de sélection parallèles : l'un portant sur la prise en compte globale de la performance ESG des émetteurs, le second sur la prise en compte des performances « carbone » pour les émetteurs des secteurs « carbo intensifs ». Il est précisé que l'application de ces deux processus de sélection porte uniquement sur les principaux actifs éligibles du Compartiment, à savoir les obligations et autres titres de créances ainsi que sur les dérivés de crédit (CDS sur émetteur), représentant entre 80% et 100% de l'actif net du Compartiment.

La Société de Gestion recommande vivement aux porteurs de consulter le Code de Transparence. En effet, le Compartiment adhère au Code de Transparence AFG Eurosif pour les fonds ISR ouverts au public, disponible sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>. Ce Code décrit de manière détaillée la méthode d'analyse extra financière, le processus de sélection ISR appliqué et la méthodologie d'analyse carbone pour les émetteurs privés.

La gestion du Compartiment s'établit sur un horizon supérieur à 2 ans.

#### **Analyse des critères ESG :**

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille. L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% des titres en portefeuille.

L'univers d'investissement est défini comme suit :

L'ensemble des entreprises financières et non-financières notées Investment Grade ayant émis une (ou des) obligations en euro. Pour ceci, nous retenons comme périmètre de référence l'indice ICE BofA Euro Corporate (ticker : ERO0). Cela représente environ 900 valeurs (\*).

(\*). Données au 30/04/2022 susceptibles d'évoluer.

Au sein de l'univers d'investissement du Compartiment retenu par la Société de Gestion, l'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance.

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;
- Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption...), Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services ;
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée, Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.

Selon l'analyse de la Société de Gestion, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constituent des zones de risque qui peuvent avoir des impacts financiers significatifs sur les émetteurs et donc sur leur durabilité. Par ailleurs, les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie de croissance des réponses aux enjeux du développement durable créent des opportunités qui participent à leur développement économique. Dans ce sens, l'analyse ESG complète et enrichit l'analyse financière traditionnelle.

L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus importants pour ce secteur. A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de Gouvernance (G).

Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants et de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités.

La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités.

Cette note ESG est calculée sur 10.

Ces notes peuvent faire l'objet :

- D'éventuels malus liés à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés ;
- D'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.

Les notes ESG des sociétés sont utilisées pour établir un score ISR correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son super secteur ICB (niveau 2). Le score ISR est établi sur une échelle de 0.5 à 5 – le niveau de 5 correspondant à la note meilleure ESG du secteur.

A l'intérieur de chaque secteur, les émetteurs sont classés en fonction de leur Score ISR.

Chaque catégorie ISR couvre 20% des sociétés du secteur ICB2, ces catégories sont les suivantes :

- Sous surveillance : sociétés présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG ;
- Incertains : sociétés dont les enjeux ESG sont faiblement gérés ;
- Suiveurs : sociétés dont les enjeux ESG sont moyennement gérés ;
- Impliqués : sociétés actives dans la prise en compte des enjeux ESG ;
- Leaders : sociétés les plus avancées dans la prise en compte des enjeux ESG.

Sont exclus de l'univers d'investissement les 20% représentant les émetteurs les plus en retard dans la gestion des enjeux ESG (catégorie ISR « Sous Surveillance » - Scores Best In Class calculés par notre Pôle ISR).

Le Compartiment peut se trouver à détenir des titres en catégorie ISR « Sous surveillance », en cas de dégradation de l'évaluation ESG d'un émetteur, ou de notation d'un émetteur non évalué au moment de son acquisition. Dans ce cas, comme dans le cas où l'une des limites de détention des titres « Incertains » ou « Suiveurs » serait dépassée, le désinvestissement de ces titres sera réalisé sous un délai de trois mois.

Par ailleurs, cet univers d'investissement pourra être complété par une liste d'émetteurs non représentés dans l'indice, tel que les émetteurs n'ayant pas de notation en agence mais considérés comme Investment Grade selon l'analyse de la Société de Gestion, les émetteurs High Yield après dégradation par exemple, ou encore les émetteurs uniquement présents en format monétaire. Cette liste complémentaire ne pourra représenter plus de 10% de l'univers d'investissement et les émetteurs de cette liste devront obtenir une note supérieure au seuil d'exclusion retenu pour l'univers d'investissement de référence (ER00).

Lorsque des désinvestissements ont lieu en lien avec une dégradation de l'évaluation ESG d'un émetteur, ceux-ci sont mentionnés dans le commentaire de gestion qui figure sur le reporting mensuel du Compartiment.

A partir de cet univers, le Compartiment applique les exclusions suivantes :

Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.



Le Compartiment respecte les politiques synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives »

Ce document est disponible à l'adresse suivante : [https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives\\_ofi-invest-AM.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf)

Les politiques d'exclusion sont disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

L'analyse ESG des pratiques des émetteurs est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).

Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.

Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la Société de Gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Le Compartiment adhère au Code de Transparence AFG Eurosif pour les fonds ISR ouverts au public, disponible sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

Ce Code décrit de manière détaillée la méthode d'analyse extra financière ainsi que le processus de sélection ISR appliqué.

#### **Analyse Carbone :**

Le Compartiment poursuit une stratégie de promotion des émetteurs privés les plus actifs vis-à-vis de la Transition Energétique. L'univers des secteurs d'activités intenses en émissions de Gaz à Effet de Serre sera analysé selon deux axes : l'Intensité Carbone des activités de l'entreprise et le niveau de l'implication de l'entreprise dans la Transition Energétique.

#### L'intensité carbone des activités de l'entreprise :

Le périmètre des sociétés étudiées dans le cadre de l'Analyse Transition Energétique et Ecologique sera celui des secteurs d'activité les plus intenses en émissions de gaz à effet de serre (GES) qui sont les plus aptes à agir pour les diminuer de manière significative, l'analyse se concentrera sur les secteurs suivants :

- Automobile
- Chimie
- Industriel "intense" (secteurs ICB 3 Aerospace & Defense, General Industrials, Industrial Engineering et Industrial Transportation)
- Matériaux de base
- Matériaux de construction
- Pétrole et Gaz
- Services aux collectivités
- Voyage et Loisirs "intense" (secteurs ICB 3 Airlines, Hotels et Travel & Tourism)

La mesure utilisée afin d'évaluer cette intensité est les émissions financées. Elles sont obtenues en divisant le total de ses émissions de GES (\*) par le montant du total de bilan de la société. Cette intensité s'exprime en tonnes équivalents CO2/million € investi. Elle permet d'estimer les émissions indirectes d'un investisseur lorsqu'il place un million € dans l'entreprise concernée.

(\*) Les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), exprimées en poids équivalent CO<sub>2</sub>, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

Certaines données sont déclaratives et leur vérification n'est pas obligatoire.

Ces émissions comportent trois catégories (source : ADEME) :

- Émissions directes de GES (ou SCOPE 1) : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- Émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) : émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.
- Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3) : les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions....

Même s'il serait souhaitable d'utiliser les trois Scopes pour calculer les intensités, selon l'analyse de la Société de Gestion de portefeuille, le niveau de normalisation du Scope 3 est actuellement insuffisant pour permettre une utilisation pertinente dans la comparaison entre plusieurs entreprises.

#### Le niveau de l'implication de l'entreprise dans la transition énergétique :

Pour chaque secteur intense, une matrice est déployée qui combine l'axe mesure de l'empreinte carbone et l'axe analyse de la transition énergétique et écologique.

Les émetteurs ont ensuite classé en tercile base de leur évaluation sur chaque axe.

Sur une échelle de 1 à 3, l'évaluation des émetteurs sur l'axe mesure de l'empreinte carbone est obtenue à travers :

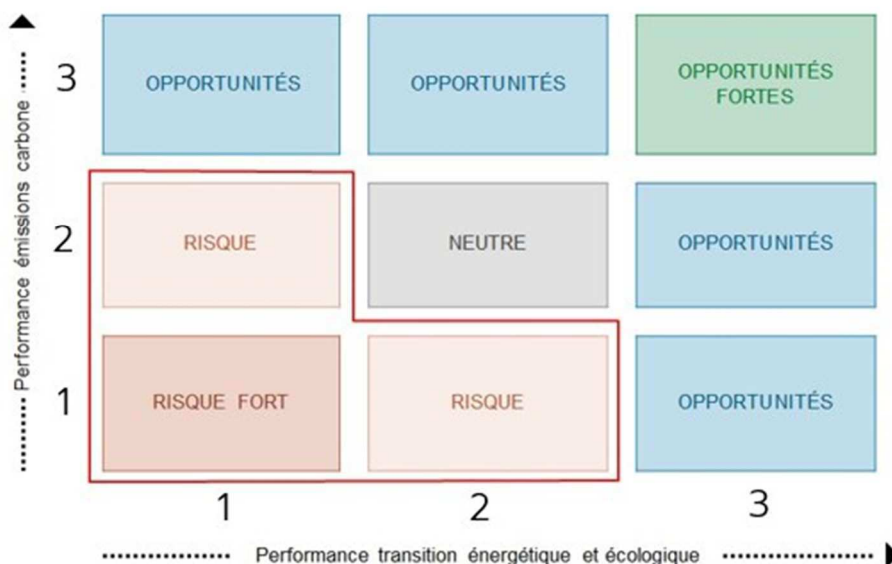
- Un score « Emissions financées », plus élevé pour les émetteurs les moins intenses
- Un malus sur base de la Global Coal Exit List (GCEL) d'Urgewald
- Un plafonnement de l'évaluation peut subvenir sur base d'une analyse qualitative du scope 3

Sur une échelle de 1 à 3, l'évaluation des émetteurs sur l'axe mesure de l'analyse de la transition énergétique est obtenue à travers :

- Un score « Transition Énergétique », mesurant la qualité de la gestion de la thématique environnementale
- Un bonus en fonction du pourcentage de chiffres d'affaires réalisé dans des produits « verts »
- Un ajustement de l'évaluation peut subvenir pour certains acteurs des transports en commun (rail, bus...), des infrastructures portuaires, des réseaux de transport électrique qui sont clés dans la transition et mal identifiées par ailleurs

Sur base du classement sur les deux axes, la catégorie TEE est obtenue de la manière suivante :

### Matrice de sélection



Les sociétés de ces secteurs carbo intensifs qui sont, soit à risque fort, soit à risque modéré, sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Ainsi le Compartiment est susceptible de détenir en portefeuille des sociétés très émettrices de Gaz à Effet de Serre, à condition qu'elles soient fortement impliquées dans la Transition Energétique et Ecologique. En effet, ces sociétés sont les mieux positionnées pour générer la plus forte amélioration.

Les émetteurs des titres de créances ne bénéficiant pas d'une analyse ESG ou d'une notation carbone (pour les secteurs carbo intensifs) ne pourront excéder 10% de l'actif net du portefeuille.

#### Règlementation SFDR :

#### **Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :**

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

#### **Taxonomie :**

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

## Actifs (hors dérivés intégrés) :

### **Titres de créances – Obligations :**

Le portefeuille est principalement (au minimum 60 % de l'actif net) investi en obligations et autres titres de créances libellées en euros : obligations à taux fixe et/ou variable, et/ou indexées, et/ou convertibles à caractère obligataire.

Le portefeuille peut aussi intégrer des obligations convertibles (induisant une exposition indirecte aux marchés actions) et des titres subordonnés.

Ces titres sont émis ou garantis par des entreprises corporate ou financières incorporées essentiellement dans un Etat membre de l'OCDE et de manière accessoire en dehors de la zone OCDE. Le portefeuille ne sera pas investi dans des titres émis par des Etats.

Le portefeuille pourra également investir en obligations convertibles libellées en euros et/ou en devises, dans la limite de 10% de l'actif net.

Ces dernières auront un profil obligataire à l'acquisition (delta action < 20%).

Il est précisé que le portefeuille n'intégrera pas d'obligations gouvernementales.

L'univers initial est composé de l'ensemble des titres obligataires de notation Investment Grade (selon la politique de notation d'Ofi invest Asset Management) émis en euro par des entreprises. Les émetteurs ayant un siège social basé en dehors de la zone OCDE ne pourront dépasser 10% de l'actif net.

En cas de dégradation de la note des titres, ou à défaut de celle de leur émetteur, le Compartiment pourra détenir un maximum de 10% de l'actif net de titres ayant une notation « High Yield à caractère spéculatif » si le risque de défaut n'est pas jugé « élevé » par l'analyse crédit. Dans le cas inverse les titres devront être cédés dans les 3 mois.

Toutefois le gérant pourra investir sur des obligations « non notées », à condition que l'analyse crédit émette un avis favorable pour une future notation Investment Grade au travers d'une fiche « synthétique ».

Chacun des émetteurs de notation BBB- ne peut représenter une surexposition par rapport à l'indice de référence supérieure à 1.50%.

Chacun des émetteurs de notation supérieure à BBB- ne peut représenter une surexposition par rapport à l'indice de référence supérieure à 3.00%.

Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

En cas de dépassement des limites ci-dessus (soit par effet de marché ou par une dégradation de la notation d'un titre attribuée selon la politique de notation retenue), le gérant devra prendre toute action corrective pour respecter à nouveau ses engagements de composition du portefeuille dans un délai maximum de trois mois.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le Compartiment est géré	+/- 150 points de base par rapport à la sensibilité de son indice de référence : l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index
Devises de libellé des titres dans lesquels le Compartiment est investi	Euro : jusqu'à 100% de l'actif net OCDE (hors euro) : de 0 à 10% de l'actif net
Obligations convertibles	Jusqu'à 10% de l'actif net
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le Compartiment est exposé	OCDE : jusqu'à 100% de l'actif net Hors OCDE : de 0 à 10% de l'actif net

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le gérant utilisera des instruments du marché monétaire et OPC monétaires. Ces fonds peuvent être des OPC gérés ou promus par des sociétés du Groupe Ofi invest.

#### Actions :

Le Compartiment n'investira pas en titres détenus en direct, mais peut être exposé aux actions de manière accessoire via des instruments dérivés (Cf. paragraphe suivant sur les Instruments dérivés).

#### Actions ou actions d'autres OPCVM ou Fonds d'investissement :

Afin de gérer la trésorerie ou d'accéder à des marchés spécifiques (sectoriels ou géographiques), le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net en actions et actions d'OPCVM français ou étrangers conformes à la Directive 2009/65/CE investissant eux-mêmes au maximum 10% de leur actif en actions ou actions d'autres OPCVM ou fonds d'investissement, ou en actions et actions d'autres OPC français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étrangers qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier. Ces fonds peuvent être des OPCVM gérés ou promus par des sociétés du Groupe Ofi invest.

#### Autres actifs éligibles :

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10 % de son actif net en cumul d'instrument du marché monétaire, titre de créance ou titre de capital non négociés sur un marché réglementé respectant l'article R. 214-12 du Code monétaire et financier.

#### Instruments dérivés :

Dans les limites prévues par la réglementation, le Compartiment peut intervenir sur des contrats financiers (négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré).

Les possibles interventions sur les dérivés de crédit (à finalité de couverture ou d'exposition du risque de crédit), régies par des conventions-cadre de place française ou internationale (FBI, ISDA), s'effectuent dans le cadre du périmètre du programme d'activité spécifique de la Société de Gestion (credit default swaps sur un seul émetteur en couverture, indices sur credit default swaps en couverture et total return swaps sur un seul émetteur en couverture).

Le gérant peut prendre des positions en vue de :

- Couvrir le risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille ;
- Exposer le Compartiment à un risque de taux ;
- Couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de déformation de la courbe des taux ;
- Couvrir d'éventuelles souscriptions ou rachats ;
- Couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de crédit d'un émetteur.

La sensibilité globale du portefeuille évoluera entre les bornes de +/- 150 points de base par rapport à la sensibilité de son indice de référence : l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index. Le Compartiment ne dispose pas d'une fourchette de sensibilité mais est soumise à une contrainte selon laquelle la sensibilité du portefeuille ne doit pas s'éloigner de +/- 150 points de base de celle de l'indice de référence.

A titre indicatif, sur les deux dernières années (entre le 30 septembre 2014 et le 30 septembre 2016), la sensibilité de l'indice de référence a oscillé entre 4,60 et 5,35. Il est rappelé que la sensibilité passée ne préjuge en rien de la sensibilité future. Il est précisé que les actionnaires du Compartiment sont informés périodiquement de la sensibilité globale du portefeuille ainsi que la sensibilité de l'indice de référence lesquelles figurent dans le reporting mensuel du Compartiment.

Le gérant s'autorise également à réaliser des opérations de couverture du risque de change lié à la détention de titres libellés dans d'autres devises que l'euro.

Le Compartiment aura recours aux instruments financiers à terme dans le respect de sa limite de risque global calculé selon la méthode probabiliste (voir section « Risque Global »).

#### Dérivés de taux :

Dans le cadre de la stratégie du Compartiment et afin de gérer la sensibilité taux du portefeuille, le gérant réalisera des opérations d'exposition ou de couverture du risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille. Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les dérivés de taux : swaps de taux, futures, options. Les swaps de taux (« Interest Rate Swap » - « IRS ») sont des contrats d'échange de taux d'intérêt par lesquels le gérant échange les flux d'un titre de créance à taux fixe ou variable contre un flux à taux fixe ou variable. Ces opérations donnent parfois lieu à paiement d'une soulte à l'origine du contrat.

#### Dérivés de crédit :

Le gérant pourra recourir à des contrats financiers dans le but de couvrir ou exposer le portefeuille au risque de crédit par la vente ou l'achat de protection. L'utilisation par le gérant de dérivés de crédit permettra notamment de gérer l'exposition crédit globale du portefeuille, la prise ou la couverture de risques de crédit individuel ou d'un panier d'émetteurs. Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les CDS, indice de CDS et option sur indice de CDS. Les CDS (« Credit Default Swap »), sont des contrats à terme dont le sous-jacent est une obligation et par lequel l'acheteur verse une prime annuelle fixée à l'origine du contrat (flux fixe du swap) et le vendeur une indemnisation en cas d'événement de crédit touchant l'émetteur de l'obligation sous-jacente (flux variable ou autrement dénommé conditionnel).

#### Dérivés de change :

Le Compartiment peut intervenir sur le marché des devises via des contrats au comptant ou à terme sur devises sur des marchés organisés et réglementés, français ou étrangers (futures, options...), ou des contrats de change à terme de gré à gré (swap...). Les opérations de change à terme seront utilisées pour couvrir les éventuelles expositions en devise du Compartiment.

#### Dérivés actions :

Le gérant pourra recourir à des contrats financiers (futures) dans le but de couvrir le portefeuille de son risque action du fait de détention d'obligations convertibles ou d'action issues de conversion d'obligations.

#### **Engagement du Compartiment sur les contrats financiers :**

La méthode de calcul retenue pour l'engagement est la méthode probabiliste.

Le Compartiment utilise la méthode probabiliste en VaR absolue sans dérogation au seuil de 5% pour le calcul de son engagement. La Value at Risk est une approche statistique qui permet un suivi global du risque. Le niveau de levier maximal du Compartiment, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 100%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Compartiment se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

**Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :**

Le gérant peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : Barclays, BNP Paribas, CACIB, HSBC, JPMorgan, Natixis, Société Générale et UBS.

En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles le gérant pourrait être amené à traiter : Bank of America Merrill Lynch, Goldman Sachs et Morgan Stanley.

La Société de Gestion du Compartiment sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'instruments dérivés et type de sous-jacents, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de Gestion sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Compartiment ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le Compartiment ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, le Compartiment supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Compartiment peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

**Garanties financières :**

Conformément à la politique interne de la Société de Gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties. Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La Société de Gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titre.

En cas de réception de la garantie financière en espèces, celles-ci pourront être :

- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- Ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Compartiment

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Compartiment n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Compartiment.

**Conservation :**

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Compartiment.

**Rémunération :**

Le Compartiment est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre des opérations sur instruments dérivés.

#### Titres intégrant des dérivés :

Le Compartiment peut être exposée dans des proportions minoritaires (dans la limite de 10 % de l'actif net) aux obligations convertibles lorsque ces dernières offrent des opportunités plus attractives que les obligations sus citées. Généralement, la sensibilité action, au moment de l'acquisition de ces obligations convertibles, est négligeable mais l'évolution des marchés peut faire apparaître une sensibilité action résiduelle. Le Compartiment n'a pas vocation à acquérir directement d'autres titres intégrant des dérivés. Il peut cependant être amené à en détenir temporairement à la suite d'opérations d'attribution. Le Compartiment n'a pas vocation à les conserver.

#### Dépôts :

Le Compartiment peut effectuer des dépôts d'une durée maximale de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 10% de l'actif net. Ces dépôts ont pour vocation de contribuer à la rémunération de la trésorerie.

#### Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Compartiment peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèce, dans la limite de 10 % de son actif net.

#### Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le Compartiment n'a pas vocation à réaliser des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres.

### **Ofi Invest ESG European Convertible Bond**

#### Stratégies utilisées :

Le Compartiment est investi au minimum à hauteur de 60% de son actif net en obligations convertibles Européennes. Il sera en permanence exposé sur un ou plusieurs marchés de taux européens. Par ailleurs, le portefeuille sera investi, à titre accessoire, en actions qui proviennent uniquement de la conversion d'un emprunt obligataire en fonds propres.

La construction et la gestion du portefeuille exploite trois sources de valeur ajoutée : l'analyse économique et monétaire, l'analyse financière des sociétés (stock-picking et credit picking) et l'analyse technique (prospectus d'émission, volatilité) des produits. La stratégie d'investissement n'envisage pas d'allocation par petites / moyennes / grandes capitalisations.

Les répartitions sectorielle et géographique du portefeuille sont issues des choix de valeurs et évolue néanmoins de manière discrétionnaire en fonction des anticipations du gérant.

L'analyse fondamentale des actions et l'analyse fondamentale du crédit, ainsi que l'analyse des particularités techniques des produits (volatilité/convexité, situations spéciales, marché primaire, prospectus d'émission) conduisent à une sélection des sous-jacents et subséquemment des produits constituant le portefeuille.

L'ajustement de l'exposition globale au marché d'actions et de taux est effectuée avec des contrats à terme et des options sur indice d'actions et de taux.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt, à l'intérieur de laquelle le Compartiment est géré, est comprise entre 0 et 5.

#### **Analyse ESG :**

Le gérant complète son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille. L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte



au minimum sur 90% de l'actif net du Compartiment. L'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance.

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;
- Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption...), Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services ;
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée, Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.

Selon l'analyse de la Société de Gestion, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constituent des zones de risque qui peuvent avoir des impacts financiers significatifs sur les émetteurs et donc sur leur durabilité. Par ailleurs, les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie de croissance des réponses aux enjeux du développement durable créent des opportunités qui participent à leur développement économique. Dans ce sens, l'analyse ESG complète et enrichit l'analyse financière traditionnelle.

L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus importants pour ce secteur. A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de Gouvernance (G).

Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants et de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités.

La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités.

Cette note ESG est calculée sur 10.

Ces notes peuvent faire l'objet :

- D'éventuels malus liés à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés ;
- D'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.

Les notes ESG des sociétés sont utilisées pour établir un score ISR correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son super secteur ICB (niveau 2).

Le score ISR est établi sur une échelle de 0.5 à 5 – le niveau de 5 correspondant à la note meilleure ESG du secteur.

Chaque catégorie ISR couvre 20% des valeurs de l'univers d'investissement, ces catégories sont les suivantes :

- Emetteurs Sous surveillance : sociétés présentant un retard dans la prise en compte des enjeux ESG ;
- Incertains : sociétés dont les enjeux ESG sont faiblement gérés ;
- Suiveurs : sociétés dont les enjeux ESG sont moyennement gérés ;
- Impliqués : sociétés actives dans la prise en compte des enjeux ESG ;
- Leaders : sociétés les plus avancées dans la prise en compte des enjeux ESG.

L'univers analysé éligible est défini par l'exclusion des sociétés présentant les moins bons Scores ISR (catégorie ISR « sous surveillance » - Scores Best in Universe calculés par notre Pôle ISR) de l'ensemble des valeurs européennes faisant l'objet d'émissions d'obligations convertibles, échangeables, remboursables en actions, et tout autres titres assimilables incluant une composante action. L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% de l'actif net du Compartiment.

En cas de rétrogradation de l'évaluation ESG d'une entreprise entraînant un passage en catégorie « sous surveillance », celle-ci peut être conservée en portefeuille à titre temporaire dans la limite de 10%, sur décision conjointe des gérants et des analystes. Les émetteurs concernés feront l'objet d'actions d'engagement et de dialogue approfondi.

A partir de cet univers, le Compartiment applique les exclusions suivantes :

Ofi Invest Asset Management a identifié des zones de risques pour ses investissements en lien avec certains secteurs d'activités et référentiels internationaux. La Société de Gestion s'est donc dotée de politiques d'exclusion afin de minimiser ces risques et de gérer son risque réputationnel.

Le Compartiment respecte les politiques synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives » qui intègre :

- Politique d'exclusion sur le charbon thermique
- Politique d'exclusion sur le pétrole et le gaz
- Politique d'exclusion sur le tabac
- Politique d'exclusion liée aux violations des 10 principes du pacte mondial
- Politique d'exclusion sur les armes controversées

Ce document est disponible à l'adresse suivante : [https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR\\_politique-investissement\\_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf)

Les politiques d'exclusion sont disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

L'analyse ESG des pratiques des entreprises est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).

Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.

Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la Société de Gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Le Compartiment adhère au Code de Transparence AFG Eurosif pour les fonds ISR ouverts au public, disponible sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>. Ce Code décrit de manière détaillée la méthode d'analyse extra financière ainsi que le processus de sélection ISR appliqué.

## [Règlementation SFDR :](#)

### **Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :**

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

### **Taxonomie :**

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

## [Actifs \(hors dérivés intégrés\) :](#)

### **Titre de créance et instruments du marché monétaire : jusqu' à 100% :**

Le portefeuille est composé à hauteur de 60% minimum de son actif net en obligations convertibles européennes (Europe géographique), dont les émetteurs ou les sous-jacents ont soit leur siège social soit leur place de cotation en Europe (géographique). Le portefeuille pourra également investir en obligations et titres de créance européens libellés en Euros ou en devises. La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance, elle s'effectuera en fonction des opportunités de marché. En dehors des titres européens, qui composent le cœur de portefeuille, le gérant pourra investir en obligations convertibles, obligations et autres titres de créance hors Europe géographique dans la limite de 10% de l'actif net.

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le gérant peut être amené à utiliser des instruments du marché monétaire.

Aucune limite particulière en termes de notation n'est mise en place, ni en termes de durée.

La politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

### **Actions : de 0 à 10 % :**

Le Compartiment peut détenir des actions issues d'une conversion dont le pourcentage correspondant sera en tout état de cause inférieur à 10% de l'actif. Il n'y aura ni répartition géographique, ni sectorielle prédéfinie.

### **Actions ou actions d'autres OPCVM ou Fonds d'investissement :**

Afin de gérer la trésorerie ou d'accéder à des marchés spécifiques (sectoriels ou géographiques) la SICAV peut investir jusqu'à 10% de son actif net en actions et actions d'OPCVM français ou étrangers conformes à la Directive 2009/65/CE investissant eux-mêmes au maximum 10% net de leur actif en actions ou actions d'autres OPCVM ou Fonds d'investissement, ou en actions et actions d'autres OPC français ou étrangers ou Fonds d'investissement de droit étranger qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier. Ces Fonds peuvent être des OPCVM gérés ou promus par des sociétés du Groupe Ofi Invest.

### **Autres actifs éligibles :**

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10 % en cumul d'instruments du marché monétaire, titres de créance ou titres de capital non négociés sur un marché réglementé respectant l'article R. 214-12 du Code monétaire et financier.

### Instruments dérivés :

Le Compartiment peut intervenir sur des contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré, ceci afin de couvrir ou d'exposer le portefeuille, notamment aux risques d'actions et de taux, par l'utilisation d'instruments tels que des contrats futures ou des options.

Les instruments dérivés utilisés sont principalement des futures et options sur indices d'actions et de taux d'intérêt. Les futures servent essentiellement à calibrer l'exposition globale du Compartiment aux deux sensibilités principales : actions et taux ; les options servent essentiellement à protéger le portefeuille contre une baisse des marchés globaux d'actions et de taux (achat d'options de vente sur indices d'actions et de taux d'intérêt) ou à protéger le Compartiment contre un risque de sous-performance par rapport à son indice de référence lorsque le Compartiment n'a pas les mêmes sensibilités actions et taux d'intérêt que son indice de référence.

Dans ce cadre, le gérant pourra de façon occasionnelle prendre des positions journalières (dites en « intraday »), c'est-à-dire prises et soldées dans la même journée afin de tirer profit d'opportunités.

Le gérant peut prendre des positions en vue de couvrir le risque de crédit lié aux obligations détenues en portefeuille.

Le gérant s'autorise également à réaliser des opérations de couverture du risque de change lié à la détention de titres libellés dans d'autres devises que l'euro.

Le Compartiment aura recours aux instruments financiers à terme dans le respect de sa limite de risque global calculé selon la méthode probabiliste (voir section « Risque Global »).

### Dérivés de taux :

Dans le cadre de la stratégie du Compartiment et afin de gérer la sensibilité taux du portefeuille, le gérant réalisera des opérations de couverture ou d'exposition du risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille. Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les swaps et futures de taux. Les swaps de taux (« Interest Rate Swap » - « IRS ») sont des contrats d'échange de taux d'intérêt par lesquels le gérant échange les flux d'un titre de créance à taux fixe ou variable contre un flux à taux fixe ou variable. Ces opérations donnent parfois lieu à paiement d'une soulte à l'origine du contrat.

### Dérivés actions :

Pour s'exposer ou se couvrir au risque général du marché actions ou à une valeur spécifique, le Compartiment utilise des contrats à terme listés sur les principaux indices mondiaux de référence actions, sur actions individuelles ou autre type de support de type action. Le Compartiment peut gérer cette exposition ou cette couverture par le biais d'options ou de contrats futures.

#### Dérivés de change :

Le Compartiment peut intervenir sur le marché des devises via des contrats au comptant ou à terme sur devises sur des marchés organisés et réglementés, français ou étrangers (futures, options...), ou des contrats de change à terme de gré à gré (swap...). Les opérations de change à terme seront utilisées pour couvrir les éventuelles expositions en devise du Compartiment. Toutefois, le risque de change qui en résulte n'excèdera pas 5%.

#### Dérivés de crédit :

Le gérant pourra recourir à des contrats financiers dans le but de couvrir les expositions de crédit du portefeuille par l'achat de protection. Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les CDS mono-émetteurs et/ou Indices de CDS et/ou Options sur Indices de CDS. Les CDS (« Credit Default Swap »), sont des contrats à terme dont le sous-jacent est une obligation et par lequel l'acheteur verse une prime annuelle fixée à l'origine du contrat (flux fixe du swap) et le vendeur une indemnisation en cas d'événement de crédit touchant l'émetteur de l'obligation sous-jacente (flux variable ou autrement dénommé conditionnel).

#### **Engagement du Compartiment sur les contrats financiers :**

La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode probabiliste.

L'engagement est calculé selon la méthode probabiliste avec une VaR absolue sur un horizon d'une semaine avec une probabilité de 95%. Cette VaR ne devra pas excéder 5% de l'actif net. Le niveau de levier maximal du Compartiment, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 200%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Compartiment se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

#### **Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :**

Le gérant peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : Barclays, BNP Paribas, CACIB, HSBC, JPMorgan, Natixis, Société Générale et UBS.

En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles le gérant pourrait être amené à traiter : Bank of America Merrill Lynch, Goldman Sachs et Morgan Stanley.

La Société de Gestion du Compartiment sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'instruments dérivés et type de sous-jacents, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de Gestion sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Compartiment ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le Compartiment ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, le Compartiment supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Compartiment peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

#### **Garanties financières :**

Conformément à la politique interne de la Société de Gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties. Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La Société de Gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titre.

En cas de réception de la garantie financière en espèces, celles-ci pourront être :

- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- Ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Compartiment.

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Compartiment n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Compartiment.

#### **Conservation :**

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Compartiment.

#### **Rémunération :**

Le Compartiment est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre des opérations sur instruments dérivés.

#### Titres intégrant des dérivés :

##### **Nature des instruments utilisés :**

Warrants, Bons de souscription ainsi que tout type de support obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription, obligations comportant un élément optionnel (obligations callable ou puttable).

##### **La stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :**

Les interventions sur les titres intégrant des dérivés seront de même nature que celles réalisées sur les instruments dérivés. Le recours aux titres intégrant des dérivés est subordonné à leur éventuel avantage en matière de coût/efficacité ou de liquidité. Le Compartiment pourra utiliser les titres intégrant des dérivés dans la limite de 100% de l'actif net.

#### Dépôts :

Le Compartiment pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 10% de l'actif net.

#### Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Compartiment peut se trouver temporairement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à des emprunts d'espèces, dans la limite de 10 % de son actif.

#### Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le Compartiment n'a pas vocation à effectuer des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

### Stratégies utilisées :

Le Compartiment devra investir de façon à s'exposer à l'indice « Basket Precious Metals Strategy Index » composé des métaux suivants Or - Argent - Platine – Palladium mais également de contrats sur les taux courts au travers du contrat à terme SOFR 3 mois qui reflète le taux d'intérêt SOFR pour un placement de 250 000 dollars. Sa cotation s'établit sur la base de 100 moins le taux d'intérêt.

Une position de base acheteuse est constituée à partir de contrats d'échange de flux financiers (swaps) sur l'indice Basket Precious Metals Strategy. Cet indice était composé de contrats à terme sur les principaux métaux précieux sélectionnés et sur taux d'intérêt avec la répartition initiale suivante : 35% Or - 20% Argent - 20% Platine - 20% Palladium - 5% SOFR 3 mois.

**A compter du 10/04/2024, la pondération de l'indice évoluera progressivement au profit de 35% Or, 20% Argent, 20% Platine, 5% Palladium et 20% SOFR 3 mois. Il est important de préciser que la bascule de l'indice se fera progressivement de façon linéaire sur 30 jours ouvrés pour éviter l'impact du marché du Palladium sur les valeurs liquidatives du Compartiment. L'indice cotant tous les jours hormis les jours fériés aux USA, les pondérations de l'indice évolueront bien les jours fériés en France et en Grande-Bretagne. La nouvelle pondération sera donc effective dès le « 22/05/2024 ».**

La liste des marchés n'est pas limitative. Pour plus d'informations sur l'indice utilisé, l'investisseur est invité à se rapprocher de la Société de Gestion Ofi Invest Asset Management.

Les contrats à terme sur matières premières et sur taux d'intérêt pourront être cotés dans diverses devises, dès lors afin de couvrir l'indice contre le risque de change, une stratégie de neutralisation de l'effet de change est effectuée de manière systématique une fois par jour.

L'indice Basket Precious Metals Strategy devra respecter les règles de diversification suivantes :

- 35% maximum de l'actif pour un produit sous-jacent ou un groupe de produits sous-jacents corrélés ;
- 20% maximum de l'actif pour les autres produits ou groupe de produits sous-jacents corrélés.

Les sous-jacents, qui peuvent composer les indices, ont été retenus pour leur représentativité de l'ensemble des métaux précieux. Le recours au ratio de 35% a été retenu pour le marché de l'or, car il est le marché le plus représentatif et le plus important du secteur des métaux précieux (plus de 50% des échanges). La liste des marchés n'est pas limitative.

Pour plus d'informations sur la composition des indices utilisés, l'investisseur est invité à se rapprocher de la Société de Gestion Ofi Invest Asset Management.

**L'objectif d'exposition du Compartiment sera limité à 105% jusqu'au 09/04/2024 puis évoluera progressivement de façon linéaire chaque jour pendant 30 jours ouvrés pour atteindre 125% le 22/05/2024.**

Les actions RFC USD H sont couvertes contre le risque de change à tout moment au moins à 95%, l'objectif étant de couvrir la totalité de cette classe d'actions ; l'attention des souscripteurs est toutefois attirée sur le fait qu'il pourra subsister un risque de change résiduel. Toutes les charges découlant de ces opérations de couverture seront supportées par l'action RFC USD H.

Par ailleurs, bien qu'il ne possède pas physiquement ces métaux, le Compartiment souhaite s'impliquer quant aux émissions des gaz responsables du changement climatique émis lors de la production de ces métaux, en mettant en place un mécanisme de compensation des émissions carbone.

La Société de Gestion souhaite prendre en compte les externalités négatives liés à la production des métaux sous-jacent à sa performance. Pour ce faire, Ofi invest Asset Management effectue un calcul de l'empreinte carbone tenant compte de la composition de la stratégie, afin de déterminer le montant des émissions associées au panier de matières premières qui compose l'indice. Ceci afin d'estimer la quantité de certificats de compensation carbone volontaires certifiés (VER) pour compenser l'émission carbone.

La Société de Gestion effectue une fois par an un calcul de l'empreinte carbone attribuable aux sous-jacents du portefeuille (scopes 1 et 2) sur la base d'une méthodologie propriétaire. L'intégralité de cette méthodologie est disponible sur demande auprès de la Société de Gestion. Pour rappel et conformément à ce document, le scope 3 est exclu du calcul et la méthodologie présente un certain nombre de limites (détaillées page suivante)

La définition des différents périmètres (scopes) est la suivante :

- Émissions directes de GES (ou SCOPE 1) : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme producteur des métaux comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- Émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) : Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation productrice des métaux.
- Émissions indirectes non reprises dans le scope 2 (ou SCOPE 3) qui se produisent dans la chaîne de valeur de l'entreprise déclarante, y compris les émissions en amont et en aval.

#### **Limites et améliorations possibles du modèle :**

La première limite de cette étude est le périmètre des émissions retenues pour l'étude. Il apparaît, à la lecture des articles de recherche sur lesquels se basent Julien Bueb et le CNRS, que seuls les scopes 1 et 2 sont pris en compte. Certaines activités comme le recyclage, le transport... (scope 3) ne sont donc pas incluses.

Néanmoins, une étude publiée récemment par Citibank, et qui fait état de chiffres comparables sur les scopes 1 et 2, indiquent que le scope 3 représente, pour l'ensemble des métaux, seulement 10% des scopes 1 et 2. Ainsi, l'étude indique que les métaux dans leur ensemble sont responsables de 10% des émissions de CO2 sur la planète pour leur scope 1 et 2, et de 11% si on intègre le scope 3 des 3 métaux responsables de plus de 90% des émissions (acier, aluminium et cuivre).

Par ailleurs, l'autre limite réside dans le fait que les quantités d'énergie retenues pour la production de métal, sont extraites d'articles de recherche et ne sont pas revues périodiquement. Cela pourrait être la source d'écart entre l'estimation des émissions et la réalité, la quantité d'énergie nécessaire dépendant d'un grand nombre de facteurs (teneur en minerai, open pit ou mine souterraine, ...). Nous ne possédons pas à ce jour de données dynamiques sur ce sujet. Néanmoins, nous travaillons avec certains de nos partenaires et avec la société Ecolnvent pour essayer de mettre en place une réévaluation régulière de ces émissions, sur la base des documents publiés par les sociétés minières. Si une telle mise à jour est possible, nous intégrerons la mise à jour régulière des données dans nos calculs.

Une autre limite réside dans la mise à jour des émissions de chaque pays. Nous sommes aujourd'hui dépendants de données publiées par l'Agence Internationale de l'Energie au niveau national, et la réalité du mix énergétique sur le terrain pour les seules activités minières peut être différente. En l'absence de données plus granulaires, nous nous référons à ce « mix moyen », même si cela peut entraîner une sous-estimation, aussi bien qu'une surestimation des émissions du secteur.



Enfin, le département ISR d'Ofi invest Asset Management, après avoir étudié cette méthodologie, a proposé une voie d'amélioration. En effet, si le calcul réalisé est assez précis pour le platine et le palladium, où les trois premiers producteurs représentent 91% de la production mondiale, il n'en est pas de même pour l'or et pour l'argent, où les trois premiers producteurs ne représentent respectivement que 31% et 52% de la production mondiale. Nous avons donc décidé de refaire les calculs pour ces deux métaux en intégrant davantage de pays producteurs, afin d'avoir une meilleure estimation des émissions liées à leur production. La limite est fixée aux dix premiers pays producteurs ou à l'intégration d'au moins 70% de la production mondiale.

Ainsi, la valeur pour l'or, calculée avec les 10 premiers producteurs mondiaux représentant 58% de la production mondiale, ressort à 20 152 tCO<sub>2</sub>/t

Pour ce qui est de l'argent, le calcul a été réalisé avec les 7 premiers producteurs représentant ensemble 74,28% de la production mondiale. Les émissions calculées ressortent à 98 tCO<sub>2</sub>/t d'argent produite.

Par ailleurs, il est à noter que les facteurs d'émissions retenus sur les énergies renouvelables sont à zéro. Dans la mesure où l'ensemble du raisonnement est effectué sur la base de l'énergie primaire (c'est-à-dire l'énergie injectée dans le système), ce choix est compréhensible sur l'énergie solaire et l'éolien, mais cela pose question en particulier sur la biomasse. Toutefois, le Ministère de la Transition écologique précise que le facteur d'émission peut être considéré comme nul sur cette ressource, l'hypothèse étant faite que « les émissions directes de CO<sub>2</sub> liées à la combustion de biomasse sont compensées par l'absorption du CO<sub>2</sub> lors de la croissance de la plante » (lire [ici](#)).

La Société de Gestion allouera une partie des frais de gestion financiers nets de rétrocession qu'elle perçoit au service de compensation de l'empreinte carbone du Compartiment Ofi Invest Precious Metals, calculés et provisionnés sur la période écoulée. L'ensemble des VER ainsi acquis seront annulés, matérialisant ainsi la compensation. Pour plus d'informations sur la méthodologie de calcul des émissions de CO<sub>2</sub>, l'investisseur pourra se reporter au document disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com>

La compensation de l'empreinte carbone du compartiment Ofi Invest Precious Metals doit être considérée comme partielle dans la mesure où la société de gestion ne compense pas l'intégralité des émissions de carbone liées aux instruments financiers détenus à l'actif du compartiment Ofi Invest Precious Metals.

[Règlementation SFDR](#) :

#### **Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :**

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

#### **Taxonomie :**

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

### Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du Compartiment est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

#### **Actions :**

Néant.

#### **Titres de créance et instruments du marché monétaire :**

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Compartiment peut investir jusqu'à 100 % de son actif en dépôt à terme, dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance négociables à court terme (maturité inférieure à 1 an) émis par des entités publiques ou dont le siège social ou l'implantation principale est situé dans un pays membre de l'OCDE. Ces titres sont soit des emprunts d'état, soit des émissions du secteur privé sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée. Plus particulièrement, les instruments du marché monétaire retenus sont essentiellement les BTF ou Bons du Trésor à Taux Fixe d'une durée de 13 semaines.

Cependant le Compartiment pourra également utiliser les certificats de dépôt, les Euro Commercial Paper (ECP), les obligations à court-terme, les titres de créances négociables (TCN), les Bons du Trésor américains (US T-Bills) et les instruments de taux émis par des entités publiques de la zone OCDE avec une maturité de moins de 1 an.

Les émetteurs des titres en portefeuille doivent être notés « Investment Grade » selon la politique de notation mise en place par la Société de Gestion. Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la société de la gestion. Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquiescer ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

#### **Parts d'OPC :**

Afin de gérer la trésorerie ou d'accéder à des marchés spécifiques (sectoriels ou géographiques) le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts et actions d'OPCVM français ou étrangers conformes à la Directive 2009/65/CE ou des FIA français ou étrangers ou des fonds d'investissement étrangers de toute classification. Les FIA et fonds d'investissement sélectionnés respecteront les 4 critères définis à l'article R214-13 du Code monétaire et financier. Ces fonds peuvent être des OPC gérés ou promus par des sociétés du Groupe Ofi invest.

#### **Autres actifs éligibles :**

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% en cumul d'instrument du marché monétaire, titre de créance ou titre de capital non négociés sur un marché réglementé respectant l'article R. 214.12 du Code monétaire et financier.

### Instruments dérivés :

Le Compartiment peut intervenir sur des contrats financiers, à terme ferme ou conditionnel (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger et/ou de gré à gré). Le Compartiment utilise des instruments dérivés pour constituer son exposition à l'indice Basket Precious Metals Strategy : le portefeuille du Compartiment est investi à travers des contrats d'échange de flux financiers (swaps) négociés de gré à gré. Les opérations sur ces instruments sont effectuées dans la limite de 1,05 fois l'actif. Le Compartiment peut par ailleurs utiliser les instruments financiers à terme afin de couvrir le portefeuille contre les risques de taux et/ou de change.

Les instruments financiers à terme (IFT) visés relèvent des catégories suivantes :

- Swaps de performance ;
- Swaps de taux, swaps de change, swap sur indices
- Futures sur taux d'intérêt, sur devises.

#### Contrats d'échange de flux financiers (swaps) :

Les swaps permettant au Compartiment de capter la performance d'indices sont conclus dans le cadre d'un contrat conforme aux standards nationaux et internationaux requis par la Fédération Française de Banque (FFB) ou l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA). Ce contrat est conclu entre le Compartiment et des contreparties sélectionnées par la Société de Gestion parmi les institutions financières internationales de premier rang.

#### Dérivés de change :

Le Compartiment peut intervenir sur le marché des devises via des contrats au comptant ou à terme sur devises sur des marchés organisés et réglementés, français ou étrangers (futures, ...), ou des contrats de change à terme de gré à gré (swap...). Les opérations de change à terme seront utilisées pour couvrir les éventuelles expositions en devise du Compartiment.

#### Dérivés de taux :

Dans le cadre de la stratégie du Compartiment et afin de gérer la sensibilité taux du portefeuille, le gérant réalisera des opérations de couverture du risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille. Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les futures et swaps de taux.

#### **Engagement du Compartiment sur les contrats financiers :**

Le Compartiment calcule son ratio d'engagement selon la méthode de l'engagement (voir partie IV du Prospectus « Règles d'investissement »).

#### **Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :**

Le gérant peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : Bank of America, Barclays, BNP Paribas, CACIB, JP Morgan, Natixis, Société Générale et UBS.

En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles le gérant pourrait être amené à traiter : Goldman Sachs, HSBC et Morgan Stanley.

La Société de Gestion du Compartiment sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'opération et type de sous-jacent, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de Gestion sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Compartiment ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le Compartiment ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, le Compartiment supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Compartiment peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

#### **Garanties financières :**

Conformément à la politique interne de la Société de Gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties. Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La Société de Gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titres.

En cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci pourront être :

- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- Ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Compartiment

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Compartiment n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Compartiment.

#### **Conservation :**

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Compartiment.

#### **Rémunération :**

Le Compartiment est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre de ces opérations.

#### **Description de l'Indice Basket Precious Metals Strategy :**

L'Indice Basket Precious Metals Strategy est un indice financier qui est construit et géré de manière transparente afin de reproduire l'exposition et la performance (positive ou négative) des investissements dans un panier constitué de divers contrats à terme sur les métaux précieux complétés de contrats à terme sur taux d'intérêt.

L'Indice était initialement et jusqu'au 09/04/2024 composé de 5 sous-jacents éligibles, cotés sur les marchés à terme les plus importants et les plus liquides, : 35% Or, 20% Argent, 20% Platine, 20% Palladium, 5% SOFR 3 mois

Toutefois, à compter du 10/04/2024, la pondération de l'indice évoluera progressivement au profit de 35% Or, 20% Argent, 20% Platine, 5% Palladium et 20% SOFR 3 mois.

Il est important de préciser que la bascule de l'indice se fera progressivement de façon linéaire sur 30 jours ouvrés pour éviter l'impact du marché du Palladium sur les valeurs liquidatives du Compartiment. L'indice cotant tous les jours hormis les jours fériés aux USA, les pondérations de l'indice évolueront bien les jours fériés en France et en Grande-Bretagne. La nouvelle pondération sera donc effective dès le «22/05/2024 ».

Le rebalancement technique de l'indice entre ces différents composants est effectué tous les jours.

La valeur de l'Indice est calculée quotidiennement en utilisant des méthodes de calcul et de valorisation similaires aux règles de valorisation du Compartiment. L'Indice Basket Precious Metals Strategy est publié quotidiennement sur Bloomberg.

Cet indice est construit de façon à respecter les prescriptions des orientations de l'ESMA (European Securities and Markets Authority).

SOLACTIVE AG est l'agent de calcul de l'indice Basket Precious Metals Strategy.

Le Compartiment peut également recourir à d'autres indices ayant une composition sensiblement identique émis ou non par la Société de Gestion Ofi Invest Asset Management. Ces indices doivent permettre d'atteindre l'objectif de gestion et répondre aux critères d'éligibilité aux OPCVM, en particulier l'indépendance de calcul et le respect de la diversification.

#### Titres intégrant des dérivés :

Le Compartiment n'a pas vocation à utiliser des titres intégrant des dérivés.

#### Dépôts :

Pour réaliser son objectif de gestion ou optimiser la gestion de trésorerie, le Compartiment pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de 12 mois, auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 100% de l'actif net.

#### Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Compartiment peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèce, dans la limite de 10 % de son actif.

#### Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le Compartiment n'a pas vocation à réaliser des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres.

### **Ofi Invest Energy Strategic Metals**

#### Stratégies utilisées :

Le Compartiment devra investir de façon à s'exposer à l'indice « Basket Energy Strategic Metals Index », composé des métaux suivants Aluminium, Plomb, Palladium, Platine, Argent, Nickel, Zinc, Cuivre, dont l'utilisation est considérée par le Comité d'Investissement du Groupe Ofi invest comme stratégique pour la réalisation de la transition énergétique.

La stratégie d'investissement consiste à gérer l'exposition à la performance des métaux dont la demande devrait augmenter selon l'analyse de l'équipe de gestion, notamment du fait de leur utilisation dans des activités durables. Les métaux, ainsi sélectionnés, seront les composants de l'indice Basket Energy Strategic Metals Index.

Une position de base acheteuse est constituée à partir de contrats d'échange de flux financiers (swaps) sur l'indice Basket Energy Strategic Metals Index. Cet indice est composé de contrats à terme sur les métaux suivant sélectionnés avec la répartition suivante :

14% Aluminium, 8% Plomb, 8% Palladium, 14% Platine, 14% Argent, 14% Nickel, 14% Zinc, 14% Cuivre (Ces données sont datées du 1er janvier 2023, elles évolueront conformément à la méthodologie de l'indice). Le rebalancement technique de l'indice entre ces différents composants est effectué tous les trimestres.

Cette pondération sera revue une fois par an par un comité d'investissement, qui pourra décider d'une modification de la composition de l'indice auquel le Compartiment est exposé. Le Comité pourra notamment décider d'ajouter des composants à l'indice, d'en retirer, ou de modifier les pondérations, dans les limites fixées par le prospectus.

Le Comité se réunira au plus tard courant novembre. Il réalisera un compte rendu de ses délibérations qui sera publié sur le site internet de la Société de Gestion au plus tard dans la première semaine de décembre. L'ensemble des modifications de l'indice y sera détaillé. Les modifications ne seront implémentées que le dernier jour ouvré du mois de l'année.

Le Comité sera composé des membres de l'équipe de gestion, d'au moins un membre de l'équipe d'Ofi invest Asset Management en charge de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) et d'au moins un membre de l'équipe de gestion des risques d'Ofi invest Asset Management.

Le Comité pourra par ailleurs inviter des membres extérieurs, dont les compétences techniques peuvent éclairer les délibérations.

La liste des marchés n'est pas limitative. Pour plus d'informations sur l'indice utilisé, l'investisseur est invité à se rapprocher de la Société de Gestion Ofi invest Asset Management.

Les contrats à terme sur matières premières pourront être cotés dans diverses devises, dès lors afin de couvrir l'indice contre le risque de change, une stratégie de neutralisation de l'effet de change est effectuée de manière systématique une fois par jour.

L'indice Basket Energy Strategic Metals Index devra respecter les règles de diversification suivantes :

- 35% maximum de l'actif pour un produit sous-jacent ou un groupe de produits sous-jacents corrélés (ci-après « l'actif dérogatoire ») ;
- 20% maximum de l'actif pour les autres produits ou groupe de produits sous-jacents corrélés ;
- De ce fait sans attendre le rebalancement trimestriel ou la tenue du Comité Annuel, si le poids d'un des métaux devait dépasser la limite de 20% maximum de l'actif ou de 35% pour « l'actif dérogatoire », un rebalancement exceptionnel interviendra et ramènera la pondération de chaque métal à sa valeur définie lors du dernier rebalancement trimestriel. Ce rebalancement exceptionnel sera effectué sur une période de 10 jours.

Les sous-jacents, qui peuvent composer les indices, ont été retenus pour leur représentativité de l'ensemble des métaux précités. La liste des marchés n'est pas limitative. Pour plus d'informations sur la composition des indices utilisés, l'investisseur est invité à se rapprocher de la Société de Gestion Ofi Invest Asset Management.

L'objectif d'exposition du Compartiment est de 100%.

Pour l'action RFC USD H, la Société de Gestion veillera à ce que l'action soit couverte contre le risque de change à tout moment au moins à 95%, l'objectif étant de couvrir la totalité de cette classe d'actions ; l'attention des souscripteurs est toutefois attirée sur le fait qu'il pourra subsister un risque de change résiduel. Toutes les charges découlant de ces opérations de couverture seront supportées par l'action RFC USD H.

Par ailleurs, bien qu'il ne possède pas physiquement ces métaux, le Compartiment souhaite s'impliquer quant aux émissions des gaz responsables du changement climatique émis lors de la production de ces métaux, en mettant en place un mécanisme de compensation des émissions carbone.

Au-delà de la prise en compte du risque de durabilité lors de la constitution du portefeuille en ne sélectionnant que des métaux dont l'utilisation est considérée par le Comité d'Investissement du Groupe Ofi invest comme stratégique pour la réalisation de la transition énergétique, la Société de Gestion souhaite aussi prendre en compte les externalités négatives liés à la production des métaux sous-jacents à sa performance. Pour ce faire, Ofi invest Asset Management effectue un calcul de l'empreinte carbone tenant compte de la composition de la stratégie, afin de déterminer le montant des émissions associées au panier de matières premières qui compose l'indice. Ceci afin d'estimer la quantité de certificats de compensation carbone volontaires certifiés (VER) pour compenser l'émission carbone.

La Société de Gestion effectue une fois par an un calcul de l'empreinte carbone attribuable aux sous-jacents du portefeuille (scopes 1 et 2) sur la base d'une méthodologie propriétaire. L'intégralité de cette méthodologie est disponible sur demande auprès de la Société de Gestion. Pour rappel et conformément à ce document, le scope 3 est exclu du calcul et la méthodologie présente un certain nombre de limites (détaillées par suivante).

La définition des différents périmètres (scopes) est la suivante :

- Émissions directes de GES (ou SCOPE 1) : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme producteur des métaux comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- Émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) : Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation productrice des métaux.
- Émissions indirectes non reprises dans le scope 2 (ou SCOPE 3) qui se produisent dans la chaîne de valeur de l'entreprise déclarante, y compris les émissions en amont et en aval.

#### **Limites et améliorations possibles du modèle :**

La première limite de cette étude est le périmètre des émissions retenues pour l'étude. Il apparaît, à la lecture des articles de recherche sur lesquels se basent Julien Bueb et le CNRS, que seuls les scopes 1 et 2 sont pris en compte. Certaines activités comme le recyclage, le transport... (scope 3) ne sont donc pas incluses.

Néanmoins, une étude publiée récemment par Citibank, et qui fait état de chiffres comparables sur les scopes 1 et 2, indiquent que le scope 3 représente, pour l'ensemble des métaux, seulement 10% des scopes 1 et 2. Ainsi, l'étude indique que les métaux dans leur ensemble sont responsables de 10% des émissions de CO<sub>2</sub> sur la planète pour leur scope 1 et 2, et de 11% si on intègre le scope 3 des 3 métaux responsables de plus de 90% des émissions (acier, aluminium et cuivre).

Par ailleurs, l'autre limite réside dans le fait que les quantités d'énergie retenues pour la production de métal, sont extraites d'articles de recherche et ne sont pas revues périodiquement. Cela pourrait être la source d'écart entre l'estimation des émissions et la réalité, la quantité d'énergie nécessaire dépendant d'un grand nombre de facteurs (teneur en minerai, open pit ou mine souterraine, ...). Nous ne possédons pas à ce jour de données dynamiques sur ce sujet. Néanmoins, nous travaillons avec certains de nos partenaires et avec la société Ecolvent pour essayer de mettre en place une réévaluation régulière de ces émissions, sur la base des documents publiés par les sociétés minières. Si une telle mise à jour est possible, nous intégrerons la mise à jour régulière des données dans nos calculs.

Une autre limite réside dans la mise à jour des émissions de chaque pays. Nous sommes aujourd'hui dépendants de données publiées par l'Agence Internationale de l'Énergie au niveau national, et la réalité du mix énergétique sur le terrain pour les seules activités minières peut être différente. En l'absence de données plus granulaires, nous nous référons à ce « mix moyen », même si cela peut entraîner une sous-estimation, aussi bien qu'une surestimation des émissions du secteur.

Enfin, le département ISR d'Ofi invest Asset Management, après avoir étudié cette méthodologie, a proposé une voie d'amélioration. En effet, si le calcul réalisé est assez précis pour le platine et le palladium, où les trois premiers producteurs représentent 91% de la production mondiale, il n'en est pas de même pour l'or et pour l'argent, où les trois premiers producteurs ne représentent respectivement que 31% et 52% de la production mondiale. Nous avons donc décidé de refaire les calculs pour ces deux métaux en intégrant davantage de pays producteurs, afin d'avoir une meilleure estimation des émissions liées à leur production. La limite est fixée aux dix premiers pays producteurs ou à l'intégration d'au moins 70% de la production mondiale. Ainsi, la valeur pour l'or, calculée avec les 10 premiers producteurs mondiaux représentant 58% de la production mondiale, ressort à 20 152 tCO<sub>2</sub>/t

Pour ce qui est de l'argent, le calcul a été réalisé avec les 7 premiers producteurs représentant ensemble 74,28% de la production mondiale. Les émissions calculées ressortent à 98 tCO<sub>2</sub>/t d'argent produite.

Par ailleurs, il est à noter que les facteurs d'émissions retenus sur les énergies renouvelables sont à zéro. Dans la mesure où l'ensemble du raisonnement est effectué sur la base de l'énergie primaire (c'est-à-dire l'énergie injectée dans le système), ce choix est compréhensible sur l'énergie solaire et l'éolien, mais cela pose question en particulier sur la biomasse. Toutefois, le Ministère de la Transition écologique précise que le facteur d'émission peut être considéré comme nul sur cette ressource, l'hypothèse étant faite que « les émissions directes de CO2 liées à la combustion de biomasse sont compensées par l'absorption du CO2 lors de la croissance de la plante » (lire [ici](#)).

La Société de Gestion allouera une partie des frais de gestion financiers nets de rétrocession qu'elle perçoit au service de compensation de l'empreinte carbone du compartiment Ofi Invest Energy Strategic Metals, calculés et provisionnés sur la période écoulée. L'ensemble des VER ainsi acquis seront annulés, matérialisant ainsi la compensation. Pour plus d'informations sur la méthodologie de calcul des émissions de CO2, l'investisseur pourra se reporter au document disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com>

La compensation de l'empreinte carbone du compartiment du Compartiment Ofi Invest Energy Strategic Metals doit être considérée comme partielle dans la mesure où la Société de Gestion ne compense pas l'intégralité des émissions de carbone liées aux instruments financiers détenus à l'actif du compartiment d'Ofi Invest Energy Strategic Metals.

#### Règlementation SFDR :

##### **Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :**

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

##### **Taxonomie :**

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

#### Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du Compartiment est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

##### **Actions :**

Néant.

##### **Titres de créance et instruments du marché monétaire :**

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Compartiment peut investir jusqu'à 100 % de son actif en dépôt à terme, dans des instruments du marché monétaire et des titres de créance négociables à court terme (maturité inférieure à 1 an) émis par des entités publiques ou dont le siège social ou l'implantation principale est situé dans un pays membre de l'OCDE. Ces titres sont soit des emprunts d'état, soit des émissions du secteur privé sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée.



Le Compartiment pourra également utiliser les certificats de dépôt, les Euro Commercial Paper (ECP), les obligations à court-terme, les titres de créances négociables (TCN), les Bons du Trésor américains (US T-Bills) et les instruments de taux émis par des entités publiques de la zone OCDE avec une maturité de moins de 1 an.

Les émetteurs des titres en portefeuille doivent être notés « Investment Grade » selon la politique de notation mise en place par la Société de Gestion. Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la société de la gestion. Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

#### **Parts d'OPC :**

Afin de gérer la trésorerie ou d'accéder à des marchés spécifiques (sectoriels ou géographiques) le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts et actions d'OPCVM français ou étrangers conformes à la Directive 2009/65/CE ou des FIA français ou étrangers ou des fonds d'investissement étrangers de toute classification. Les FIA et fonds d'investissement sélectionnés respecteront les 4 critères définis à l'article R214-13 du Code monétaire et financier. Ces fonds peuvent être des OPC gérés ou promus par des sociétés du Groupe Ofi Invest.

#### **Autres actifs éligibles :**

Le Compartiment peut détenir jusqu'à 10% en cumul d'instrument du marché monétaire, titre de créance ou titre de capital non négociés sur un marché réglementé respectant l'article R. 214.12 du Code monétaire et financier.

#### Instruments dérivés :

Le Compartiment peut intervenir sur des contrats financiers, à terme ferme ou conditionnel (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger et/ou de gré à gré).

Le Compartiment utilise des instruments dérivés pour constituer son exposition à l'indice Basket Energy Strategic Metals Index : le portefeuille du Compartiment est investi à travers des contrats d'échange de flux financiers (swaps) négociés de gré à gré. Les opérations sur ces instruments sont effectuées dans la limite de 1 fois l'actif.

Le Compartiment peut par ailleurs utiliser les instruments financiers à terme afin de couvrir le portefeuille contre les risques de taux et/ou de change.

Les instruments financiers à terme (IFT) visés relèvent des catégories suivantes :

- Swaps de performance ;
- Swaps de taux, swaps de change, swap sur indices
- Futures sur taux d'intérêt, sur devises.

#### Contrats d'échange de flux financiers (swaps) :

Les swaps permettant au Compartiment de capter la performance d'indices sont conclus dans le cadre d'un contrat conforme aux standards nationaux et internationaux requis par la Fédération Française de Banque (FFB) ou l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA). Ce contrat est conclu entre le Compartiment et des contreparties sélectionnées par la Société de Gestion parmi les institutions financières internationales de premier rang.

#### Dérivés de change :

Le Compartiment peut intervenir sur le marché des devises via des contrats au comptant ou à terme sur devises sur des marchés organisés et réglementés, français ou étrangers (futures), ou des contrats de change à terme de gré à gré (swap...). Les opérations de change à terme seront utilisées pour couvrir les éventuelles expositions en devise du Compartiment.

#### Dérivés de taux :

Dans le cadre de la stratégie du Compartiment et afin de gérer la sensibilité taux du portefeuille, le gérant réalisera des opérations de couverture du risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille.

Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les futures et swaps de taux.

#### **Engagement du Compartiment sur les contrats financiers :**

Le Compartiment calcule son ratio d'engagement selon la méthode de l'engagement (voir partie IV du Prospectus « Règles d'investissement »).

#### **Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :**

Le gérant peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : Bank of America Merrill Lynch, Barclays, BNP Paribas, CACIB, JPMorgan, Natixis, Société Générale et UBS.

En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles le gérant pourrait être amené à traiter : Goldman Sachs, HSBC, Morgan Stanley.

La Société de Gestion du Compartiment sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'opération et type de sous-jacent, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de Gestion sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Compartiment ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le Compartiment ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, le Compartiment supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Compartiment peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

#### **Garanties financières :**

Conformément à la politique interne de la Société de Gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties. Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La Société de Gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titres.

En cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci pourront être :

- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme, ou
- Non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Compartiment

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.

Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.

Le Compartiment n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Compartiment.

#### **Conservation :**

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Compartiment.

#### **Rémunération**

Le Compartiment est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre de ces opérations.

#### **Description de l'Indice Basket Energy Strategic Metals Index**

L'Indice Basket Energy Strategic Metals Index est un indice financier qui est construit et géré de manière transparente afin de reproduire l'exposition et la performance (positive ou négative) des investissements dans un panier constitué de divers contrats à terme sur les métaux précités.

L'Indice est composé de 8 sous-jacents éligibles, cotés sur les marchés à terme les plus importants et les plus liquides : 14% Aluminium, 8% Plomb, 8% Or, 14% Palladium, 14% Platine, 14% Argent, 14% Nickel, 14% Zinc, 14% Cuivre au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le rebalancement technique de l'indice entre ces différents composants est effectué tous les trimestres.

La valeur de l'Indice est calculée quotidiennement en utilisant des méthodes de calcul et de valorisation similaires aux règles de valorisation du Compartiment. L'Indice Basket Energy Strategic Metals Index est publié quotidiennement sur Bloomberg.

Cet indice est construit de façon à respecter les prescriptions des orientations de l'ESMA (European Securities and Markets Authority).

SOLACTIVE AG est l'agent de calcul de l'indice Basket Energy Strategic Metals Index.

Le Compartiment peut également recourir à d'autres indices ayant une composition sensiblement identique émis ou non par la Société de Gestion Ofi Invest Asset Management. Ces indices doivent permettre d'atteindre l'objectif de gestion et répondre aux critères d'éligibilité aux OPCVM, en particulier l'indépendance de calcul et le respect de la diversification.

#### Titres intégrant des dérivés :

Le Compartiment n'a pas vocation à utiliser des titres intégrant des dérivés.

#### Dépôts :

Pour réaliser son objectif de gestion ou optimiser la gestion de trésorerie, le Compartiment pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de 12 mois, auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 100% de l'actif net.

#### Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Compartiment peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèce, dans la limite de 10 % de son actif.

#### Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le Compartiment n'a pas vocation à réaliser des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres.

## PROFIL DE RISQUE

### Ofi Invest ESG Euro Equity

Au travers du Compartiment Ofi Invest ESG Euro Equity, le porteur s'expose principalement aux risques suivants :

#### Risque actions et de marché :

Le Compartiment est exposé au minimum à 60% aux actions ou assimilées de la zone euro (parmi les valeurs composant l'EUROSTOXX 50) mais également jusqu'à 40% maximum sur les valeurs composant l'EUROSTOXX, tout en étant en permanence investi à 90% de son actif net en actions de sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne. Si les marchés baissent la valeur liquidative du Compartiment baissera.

#### Risque discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au Compartiment repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du Compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. Le Compartiment peut en outre avoir une performance négative.

#### Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

#### Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Compartiment d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Compartiment à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement.

#### Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du Compartiment et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

#### **Risques accessoires :**

##### Risque de taux :

Une partie du portefeuille peut être investie en taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixe peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du Compartiment.

##### Risque de change :

Il s'agit du risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le Compartiment. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Compartiment baissera en cas d'évolution défavorable du cours des devises autres que l'euro.

Le Compartiment sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le Compartiment est classé « Actions des pays de la zone euro ». L'investisseur est donc principalement exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

### Risque de capital et de performance :

L'investisseur est averti que la performance du Compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Compartiment ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

### Risque actions :

Le Compartiment est investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations, et sur des petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter un risque de liquidité. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché entraîneront une baisse significative de la valeur liquidative du Compartiment.

### Risque de taux :

En raison de sa composition, le Compartiment peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations à taux fixe baisse lorsque les taux augmentent. La valeur liquidative baissera en cas de hausse des taux d'intérêt.

### Risque de modèle :

Le processus de gestion du Compartiment repose en partie sur l'utilisation de deux modèles propriétaires, l'un servant à déterminer le niveau de risque d'un actif vis-à-vis des autres actifs en portefeuille, l'autre de scoring extra financier (dont certains critères ESG). Il existe un risque que ces modèles ne soient pas efficaces. La performance du Compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion.

### Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Compartiment de contrats financiers à terme. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Compartiment à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement.

### Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du Compartiment et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Le Compartiment sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le Compartiment est un OPCVM classé « Obligations et autres titres de créances libellés en euro », et par conséquent, l'investisseur est principalement exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du Compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Compartiment ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque de taux :

Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative du Compartiment. La sensibilité du Compartiment peut varier entre 0 et 2.

Risque crédit :

Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative du Compartiment. L'utilisation de dérivés de crédit peut accroître ce risque.

Risque d'engagement :

Le Compartiment peut utiliser des produits dérivés en complément des titres en portefeuille avec un engagement global de 200% maximum de l'actif. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative du Compartiment pourrait connaître une baisse plus significative.

Risque lié à l'investissement dans des obligations convertibles :

La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêts, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment. Si les actions sous-jacentes des obligations convertibles et assimilées, les actions détenues en direct dans le portefeuille ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé baissent, la valeur liquidative pourra baisser. Le risque actions demeure accessoire dans ce Compartiment.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Compartiment d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Compartiment à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du Compartiment et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

## Et accessoirement :

### Risque de change :

Le risque de change est dû aux investissements dans une autre devise que l'euro, il demeure accessoire dans ce Compartiment.

### Risque d'actions :

Il s'agit du risque de variation des cours des actions auxquelles le portefeuille est exposé. Le Compartiment peut s'exposer dans des proportions minoritaires aux obligations convertibles lorsque ces dernières permettent d'offrir des opportunités plus attractives que les obligations sus citées. Principalement, la sensibilité action, au moment de l'acquisition de ces obligations convertibles est négligeable, mais l'évolution des marchés peut faire apparaître une sensibilité action résiduelle.

### Risque de Haut Rendement (« High Yield à caractère spéculatif ») :

Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés. En cas de dégradation de la notation, la valeur liquidative du Compartiment baissera.

### Risque lié aux obligations contingentes :

Les « Cocos » sont des titres hybrides émis par des institutions financières (banques, assurances, ...) permettant l'absorption des pertes lorsque le capital réglementaire de ces dernières tombe en dessous un certain seuil défini à l'avance (ou trigger) ou est jugé insuffisant par le régulateur de ces institutions financières. Dans le premier cas, on parle de déclenchement mécanique, et dans le second cas, il s'agit d'un déclenchement discrétionnaire du mécanisme d'absorption par le régulateur. Le trigger, spécifié dans le prospectus à l'émission, correspond au niveau des capitaux à partir duquel l'absorption des pertes est mécaniquement déclenchée. Cette absorption des pertes se matérialise soit par conversion en actions, soit par réduction du nominal (partielle ou totale).

Les principaux risques spécifiques liés à l'utilisation des Cocos sont les risques de :

- Déclenchement du mécanisme d'absorption des pertes : il entraîne soit la conversion des cocos en actions (« equity conversion »), soit la réduction partielle ou totale du nominal (« write down ») ;
- Non-paiement des coupons : le paiement des coupons est à la discrétion de l'émetteur (mais avec l'accord préalable systématique du régulateur) et le non-paiement des coupons ne constitue pas un défaut de la part de l'émetteur ;
- Non-remboursement en date de call : les Cocos AT1 sont des obligations perpétuelles mais remboursables à certaines dates (dates de call) à la discrétion de l'émetteur (avec l'accord de son régulateur). Le non-remboursement en date de call entraîne une augmentation de la maturité de l'obligation et a donc un effet négatif sur le prix de cette dernière. Il expose aussi l'investisseur au risque de ne jamais être remboursé ;
- Structure du capital : en cas de faillite de l'émetteur, le détenteur de la Coco sera remboursé qu'après le remboursement intégral des détenteurs d'obligations non subordonnées. Dans certains cas (Coco avec write-down permanent par exemple), le détenteur de la Coco pourra subir une perte plus importante que les actionnaires ;
- Valorisation : compte tenu de la complexité de ces instruments, leur évaluation en vue d'un investissement ou postérieurement nécessite une expertise spécifique. L'absence de données sur l'émetteur régulièrement observables et la possibilité d'une intervention discrétionnaire de l'autorité de régulation de l'émetteur peuvent remettre en cause l'évaluation de ces instruments ;
- Liquidité : les fourchettes de négociation peuvent être importantes en situation de stress. Et dans certains scénarios, il est possible de ne pas trouver de contreparties de négociation.



Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le Compartiment est classé « Obligations et autres titres de créances libellés en euro ». L'investisseur est donc exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

### Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du Compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Compartiment ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

### Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Compartiment d'instruments financiers à terme et/ou de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Compartiment à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

### Risque inhérent à la gestion discrétionnaire :

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et des OPCVM sélectionnés. Il existe un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. De même, il existe un risque que les OPC sélectionnés ne soient pas les plus performants et/ou réalisent une performance inférieure à leur indice de référence. La valeur liquidative du Compartiment serait alors affectée par cette baisse.

### Risque de taux d'intérêt :

En raison de sa composition, le Compartiment peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

### Risque de crédit :

Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative du Compartiment. L'utilisation de dérivés de crédit peut accroître ce risque.

### Risque de liquidité :

Le risque de liquidité du portefeuille est fonction de la liquidité des supports d'investissement utilisés : ce risque de liquidité présent dans le Compartiment existe essentiellement du fait des positions de gré à gré, et en cas d'évènements pouvant interrompre la négociation des actions sur les marchés où elles sont traitées. Le manque de liquidité d'un titre peut renchérir le coût de liquidation d'une position et de ce fait entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

### Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés :

L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

#### Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du Compartiment et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

#### **Et accessoirement :**

#### Risque résultant de la détention d'Obligations Convertibles :

Le Compartiment peut être exposé aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Compartiment baissera en cas d'évolution défavorable.

#### Risque d'actions :

Il s'agit du risque de variation des cours des actions auxquelles le portefeuille est exposé.

Le Compartiment peut s'exposer dans des proportions minoritaires aux obligations convertibles lorsque ces dernières permettent d'offrir des opportunités plus attractives que les obligations sus citées. Principalement, la sensibilité action, au moment de l'acquisition de ces obligations convertibles est négligeable, mais l'évolution des marchés peut faire apparaître une sensibilité action résiduelle. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

#### Risque de change :

Il s'agit du risque de fluctuation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le Compartiment.

Le risque de change des investissements libellés en devises, autres que l'euro, est laissé à l'appréciation du gérant qui pourra selon les circonstances le couvrir. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'évolution de la valeur liquidative du Compartiment pourra être impactée par l'évolution du cours de devises autres que l'euro. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

#### Risque lié aux marchés émergents :

Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution de ces titres peut en conséquence être volatile. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

#### Risque de Haut Rendement (« High Yield à caractère spéculatif ») :

Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés. En cas de dégradation de la notation, la valeur liquidative du Compartiment baissera.

#### Risque lié aux obligations contingentes :

Les « Cocos » sont des titres hybrides émis par des institutions financières (banques, assurances, ...) permettant l'absorption des pertes lorsque le capital réglementaire de ces dernières tombe en dessous un certain seuil défini à l'avance (ou trigger) ou est jugé insuffisant par le régulateur de ces institutions financières. Dans le premier cas, on parle de déclenchement mécanique, et dans le second cas, il s'agit d'un déclenchement discrétionnaire du mécanisme d'absorption par le régulateur. Le trigger, spécifié dans le prospectus à l'émission, correspond au niveau des capitaux à partir duquel l'absorption des pertes est mécaniquement déclenchée. Cette absorption des pertes se matérialise soit par conversion en actions, soit par réduction du nominal (partielle ou totale).

Les principaux risques spécifiques liés à l'utilisation des Cocos sont les risques de :

- Déclenchement du mécanisme d'absorption des pertes : il entraîne soit la conversion des cocos en actions (« equity conversion »), soit la réduction partielle ou totale du nominal (« write down ») ;
- Non-paiement des coupons : le paiement des coupons est à la discrétion de l'émetteur (mais avec l'accord préalable systématique du régulateur) et le non-paiement des coupons ne constitue pas un défaut de la part de l'émetteur ;
- Non-remboursement en date de call : les Cocos AT1 sont des obligations perpétuelles mais remboursables à certaines dates (dates de call) à la discrétion de l'émetteur (avec l'accord de son régulateur). Le non-remboursement en date de call entraîne une augmentation de la maturité de l'obligation et a donc un effet négatif sur le prix de cette dernière. Il expose aussi l'investisseur au risque de ne jamais être remboursé ;
- Structure du capital : en cas de faillite de l'émetteur, le détenteur de la Coco sera remboursé qu'après le remboursement intégral des détenteurs d'obligations non subordonnées. Dans certains cas (Coco avec write-down permanent par exemple), le détenteur de la Coco pourra subir une perte plus importante que les actionnaires ;
- Valorisation : compte tenu de la complexité de ces instruments, leur évaluation en vue d'un investissement ou postérieurement nécessite une expertise spécifique. L'absence de données sur l'émetteur régulièrement observables et la possibilité d'une intervention discrétionnaire de l'autorité de régulation de l'émetteur peuvent remettre en cause l'évaluation de ces instruments ;
- Liquidité : les fourchettes de négociation peuvent être importantes en situation de stress. Et dans certains scénarios, il est possible de ne pas trouver de contreparties de négociation.

### **Ofi Invest ESG European Convertible Bond**

L'investisseur est donc principalement exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

#### Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du Compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Compartiment ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

#### Risque lié à la détention d'obligations convertibles :

Le Compartiment est exposé aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Compartiment baissera en cas d'évolution défavorable.

#### Risque actions :

Le Compartiment est investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché peuvent entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Compartiment.

#### Risque de taux :

En raison de sa composition, le Compartiment peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. La valeur liquidative peut donc baisser en cas de hausse des taux d'intérêt.

#### Risque de crédit :

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés ou publics, ou de leur défaillance la valeur des obligations peut baisser. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

#### Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Compartiment d'instruments financiers à terme, de gré à gré, et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Compartiment à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement.

#### Risque de Haut Rendement (« High Yield ») :

Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent diminuer significativement la valeur liquidative du Compartiment.

#### Risque de change :

Il s'agit du risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le Compartiment. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Compartiment peut baisser du fait de l'évolution du cours de devises autres que l'euro.

#### Risque lié à la détention de petites valeurs :

Du fait de son orientation de gestion, le Compartiment peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer de fortes variations de la valeur liquidative.

#### Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du Compartiment et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

#### **Et accessoirement au risque suivant :**

#### Risque lié à l'investissement dans certains OPCVM :

Le Compartiment peut investir dans un certain nombre d'OPCVM ou d'investissement (FCPR, FCIMT, FCPI, OPCVM de gestion alternative) pour lesquels il existe un risque lié à la gestion alternative (c'est-à-dire une gestion décorrélée de tout indice de marché). Le Compartiment s'expose à un risque de liquidité ou de variation de sa valeur liquidative en investissant dans ce type d'OPCVM ou d'investissement.

Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers qui connaîtront les évolutions et aléas des marchés. L'investisseur est donc exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

Risque en capital :

Le risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué est inhérent à ce type de gestion, celle-ci n'incluant pas de garantie en capital.

Risque lié à l'investissement dans des Instruments Financiers à Terme sur matières premières :

Le Compartiment est exposé au cours des matières premières par le biais de swaps sur indices de matières premières. Il est à noter qu'une baisse des marchés de matières premières ainsi que des conditions exogènes (conditions de stockage, conditions météorologiques ...) pourront entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment. En effet, l'évolution du prix d'un contrat à terme sur matières premières est fortement liée au niveau de production courant et à venir du produit sous-jacent voire du niveau des réserves naturelles estimées dans le cas des produits sur l'énergie. Les facteurs climatiques et géopolitiques peuvent également altérer les niveaux d'offre et de demande du produit sous-jacent considéré, et donc en modifier la rareté attendue sur le marché.

Risque de contrepartie :

Le risque de contrepartie est lié aux swaps et autres instruments dérivés contractés par le Compartiment. Le Compartiment est exposé au risque que les établissements de crédit ne puissent honorer leurs engagements au titre de ces instruments. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de surexposition :

Le Compartiment peut avoir recours à un effet de levier maximum de 1,05. Dans ce cas, lors des fluctuations de marché, le Compartiment réalise 1,05 fois la variation du marché. Ainsi, une position initiée contre le sens du marché produira une perte égale à 1,05 fois la variation du marché.

Risque de taux :

Le Compartiment, au travers de l'indice, directement ou via des OPC monétaires sélectionnés pour rémunérer la trésorerie, peut être investi sur des contrats à terme sur taux d'intérêt et/ou sur des titres de créance à taux fixe. En général, le prix de ces titres baisse lorsque les taux augmentent.

Risque de durabilité :

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Compartiment Ofi Invest Precious Metals, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

**Les risques accessoires sont les suivants :**

Risque de change :

Les swaps sont libellés en euros et couvert contre le risque de change. Le Compartiment est cependant exposé à un risque de change résiduel, l'opération de couverture de change dans l'indice étant réalisée une seule fois par jour.

Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers qui connaîtront les évolutions et aléas des marchés. L'investisseur est donc exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs. Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

### Risque en capital :

Le risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué est inhérent à ce type de gestion, celle-ci n'incluant pas de garantie en capital.

### Risque lié à l'investissement dans des Instruments Financiers à Terme sur matières premières :

Le Compartiment est exposé au cours des matières premières par le biais de swaps sur indices de matières premières. Il est à noter qu'une baisse des marchés de matières premières ainsi que des conditions exogènes (conditions de stockage, conditions météorologiques ...) pourront entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment. En effet, l'évolution du prix d'un contrat à terme sur matières premières est fortement liée au niveau de production courant et à venir du produit sous-jacent voire du niveau des réserves naturelles estimées dans le cas des produits sur l'énergie. Les facteurs climatiques et géopolitiques peuvent également altérer les niveaux d'offre et de demande du produit sous-jacent considéré, et donc en modifier la rareté attendue sur le marché.

### Risque de contrepartie :

Le risque de contrepartie est lié aux swaps et autres instruments dérivés contractés par le Compartiment. Le Compartiment est exposé au risque que les établissements de crédit ne puissent honorer leurs engagements au titre de ces instruments. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

### Risque de taux :

Le Compartiment, au travers de l'indice, directement ou via des OPC monétaires sélectionnés pour rémunérer la trésorerie, peut être investi sur des contrats à terme sur taux d'intérêt et/ou sur des titres de créance à taux fixe. En général, le prix de ces titres baisse lorsque les taux augmentent.

### Risque de durabilité :

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Compartiment Ofi Invest Energy Strategic Metals, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

### Risque de liquidité :

Le risque de liquidité du portefeuille est fonction de la liquidité des supports d'investissement utilisés : ce risque de liquidité présent dans le Compartiment existe essentiellement du fait des positions sur les métaux, certains événements pouvant interrompre la négociation ou la cotation des métaux sur les marchés où ils sont traités. Le manque de liquidité d'un titre peut renchérir le coût de liquidation d'une position et de ce fait entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment ou se traduire par un report de la liquidation en cas de suspension d'un marché sous-jacent.

**Les risques accessoires sont les suivants :**

### Risque de change :

Les swaps sont libellés en euros et couvert contre le risque de change. Le Compartiment est cependant exposé à un risque de change résiduel, l'opération de couverture de change dans l'indice étant réalisée une seule fois par jour.

## DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDEE

Ofi Invest ESG Euro Equity	La durée minimale de placement recommandée est supérieure à cinq (5) ans du fait de l'objectif de performance à long terme du Compartiment. En effet, la création potentielle de valeur est issue d'une évaluation extra-financière des entreprises à partir de critères sociétaux et environnementaux qui s'apprécient sur le long terme.
Ofi Invest ESG Euro Equity Smart Beta	Supérieure à cinq (5) ans.
Ofi Invest ESG Euro Credit Short Term	Dix-huit (18) mois.
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change	Supérieure à deux (2) ans.
Ofi Invest ESG European Convertible Bond	Supérieure à trois (3) ans.
Ofi Invest Precious Metals	Supérieure à cinq (5) ans.
Ofi Invest Energy Strategic Metals	Supérieure à cinq (5) ans.

## CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

Ofi Invest ESG Euro Equity	Néant.
Ofi Invest ESG Euro Equity Smart Beta	Néant.
Ofi Invest ESG Euro Credit Short Term	17/10/2024 : le Conseil décide la fermeture de l'action GIC – La dernière valeur liquidative est le 31/10/2024.
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change	17/10/2024 : le Conseil décide la fermeture de l'action GIC – La dernière valeur liquidative est le 31/10/2024.
Ofi Invest ESG European Convertible Bond	Néant.
Ofi Invest Precious Metals	<p><u>Modification de la pondération de l'indice Basket Precious Metals Strategy</u> : le Compartiment Ofi Invest Precious Metals investit de façon à s'exposer à l'indice « Basket Precious Metals Strategy ».</p> <p>A compter du 10/04/2024, la pondération de l'indice évolue progressivement au profit de 35% Or, 20% Argent, 20% Platine, 5% Palladium et 20% SOFR 3 mois.</p> <p>Il est important de préciser que la bascule de l'indice se fait progressivement de façon linéaire sur 30 jours ouvrés pour éviter l'impact du marché du Palladium sur les valeurs liquidatives du Compartiment. L'indice cotant tous les jours hormis les jours fériés aux USA, les pondérations de l'indice ont évolué les jours fériés en France et en Grande-Bretagne. La nouvelle pondération est donc effective dès le 22/05/2024.</p> <p><u>Evolution de l'objectif d'exposition du Compartiment</u> ; l'objectif d'exposition du Compartiment est limité à 105% jusqu'au 09/04/2024 puis évolue progressivement de façon linéaire chaque jour pendant 30 jours ouvrés pour atteindre 125% le 22/05/2024.</p>
Ofi Invest Energy Strategic Metals	Néant.

## CHANGEMENT(S) À VENIR

Ofi Invest ESG Euro Equity	Changement de méthodologie ESG et minimum d'investissement durable de l'actif net : 30%.
Ofi Invest ESG Euro Equity Smart Beta	Changement de méthodologie ESG et minimum d'investissement durable de l'actif net : 20%.
Ofi Invest ESG Euro Credit Short Term	Changement de méthodologie ESG et minimum d'investissement durable de l'actif net : 20%
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change	Changement de méthodologie ESG et minimum d'investissement durable de l'actif net : 25%.
Ofi Invest ESG European Convertible Bond	Changement de dénomination au profit d'Ofi Invest European Convertible Bond - Changement de dénomination de ses actions qui perdent le préfixe ESG - Changement de méthodologie ESG - Délabélisation - la SICAV passera en catégorie 2 de la Doctrine ISR - Désormais minimum d'investissement durable de l'actif net : 15%
Ofi Invest Precious Metals	Néant.
Ofi Invest Energy Strategic Metals	Néant.



## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société au cours de l'exercice social et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2024.

### CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

*Date des données chiffrées : 31 décembre 2024, sauf si mentionné.*

En 2024, les politiques monétaires ont connu des changements majeurs, avec une suprématie économique des États-Unis. La croissance américaine, soutenue par la consommation privée et les secteurs de la technologie et de l'IA, a contrasté avec celle de l'Europe. Malgré de nombreuses incertitudes politiques et géopolitiques, la croissance mondiale et les marchés financiers sont restés stables. L'inflation, qui avait diminué de moitié en 2023, a baissé plus progressivement en 2024 en raison de la rigidité de l'inflation des services. Cette désinflation a permis à la Réserve fédérale américaine et à la Banque Centrale Européenne d'assouplir leur politique monétaire, avec des taux directeurs à 4,5% aux États-Unis et à 3% dans la zone euro en fin d'année.

Après une année 2023 marquée par une reprise économique, les bourses mondiales ont continué de progresser en 2024, surtout aux États-Unis et en Chine. Cependant, le marché français a été pénalisé par l'instabilité politique. Le marché européen du crédit a bien performé, offrant des rendements attractifs malgré des taux longs en hausse en fin d'année. Le marché monétaire a surpassé les obligations souveraines.

#### L'environnement économique :

Pour la quatrième année consécutive, la croissance mondiale a dépassé 3%, mais avec des disparités importantes entre les régions. Les États-Unis ont été un moteur clé grâce à une consommation vigoureuse, tandis que la zone Euro a connu une reprise modérée avec des disparités sectorielles et nationales.

**Aux Etats-Unis**, la demande domestique a été soutenue par la hausse des revenus réels et des dépenses de consommation. Les entreprises américaines gardent des fondamentaux solides et ont surmonté la hausse des taux grâce à des liquidités abondantes. Quant au chômage, il est resté bas (4,2% en novembre), sans surchauffe du marché du travail. Au total, la croissance économique a été plus robuste que prévu, atteignant environ 2,8% en 2024.

**De l'autre côté de l'Atlantique**, la consommation privée a été moins dynamique, malgré un marché du travail solide et une hausse des salaires. A noter que le taux d'épargne est resté élevé, freinant la consommation. La croissance de la zone euro devrait être environ de 0,7% sur l'année 2024, soutenue par principalement par le secteur des services. La crise industrielle, notamment en Allemagne, a pesé sur la croissance. L'Espagne et les pays périphériques ont contribué positivement à la croissance de la zone euro.

En 2024, l'inflation<sup>1</sup> a diminué pour atteindre environ 3% aux États-Unis et dans la zone euro. Cette baisse a permis à la Réserve fédérale américaine (Fed) et à la Banque Centrale Européenne (BCE) de réduire leurs taux directeurs de 100 points de base, les amenant à 4,5% aux États-Unis et à 3,0% dans la zone euro. La normalisation des bilans a également progressé, avec une réduction notable des actifs détenus par les deux banques centrales.

D'autres grandes banques centrales ont également baissé leurs taux, sauf la Banque du Japon (BoJ), qui a augmenté son taux directeur à 0,25% en 2024.

<sup>1</sup> L'inflation est une augmentation générale et continue des prix des biens et services dans une économie sur une période donnée.

\* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

Les élections européennes ont vu une montée des partis d'extrême droite, comme prévu par les sondages. En France, les résultats ont conduit Emmanuel Macron à dissoudre l'Assemblée nationale et à convoquer des élections législatives anticipées en juin, entraînant une instabilité politique et un dérapage budgétaire en 2024. En Allemagne, la rupture de la coalition d'Olaf Scholz a conduit à des élections anticipées prévues pour février prochain. Aux États-Unis, les résultats des élections ont été clairs et bien accueillis par les marchés, grâce aux baisses d'impôts annoncées et à un cadre favorable aux affaires. Il faudra attendre 2025 pour voir si le président américain mettra en œuvre son programme.

#### Taux d'intérêt :

En 2024, les actions des Banques Centrales ont donné le « La » des marchés de taux. Les baisses de taux directeurs étaient attendues dès le début de l'année, mais ont été retardées. La BCE a commencé à baisser ses taux en juin, suivie par la Fed en septembre. Les taux courts ont été peu impactés et sont restés stables, tandis que les taux longs ont augmenté. Le taux à 2 ans américain est resté autour de 4,24%, et le taux à 2 ans allemand a légèrement diminué à 2,10% (-30bps). Le taux à 10 ans américain a augmenté à 4,57% (+70 bps) et le taux à 10 ans allemand à 2,36% (+34 bps).

Les obligations souveraines (obligations d'Etat) en zone euro ont donc eu une performance de 1,78% (pour l'indice JPM GBI EMU), inférieure aux fonds monétaires qui ont atteint presque 4%, un record depuis 2008. En parallèle, dans un contexte politique particulièrement dégradé en France depuis la dissolution de l'Assemblée nationale et les élections législatives en juin dernier, l'écart des taux 10 ans entre l'Allemagne et la France s'est écarté d'environ 30 points de base pour terminer l'année au-dessus de 80 points de base. L'écart de taux entre les États-Unis et l'Allemagne s'est également creusé pour passer de 190 points de base début 2024 à 220 points de base en fin d'année.

#### Crédit :

Les obligations du secteur privé ont offert de meilleurs rendements : environ 5% pour les obligations de bonne qualité et 9% pour le crédit spéculatif à haut rendement. Le marché du crédit étant sensible au taux et aux marges de crédit (spreads), ce sont donc bien les spreads qui ont soutenu la classe d'actifs. Les émissions primaires ont atteint des records avec 588 milliards d'euros émis sur l'« Investment Grade » et 155 milliards d'euros sur le « High Yield »<sup>2</sup>, selon OIS et Bloomberg (émissions financières et corporate). Les flux vers les fonds obligataires européens ont même triplé par rapport à 2023, permettant au passage aux entreprises de se refinancer.

#### Actions :

En 2024, les prévisions économiques ont été déjouées. Le ralentissement économique américain ne s'est pas concrétisé, l'inflation sous-jacente<sup>3</sup> est restée persistante, surtout aux États-Unis, et les tensions géopolitiques ont été constantes. Malgré cela, la volatilité<sup>4</sup> des marchés actions n'a pas augmenté, et de nombreux indices ont atteint des records historiques.

Les valeurs américaines ont représenté plus de 75% des grands indices internationaux, grâce à une croissance économique dynamique et auto-entretenue. Les investissements internationaux se sont concentrés sur les marchés américains, perçus comme un îlot de prospérité résiliente. L'innovation technologique, dominée par les entreprises américaines, a également prospéré, avec huit entreprises dépassant les 1.000 milliards de dollars de capitalisation boursière, toutes liées à l'Intelligence Artificielle. Un écosystème entier, incluant les infrastructures de centres de données et la génération électrique, en a bénéficié. Sur cette période, les marchés américains ont atteint une valorisation record, à près de 23 fois les résultats estimés de 2025, avec des secteurs variés comme l'industrie et les services financiers contribuant à cette croissance.

<sup>2</sup> On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

\* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

<sup>3</sup> L'inflation sous-jacente, également appelée inflation de base, est une mesure de l'évolution des prix qui exclut les éléments les plus volatils, tels que les produits alimentaires et l'énergie.

<sup>4</sup> La volatilité est une mesure statistique de la dispersion des rendements d'un actif financier ou d'un marché. Elle indique à quel point les prix d'un actif peuvent fluctuer autour de leur moyenne sur une période donnée.

Le marché japonais a également bien performé, avec le Nikkei<sup>5</sup> dépassant son record de 1989, soutenu par la consommation des ménages et une inflation proche de 2%. Les marchés émergents ont connu une bonne année, notamment grâce au rebond des valeurs chinoises soutenues par les mesures de Pékin.

La France et l'Allemagne, les deux moteurs économiques européens, ont connu des difficultés. La France a souffert d'une instabilité politique, entraînant une prime de risque sur son marché domestique, et le CAC 40 a terminé l'année en baisse de plus de 10% par rapport à son record de mai 2024. L'Allemagne, dépendante de l'économie chinoise, n'a pas vu la reprise manufacturière attendue, mais son marché a fini sur une note plus positive grâce à l'espoir de la fin des hostilités en Ukraine, d'une relance chinoise et d'un nouveau gouvernement plus dépensier.

## POLITIQUE DE GESTION

### Ofi Invest ESG Euro Equity

Sur la période, la performance du Compartiment Ofi Invest ESG Euro Equity a été de 6,41% pour l'action C, de 6,41% pour l'action D <sup>(1)</sup>, de 7,52% pour l'action N-D <sup>(2)</sup>, de 5,65% pour l'action R et de 6,06% pour l'action RF contre 11,01% pour son indice de référence (Eurostoxx 50 dividendes nets réinvestis).

<sup>(1)</sup> Un coupon d'un montant unitaire de 2,1 euros a été distribué en date du 7 mai 2024.

<sup>(2)</sup> Un coupon d'un montant unitaire de 4,57 euros a été distribué en date du 7 mai 2024.

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest ESG Euro Equity ACTION C	FR0000971160	29/12/2023	31/12/2024	6,41%	11,01%	163,85 €	174,36 €
Ofi Invest ESG Euro Equity ACTION D	FR0000971178	29/12/2023	31/12/2024	6,41%	11,01%	111,56 €	116,67 €
Ofi Invest ESG Euro Equity ACTION N-D	FR0011653435	29/12/2023	31/12/2024	7,52%	11,01%	159,33 €	166,84 €
Ofi Invest ESG Euro Equity ACTION R	FR0013275112	29/12/2023	31/12/2024	5,65%	11,01%	132,13 €	139,59 €
Ofi Invest ESG Euro Equity ACTION RF	FR0013308947	29/12/2023	31/12/2024	6,06%	11,01%	138,54 €	146,94 €

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

### Principales contributions à la performance de l'Eurostoxx 50 sur l'exercice 2024 :

Contributions positives	Contributions négatives
SAP	Bayer
Unicredit	Kering
Intesa SanPaolo	Stellantis

Ofi Invest ESG Euro Equity est un compartiment de développement durable. Les notions de développement et de croissance durables visent à concilier développement économique, équité sociale et protection de l'environnement. Le respect de ces critères favorise la pérennité des entreprises et devrait, sur le long terme, avoir un impact positif en termes de performances économiques. Les sources d'informations proviennent de plusieurs agences de notation spécialisées et de l'équipe interne d'analystes extra-financiers. Le Compartiment a un univers d'investissement correspondant aux valeurs de l'Euro Stoxx soit un gisement d'environ 300 titres, tout en conservant comme indice de référence l'Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis.

Le Compartiment exerce les droits de vote attachés aux titres qu'il détient afin de défendre, aux assemblées générales des sociétés cotées, les problématiques extra-financières. En plus de ses votes, le Compartiment participe aux démarches de la SICAV Phitrust Active Investors France dont il détient des actions. Cette SICAV est un OPCVM d'initiative pour l'amélioration de la gouvernance des sociétés cotées européennes. Son objectif est d'inciter des sociétés de l'indice CAC 40 à appliquer des stratégies favorables aux intérêts de tous, par l'instauration d'un dialogue avec les entreprises et par ses votes et ses initiatives lors des assemblées générales des actionnaires (dépôts de résolutions).

<sup>5</sup> Indice boursier le plus suivi au Japon. Il est composé des 225 plus grandes entreprises japonaises cotées à la Bourse de Tokyo.

Parmi les opérations de bourse mises en œuvre au cours de l'exercice, nombreuses ont été la conséquence de la prise en compte de l'actualisation trimestrielle des catégories ESG des sociétés de l'univers d'investissement.

Au premier trimestre 2024, nous avons vendu les positions sur **Rexel** (demande atone) et **Philips** (dynamique de croissance faible). Une ligne en **TotalEnergies**, de nouveau éligible sur des critères ESG, a été initiée, de même que sur **GEA** (groupe industriel allemand dont les marchés finaux sont plus résilients) et sur **SPIE** (tendances de croissance liées à la transition énergétique, combinaison de croissance organique et acquisitions). Nous avons renforcé **Puma**, **LVMH**, **ENEL** et **Evonik**. Nous avons allégé **Pernod Ricard**, **Banco Santander**, **Capgemini**, **Galp** et **Nestlé**.

Au second trimestre 2024, nous avons vendu les positions **Eurofins** (à la suite des allégations du short seller Muddy Waters), **Safran** (moins dynamique de révision en hausse, valorisation très élevée) et **ENI** (passé sous surveillance). Nous avons initié une position sur **Covestro** (discussion en cours avec ADNOC pour un rachat éventuel), **Nordea Bank** (point bas sur l'immobilier commercial, forte contre-performance) et **Edenred** (fort derating alors que les fondamentaux restent bons). Nous avons renforcé **TotalEnergies**, **Allianz**, **Sanofi**, **Stellantis** et **GEA**, allégé **SAP** et **LVMH** à la suite de la dégradation de leur catégorie ISR, et pris des profits sur **Caixa** et **Spie**.

Durant l'été 2024, nous avons vendu les positions en **Capgemini** (reprise de l'activité reportée à 2025), **Caixa** (très forte hausse du titre et environnement de taux d'intérêt moins favorable), **Kone** (absence de catalyseur) et **Spie** (vente après la hausse du titre, dans un contexte français plus incertain). Nous avons initié une position sur **ASM International** (leadership sur la technologie ALD tirée par la miniaturisation toujours plus forte des puces électroniques) et **Siemens**, de nouveau éligible en ISR. Nous avons renforcé **ASML**, **AB-Inbev**, **Galp Energia** et **Schneider Electric**, et allégé **Sanofi**, **TotalEnergies**, **Danone** et **SAP**.

Au cours du dernier trimestre 2024, nous avons vendu les titres **Galp Energia** et **TotalEnergies** afin d'être en conformité avec les exigences du nouveau label ISR (entrant en vigueur au 1er janvier 2025 et excluant les valeurs pétrolières). Nous avons également soldé la position en **Stellantis**, particulièrement mal noté sur les critères ESG. Nous avons pris des profits sur **Aena** et **Adidas**. Nous avons arbitré une part de la position en **Kering** en faveur de **LVMH** mieux positionné pour profiter du rebond du secteur du luxe, et renforcé **SAP** (amélioration de sa catégorie ISR). Nous avons initié une ligne en **Siemens Healthineers** (position de leader dans l'imagerie, amélioration de la situation en Chine, valeur attractive), en **Safran** (excellente visibilité dans l'après-vente, estimations rebasées après la journée investisseurs), et en **Veolia Environnement** (bien positionné en ESG, croissance sur la gestion des déchets et des eaux industriels et bon retour aux actionnaires).

Depuis désormais huit ans, le Compartiment satisfait au cahier des charges du label ISR gouvernemental. Les sociétés de gestion dont les OPC bénéficient de ce label s'engagent en particulier à définir des objectifs, illustrés par le calcul d'indicateurs mesurables, en matière d'environnement, de politique sociale et de gouvernance des entreprises financées. Ainsi, les indicateurs retenus concernent la part des femmes et des membres indépendants au sein des conseils d'administration et la quantité d'émissions carbone financées. Le label ISR concourt ainsi à une transparence renforcée des OPC ISR et sont régulièrement contrôlés.

Au regard de son profil ISR, le Compartiment a été en moyenne sur l'année composé à plus de 63% de sociétés « leader » ou « impliqué », c'est-à-dire d'entreprises jugées parmi les plus actives dans la prise en compte des enjeux ESG dans leur secteur respectif. Dans l'indice, cette proportion s'est élevée en moyenne à 45% environ. Le Compartiment n'a détenu aucune valeur « sous surveillance », catégorie présente à hauteur de 11% en moyenne dans l'Euro Stoxx 50.

Principales contributions à la performance du portefeuille sur l'exercice 2024 :

Contributions positives	Contributions négatives
SAP	Neste
Intesa SanPaolo	STMicroElectronics
Nokia	Worldline

Les secteurs de la technologie et des Télécoms concentrent l'essentiel des contributions négatives. **SAP** (sous-pondéré) exécute bien sa transition vers le Cloud et le modèle SaaS, et continue de délivrer l'accélération de sa croissance organique et de sa rentabilité. A contrario, les fabricants de semi-conducteurs, **Infineon** et **STMicroElectronics**, ont baissé sur des perspectives de croissance plus faibles. **Deutsche Telekom** (absent) progresse fortement sur le second semestre en raison d'une amélioration de ses résultats et de rachats d'actions.

Les secteurs des banques et de la construction contribuent positivement à la performance. **Caixa** et **Intesa SanPaolo** signent cette année une excellente performance, démontrant une bonne résilience de leurs marges d'intérêt en dépit de la baisse des taux. **Saint Gobain** poursuit son rerating dans une année pourtant difficile pour la construction, le groupe a délivré une belle résistance de sa rentabilité. **Vinci** pâtit du contexte politique incertain en France et un trafic autoroutier stable.

Au 31 décembre 2024, le taux d'exposition au marché actions s'élève à 97,8%.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice 2024 :

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS	
				(en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST ESG EURO EQUITY	OPC	FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	30 467 859,22	35 508 720,13
OFI INVEST ESG EURO EQUITY	ACTIONS	PTGALOAM0009	GALP ENERGIA SGPS SA-B	1 240 704,03	7 846 133,77
OFI INVEST ESG EURO EQUITY	ACTIONS	FR0000120321	LOREAL SA	184 207,05	7 517 281,90
OFI INVEST ESG EURO EQUITY	ACTIONS	NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	7 388 107,22	6 918 203,41
OFI INVEST ESG EURO EQUITY	ACTIONS	FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	6 266 739,78	5 528 605,28
OFI INVEST ESG EURO EQUITY	ACTIONS	DE0007164600	SAP SE	2 859 921,69	5 890 594,24
OFI INVEST ESG EURO EQUITY	ACTIONS	FR001400M8G9	L OREAL SA LOYALTY BONUS 2026	5 330 038,00	
OFI INVEST ESG EURO EQUITY	ACTIONS	FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	4 528 077,63	348 883,92
OFI INVEST ESG EURO EQUITY	ACTIONS	FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	4 379 481,17	2 438 730,12
OFI INVEST ESG EURO EQUITY	ACTIONS	FR0000120073	AIR LIQUIDE		4 305 437,58

## Ofi Invest ESG Euro Equity Smart Beta

Sur la période, la performance du Compartiment Ofi Invest ESG Euro Equity Smart Beta a été de 0,38% pour l'action I, de -0,70% pour l'action RC, de -0,30% pour l'action RF et de 0,31% pour l'action XL contre 9,26% pour son indice de référence (EuroStoxx Dividendes Nets Réinvestis).

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest ESG Euro Equity Smart Beta ACTION I	FR0012046621	29/12/2023	31/12/2024	0,38%	9,26%	149,55 €	146,55 €
Ofi Invest ESG Euro Equity Smart Beta ACTION RC	FR0013267135	29/12/2023	31/12/2024	-0,70%	9,26%	118,90 €	118,07 €
Ofi Invest ESG Euro Equity Smart Beta ACTION RF	FR0013308996	29/12/2023	31/12/2024	-0,30%	9,26%	121,73 €	121,36 €
Ofi Invest ESG Euro Equity Smart Beta ACTION XL	FR0010436618	29/12/2023	31/12/2024	0,31%	9,26%	103,42 €	103,74 €

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

La gestion a procédé à un rebalancement trimestriel. Ce processus s'est déroulé en plusieurs étapes, avec tout d'abord une approche d'allocation par secteur, en tenant compte de la volatilité propre à chacun des secteurs considérés et de la corrélation entre les secteurs, ceci afin d'équilibrer leur contribution au risque. Un filtre ISR a ensuite été appliqué afin d'améliorer la notation des titres dans lesquels le Compartiment a été investi. Enfin, les valeurs retenues ont été équilibrées au sein de chaque secteur.

Ce processus n'a été effectué que lors des changements de trimestre, aucun rebalancement exceptionnel n'a eu lieu.

Le Compartiment n'a pas fait usage d'instruments dérivés au cours de l'année.

Les instruments dans lesquels le Compartiment a été investi étaient uniquement libellés en euro.

2024 a été marquée par de nombreuses échéances électorales, dont l'une des plus importantes était l'élection présidentielle du mois de novembre aux Etats-Unis, dans un contexte économique singulier. Cette singularité demeure « l'exceptionnalisme américain » qui se traduit par de bonnes performances macro et micro économiques qui défient les prévisions, alors que dans le même temps les autres grandes zones économiques Europe, Chine et Japon restent en retrait sur le terrain des performances économiques. L'objectif de l'atterrissage « en douceur », voire d'une accélération de l'activité économique, paraît totalement atteignable pour la FED (Federal Reserve System) qui a déjà clairement annoncé la fin de son cycle de durcissement monétaire fin 2023 pour lutter contre la forte remontée de l'inflation après la pandémie Covid-19.

Les problématiques géopolitiques internes, les difficultés structurelles et conjoncturelles de certains secteurs d'activité (ex : automobile, chimie, bâtiment), et la faiblesse de l'activité économique en Chine ont continué à peser négativement sur les performances économiques d'un grand nombre d'entreprises européennes. Comme en 2023, la thématique liée à la Technologie, et plus spécifiquement l'Intelligence Artificielle, a fortement soutenu la performance des grands indices boursiers mondiaux, cela au bénéfice absolu et relatif du marché des actions américaines.

Sur l'année 2024, l'indice S&P 500 Total Return a réalisé une performance de +25,02% alors que l'indice EuroStoxx 50 Net Total Return progressait de seulement +11,01%. Le taux de change EUR/USD a démarré l'année à 1,1054 USD et l'a terminé à 1,0354 USD.

Pour finir, les banques centrales européennes et américaines ont réalisé les premières baisses des taux d'intérêts directeurs du nouveau cycle d'assouplissement monétaire. Les taux FED FUNDS qui se situaient à 5,50 en début d'année 2024 ont été abaissés à trois reprises jusqu'au niveau de 4,50 en décembre 2024. En ce qui concernait le taux de refinancement de la BCE (Banque Centrale Européenne), il est passé de 4,50 en début à 3,15 en fin d'année à la suite de quatre mouvements de baisse.

Le modèle d'allocation et de construction du portefeuille de la stratégie a souffert en termes de performance durant ces différentes phases de marché. Notamment en raison des fortes disparités de performance au niveau sectoriel qui ont pénalisé le positionnement du Compartiment, et la sélection des valeurs au niveau « Bottom-Up » sur certains dossiers spécifiques.

Sur l'année 2024, les deux secteurs de l'EuroStoxx les plus performants ont été les Financières (+29,14%) et les Télécommunications (+21,83%). Les deux secteurs les moins performants ont été les Matériaux de Bases (-8,83%) et la Consommation de Base (-6,58%).

Sur la période, l'effet allocation est ressorti négatif à hauteur de -2,83% et l'effet sélection ressort négatif à hauteur de -6,63%. Le positionnement au niveau sectoriel a négativement impacté la performance, notamment via les surpondérations aux secteurs de la Consommation de Base (effet allocation de -0,89%) et des Matériaux de Base (effet allocation de -0,89%), et les sous-pondérations aux secteurs des Financières dans un contexte de repli des taux réels (effet allocation de -2,04%).

Dans le même temps, l'effet sélection/équipondération a été destructeur de performance à hauteur de -6,64%. Au niveau de la sélection, les valeurs qui ont particulièrement pesé sur la performance du Compartiment étaient : Deutsche Telekom AG (-1,06%), SES (-1,08%), Neste Oyj (-0,77%), SAP (-0,52%) et Carl Zeiss Meditec (-0,47%).

Malgré l'enclenchement du cycle d'assouplissement des conditions monétaires et financières par la Banque Centrale européenne, différentes incertitudes associées au contexte géopolitique ont persisté.

L'économie et les marchés financiers ont été particulièrement résilients au cours de l'année 2024, soit un scénario peu favorable pour un portefeuille présentant un positionnement défensif.

#### **Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice 2024 :**

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS	
				(en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST ESG EURO EQUITY SMART BETA	OPC	FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	9 221 094,48	9 210 126,01
OFI INVEST ESG EURO EQUITY SMART BETA	ACTIONS	FI0009000681	NOKIA OYJ	1 683 171,99	3 373 922,95
OFI INVEST ESG EURO EQUITY SMART BETA	ACTIONS	NL0000009082	KONINKLIJKE KPN NV	1 439 562,69	3 186 037,08
OFI INVEST ESG EURO EQUITY SMART BETA	ACTIONS	FI0009007884	ELISA OYJ	1 595 199,10	3 110 340,28
OFI INVEST ESG EURO EQUITY SMART BETA	ACTIONS	DE000A0Z2Z25	FREENET	1 290 502,48	3 015 586,92
OFI INVEST ESG EURO EQUITY SMART BETA	ACTIONS	ES0105066007	CELLNEX TELECOM S.A.	1 363 254,84	2 920 799,88
OFI INVEST ESG EURO EQUITY SMART BETA	ACTIONS	IT0005090300	INFRASTRUTTURE WIRELESS ITALIANE SPA	1 026 754,15	2 914 250,60
OFI INVEST ESG EURO EQUITY SMART BETA	ACTIONS	PTGALOAM0009	GALP ENERGIA SGPS SA-B	631 322,77	2 871 643,91
OFI INVEST ESG EURO EQUITY SMART BETA	ACTIONS	LU0088087324	SES GLOBAL FDR	2 840 912,92	1 706 738,84
OFI INVEST ESG EURO EQUITY SMART BETA	ACTIONS	FR0013506730	VALLLOUREC SA	2 670 216,69	2 793 691,96

## Ofi Invest ESG Euro Credit Short Term

Sur la période, la performance du Compartiment Ofi Invest ESG Euro Credit Short Term a été de : 3,66% pour l'action GIC (qui a été fermée le 31/10/2024), de 4,16% pour l'action I, de 3,94% pour l'action R et de 4,14% pour l'action RF contre 3,80% pour son indice de référence (€ST capitalisé).

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest ESG Euro Credit Short Term ACTION GIC	FR0013487733	29/12/2023	31/10/2024	3,66%	3,25%	103,15 €	106,93 €
Ofi Invest ESG Euro Credit Short Term ACTION I	FR0000979866	29/12/2023	31/12/2024	4,16%	3,80%	111,08 €	115,70 €
Ofi Invest ESG Euro Credit Short Term ACTION R	FR0011799931	29/12/2023	31/12/2024	3,94%	3,80%	99,73 €	103,66 €
Ofi Invest ESG Euro Credit Short Term ACTION RF	FR0013308921	29/12/2023	31/12/2024	4,14%	3,80%	103,07 €	107,34 €

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

L'exercice 2024 n'aura pas été l'année d'un changement « majeur » de tendance sur le crédit de bonne qualité en euro. Une composante taux qui reste volatile et sur des niveaux comparables à ceux connus en 2023, des primes de risque faisant preuve d'une résilience remarquable, sur des niveaux pourtant relativement « faibles » historiquement. Le portage, attractif sur la classe d'actifs (le crédit 1-3 ans de qualité « investissement » en euro) à 3.60% en début d'exercice, a permis d'offrir aux investisseurs une performance nettement positive pour la seconde année consécutive à hauteur de +4.62% (+4.86% en 2023).

Les banques centrales ont débuté leurs cycles de baisse des taux directeurs avec une diminution de 1% pour la BCE comme pour la FED, clôturant l'année respectivement à 3% sur le taux de dépôt et sur une fourchette de 4.25%-4.50%. Cependant, ces baisses étant largement anticipées par le marché début 2024, elles n'ont eu que peu d'effet sur les niveaux de taux des emprunts d'Etats, d'autant que la fin d'année a été marquée par une dernière réunion de politique monétaire de la FED (mi-décembre) qui a débouché sur une réduction des prévisions de baisse de taux directeurs pour 2025, passant de 4 à 2 (de 25 points de base « pbs »).

La prudence affichée par J. Powell, lors de la conférence de presse qui a suivi, a confirmé que rien n'était acquis pour la poursuite du cycle de baisse de taux. Pour la BCE aussi, la prudence était de mise pour la suite, C. Lagarde préférant ne pas s'engager sur le rythme à venir des baisses de taux directeurs.

Dans ce contexte, et avec des investisseurs qui ont intégré les implications en termes d'inflation et de déficit budgétaire d'un second mandat de Donald Trump (hausse des droits de douane, lutte contre l'immigration illégale, stimulations fiscales, allègements réglementaires), le taux 10 ans allemand a clôturé en hausse de 34pbs à 2.36% et le taux 10 ans US également en hausse, mais plus nettement, à hauteur de 69pbs à 4.57%. Les taux 2 ans ont quant à eux diminué de 31pbs pour l'Allemagne à 2.08% et de 3pbs aux US à 4.24%. Les courbes de taux se sont donc pentifiées, un mouvement logique en phase d'assouplissement monétaire.

Les facteurs « techniques », flux entrants, solidité des émetteurs, niveau de rendement attractif, couverture de positions vendeuses en fin d'année ont continué d'offrir un support important aux primes de risques qui ont diminué légèrement contre ASW à +68pbs (-4pbs YTD) et contre dette d'Etat plus largement avec -36pbs à 85pbs. Une performance d'autant plus remarquable que le niveau actuel de prime est historiquement « faible » et que la situation en zone euro n'a pas offert de perspective particulièrement positive avec des données d'activité en territoire de contraction (PMI), l'incertitude politique en France, la politique agressive en termes de droits de douane de D. Trump à venir et le regain de tension géopolitique dans le conflit russo-ukrainien.

A noter que le marché primaire a été très actif avec 750Mds€ d'émissions d'entreprises financière et non financières (IG et HY), l'exercice 2024 s'est donc inscrit comme une année record (592Mds€ en 2023).

Le rendement de la classe d'actifs a diminué de 68pbs sur l'exercice pour s'installer sous le seuil des 3% en fin d'année à 2.92%.



Le Compartiment a bénéficié du portage de plus de 3% à hauteur de 3.47% associé à une sensibilité non nulle au risque de taux et de crédit de respectivement 1.07 et 1.61 dès le début de l'exercice. La gestion dynamique du portefeuille a également contribué à la performance du Compartiment via des extension de maturités d'investissement et une gestion dynamique du risque de taux avec une sensibilité maintenue entre 1.50 et 1.90 sur la majeure partie de l'exercice. Des swaps de taux ont été utilisés pour couvrir le portefeuille au risque de taux en début d'année pour 0.47 centimes de taux.

Le Compartiment a maintenu son exposition au marché du crédit, avec une sensibilité au risque de crédit au-dessus de 1.50 sur l'ensemble de l'exercice, via l'unique biais de la poche Investment Grade (IG). Au cours de l'exercice, notre exposition à la poche High Yield (HY) a été largement réduite, passant de 1.09% en début d'année à 0% à la clôture.

### **Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice 2024 :**

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS	
				(en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST ESG EURO CREDIT SHORT TERM	OPC	FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	52 909 178,41	51 191 880,63
OFI INVEST ESG EURO CREDIT SHORT TERM	OBLIGATIONS	XS1698714000	BENI STABILI SPA 1.625% 17/10/2024		3 969 363,00
OFI INVEST ESG EURO CREDIT SHORT TERM	OBLIGATIONS	FR001400KZP3	SOCIETE GENERALE 4.25% 28/09/2026		3 575 900,00
OFI INVEST ESG EURO CREDIT SHORT TERM	OBLIGATIONS	FR001400HACO	BPCE SA 3.625% 17/04/2026		3 505 251,70
OFI INVEST ESG EURO CREDIT SHORT TERM	OBLIGATIONS	XS2620201421	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG VAR 10/05/2026		3 408 209,00
OFI INVEST ESG EURO CREDIT SHORT TERM	OBLIGATIONS	XS2491963638	AIB GROUP PLC VAR 04/07/2026		3 302 178,00
OFI INVEST ESG EURO CREDIT SHORT TERM	OBLIGATIONS	BE0974423569	KBC GROUP NV VAR 29/06/2025		3 196 288,00
OFI INVEST ESG EURO CREDIT SHORT TERM	OBLIGATIONS	BE6324012978	BELFIUS BANK SA 0.375% 02/09/2025		3 187 440,00
OFI INVEST ESG EURO CREDIT SHORT TERM	OBLIGATIONS	XS2573331324	ABN AMRO BANK NV 3.625% 10/01/2026		2 805 808,00
OFI INVEST ESG EURO CREDIT SHORT TERM	OBLIGATIONS	FR0014001G29	BPCE SA 0.01% 14/01/2027	2 731 094,00	2 804 340,00

## Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change

Sur la période, la performance du Compartiment Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change a été de : 3,28% pour l'action GI (qui a été fermée le 31/10/2024), de 4,47% pour l'action I, de 4,47% pour l'action IC, de 4,82% pour l'action N et de 4,08% pour l'action R contre 4,66% pour son indice de référence (Bank of America ML Euro Corporate Index).

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change ACTION GI	FR00140071C8	29/12/2023	31/10/2024	3,28%	3,40%	93,48 €	96,55 €
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change ACTION I	FR0011869163	29/12/2023	31/12/2024	4,47%	4,66%	10 661,99 €	11 138,62 €
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change ACTION IC	FR0000945180	29/12/2023	31/12/2024	4,47%	4,66%	5 981,64 €	6 249,06 €
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change ACTION N	FR0013229705	29/12/2023	31/12/2024	4,82%	4,66%	104,13 €	109,15 €
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change ACTION R	FR0013275120	29/12/2023	31/12/2024	4,08%	4,66%	96,40 €	100,33 €

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

L'exercice 2024 n'aura pas été l'année d'un changement « majeur » de tendance sur le crédit de bonne qualité en euro. Une composante taux qui reste volatile et sur des niveaux comparables à ceux connus en 2023 et des primes de risque faisant preuve d'une résilience remarquable, sur des niveaux pourtant relativement « faibles » historiquement. Le portage, attractif sur la classe d'actifs (3,61% en début d'exercice), a permis d'offrir aux investisseurs une performance nettement positive pour la seconde année consécutive à hauteur de +4,67% (+8,02% en 2023).

Les banques centrales ont débuté leurs cycles de baisse des taux directeurs avec une diminution de 1% pour la BCE comme pour la FED, clôturant l'année respectivement à 3% sur le taux de dépôt et sur une fourchette de 4,25%-4,50%. Cependant, ces baisses étant largement anticipées par le marché début 2024, elles n'ont eu que peu d'effet sur les niveaux de taux des emprunts d'Etats, d'autant que la fin d'année a été marquée par une dernière réunion de politique monétaire de la FED (mi-décembre) qui a débouché sur une réduction des prévisions de baisse de taux directeurs pour 2025, passant de 4 à 2 (de 25 points de base « pbs »). La prudence affichée par J. Powell, lors de la conférence de presse qui a suivi, a confirmé que rien n'était acquis pour la poursuite du cycle de baisse de taux. Pour la BCE aussi, la prudence était de mise pour la suite, C. Lagarde préférant ne pas s'engager sur le rythme à venir des baisses de taux directeurs.

Dans ce contexte, et avec des investisseurs qui ont intégré les implications en termes d'inflation et de déficit budgétaire d'un second mandat de Donald Trump (hausse des droits de douane, lutte contre l'immigration illégale, stimulations fiscales, allègements règlementaires), le taux 10 ans allemand a clôturé en hausse de 34pbs à 2,36% et le taux 10 ans US également en hausse, mais plus nettement, à hauteur de 69pbs à 4,57%. Les taux 2 ans ont quant à eux diminué de 31pbs pour l'Allemagne à 2,08% et de 3pbs aux US à 4,24%. Les courbes de taux se sont donc pentifiées, un mouvement logique en phase d'assouplissement monétaire.

Les facteurs « techniques », flux entrants, solidité des émetteurs, niveau de rendement attractif, couverture de positions vendeuses en fin d'année ont continué d'offrir un support important aux primes de risques qui ont diminué légèrement contre ASW à +68pbs (-4pbs YTD) et contre dette d'Etat plus largement avec -36pbs à 85pbs. Une performance d'autant plus remarquable que le niveau actuel de prime est historiquement « faible » et que la situation en zone euro n'a pas offert de perspective particulièrement positive avec des données d'activité en territoire de contraction (PMI), l'incertitude politique en France, la politique agressive en termes de droits de douane de D. Trump à venir et le regain de tension géopolitique dans le conflit russo-ukrainien.

A noter que le marché primaire a été très actif avec 750Mds€ d'émissions d'entreprises financière et non financières (IG et HY), l'exercice 2024 s'est donc inscrit comme une année record (592Mds€ en 2023).

Le rendement de la classe d'actifs a diminué de 44pbs sur l'exercice mais est resté au-dessus du seuil des 3% en fin d'année à 3,17%.

La performance du Compartiment a bénéficié de la gestion dynamique du risque de taux avec une sensibilité taux du Compartiment qui a oscillé entre 4.20 et 5.64 au cours de l'exercice contre 4.52 en moyenne pour celle de l'indice de référence. Le différentiel entre les deux sensibilités s'explique, en partie, par l'utilisation à l'achat et à la vente des futures de taux (contrat Bund).

Cette position « tactique » a été utilisée à plusieurs reprises durant l'exercice, avec une contribution à la performance positive.

La surexposition au risque de crédit tout au long de l'exercice a également bénéficié positivement à la performance du Compartiment malgré la mise en place d'une couverture en fin d'année via position acheteuse sur l'indice CDS SUBFIN.

### **Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice 2024 :**

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS	
				(en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE	OPC	FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	79 014 771,91	84 388 708,53
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE	OBLIGATIONS	FR001400M6F5	SOCIETE GENERALE VAR 21/11/2031	5 667 415,00	4 195 185,00
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE	OBLIGATIONS	FR001400EHG3	SOCIETE GENERALE VAR 06/12/2030	2 522 000,00	3 158 954,00
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE	OBLIGATIONS	FR001400AY79	BANQUE FED CRED MUTUEL VAR 16/06/2032	2 459 328,00	1 591 993,00
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE	OBLIGATIONS	XS1796079488	ING GROEP VAR 22/03/2030	2 435 231,00	687 979,00
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE	OBLIGATIONS	XS2446386430	MORGAN STANLEY VAR 07/05/2032	774 388,00	2 350 434,00
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE	OBLIGATIONS	XS2898838516	NATWEST GROUP PLC VAR 12/09/2032	2 232 000,00	
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE	OBLIGATIONS	XS2388449758	NN BANK NV 0.5% 21/09/2028	2 133 378,00	89 851,00
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE	OBLIGATIONS	FR001400RYN6	ESSILORLUXOTTICA 2.875% 05/03/2029	1 995 140,00	505 210,00
OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE	OBLIGATIONS	FR001400QJ13	LVMH MOET HENNESSY VUITT 3.5% 05/10/2034	1 891 184,00	1 944 223,00

## Ofi Invest ESG European Convertible Bond

Sur la période, la performance du Compartiment Ofi Invest ESG European Convertible Bond a été de 5,06% pour l'action GI, de 5,07% pour l'action GR, de 4,70% pour l'action IC, de 4,71% pour l'action ID, de 5,58% pour l'action N-D, de 4,03% pour l'action RC et de 5,02% pour l'action RF contre 6,16% pour son indice de référence (Refinitiv Europe Focus Hedged (EUR)).

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest ESG European Convertible Bond ACTION GI	FR0013274941	29/12/2023	31/12/2024	5,06%	6,16%	101,23 €	106,35 €
Ofi Invest ESG European Convertible Bond ACTION GR	FR0013275138	29/12/2023	31/12/2024	5,07%	6,16%	100,96 €	106,08 €
Ofi Invest ESG European Convertible Bond ACTION IC	FR0000011074	29/12/2023	31/12/2024	4,70%	6,16%	77,81 €	81,47 €
Ofi Invest ESG European Convertible Bond ACTION ID	FR0011157973	29/12/2023	31/12/2024	4,71%	6,16%	73,48 €	76,94 €
Ofi Invest ESG European Convertible Bond ACTION N-D	FR0013488343	29/12/2023	31/12/2024	5,58%	6,16%	107,82 €	113,42 €
Ofi Invest ESG European Convertible Bond ACTION RC	FR0013303609	29/12/2023	31/12/2024	4,03%	6,16%	93,82 €	97,60 €
Ofi Invest ESG European Convertible Bond ACTION RF	FR0013309010	29/12/2023	31/12/2024	5,02%	6,16%	98,67 €	103,62 €

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

Sur l'exercice 2024, l'indice de référence Refinitiv Europe Focus Hedged (EUR) affiche une hausse de +6,16%. Cet indice d'obligations convertibles nous permet d'analyser le comportement et la performance de l'univers des convertibles européennes mixtes, couvertes du risque de change, et n'est en aucun cas un benchmark de gestion. Pour comparaison, les indices Refinitiv Europe Focus et Refinitiv Europe Hedged affichent des performances de +7,27% et +8,52% respectivement, sur la même période. Pour information, la performance des valeurs, dont le comportement ISR est dans la catégorie la moins bonne, ainsi que les valeurs interdites par les politiques ISR d'OFI Invest, représentent sur l'exercice le tiers de la performance de l'indice.

### **Marché des Obligations Convertibles :**

L'année 2024 a été dans la lignée de 2023, avec des performances marquées par la hausse des marchés actions et le portage retrouvé, particulièrement aux USA et en Europe. Même si les taux 10 ans allemands et américains se sont tendus, passant de 2,02% à 2,37% en Europe et de 3,88% à 4,57% outre Atlantique, les spreads de crédit aux USA ont participé à la performance, le CDX HY US se compressant de -45 points de base (bp) à 312bp, l'Itraxx Xover 5 ans en Europe finissant finalement flat à 313bp. Ce sont finalement les marchés actions qui ont permis de faire la différence pour la classe d'actifs Convertibles, avec en Europe, +8,8% pour le Stoxx 600, +11% pour l'EuroStoxx 50. Dans cet environnement, la classe d'actifs des obligations convertibles européennes réalise une performance positive, à +6,2% pour l'indice Refinitiv Europe Focus Hedged (+7,3% pour la version non couverte du risque de change). La sensibilité actions du gisement est globalement restée proche de la barre des 30% tout au long de l'année, celle de l'indice restant conforme à sa stratégie et oscillant entre 35% et 40%.

Les flux sur la classe d'actifs, observés au travers des OPC ouverts, ont une fois de plus, été à l'avantage des rachats, et ce pour la troisième année consécutive, avec €5bn de décollecte nette estimée (soit 12% des actifs sous gestion), 80% de ces rachats étant concentrés sur les fonds globaux.

Le marché primaire en Europe était en net recul par rapport à 2023, seule zone en diminution cette année. Avec €5,4bn émis sur la zone, seules 17 émissions ont été placées, majoritairement du refinancement (seulement 17% de nouveaux entrants sur la classe d'actifs). Concernant les secteurs, les émissions étaient plutôt bien diversifiées : Food, Beverage & Tobacco (14%), Industrial Goods & Services (14%), Health Care (13%), Real Estate (13%), Personal Care, Drug & Grocery Stores (10%), Technology (9%) et Travel & Leisure (9%), pour les plus significatifs, l'Allemagne (30%), la France (25%) et l'Italie (14%) restant les principaux pays fournisseurs d'obligations convertibles. Compte tenu de l'environnement de baisse des taux, le coupon moyen était en légère baisse, passant de 2,88% en 2023 à 2,64% en 2024.

## Commentaire de Gestion :

Durant l'exercice, la sensibilité actions a été maintenue à un niveau moyen de 38%, oscillant entre 36% (plus bas en janvier et décembre) et 41% (avant l'été), en lien avec les recommandations de nos différents comités d'allocation d'actifs, et fonction des évolutions de marché.

Du point de vue de l'actif, notre participation au marché primaire a été, une fois de plus, très sélective, ne souscrivant qu'à six d'entre elles : Davide Campari 2029, Remy Cointreau / ORPAR 2031, LVMH / Citi 2029, Pharming 2029, LEG Immobilien / LEG Properties 2030 et son augmentation de taille en fin d'année. En termes de mouvements, nous avons principalement vendu les maturités courtes et les convertibles de type obligataire à rendement insuffisant (Pernod Ricard / GBL 2025, GN Store 2024, Cembra Money Bank 2026, Mercedes / Barclays 2025, Avolta 2026...) afin de nous positionner sur des convertibles aux profils plus convexes, telles Glanbia 2027, Amadeus 2025, Soitec 2025, Qiagen 2031. Nous avons arbitré tout au long de l'année différentes maturités sur le même sous-jacent afin de repositionner le portefeuille sur des maturités plus longues et des profils plus mixtes et convexes (Pharming, Schneider Electric, ST Micro, Evonik / RAG) et nous avons réduit la poche actions en prenant quelques profits au fur et à mesure des hausses (BE Semiconductor, Symrise, Volvo). Enfin, nous avons obtenu la conversion en actions de Prysmian 2026.

Durant l'exercice, nous avons poursuivi les process d'engagement ISR mis en place les années précédentes, afin de discuter avec les sociétés les plus mal notées, et mieux comprendre leur comportement : Delivery Hero, Figeac, Fnac, Mercedes, MTU, Nexi, Pirelli, ou encore Voltalia.

Sur la période, la principale raison de la sous-performance du Compartiment a été l'impossibilité d'investir sur certaines valeurs, du fait de leur mauvais comportement ISR ou de leur présence sur les listes d'exclusions propres à OFI Invest : ainsi Rheinmetall, MTU dans le secteur de l'Industrie, IAG, TUI, Jet2 dans les Voyages & Loisirs, Deutsche Telekom en Télécommunications, ont contribué pour +320bp à la performance de l'indice. Toutefois, les contributions positives ont été réalisées sur Prysmian (+87bp actions et CB), Schneider Electric 2026 et 2030 (+59bp), Safran 2028 (+57bp), Figeac 2028 (+43bp), Amadeus 2025 (+35bp), GTT (+34bp), Accor 2027 (+34bp), Saipem 2029 (+29bp) pour les plus significatives, alors que STM 2025 et 2027 (-105bp), Sibanye Stillwater 2028 (-17bp), Remy Cointreau / ORPAR 2031 (-13bp) ont pesé sur la performance.

A fin décembre 2024, OFI Invest ESG European Convertible Bond affichait une sensibilité actions de 36,5%, un rendement à maturité de +0,56%, un « current yield » de +1,5% pour une durée de vie moyenne de 2,7 ans et une poche de liquidité de 3,5%. Le Compartiment était composé de 49% de convertibles de type obligataire, de 31% de convertibles de type mixte et de 8% de type actions. La poche actions était de 8,5% (Adidas, BE Semiconductor, GTT, Prysmian et Volvo AB). En termes de répartition par capitalisations boursières, les « Large Cap » représentaient 41% des investissements, les « Mid Cap » et les « Small Cap » se partageaient respectivement 44% et 11% des investissements. Le portefeuille était majoritairement investi en Euro (86,5%), les devises étant totalement couvertes du risque de change (9% USD, 3% GBP et 1,5% SEK), et les deux meilleures catégories ISR, à savoir « Leader » et « Impliqué », comptaient respectivement pour 25% et 36% des investissements.

Au cours de l'exercice, le Compartiment n'a pas eu recours aux instruments de dérivés de crédit. En revanche, OFI Invest ESG European Convertible Bond a utilisé les instruments des marchés financiers à terme (EUREX, MATIF, MONEP) à des fins d'exposition et couverture du portefeuille aux marchés actions et de couverture des devises.

## Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice 2024 :

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS	
				(en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST ESG EUROPEAN CONVERTIBLE BOND	OPC	FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	36 016 311,48	35 212 222,61
OFI INVEST ESG EUROPEAN CONVERTIBLE BOND	OBLIGATIONS	DE000A3L21D1	LEG PROPERTIES BV 1.0% CV 04/09/2030	5 910 392,56	
OFI INVEST ESG EUROPEAN CONVERTIBLE BOND	OBLIGATIONS	XS2105716554	PHARMING NV CONV 3% 31/01/2025		5 565 800,00
OFI INVEST ESG EUROPEAN CONVERTIBLE BOND	OBLIGATIONS	XS221997239	STMICROELECTRON NV CV 0% 04/08/2027	5 392 531,34	
OFI INVEST ESG EUROPEAN CONVERTIBLE BOND	OBLIGATIONS	DE000A352B25	RAG STIFTUNG CV 2.25% 28/11/2030	5 380 000,00	
OFI INVEST ESG EUROPEAN CONVERTIBLE BOND	OBLIGATIONS	FR001400M9F9	SCHNEIDER ELECTRIC SE CV 1.97% 27/11/2030	4 990 640,00	
OFI INVEST ESG EUROPEAN CONVERTIBLE BOND	OBLIGATIONS	FR00140000G2	SCHNEIDER ELECTRIC SE CV 0% 15/06/2026		4 670 680,00
OFI INVEST ESG EUROPEAN CONVERTIBLE BOND	OBLIGATIONS	XS2154448059	AMADEUS IT GROUP SA 15% CV 09/04/2025	4 548 000,00	
OFI INVEST ESG EUROPEAN CONVERTIBLE BOND	OBLIGATIONS	DE000A3E44N7	RAG STIFTUNG CV 0% 17/06/2026		4 364 100,00
OFI INVEST ESG EUROPEAN CONVERTIBLE BOND	OBLIGATIONS	CH1105195684	DUFYR ONE BV CV 0.75% 30/03/2026		3 944 713,72

## Ofi Invest Precious Metals

Sur la période, la performance du Compartiment Ofi Invest Precious Metals a été de 7,54% pour l'action I, de 6,73% pour l'action R, de 7,43% pour l'action RF, de 9,74% pour l'action RFC USD H et de 7,92% pour l'action XL. Le Compartiment Ofi Invest Precious Metals n'a pas de benchmark.

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest Precious Metals ACTION I	FRO011170786	29/12/2023	31/12/2024	7,54%	0,00%	38 772,29 €	41 696,23 €
Ofi Invest Precious Metals ACTION R	FRO011170182	29/12/2023	31/12/2024	6,73%	0,00%	709,77 €	757,57 €
Ofi Invest Precious Metals ACTION RF	FRO013304441	29/12/2023	31/12/2024	7,43%	0,00%	1 137,86 €	1 222,44 €
Ofi Invest Precious Metals ACTION RFC USD H	FRO014002U38	29/12/2023	31/12/2024	9,74%	0,00%	996,27 €	1 093,30 €
Ofi Invest Precious Metals ACTION XL	FRO013190287	29/12/2023	31/12/2024	7,92%	0,00%	63 561,45 €	68 595,79 €

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

Le Compartiment Ofi Invest Precious Metals obtient son exposition aux marchés des métaux précieux au travers de l'utilisation d'instruments financiers à terme, à savoir des contrats d'échange de performance (swap) répliquant la performance de l'indice « Basket Precious Metals Strategy ». Cette exposition constitue l'essentiel de la performance de l'OPC. Les autres facteurs de performance sont les intérêts prélevés ou perçus sur le placement de la trésorerie.

La stratégie est passive. Toutefois, durant l'année 2024, l'équipe de gestion a pris la décision de modifier l'allocation du portefeuille. Le mouvement a consisté à réduire le poids du palladium de 20% à 5% et à remonter celui du SOFR 3 mois de 5% à 20%. Dans le même temps, l'effet de levier maximum sur le portefeuille a été relevé de 105% à 125%. Cette décision a été motivée par l'extrême volatilité du palladium en 2023 et à la prépondérance de la Russie, acteur imprévisible, sur la production de ce métal. La Russie réalise environ 45% de la production mondiale de palladium, et possède des stocks difficiles à évaluer, dont elle a vendu une part importante en 2023, entraînant une correction de 45% de la valeur du marché.

L'opération de réallocation a été effectuée progressivement entre le 10 avril et le 21 mai. La nouvelle allocation est donc totalement effective depuis le 22 mai 2024.

Le Compartiment aura connu une année volatile. En première partie d'année, la déception des investisseurs devant le report répété de l'assouplissement des politiques monétaires par les banques centrales a pesé sur le marché des métaux. L'or et les métaux précieux étant des actifs sans rendement, la remontée des taux les rend moins attractifs. Le marché s'est repris progressivement à partir de fin février lorsque le calendrier de baisses des taux par les principales banques centrales est devenu plus clair. Dans le même temps, l'annonce par la Chine de sa volonté de soutenir son économie a également soutenu les cours. Mais les mesures ont déçu, amenant l'or à consolider pendant l'été.

La hausse a repris en septembre, avec l'annonce de la première baisse de taux effective de la banque centrale américaine et de son homologue européenne. Mais l'élection de Donald Trump en novembre a fait rechuter le métal jaune. La crainte de la mise en place de barrières protectionnistes déclenchant une résurgence de l'inflation et le renforcement du dollar à la suite du scrutin ont pesé sur les cours.

Ce sont surtout les investisseurs asiatiques qui ont profité du mouvement de début d'année. Alors que les détentions d'ETF ne faisaient que baisser en Europe et aux Etats-Unis, les Chinois principalement se sont renforcés sur ces produits. La correction du marché immobilier depuis plusieurs mois et des marchés actions depuis le début de l'année les a amenés à rechercher des valeurs considérées comme refuge.

L'Inde a également joué un rôle important en deuxième partie d'année. Le gouvernement ayant annoncé une réduction des taxes à l'importation sur ce métal et sur l'argent, les achats dans le pays ont bondi le dernier trimestre.

Les Banques centrales, enfin, ont également joué un rôle important dans l'appréciation des cours. Après des achats record en 2022 et 2023, elles ont poursuivi leurs programmes d'achats en 2024. Si les achats pourraient être inférieurs aux deux années précédentes, ils n'en restent pas moins élevés. Et leur intention est de poursuivre sur cette ligne si l'on en croit leurs déclarations. A noter que les achats sont de moins en moins concentrés sur un petit nombre d'établissements, des banques centrales européennes notamment ayant rejoint le mouvement (Pologne, Hongrie, République Tchèque...).

L'argent a, de son côté, bénéficié de l'effet d'entraînement de l'or et a suivi la même dynamique de prix. Mais au-delà, il a été fortement aidé par l'accélération du développement des énergies bas carbone. Indispensable à la fabrication des panneaux solaires et des véhicules électriques, le fort développement de ces deux secteurs a entraîné un déficit sur le marché de l'or blanc pour la quatrième année consécutive. Dans la mesure où ces secteurs devraient poursuivre leurs déploiements, l'argent conserve un très grand potentiel d'appréciation.

Les platinoïdes ont pour leur part connu une nouvelle année difficile. Après un exercice 2023 qui avait été marqué par des ventes importantes de la Russie sur le palladium et par une baisse de l'activité dans le secteur automobile thermique, plus gros consommateur des deux métaux, l'année 2024 a poursuivi sur les mêmes bases. D'autant que les producteurs, plutôt que de réduire leurs activités, ont tenté de réduire les coûts sans réduire le nombre de mines en activité. La situation s'est un peu améliorée en fin d'année, alors que plusieurs groupes miniers indiquaient dans la présentation de leurs comptes, qu'ils limitaient leurs investissements et envisageaient des fermetures de sites en exploitation.

L'année 2025 devrait à nouveau être une bonne année. L'or, porté par les incertitudes internationales, mais aussi par les problématiques de dettes souveraines qui interdisent une forte remontée des taux réels sans conséquence économique grave, pourrait poursuivre sa hausse vers de nouveaux records. L'attitude des banques centrales sera donc importante, aussi bien quant à leur volonté d'augmenter leurs réserves que sur les politiques monétaires qu'elles mèneront. Mais dans un tel contexte, nous considérons que les métaux précieux présentent un potentiel de diversification intéressant.

#### **Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice 2024 :**

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS	
				(en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST PRECIOUS METALS	OPC	FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	216 891 022,02	253 982 859,01
OFI INVEST PRECIOUS METALS	TCN	FR0128070960	BTF 0% 17/01/2024		200 000 000,00
OFI INVEST PRECIOUS METALS	TCN	FR0128227701	BTF 0% 10/04/2024	136 777 979,93	137 882 572,62
OFI INVEST PRECIOUS METALS	TCN	FR0128690635	FRENCH REPUBLIC 0% 05/02/2025	127 009 554,80	3 984 932,32
OFI INVEST PRECIOUS METALS	TCN	FR0128690627	BTF 0% 22/01/2025	120 091 746,48	
OFI INVEST PRECIOUS METALS	TCN	FR0128227735	BTF 0% 23/05/2024	115 940 213,38	117 000 000,00
OFI INVEST PRECIOUS METALS	TCN	FR0128379411	BTF 0% 14/08/2024	114 024 110,79	115 000 000,00
OFI INVEST PRECIOUS METALS	TCN	FR0128537174	BOT 0% 08/01/2025	114 091 361,83	3 993 756,44
OFI INVEST PRECIOUS METALS	TCN	FR0128070986	BTF 0% 14/02/2024		110 000 000,00
OFI INVEST PRECIOUS METALS	TCN	FR0128070978	BTF 0% 31/01/2024		110 000 000,00

## Ofi Invest Energy Strategic Metals

Sur la période, la performance du Compartiment Ofi Invest Energy Strategic Metals a été de 1,23% pour l'action I, de 0,33% pour l'action R, de 1,12% pour l'action RF, de 1,61% pour l'action XL, de 3,31% pour l'action RFC USD H et de 0,29% pour l'action UFF Energy Strategic Metals A.

Le Compartiment Ofi Invest Energy Strategic Metals n'a pas de benchmark.

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest Energy Strategic Metals ACTION I	FRO014008NM5	30/12/2024	31/12/2024	1,23%	0,00%	39 035,52 €	39 514,12 €
Ofi Invest Energy Strategic Metals ACTION R	FRO014008NN3	30/12/2024	31/12/2024	0,33%	0,00%	789,60 €	792,24 €
Ofi Invest Energy Strategic Metals ACTION RF	FRO014008NO1	30/12/2024	31/12/2024	1,12%	0,00%	779,25 €	788,01 €
Ofi Invest Energy Strategic Metals ACTION XL	FRO014005WK6	30/12/2024	31/12/2024	1,61%	0,00%	40 802,57 €	41 460,95 €
Ofi Invest Energy Strategic Metals ACTIONS RFC USD H	FRO01400FXJ1	30/12/2024	31/12/2024	3,31%	0,00%	955,16 €	986,82 €
Ofi Invest Energy Strategic Metals PART UFF ENERGY STRATEGIC METALS A	FRO01400J4N9	30/12/2024	31/12/2024	0,29%	0,00%	98,51 €	98,80 €

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

Le Compartiment Ofi Invest Energy Strategic Metals obtient son exposition aux marchés des métaux précieux et industriels au travers de l'utilisation d'instruments financiers à terme, à savoir des contrats d'échange de performance (swap) répliquant la performance de l'indice « ENERGY STRATEGIC METALS Index ». Cette exposition constitue l'essentiel de la performance de l'OPC. Les autres facteurs de performance sont les intérêts prélevés ou perçus sur le placement de la trésorerie.

La stratégie est passive et repondérée à sa valeur définie à la fin de chaque trimestre ; l'exposition du portefeuille aux marchés est révisée une fois par an par le Comité d'Investissement. Celui-ci se tient en novembre, et publie ses décisions début décembre, pour une implémentation qui débute le dernier jour ouvré de l'année.

Le compartiment de la SICAV Ofi Invest - ENERGY STRATEGIC METALS termine l'année 2023 sur une performance de +2,46% mais, comme souvent, la performance n'aura pas été linéaire.

En effet, le début d'année a été difficile, du fait des reports successifs des premières baisses de taux tant attendues des banques centrales. La performance a été bien meilleure à partir du deuxième trimestre. Les métaux se sont en effet repris grâce à la fois aux annonces de mesures de soutien à l'économie par le gouvernement chinois (la Chine est le marché central pour l'ensemble des métaux) et aux premières baisses de taux initiées par la banque centrale américaine. La fin d'année a, quant à elle, été impactée par l'élection de Donald Trump, qui a provoqué une hausse des taux américains et surtout un renchérissement du Dollar US qui ont pénalisé les matières premières. Les craintes de voir le président américain contrarier le commerce mondial font également redouter un ralentissement économique et donc une baisse de la consommation de métaux.

Les trois plus grosses pondérations du portefeuille [cuivre (30%), argent (16%) et aluminium (16%)] ont connu des performances positives sur l'année. Le zinc, qui a été soutenu par des problèmes de production, a cependant surperformé le cuivre et l'aluminium. De manière plus spécifique, le cuivre n'a pas réussi à conserver ses gains de milieu d'année en raison de la suractivité des raffineurs, qui ont produit au maximum de leurs capacités en anticipant une baisse très importante de leurs marges en 2025. L'argent termine en forte hausse, même s'il a lui aussi rendu une partie de sa performance en fin d'année. Enfin, l'aluminium termine en territoire positif in extremis, grâce à la décision de la Chine de réduire les remises de taxes sur les exportations du métal, ce qui devrait limiter la disponibilité du métal sur le marché international.

Le début d'année 2025 sera probablement volatile, les investisseurs auront besoin de se rassurer après l'arrivée de Donald TRUMP à la Maison Blanche fin janvier et les premières mesures qu'il pourrait mettre en place (barrières douanières, etc.). A partir du deuxième trimestre, la Chine devrait encore accélérer sur la transition énergétique et également soutenir sa croissance, ce qui pourrait amorcer un long cycle d'appréciation pour le cuivre, l'argent et l'aluminium, en raison des déséquilibres de plus en plus prévisibles sur ces métaux.



**Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice 2024 :**

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS	
				(en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS	TCN	FR0128537141	BOT 0% 11/06/2024	63 465 617,83	
OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS	TCN	FR0128537125	BTF 0% 09/10/2024	54 525 025,43	
OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS	TCN	FR0128379411	BTF 0% 14/08/2024	53 528 922,98	54 000 000,00
OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS	OPC	FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	48 757 065,68	43 173 832,81
OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS	TCN	FR0128379395	BTF 0% 17/07/2024	45 696 275,53	46 000 000,00
OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS	TCN	FR0128070960	BTF 0% 17/01/2024		45 000 000,00
OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS	TCN	FR0128070994	BTF 0% 28/02/2024		45 000 000,00
OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS	TCN	FR0128227735	BTF 0% 23/05/2024	42 612 421,65	43 000 000,00
OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS	TCN	FR0128227701	BTF 0% 10/04/2024	41 628 080,85	42 000 000,00
OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS	TCN	FR0128070952	BTF 0% 04/01/2024		40 000 000,00

## INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : [https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement\\_actionnarial-et-de-vote.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf). Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

### Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPCVM sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Actions ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

### Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

Ofi Invest ESG Euro Equity	La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement.
Ofi Invest ESG Euro Equity Smart Beta	
Ofi Invest Precious Metals	
Ofi Invest Energy Strategic Metals	
Ofi Invest ESG Euro Credit Short Term	L'engagement est calculé selon la méthode probabiliste avec une VaR sur un horizon d'une semaine avec une probabilité de 95%. Cette VaR ne devra pas excéder 5% de l'actif net. Le niveau de levier maximal du Compartiment, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 200%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Compartiment se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change	La méthode de calcul retenue pour le calcul du risque global est la VaR absolue sans dérogation au seuil de 5%. Le niveau de levier maximal du Compartiment, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 100%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Compartiment se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.
Ofi Invest ESG European Convertible Bond	La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode probabiliste. L'engagement est calculé selon la méthode probabiliste avec une VaR absolue sur un horizon d'une semaine avec une probabilité de 95%. Cette VaR ne devra pas excéder 5% de l'actif net. Le niveau de levier maximal du Compartiment, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 200%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, le Compartiment se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

## Informations relatives à la VaR

Compartiments	Max	Min	Moyenne
Ofi Invest ESG Euro Credit Short Term	0,38%	0,23%	0,30%
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change	1,51%	0,74%	1,08%
Ofi Invest ESG European Convertible Bond	3,12%	1,31%	1,62%

## Informations relatives à l'ESMA

### [Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres \(pensions livrées, prêts et emprunts\) :](#)

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

### [Les contrats financiers \(dérivés OTC\) :](#)

Compartiments	Change	Taux	Crédit	Actions - CFD	Commodities
Ofi Invest ESG Euro Equity	-	-	Néant.	-	-
Ofi Invest ESG Euro Equity Smart Beta	-	-	Néant.	-	-
Ofi Invest ESG Euro Credit Short Term	-	-	Néant.	-	-
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change	-	-	<b>26 200 000 €</b>	-	-
Ofi Invest ESG European Convertible Bond	<b>21 516 354 €</b>	-	Néant.	-	-
Ofi Invest Precious Metals	<b>108 315 €</b>	-	Néant.	-	-
Ofi Invest Energy Strategic Metals	<b>227 434 €</b>	-	Néant.	-	-

### [Les contrats financiers \(dérivés listés\) :](#)

Compartiments	Futures	Options
Ofi Invest ESG Euro Equity	Néant.	-
Ofi Invest ESG Euro Equity Smart Beta	Néant.	-
Ofi Invest ESG Euro Credit Short Term	Néant.	-
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change	<b>5 337 600 €</b>	-
Ofi Invest ESG European Convertible Bond	<b>5 369 100 €</b>	-
Ofi Invest Precious Metals	Néant.	-
Ofi Invest Energy Strategic Metals	Néant.	-

### [Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :](#)

Compartiments	Contreparties
Ofi Invest ESG Euro Equity	Néant
Ofi Invest ESG Euro Equity Smart Beta	Néant
Ofi Invest ESG Euro Credit Short Term	Néant
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change	Néant
Ofi Invest ESG European Convertible Bond	<b>Natixis Capital Market, Credit Agricole CIB</b>
Ofi Invest Precious Metals	<b>Société Générale CIB</b>
Ofi Invest Energy Strategic Metals	<b>Société Générale CIB</b>

## Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Ofi Invest ESG Euro Equity	Sur l'exercice clos au 31 décembre 2024, les Compartiments n'ont réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.
Ofi Invest ESG Euro Equity Smart Beta	
Ofi Invest ESG Euro Credit Short Term	
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change	
Ofi Invest ESG European Convertible Bond	

### Ofi Invest Precious Metals

#### Informations générales au 31 décembre 2024 :

- Les titres prêtés par le Compartiment ont représenté 0% du total des actifs pouvant être prêtés.
- Les actifs empruntés par le Compartiment ont représenté un montant de 0 euros, soit 0% des actifs sous gestion du Compartiment.
- Les actifs engagés dans une opération de pension ont représenté un montant de 0 euros, soit 0% des actifs sous gestion du Compartiment.
- Les actifs engagés dans une opération d'achat-revente ou de vente-rachat ont représenté un montant de 0 euros, soit 0% des actifs sous gestion du Compartiment.
- Les actifs engagés dans une opération de prêt avec appel de marge ont représenté un montant de 0 euros, soit 0% des actifs sous gestion du Compartiment.
- Les actifs engagés dans une opération de contrat d'échange sur rendement global ont représenté un montant de 551 776 322,58 euros, soit 129,15% des actifs sous gestion du Compartiment.

#### Données sur la concentration au 31 décembre 2024 :

Les principales contreparties de prêt-emprunt du Compartiment étaient les suivantes :

Nom de la contrepartie	Volume brut des opérations en cours	Volume de garanties reçues
NA	NA	NA
NA	NA	NA

Les principales contreparties d'opérations de pension du Compartiment étaient les suivantes :

Nom de la contrepartie	Volume brut des opérations en cours	Volume de garanties reçues
NA	NA	NA
NA	NA	NA

Les principales contreparties d'opérations de contrat d'échange sur rendement global du Compartiment étaient les suivantes :

Nom de la contrepartie	Volume brut des opérations en cours	Volume de garanties reçues
UBS Europe SE	109 317 649.10	0
SOCIETE GENERALE CIB	109 358 853.09	0
BNP PARIBAS PARIS	110 109 614.16	0
BOFA SECURITIES EUROPE SA	111 366 689.66	0
JP MORGAN AG	111 623 516.57	0

#### Données d'opérations au 31 décembre 2024 :

Les caractéristiques des opérations du Compartiment étaient les suivantes :

Type d'opération	Contrats d'échange sur rendement global	Prêt-emprunt	Pension
Type et qualité des garanties	Cash	NA	NA
Echéance de la garantie	Opérations ouvertes	NA	NA
Devise de la garantie	Euro	NA	NA
Echéance des opérations	Opérations ouvertes	NA	NA
Juridiction des contreparties	France / Allemagne / Irlande	NA	NA
Règlement et compensation	Bilatéral	NA	NA

#### Données sur la réutilisation des garanties :

Les garanties reçues des contreparties sont détenues dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Compartiment.

#### Conservation :

Les garanties reçues par le Compartiment sont conservées par le Dépositaire du Compartiment, SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES France. Les garanties fournies par le Compartiment sont conservées par ses contreparties sur des comptes groupés.

#### Revenus :

Le Compartiment perçoit l'intégralité des revenus générés par les opérations de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global. Ni la société de gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre de ces opérations.

### **Ofi Invest Energy Strategic Metals**

#### Informations générales au 31 décembre 2024 :

- Les titres prêtés par le Compartiment ont représenté 0% du total des actifs pouvant être prêtés.
- Les actifs empruntés par le Compartiment ont représenté un montant de 0 euros, soit 0% des actifs sous gestion du Compartiment.
- Les actifs engagés dans une opération de pension ont représenté un montant de 0 euros, soit 0% des actifs sous gestion du Compartiment.
- Les actifs engagés dans une opération d'achat-revente ou de vente-rachat ont représenté un montant de 0 euros, soit 0% des actifs sous gestion du Compartiment.
- Les actifs engagés dans une opération de prêt avec appel de marge ont représenté un montant de 0 euros, soit 0% des actifs sous gestion du Compartiment.
- Les actifs engagés dans une opération de contrat d'échange sur rendement global ont représenté un montant de 259 483 124,89 euros, soit 103,57% des actifs sous gestion du Compartiment.

#### Données sur la concentration au 31 décembre 2024 :

Les principales contreparties de prêt-emprunt du Compartiment étaient les suivantes :

Nom de la contrepartie	Volume brut des opérations en cours	Volume de garanties reçues
NA	NA	NA
NA	NA	NA

Les principales contreparties d'opérations de pension du Compartiment étaient les suivantes :

Nom de la contrepartie	Volume brut des opérations en cours	Volume de garanties reçues
NA	NA	NA
NA	NA	NA

Les principales contreparties d'opérations de contrat d'échange sur rendement global du Compartiment étaient les suivantes :

Nom de la contrepartie	Volume brut des opérations en cours	Volume de garanties reçues
JP MORGAN AG	136 666 806.22	0
SOCIETE GENERALE CIB	122 816 318.67	0

Données d'opérations au 31 décembre 2024 :

Les caractéristiques des opérations du Compartiment étaient les suivantes :

Type d'opération	Contrats d'échange sur rendement global	Prêt-emprunt	Pension
Type et qualité des garanties	Cash	NA	NA
Echéance de la garantie	Opérations ouvertes	NA	NA
Devise de la garantie	Euro	NA	NA
Echéance des opérations	Opérations ouvertes	NA	NA
Juridiction des contreparties	France / Allemagne / Irlande	NA	NA
Règlement et compensation	Bilatéral	NA	NA

Données sur la réutilisation des garanties :

Les garanties reçues des contreparties sont détenues dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Compartiment.

Conservation :

Les garanties reçues par le Compartiment sont conservées par le Dépositaire du Compartiment, SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES France. Les garanties fournies par le Compartiment sont conservées par ses contreparties sur des comptes groupés.

Revenus :

Le Compartiment perçoit l'intégralité des revenus générés par les opérations de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global. Ni la société de gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre de ces opérations.

## Ofi Invest ESG Euro Equity

### Procédure de récupération des retenues à la source

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères.

Ainsi lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc au droit de l'Union Européenne.

Plusieurs décisions de la Cour de Justice de l'Union Européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés.

S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le résultat de ces procédures est aléatoire.

Le remboursement susceptible d'être obtenu in fine est incertain tant dans son montant en principal et le cas échéant en intérêts qu'en terme de délai.

En ce qui concerne le Compartiment Ofi Invest ESG Euro Equity, le montant des remboursements perçus au cours de l'exercice représente 130 841 euros, soit 0,06 % de l'actif net de la SICAV.

## Ofi Invest ESG Euro Equity Smart Beta

### Procédure de récupération des retenues à la source

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères.

Ainsi lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc au droit de l'Union Européenne.

Plusieurs décisions de la Cour de Justice de l'Union Européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés.

S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le résultat de ces procédures est aléatoire.

Le remboursement susceptible d'être obtenu in fine est incertain tant dans son montant en principal et le cas échéant en intérêts qu'en terme de délai.

En ce qui concerne le Compartiment Ofi Invest ESG Euro Equity Smart Beta, le montant des remboursements perçus au cours de l'exercice représente 836 670 euros, soit 2,64% de l'actif net de la SICAV.



## Informations relatives aux rémunérations

### Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Partie quantitative :

#### **Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :**

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 358 personnes (\*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2024 s'est élevé à 40 999 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 31 732 000 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 9 267 000 euros (\*\*), soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2024.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2024, 2 500 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2024), 13 241 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 74 personnes au 31 décembre 2024).

(\* Effectif présent au 31 décembre 2024)

(\*\* Bonus 2024 versé en février 2025)

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
Ofi Invest ESG Euro Equity

Identifiant d'entité juridique :  
969500KA4JCGL7F8WX73

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_\_ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_\_ %

**Non**

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_\_ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ofi Invest ESG Euro Equity (ci-après le « **Compartiment** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, ce Compartiment labellisé ISR a suivi une approche « Best-in-Class » permettant d'exclure 20% des émetteurs chaque secteur de l'univers d'investissement les moins vertueux en termes de pratique ESG et de ne garder en portefeuille que les entreprises intégrant des pratiques ESG. Il a également respecté les exigences du label ISR concernant le suivi des indicateurs de performance.

### ● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au 31 décembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment sont les suivantes :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille a atteint **3.45** sur 5 et celui de son univers est de **3.23** ;
- **Le pourcentage d'émetteurs exclus appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%**.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Compartiment, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Compartiment et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

- **La part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violant au moins un des 10 principes du Pacte mondial** : la part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violant au moins un des 10 principes du Pacte mondial est de **0%** par rapport à son univers ISR dont la part est de **0%**.
- **La part des femmes au sein des organes de gouvernance des entreprises bénéficiaires** : la part des femmes au sein des organes de gouvernance est de **43.67%** par rapport à son univers dont la part est de **42.69%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Compartiment.

### ● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 29 décembre 2023, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment ont été les suivantes :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille avait atteint **3,47** sur 5 et celui de son univers était de **3,16** ;
- **Le pourcentage d'émetteurs exclus appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%**.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Compartiment, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Compartiment et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 29 décembre 2023 ont été les suivantes :

- **La part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violant au moins un des 10 principes du Pacte mondial** : la part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violant au moins un des 10 principes du Pacte mondial était de **0%** par rapport à son univers ISR dont la part était de **0%**.
- **La part des femmes au sein des organes de gouvernance des entreprises bénéficiaires** : la part des femmes au sein des organes de gouvernance était de **0,73%** par rapport à son univers dont la part était de **0,71%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et 29 décembre 2023.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Compartiment.

### ● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Non applicable.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Indicateur d'incidence négative	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
<b>Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement</b>					
Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de GES de niveau 1	6498,34 Teq CO2	3000,35 Teq CO2	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.  Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG <sup>1</sup> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ;  <u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille .  Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
		Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 100%		
	Emissions de GES de niveau 2	3279,46 Teq CO2	1258,22 Teq CO2		
		Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 100%		
	Emissions de GES de niveau 3	63151,68 Teq CO2	34708,50 Teq CO2		
		Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 100%		
	Emissions totales de GES	72929,48 Teq CO2	38697,07 Teq CO2		
		Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 100%		

<sup>1</sup> La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

						Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	318,91 (Teq CO2/million d'EUR)	410,61 Teq CO2/million d'EUR)	Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 100%	Politique d'Engagement sur le volet climat.  Politique de Vote sur le Say on Climate.  <i>Mesures additionnelles définies en 2024</i> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI)
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	722,88 (Teq CO2/million d'EUR)	700,36 Teq CO2/million d'EUR)	Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 100%	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ;  Politique d'Engagement sur le volet climat.  Politique de Vote sur le Say on Climate.  <i>Mesures additionnelles définies en 2024</i> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,07%	0,09%	Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 100%	Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz.  Politique d'Engagement sur le volet climat ;  Politique de Vote sur le Say on Climate.  <i>Mesures additionnelles définies en 2024</i> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	- Part d'énergie non renouvelable consommée = 53%	- Part d'énergie non renouvelable consommée = 55,36%	Taux de couverture = 98,03%	Taux de couverture = 84,65%	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ;  Analyse de controverses sur cet enjeu ;  Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.  <i>Mesures additionnelles définies en 2024</i> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
		Taux de couverture = 98,03%	Taux de couverture = 84,65%			
		- Part d'énergie non renouvelable produite = 42%	- Part d'énergie non renouvelable produite = 66,96%			
		Taux de couverture = 18,8%	Taux de couverture = 10,43%			
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,32 (GWh/million d'EUR)	0,94 (GWh/million d'EUR)	Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 100%	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ;  Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.  <i>Mesures additionnelles définies en 2024</i> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).

Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0.01%	1,22%		<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ;</p> <p>Analyse de controverses sur cet enjeu ;</p> <p>Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ;</p> <p>Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u></p> <p>Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024) ;</p> <p>Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
			Taux de couverture = 98.3%	Taux de couverture = 100%		
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	43310.19 (T/million d'EUR CA)	1877,23 (T/million d'EUR CA)	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.	<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ;</p> <p>Analyse de controverses sur cet enjeu.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u></p> <p>convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
			Taux de couverture = 16.9%	Taux de couverture = 24,78%		
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	219.71 (Tonnes)	59313,00 (Tonnes)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels.</p> <p>Analyse de controverses sur ces enjeux.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u></p> <p>convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
			Taux de couverture = 67.8%	Taux de couverture = 67,68%		
<b>Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption</b>						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	0%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	<p>Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ;</p> <p>Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ;</p> <p>Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u></p> <p>convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
			Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 100%		

			0.29%	0,29%		Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial.  Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial). Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires.  <u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations				
			Taux de couverture = 98.3%	Taux de couverture = 100%		
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0.11	0,18		Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre.  <u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 50.40%	Taux de couverture = 53.83%		
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	43%	39,95%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40%.  Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR.  <u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 100%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%		Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques.  <u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 100%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	
<b>Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales</b>						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	0.02%	2,05%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	<u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).  Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)
			Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 100%		
Lutte contre la corruption et les	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de	0.03%	11,42%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse



actes de corruption	respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 100%	de l'enjeu : « Pratiques des Affaires »  Analyse de controverses sur cet enjeu  Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).  <i>Mesures additionnelles définies en 2024</i> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
---------------------	--	---	---------------------------	---------------------------	--

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 décembre 2024, les principaux investissements du Compartiment ont été les suivants :

Actif	Poids	Pays	Secteur
ASML HOLDING NV	5,7%	Pays-Bas	Technologies de l'information
SCHNEIDER ELECTRIC	4,1%	Etats Unis	Industrie
LVMH	4,0%	France	Consommation discrétionnaire
SAP	3,9%	Allemagne	Technologies de l'information
AXA SA	2,9%	France	Finance
ALLIANZ	2,6%	Allemagne	Finance
INTESA SANPAOLO	2,5%	Italie	Finance
ENEL	2,3%	Italie	Services aux collectivités
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	2,2%	France	
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	2,2%	Espagne	Finance
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN SA	2,0%	France	Industrie
LOREAL SA	2,0%	France	Soins de santé
BUREAU VERITAS SA	1,9%	France	Industrie
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS-GESE	1,8%	Allemagne	Finance
PUMA	1,8%	Allemagne	Consommation discrétionnaire

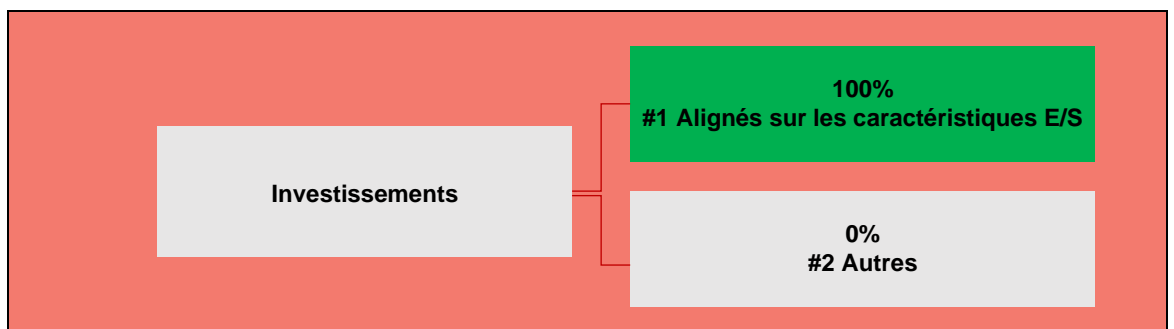
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation des actifs ?



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 **Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Au 31 décembre 2024, le Compartiment a eu **100%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Compartiment a eu **0%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 0% de liquidités ;
- 0% de produits dérivés ;
- 0% de titres ou valeurs ne disposant pas d'une note ESG.

Le Compartiment a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du Compartiment appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de titres ou valeurs ne disposant pas d'une note ESG et un maximum de 10% de liquidités et de produits dérivés.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31 décembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	
Finance	21,6%
Consommation discrétionnaire	17,7%
Industrie	17,2%
Technologies de l'information	15,1%
Matériaux	6,0%
Services aux collectivités	5,8%
Santé	5,8%
Soins de santé	5,5%
Autre	3,7%
Services de communication	1,1%
Pétrole et gaz	0,6%



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

### ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>2</sup> ?

Oui

- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

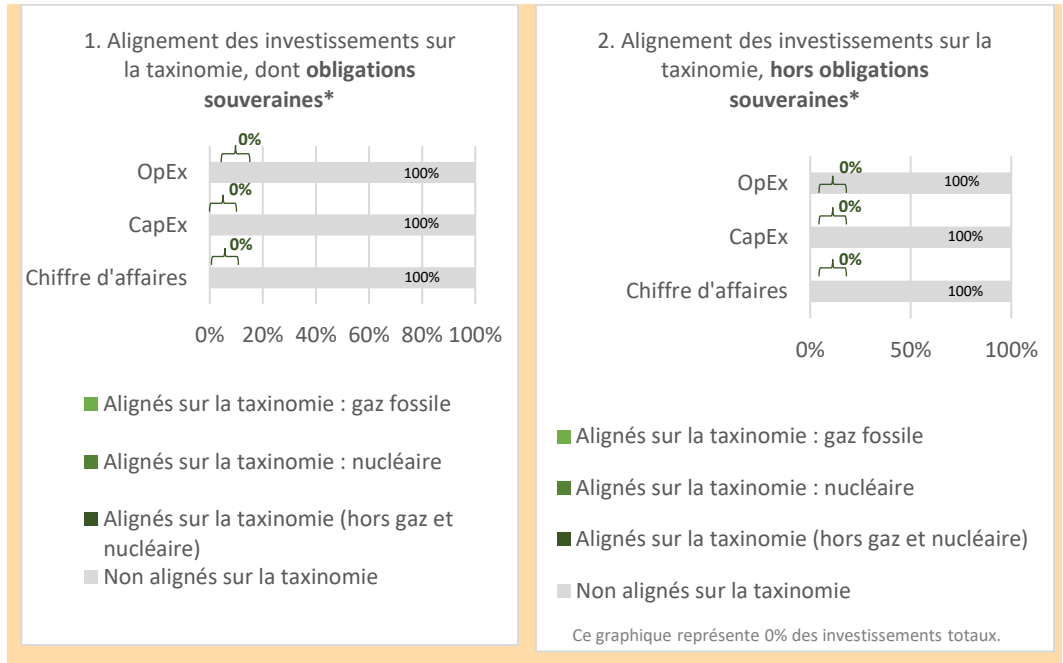
Non

<sup>2</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 31 décembre 2024, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 31 décembre 2024, part des investissements du Fonds alignés sur la taxinomie de l'UE est restée nulle.



Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des titres ou valeurs ne disposant pas d'une note ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

#### ● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

#### ● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

#### ● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

#### ● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Dénomination du produit :  
Ofi Invest ESG Euro Equity Smart Beta

Identifiant d'entité juridique :  
969500EM2S2MA54SOV80

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_\_ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_\_ %

**Non**

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_\_ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ofi Invest ESG Euro Equity Smart Beta (ci-après le « **Compartiment** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, ce Compartiment labellisé ISR a suivi une approche « Best-in-Class » permettant d'exclure 1/3 des émetteurs de chaque secteur de l'univers d'investissement les moins vertueux en termes de pratique ESG et de ne garder en portefeuille que les entreprises intégrant des pratiques ESG. Il a également respecté les exigences du label ISR concernant le suivi des indicateurs de performance.

### ● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au 31 décembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment sont les suivantes :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille a atteint **3.61** sur 5 ;
- **Le score ISR de son univers** est de **3.23** sur 5 ;
- **Le pourcentage d'émetteurs les plus en retard sur la prise en compte des enjeux ESG exclus**: **33%**.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Compartiment, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Compartiment et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

- **La part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violant au moins un des 10 principes du Pacte mondial** : la part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violant au moins un des 10 principes du Pacte mondial est de **0%**.
- **La part des membres indépendants au sein des organes de gouvernance**: la part des femmes au sein des organes de gouvernance est de **41.56%** par rapport à son univers dont la part est de **42.28%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Compartiment.

### ● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 29 décembre 2023, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment ont été les suivantes :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille a atteint **3,58** sur 5 et celui de son indicateur de référence est de **3.16** ;
- **Le pourcentage d'émetteurs les plus en retard sur la prise en compte des enjeux ESG exclus**: **33%**.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Compartiment, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Compartiment et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 29 décembre 2023 ont été les suivantes :

- **La part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violant au moins un des 10 principes du Pacte mondial** : la part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violant au moins un des 10 principes du Pacte mondial est de **0%**.
- **La part des membres indépendants au sein des organes de gouvernance**: la part des femmes au sein des organes de gouvernance est de **62,72%** par rapport à son univers dont la part est de **58,70%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et 29 décembre 2023.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Compartiment.

### ● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Non applicable.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Indicateur d'incidence négative	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
<b>Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement</b>						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	1352,79 Teq CO2	5944,36 Teq CO2	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.  Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG <sup>1</sup> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production ». Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ;  <u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille ;  Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).  Renforcement des seuils sur d'exclusions
			Taux de couverture = 99,4%	Taux de couverture = 99,72%		
		Emissions de GES de niveau 2	550,46 Teq CO2	1984,89 Teq CO2		
			Taux de couverture = 99,4%	Taux de couverture = 99,72%		
		Emissions de GES de niveau 3	14258,38 Teq CO2	54051,72 Teq CO2		
			Taux de couverture = 99,4%	Taux de couverture = 100%		
		Emissions totales de GES	16161,63 Teq CO2	61980,99 Teq CO2		
			Taux de couverture = 99,4%	Taux de couverture = 99,72%		

<sup>1</sup> La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

						sur les politique charbon et pétrole et gaz
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	515,95 (Teq CO2/million d'EUR)	622,54 Teq CO2/million d'EUR)		Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique d'Engagement sur le volet climat. Politique de Vote sur le Say on Climate.  <u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI)
		Taux de couverture = 99,4%	Taux de couverture = 99,72%			
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	727,33(Teq CO2/million d'EUR)	776,10 Teq CO2/million d'EUR)		Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ; Politique d'Engagement sur le volet climat. Politique de Vote sur le Say on Climate.  <u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
		Taux de couverture = 99,4%	Taux de couverture = 99,72%			
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,11%	0,12%		Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz. Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate.  <u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
		Taux de couverture = 99,3%	Taux de couverture = 99,18%			
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	- Part d'énergie non renouvelable consommée = 65%	- Part d'énergie non renouvelable consommée = 67,08%		Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ;  Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.  <u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
		Taux de couverture = 99,7%	Taux de couverture = 84,55%			
		- Part d'énergie non renouvelable produite = 27%	- Part d'énergie non renouvelable produite = 60,31%			
		Taux de couverture = 40,03%	Taux de couverture = 15,62%			
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,47 (GWh/million d'EUR)	0,66 (GWh/million d'EUR)		Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ;  Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.  <u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
		Taux de couverture = 99,2%	Taux de couverture = 97,93%			



Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,02%	1,49%		<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ;</p> <p>Analyse de controverses sur cet enjeu ;</p> <p>Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ;</p> <p>Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u></p> <p>Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024) ;</p> <p>Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
			Taux de couverture = 92,5%	Taux de couverture = 95,71%		
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	54380,79 (T/million d'EUR CA)	39612,71 (T/million d'EUR CA)	Se Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.	<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ;</p> <p>Analyse de controverses sur cet enjeu.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u></p> <p>convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
			Taux de couverture = 13%	Taux de couverture = 15,33%		
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	33,79 (Tonnes)	56789,81 (Tonnes)	référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels.</p> <p>Analyse de controverses sur ces enjeux.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u></p> <p>convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
			Taux de couverture = 70,8%	Taux de couverture = 61,17%		
<b>Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption</b>						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	0%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	<p>Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ;</p> <p>Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ;</p> <p>Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u></p> <p>convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
			Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 99,38%		

	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,32%	0,34%		<p>Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial.</p> <p>Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial).</p> <p>Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,12	0,15		<p>Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Diversité des sexes = 41%	Diversité des sexes = 37,51%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ;</p> <p>Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seul minimal de féminisation du Conseil établi à 40%.</p> <p>Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%		<p>Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion</p> <p>Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
<b>Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales</b>						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	0,01%	0,69%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	<p>Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p> <p>Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)</p>
Lutte contre la corruption et les	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de	Taux de couverture = 99,3%	Taux de couverture = 97,87%		<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse</p>

actes de corruption	respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Taux de couverture = 97%	Taux de couverture = 97,53%	de l'enjeu : « Pratiques des Affaires »  Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).  <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
---------------------	--	---	--------------------------	-----------------------------	---

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 décembre 2024, les principaux investissements du Compartiment ont été les suivants :

Actif	Poids	Pays	Secteur
NOKIA	3,1%	Finlande	Technologies de l'information
FRENET AG	3,0%	Allemagne	Services de communication
KONINKLIJKE KPN NV	2,8%	Pays-Bas	Services de communication
ORANGE SA	2,7%	France	Services de communication
ELISA	2,5%	Finlande	Services de communication
CELLNEX TELECOM SA	2,4%	Espagne	Services de communication
SES SA FDR	2,0%	Luxembourg	Services de communication
SAIPEM	1,8%	Italie	Pétrole et gaz
TECHNIP ENERGIES NV	1,8%	France	Pétrole et gaz
GAZTRANSPORT & TECHNIGAZ SA	1,5%	France	Pétrole et gaz
SNAM	1,3%	Italie	Services aux collectivités
ENDESA SA	1,3%	Espagne	Services aux collectivités
NATURGY ENERGY SA	1,3%	Espagne	Services aux collectivités
ITALGAS	1,2%	Italie	Services aux collectivités
ENAGAS SA	1,2%	Espagne	Services aux collectivités

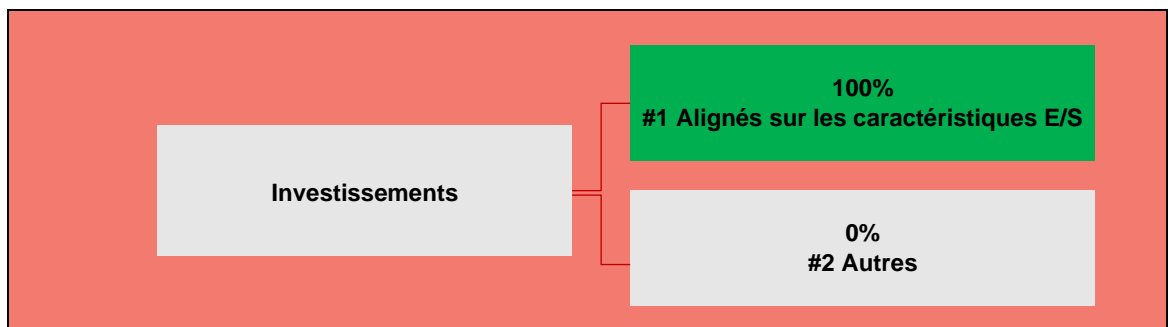
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation des actifs ?



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 **Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Au 31 décembre 2024, le Compartiment a **100%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Compartiment a **0%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 0% de liquidités ;
- 0% de produits dérivés ;
- 0% de titres ou valeurs ne disposant pas d'une note ESG.

Le Compartiment a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du Compartiment appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de titres ou valeurs ne disposant pas d'une note ESG et un maximum de 10% de liquidités et de produits dérivés.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31 décembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	
Services aux collectivités	16,6%
Services de communication	16,2%
Santé	11,7%
Soins de santé	11,3%
Industrie	7,9%
Matériaux	7,8%
Technologies de l'information	7,5%
Finance	7,3%
Pétrole et gaz	6,1%
Consommation discrétionnaire	6,0%
Immobilier	1,1%
Autre	0,6%



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

### ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>2</sup> ?

Oui

- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

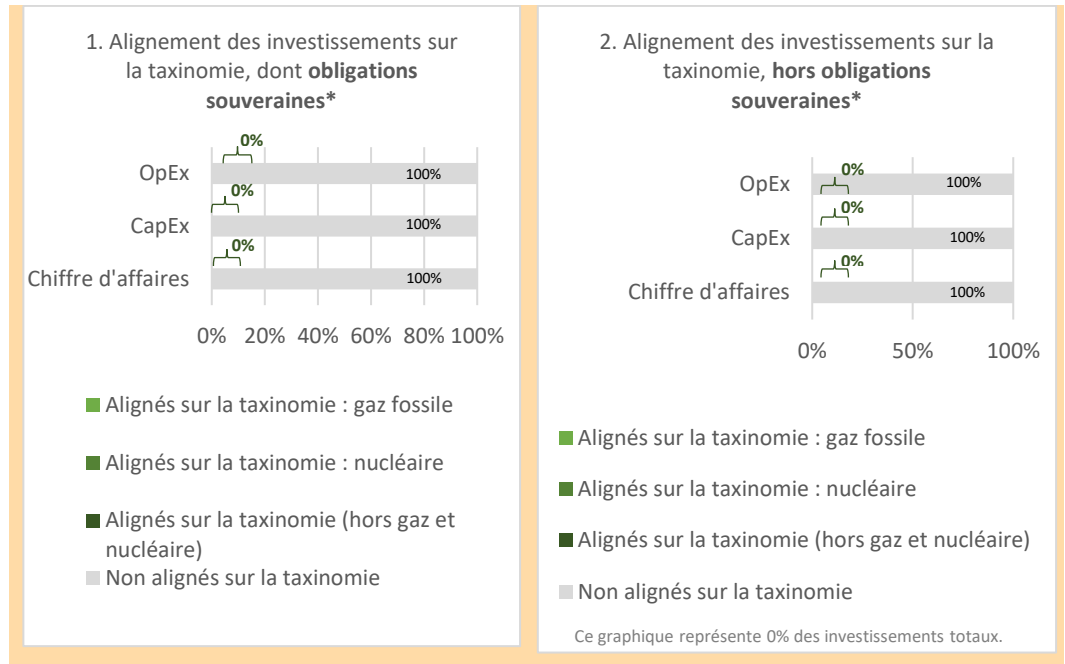
Non

<sup>2</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 31 décembre 2024, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 31 décembre 2024, part des investissements du Compartiment alignés sur la taxinomie de l'UE est restée nulle.



Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?**

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des titres ou valeurs ne disposant pas d'une note ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

Non applicable.

● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
Ofi Invest ESG Euro Credit Short Term

Identifiant d'entité juridique :  
969500PRA0LX31JU3N36

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_\_ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_\_ %

**Non**

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_\_ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ofi Invest ESG Euro Credit Short Term (ci-après le « **Compartiment** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, ce Compartiment labellisé ISR a suivi une approche « Best-in-Class » permettant d'exclure 20% des émetteurs chaque secteur de l'univers d'investissement les moins vertueux en termes de pratique ESG et de ne garder en portefeuille que les entreprises intégrant des pratiques ESG. Il a également respecté les exigences du label ISR concernant le suivi des indicateurs de performance.

### ● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au 31 décembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment sont les suivantes :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille a atteint **3,50** sur 5 et celui de son univers est de **3,08** sur 5 ;
- **Le pourcentage d'émetteurs exclus appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%**.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Compartiment, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Compartiment et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

- **Les émissions financées sur les scopes 1 et 2** : les émissions financées du portefeuille sur les scopes 1 et 2 représentent **32,29** tonnes de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont les émissions financées représentent **52,55** tonnes de CO2 équivalent par million d'euros de chiffres d'affaires.
- **La part des femmes au seins des organes de gouvernance**: la part des femmes au sein des organes de gouvernance est de **41,97%** par rapport à son univers dont la part est de **39,83%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Compartiment.

### ● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 29 décembre 2023, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment ont été les suivantes :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille a atteint **3,37** sur 5 et celui de son univers est de **2,91** ;
- **Le pourcentage d'émetteurs exclus appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%**.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Compartiment, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Compartiment et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 29 décembre 2023 ont été les suivantes :

- **Les émissions financées sur les scopes 1 et 2** : les émissions financées du portefeuille sur les scopes 1 et 2 ont représenté **16,77 tonnes de CO2** équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont les émissions financées ont représenté **53,33** tonnes de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires ;
- **La part des femmes au seins des organes de gouvernance**: la part des femmes au sein des organes de gouvernance était de **0,62%** par rapport à son univers dont la part était de **0,62%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et 29 décembre 2023.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Compartiment.

### ● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Non applicable.



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Indicateur d'incidence négative	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
<b>Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement</b>						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	2598,71 Teq CO2	1648,58 Teq CO2	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR  Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG <sup>1</sup> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ;  <u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille .  Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).  Renforcement des seuils sur d'exclusions
			Taux de couverture = 84,37%	Taux de couverture = 86,36%		
		Emissions de GES de niveau 2	649,53 Teq CO2	309,40 Teq CO2		
			Taux de couverture = 84,36%	Taux de couverture = 86,36%		
		Emissions de GES de niveau 3	15940,85 Teq CO2	22106,41 Teq CO2		
			Taux de couverture = 84,37%	Taux de couverture = 86,36%		
		Emissions totales de GES	19189,09 Teq CO2	240604,41 Teq CO2		
			Taux de couverture = 84,37%	Taux de couverture = 86,36%		

<sup>1</sup> La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

						sur les politique charbon et pétrole et gaz.
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	239,26 (Teq CO2/million d'EUR)	283,87 Teq CO2/million d'EUR		Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique d'Engagement sur le volet climat. Politique de Vote sur le Say on Climate.  <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI)
		Taux de couverture = 84,37%	Taux de couverture = 86,36%			
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	581,54 (Teq CO2/million d'EUR)	729,38 Teq CO2/million d'EUR		Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ; Politique d'Engagement sur le volet climat. Politique de Vote sur le Say on Climate.  <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
		Taux de couverture = 84,37%	Taux de couverture = 86,36%			
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0,12%	0,07%		Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz. Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate.  <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
		Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 100%			
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	- Part d'énergie non renouvelable consommée = 54,68%	- Part d'énergie non renouvelable consommée = 52,36%		Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Analyse de controverses sur cet enjeu ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.  <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
		Taux de couverture = 94,94%	Taux de couverture = 77,52%			
		- Part d'énergie non renouvelable produite = 18,11%	- Part d'énergie non renouvelable produite = 71,61%			
		Taux de couverture = 0,37%	Taux de couverture = 6,64%			
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,37 (GWh/million d'EUR)	0,14 (GWh/million d'EUR)		Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ; Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.  <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
		Taux de couverture = 97,92%	Taux de couverture = 95,73%			
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements	0,01%	0,78%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ;

	sur le plan de la biodiversité	situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Taux de couverture = 93,50%	Taux de couverture = 97,63%		<p>Analyse de controverses sur cet enjeu ;</p> <p>Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ;</p> <p>Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024);</p> <p>Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	9611,20 (T/million d'EUR CA)	5154,28 (T/million d'EUR CA)	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.	<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ;</p> <p>Analyse de controverses sur cet enjeu.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
			Taux de couverture = 8,06%	Taux de couverture = 0,38%		
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	52,13 (Tonnes)	40385,35 (Tonnes)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels.</p> <p>Analyse de controverses sur ces enjeux.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
			Taux de couverture = 41,69%	Taux de couverture = 30,48%		
<b>Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption</b>						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	0%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	<p>Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ;</p> <p>Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ;</p> <p>Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs	0,36%	PAI non couvert		

	principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	Taux de couverture = 96,79%	Taux de couverture = 100%		Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires.  <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,13  Taux de couverture = 53,44%	PAI non couvert	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre.  <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	40,86%  Taux de couverture = 99,58%	37,19%  Taux de couverture = 98,65%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40%.  Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR.  <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%  Taux de couverture = 100%	0%  Taux de couverture = 100%		Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques.  <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
<b>Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales</b>						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	0%  Taux de couverture = 100%	0%  Taux de couverture = 100%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).  Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0,15%  Taux de couverture = 100%	0,23%  Taux de couverture = 100%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires »  Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de

						controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).  <i>Mesures additionnelles prévues en 2024 : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</i>
--	--	--	--	--	--	---

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 décembre 2024, les principaux investissements du Compartiment ont été les suivants :

Actif	Poids	Pays	Secteur
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	2,4%	France	
BPCE SA MTN RegS	2,3%	France	Financials
CREDIT MUTUEL ARKEA MTN RegS	2,2%	France	Financials
DEUTSCHE BOERSE AG RegS	2,1%	Germany	Financials
AIB GROUP PLC MTN RegS	2,1%	Ireland	Financials
STATKRAFT AS MTN RegS	2,0%	Norway	Utilities
BANK OF IRELAND GROUP PLC MTN RegS	2,0%	Ireland	Financials
UBS GROUP AG RegS	2,0%	Switzerland	Financials
CREDIT AGRICOLE SA MTN RegS	1,9%	France	Financials
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA MTN RegS	1,9%	Spain	Financials
BANK OF AMERICA CORP MTN RegS	1,8%	United States	Financials
NATWEST MARKETS PLC MTN RegS	1,8%	United Kingdom	Financials
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV MTN RegS	1,8%	Netherlands	Communication Services
MORGAN STANLEY MTN	1,7%	United States	Financials
BELFIUS BANK SA/NV RegS	1,7%	Belgium	Financials

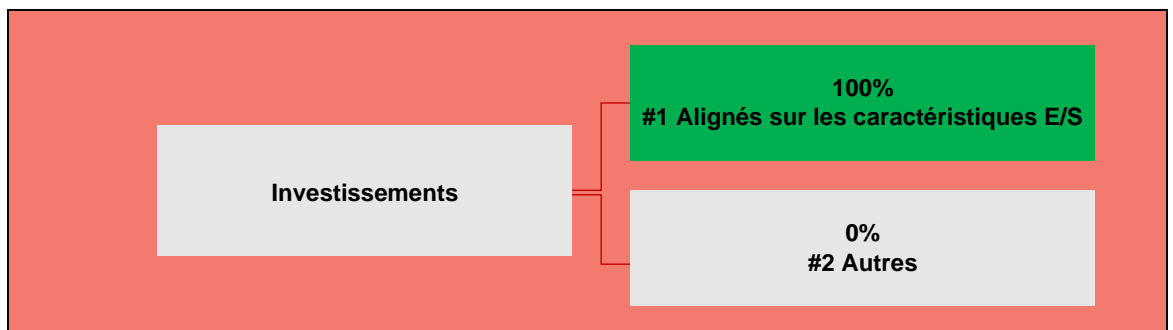
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation des actifs ?



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 **Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Au 31 décembre 2024, le Compartiment a eu **100%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Compartiment a eu **0%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 0% de liquidités ;
- 0% de produits dérivés ;
- 0% de titres ou valeurs ne disposant pas d'une note ESG.

Le Compartiment a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du Compartiment appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de titres ou valeurs ne disposant pas d'une note ESG et un maximum de 10% de liquidités et de produits dérivés.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31 décembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

OFI ESG EURO CREDIT SHORT TERM	
Finance	57,8%
Services aux collectivités	15,0%
Services de communication	6,1%
Consommation discrétionnaire	5,4%
Immobilier	3,5%
Industrie	3,3%
Autre	2,4%
Soins de santé	2,3%
Matériaux	2,0%
Technologies de l'information	1,4%
Santé	0,8%



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

### ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>2</sup> ?

Oui

- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

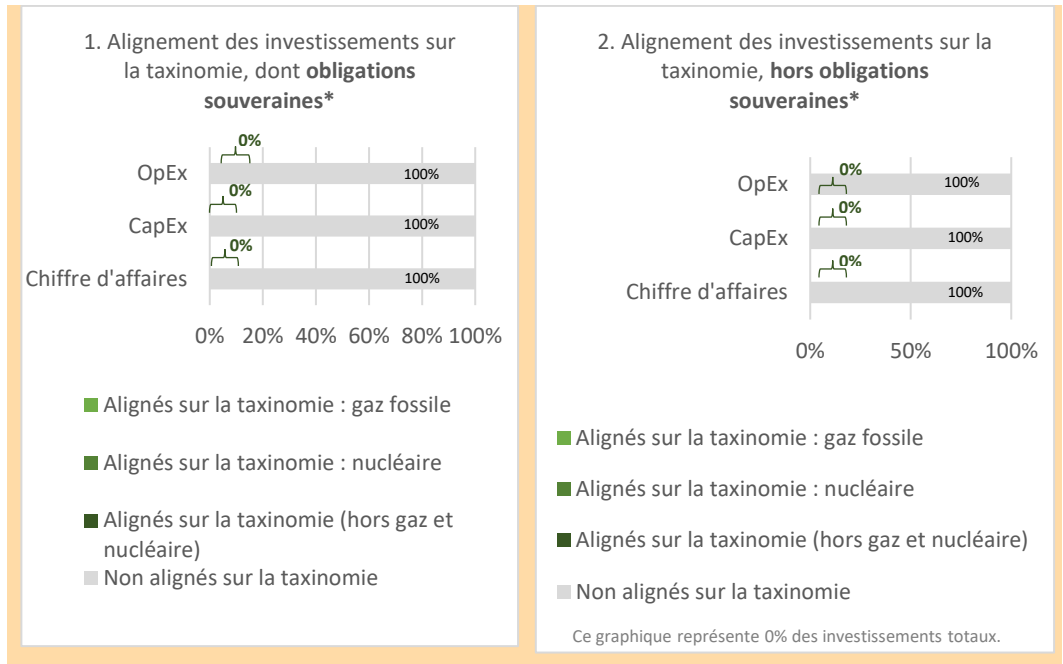
Non

<sup>2</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 31 décembre 2024, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 31 décembre 2024, part des investissements du Fonds alignés sur la taxinomie de l'UE est restée nulle.



Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des titres ou valeurs ne disposant pas d'une note ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

#### ● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

#### ● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

#### ● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

#### ● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

**Dénomination du produit :**  
Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change

**Identifiant d'entité juridique :**  
9695002MDEAJKQLXD55

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_\_ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_\_ %

**Non**

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_\_ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change (ci-après le « **Compartiment** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, ce Compartiment labellisé ISR a suivi une approche « Best-in-Class » permettant d'exclure 20% des émetteurs de chaque secteur de l'univers d'investissement les moins vertueux en termes de pratique ESG et de ne garder en portefeuille que les entreprises intégrant des pratiques ESG. Il a également respecté les exigences du label ISR concernant le suivi des indicateurs de performance.

### ● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au 31 décembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment sont les suivantes :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille a atteint **3.58** sur 5 et le score ISR de son univers est de **3.11** ;
- **Le pourcentage d'entreprises exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%** ;
- **Le pourcentage d'entreprises exclues appartenant à la catégorie « risque fort » ou « risque » pour les secteurs d'activités intenses émissions de gaz à effet de serre** (telle que définie par la matrice de « Transition Énergétique et Ecologique ») : **0%**.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Compartiment, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Compartiment et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

- **Les émissions financées sur les scopes 1 et 2** : les émissions financées sur les scopes 1 et 2 représentent **39.87** tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR, dont les émissions financées représentent **54.13** tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires ;
- **La part des femmes au sein des organes de gouvernance des entreprises bénéficiaires** : la part des **femmes** au sein des organes de gouvernance est de **42,25%** par rapport à son univers dont la part est de **39,99%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Compartiment.

### ● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 29 décembre 2023, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment ont été les suivantes :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille avait atteint **3,51** sur 5 et le score ISR de son univers était de **2,95** ;
- **Le pourcentage d'entreprises exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%** ;
- **Le pourcentage d'entreprises exclues appartenant à la catégorie « risque fort » ou « risque » pour les secteurs d'activités intenses émissions de gaz à effet de serre** (telle que définie par la matrice de « Transition Énergétique et Ecologique ») : **0%**.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Compartiment, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Compartiment et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 29 décembre 2023 ont été les suivantes :

- **Les émissions financées sur les scopes 1 et 2** : les émissions financées sur les scopes 1 et 2 s'élevaient à **38,93** tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR, dont les émissions financées représentaient **56,86** tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires ;
- **La part des femmes au sein des organes de gouvernance des entreprises bénéficiaires** : la part des femmes au sein des organes de gouvernance était de **71%** par rapport à son univers dont la part était de **64%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et 29 décembre 2023.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Compartiment.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
<b>Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement</b>						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	4257,03 Teq CO2	2701,72 Teq CO2	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.  Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques	Notation ESG <sup>1</sup> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et - « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ;
			Taux de couverture = 77,7%	Taux de couverture = 82,93%		
		Emissions de GES de niveau 2	1024,07 Teq CO2	564,01 Teq CO2		
			Taux de couverture = 77,7%	Taux de couverture = 82,93%		

<sup>1</sup> La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

		<b>Emissions de GES de niveau 3</b>  <b>Emissions totales de GES</b>	<b>29665,42 Teq CO2</b>  <b>34946,49 Teq CO2</b>  Taux de couverture = <b>77,7%</b>	<b>16079,66 Teq CO2</b>  <b>19345,39 Teq CO2</b>  Taux de couverture = <b>82,93%</b>	d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ;  <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille .  Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).  Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz
	2. Empreinte carbone	<b>Empreinte carbone</b> (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	<b>288,94 (Teq CO2/million d'EUR)</b>  Taux de couverture = <b>77,7%</b>	<b>245,31 Teq CO2/million d'EUR)</b>  Taux de couverture = <b>82,93%</b>	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique d'Engagement sur le volet climat.  Politique de Vote sur le Say on Climate.  <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI)
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	<b>Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements</b> (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	<b>603,04 (Teq CO2/million d'EUR)</b>  Taux de couverture = <b>77,7%</b>	<b>551,02 (Teq CO2/million d'EUR)</b>  Taux de couverture = <b>83,47%</b>	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ;  Politique d'Engagement sur le volet climat.  Politique de Vote sur le Say on Climate.  <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	<b>Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles</b>	<b>0,14%</b>  Taux de couverture = <b>94,06%</b>	<b>0,14%</b>  Taux de couverture = <b>98,24%</b>	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz.  Politique d'Engagement sur le volet climat ;  Politique de Vote sur le Say on Climate.  <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	<b>Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés</b>	<b>Part d'énergie non renouvelable consommée = 0,62%</b>	<b>Part d'énergie non renouvelable consommée = 59,23%</b>		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu :

		bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie	Taux de couverture = 88,02%	Taux de couverture = 79,07%		« émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ;  Analyse de controverses sur cet enjeu ;  Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.  <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Part d'énergie non-renouvelable produite = 0,45%	Part d'énergie non-renouvelable produite = 72,37%		
			Taux de couverture = 23,3%	Taux de couverture = 12,81%		
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,43 (GWh/million d'EUR)	0,64 (GWh/million d'EUR)		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ;  Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.  <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 90,5%	Taux de couverture = 93,49%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,02%	1,26%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ;  Analyse de controverses sur cet enjeu ;  Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ;  Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme.  <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i>  Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024);  Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 87,3%	Taux de couverture = 95,06%		
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	11179,74 (Tonnes)	1811,74 (Tonnes)	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.  Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ; Analyse de controverses sur cet enjeu.  <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 4,6%	Taux de couverture = 2,56%		

Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	66,15 (Tonnes)	23150,79 (Tonnes)	d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels.  Analyse de controverses sur ces enjeux.  <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 41%	Taux de couverture = 38,88%		
<b>Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption</b>						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	0%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ; Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ; Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.  <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 96,9%	Taux de couverture = 97,39%		
Les questions sociales et de personnel	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,37%	0,39%		Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial.  Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial).  Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires.  <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 90,2%	Taux de couverture = 98,24%		

	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,13	0,21		<p>Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre.</p> <p><i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Diversité des sexes = 42%	Diversité des sexes = 40,18%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40%.</p> <p>Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR.</p> <p><i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	<p>Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques.</p> <p><i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
<b>Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales</b>						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	0%	0%		<p>Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p> <p>Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)</p>
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0,07%	0,13%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires »</p> <p>Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).</p> <p><i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 décembre 2024, les principaux investissements du Compartiment sont les suivants :

Actif	Poids	Pays	Secteur
NATWEST GROUP PLC MTN RegS	1.4%	Royaume Uni	Finance
NATIONALE NEDERLANDEN BANK N V RegS	1.3%	Pays-Bas	Finance
ING GROEP NV RegS	1.2%	Pays-Bas	Finance
DEUTSCHE BOERSE AG RegS	1.1%	Allemagne	Finance
BELFIUS BANQUE SA MTN RegS	1.1%	Belgium	Finance
RTE RESEAU DE TRANSPORT D ELECTRIC MTN RegS	1.1%	France	Services aux collectivités
IBERDROLA FINANZAS SAU RegS	1.0%	Espagne	Services aux collectivités
CBRE GLOBAL INVESTORS OPEN-ENDED F MTN RegS	1.0%	Luxembourg	Finance
HOWOGE WOHNUNGSBAU GMBH MTN RegS	1.0%	Allemagne	Immobilier
INTESA SANPAOLO SPA MTN RegS	1.0%	Italie	Finance
ALLIANDER NV RegS	1.0%	Pays-Bas	Services aux collectivités
BNP PARIBAS SA RegS	1.0%	France	Finance
ESSILORLUXOTTICA SA MTN	1.0%	France	Santé
BNP PARIBAS SA MTN RegS	1.0%	France	Finance
ROQUETTE FRERES SA RegS	1.0%	France	Soins de santé

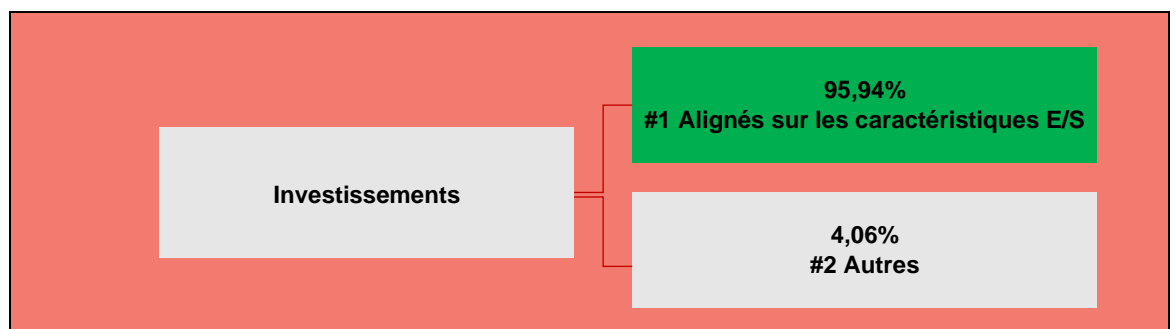
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation des actifs ?





Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 **Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Au 29 décembre 2023, le Compartiment a **95,94%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Compartiment a **4,06%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 1,06 % de liquidités ;
- 0,09 % de dérivés ;
- 2,91% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG ;

Le Compartiment a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du Compartiment appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum liquidités et de produits dérivés.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31 décembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	
Finance	41.4%
Services aux collectivités	20.3%
Industrie	8.9%
Immobilier	7.8%
Services de communication	6.0%
Matériaux	5.1%
Consommation discrétionnaire	3.6%
Santé	2.4%
Soins de santé	1.7%
Autre	1.4%
Technologies de l'information	1.3%



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

### ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>2</sup> ?

Oui

- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

Non

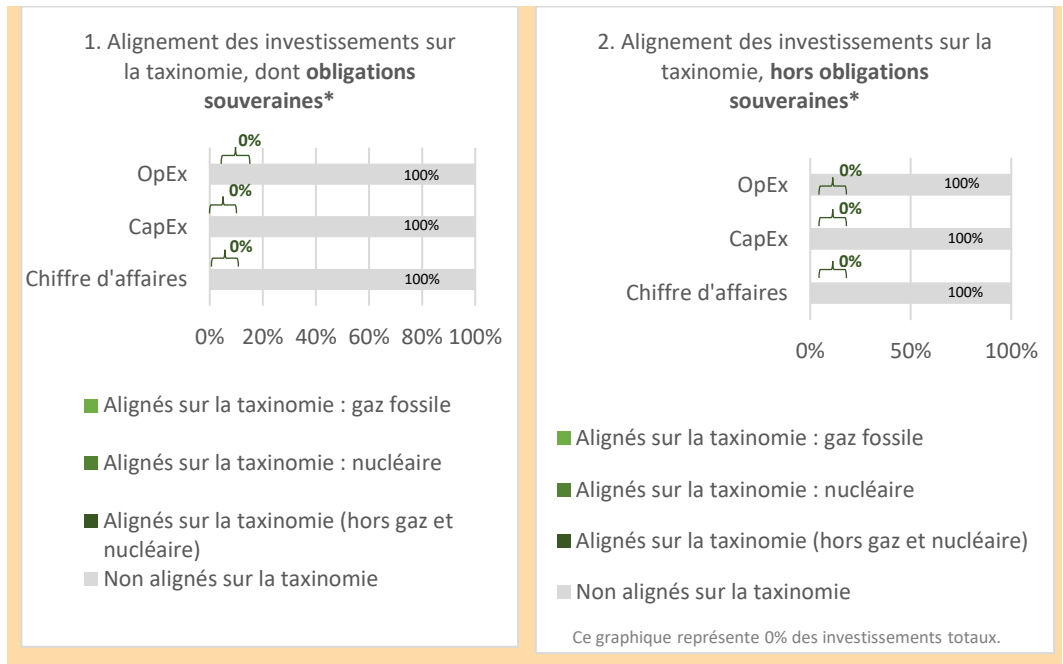
<sup>2</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 31 décembre 2024, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 31 décembre 2024, la part d'investissements du Compartiment alignés sur la taxinomie est restée nulle.



Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG ;

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

#### ● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

#### ● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

#### ● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

#### ● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
Ofi Invest ESG European Convertible Bond

Identifiant d'entité juridique :  
9695001RWZ80OE1ZIZ97

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_\_ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_\_ %

**Non**

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_\_ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ofi Invest ESG European Convertible Bond (ci-après le « **Compartiment** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, ce Compartiment labellisé ISR a suivi une approche « Best-in-Universe » permettant d'exclure 20% des émetteurs de chaque secteur de l'univers d'investissement les moins bien notés en termes de performance ESG. Il a également respecté les exigences du label ISR concernant le suivi des indicateurs de performance.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

### ● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au 31 décembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment sont les suivantes :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille a atteint **3,26** sur 5 et celui de son univers est de **3,05** sur 5;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%**.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Compartiment, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Compartiment et de son univers ISR. Leur performance respective au 31 décembre 2023 sont les suivantes :

- **Les émissions financées sur les scopes 1 et 2** : les émissions financées sur les scopes 1 et 2 représentent **54,34** tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR, dont les émissions financées représentent **88,7** tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires ;
- **La part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violant au moins des 10 principes du Pacte mondial**: la part d'émetteurs faisant l'objet des controverses est de **0%** par rapport à son univers dont la part d'émetteurs est de **0%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Compartiment.

### ● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 29 décembre 2023, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment ont été les suivantes :

- **Le score ISR** : le score ISR du portefeuille avait atteint **3,18** sur 5 ;
- **Le score ISR de son univers** était de **2,81** sur 5;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%**.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Compartiment, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Compartiment et de son univers ISR. Leur performance respective au 29 décembre 2023 a été la suivante :

- **Les émissions financées sur les scopes 1 et 2** : les émissions financées sur les scopes 1 et 2 représentaient **66,36** tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR, dont les émissions financées s'élevaient **96,31** tonnes d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires ;
- **La part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violant au moins des 10 principes du Pacte mondial**: la part faisant l'objet des controverses était de **0%** par rapport à son univers dont la part était de **0,69%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et 29 décembre 2023.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Compartiment.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Non applicable.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Indicateur d'incidence négative	Elément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
<b>Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement</b>						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	7334,67 Teq CO2	5534,01 Teq CO2	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.  Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur	Notation ESG <sup>1</sup> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production ». Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz ; Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financés suivi pour les fonds éligibles au label ISR ;  <u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille .
		Taux de couverture = 86,69%	Taux de couverture = 97,62%			
		Emissions de GES de niveau 2	2831,77 Teq CO2	2305,91 Teq CO2		
		Taux de couverture = 86,69%	Taux de couverture = 97,62%			
		Emissions de GES de niveau 3	59517,17 Teq CO2	46823,84 Teq CO2		
		Taux de couverture = 86,69%	Taux de couverture = 97,62%			

<sup>1</sup> La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

			69683,612 Teq CO2	54663,76 Teq CO2	les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	<p>Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p> <p>Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz</p>
		<b>Emissions totales de GES</b>	Taux de couverture = 86,69%	Taux de couverture = 97,62%		
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)		511,66 (Teq CO2/million d'EUR)	578,39 Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	<p>Politique d'Engagement sur le volet climat.</p> <p>Politique de Vote sur le Say on Climate.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI)</p>
			Taux de couverture = 86,69%	Taux de couverture = 97,62%		
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)		925,68 (Teq CO2/million d'EUR)	832,14 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ;</p> <p>Politique d'Engagement sur le volet climat.</p> <p>Politique de Vote sur le Say on Climate.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
			Taux de couverture = 86,69%	Taux de couverture = 97,62%		
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		0,08%	0,07%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	<p>Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz.</p> <p>Politique d'Engagement sur le volet climat ;</p> <p>Politique de Vote sur le Say on Climate.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
			Taux de couverture = 86,16%	Taux de couverture = 98,07%		
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie		- Part d'énergie non renouvelable consommée = 62,30%	- Part d'énergie non renouvelable consommée = 65,36%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ;</p> <p>Analyse de controverses sur cet enjeu ;</p> <p>Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
			Taux de couverture = 87,52%	Taux de couverture = 77,69%		
			- Part d'énergie non-renouvelable produite = 25,78%	- Part d'énergie non-renouvelable produite = 55,81%		
			Taux de couverture = 21,82%	Taux de couverture = 13,30%		
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique		0,42 (GWh/million d'EUR)	0,31 GWh/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité »	<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ;</p> <p>Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u> convergence des indicateurs de suivi</p>
			Taux de couverture = 87,52%	Taux de couverture = 94,13%		

					disponible sur le site internet de la Société de gestion	ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,02%	1,53%		<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ;</p> <p>Analyse de controverses sur cet enjeu ;</p> <p>Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ;</p> <p>Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u> Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024) ;</p> <p>Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
			Taux de couverture = 88,48%	Taux de couverture = 98,07%		
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	959,12 (T/million d'EUR CA)	2247,30 (T/million d'EUR CA)	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et du PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR .	<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ;</p> <p>Analyse de controverses sur cet enjeu.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
			Taux de couverture = 6,51%	Taux de couverture = 16,40%		
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	278,95 (Tonnes)	1002343,59 (Tonnes)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels.</p> <p>Analyse de controverses sur ces enjeux.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
			Taux de couverture = 53,61%	Taux de couverture = 52,37%		
<b>Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption</b>						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	0%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	<p>Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ;</p> <p>Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ;</p> <p>Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs</p>
			Taux de couverture = 90,54%	Taux de couverture = 100 %		



					d'incidences négatives (PAI).
			0,35%	0,39%	Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial.  Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial).  Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires.  <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations		Taux de couverture = 88,47%	Taux de couverture = 95,59%	
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements		0,19	0,16	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion
			42,52%	42,34%	Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre.  <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres		Taux de couverture = 90,54%	Taux de couverture = 100%	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40%.  Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR.  <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées		0%	0%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion
			Taux de couverture = 90,54%	Taux de couverture = 100%	Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques.  <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
<b>Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales</b>					

Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	0%	0%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).  Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)
			Taux de couverture = 86,16%	Taux de couverture = 98,07%		
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0,05%	6,08%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Pratiques des Affaires »  Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).  <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 88,48%	Taux de couverture = 98,07%		

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 décembre 2024, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

Actif	Poids	Pays	Secteur
STMICROELECTRONICS NV RegS	4,5%	Singapour	Technologies de l'information
LEG PROPERTIES BV RegS	3,7%	Allemagne	Immobilier
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	3,5%	France	
SAFRAN SA RegS	3,4%	France	Industrie
RAG-STIFTUNG RegS	3,2%	Allemagne	Matériaux
SCHNEIDER ELECTRIC SE MTN RegS	3,1%	Etats Unis	Industrie
AMADEUS IT GROUP SA RegS	3,1%	Espagne	Consommation discrétionnaire
PRYSMIAN	3,0%	Italie	Industrie
GAZTRANSPORT & TECHNIGAZ SA	2,8%	France	Pétrole et gaz
IBERDROLA FINANZAS SAU RegS	2,6%	Espagne	Services aux collectivités
NEXI SPA RegS	2,4%	Italie	Finance
BE SEMICONDUCTOR IND. RegS	2,2%	Pays-Bas	Technologies de l'information
ACCOR SA RegS	2,1%	France	Consommation discrétionnaire
SNAM SPA RegS	2,1%	Italie	Services aux collectivités
FNAC DARTY SA RegS	2,1%	France	Consommation discrétionnaire

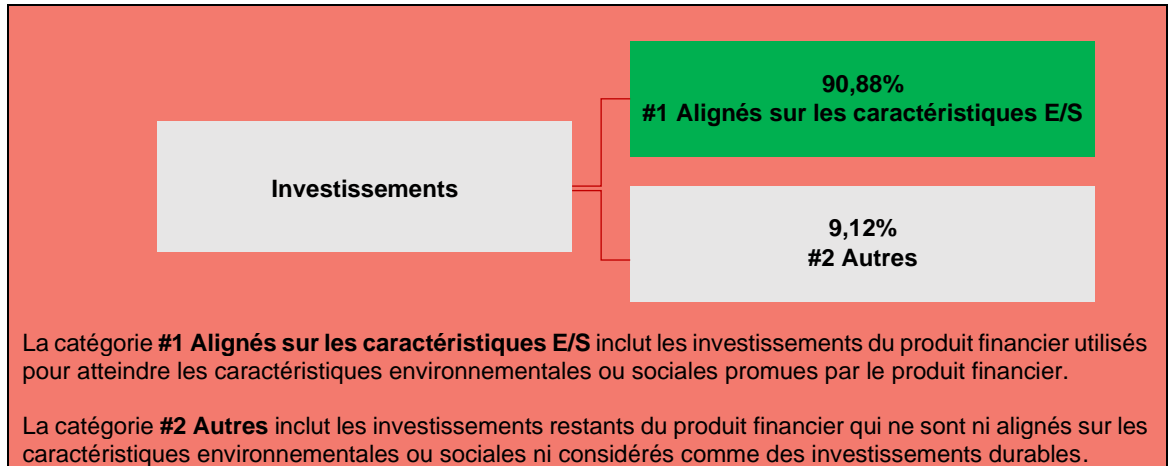
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation des actifs ?



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Au 31 décembre 2024, le Fonds a **90,88%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (**#1 Alignés avec les caractéristiques E/S**).

Le Fonds a **9,12%** de son actif net appartenant à la poche **#2 Autres**. Celle-ci est constituée de :

- 0,08% de liquidités ;
- 0% de dérivés ;
- 9,05% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG ;
- 0% d'instruments monétaires de court terme.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche **#1 Alignés avec les caractéristiques E/S** ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche **#2 Autres**, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum liquidités et de produits dérivés.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31 décembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

OFI INVEST EUROPEAN CONVERTIBLE BOND	
Industrie	18,0%
Consommation discrétionnaire	12,0%
Finance	11,9%
Services aux collectivités	11,8%
Technologies de l'information	9,0%
Santé	8,2%
Soins de santé	7,5%
Pétrole et gaz	5,9%
Matériaux	5,7%
Immobilier	3,7%
Autre	3,5%
Services de communication	3,0%



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

### ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>2</sup> ?

<sup>2</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

**Oui**

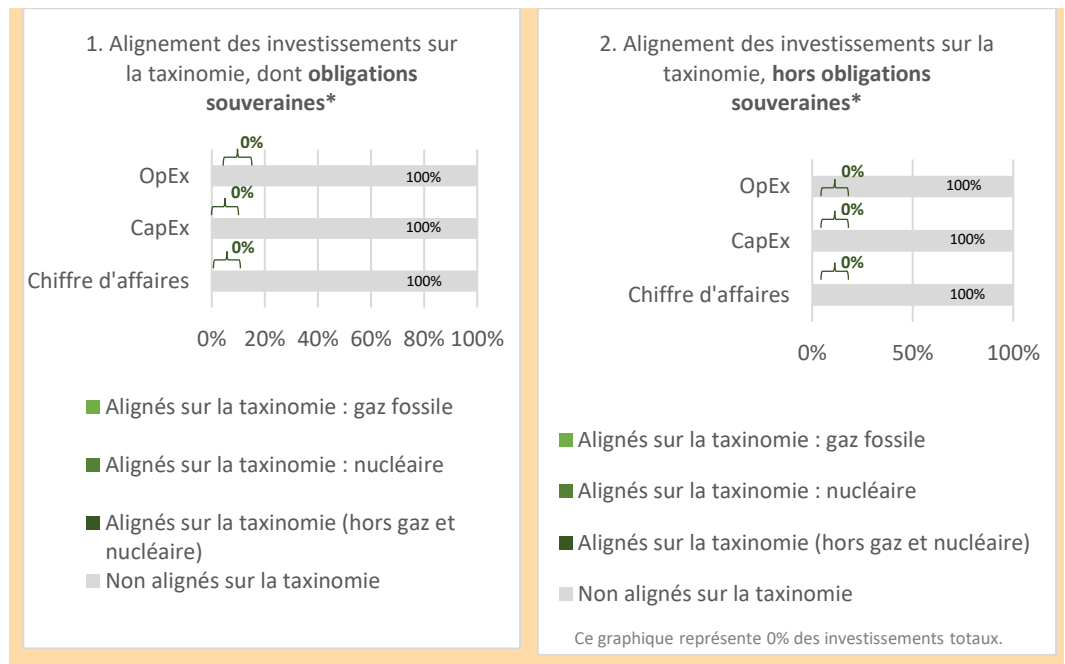
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

**Non**

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 31 décembre 2024, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 31 décembre 2024, la part d'investissements alignés sur la taxinomie est restée nulle.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



**Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable.



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?**

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des instruments monétaires de court terme
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

Non applicable.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
Ofi Invest Precious Metals

Identifiant d'entité juridique :  
9695006JSN03RE8RMG80

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_\_ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_\_ %

**Non**

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_\_ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ofi Invest Precious Metals (ci-après le « **Compartiment** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place la démarché systématique liée à l'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, ce Compartiment a investi de façon à s'exposer à l'indice « Basket Precious Metals Strategy Index » composé des métaux suivants : l'or, l'argent, la platine et le palladium. La Société de gestion a également effectué le calcul de l'empreinte carbone, ceci afin d'estimer la quantité de certificats de compensation nécessaires pour compenser cette émission. Enfin, 20% d'émetteurs publics les plus en retard dans la gestion des enjeux ESG, appartenant à la catégorie dite « sous-surveillance » ont été exclus de l'univers d'investissement du Compartiment.

### ● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au 31 décembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment ont été les suivantes :

#### **Concernant le mécanisme de compensation Carbone :**

- **Les émissions de gaz à effet de serre (GES)** associées au panier de matières premières composant l'indice sont de **273 014,885 tonnes** de CO<sub>2</sub> ;
- **La quantité de certificats de compensation carbone volontaire certifiés (VER) acquis pour compenser l'émission de GES** est au nombre de **35 915** , ce qui a représenté **une compensation de 13,15%** des émissions du Compartiment .

#### **Pour la partie de l'actif investie en obligations d'Etats de l'OCDE :**

- **La note ESG** : la note ESG du portefeuille pour les émetteurs publics atteint **8,04** sur 10 et celle de son indicateur de référence est **7,80** ;
- **Le pourcentage d'émetteurs publics les plus en retard en ESG exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Compartiment .

### ● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 29 décembre 2023, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment ont été les suivantes :

#### **Concernant le mécanisme de compensation Carbone :**

- **Les émissions de gaz à effet de serre (GES)** associées au panier de matières premières composant l'indice étaient de **380 842,12 tonnes** de CO<sub>2</sub> ;
- **La quantité de certificats de compensation carbone volontaire certifiés (VER) acquis pour compenser l'émission de GES** était au nombre de **56 427**, ce qui a représenté **une compensation de 14,82%** des émissions du Compartiment .

#### **Pour la partie de l'actif investie en obligations d'Etats de l'OCDE :**

- **La note ESG** : la note ESG du portefeuille pour les émetteurs publics a atteint **7,57** sur 10 et celle de son indicateur de référence était **6,87** ;
- **Le pourcentage d'émetteurs publics les plus en retard en ESG exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et 29 décembre 2023.

### ● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Non applicable.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Indicateur d'incidence négative	Elément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b>						
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	162,76 (Teq CO2/million d'EUR)	178,49 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation MSCI des Etats : Prise en compte de l'intensité des GES dans l'exposition aux risques environnementaux, dans le sous facteur : « performance environnementale » (point de données « intensité des GES/Endance »).  <u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 100%		
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	0,00	0,00		Notation ESG propriétaire des Etats (non émergents) : cet indicateur est pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Emploi et marché du travail ». Cette notation applique un malus pour les Etats sur la liste de Freedom House mise à jour annuellement dans son rapport sur les libertés (civile et politique) dans le monde, et pour ceux qui n'ont pas aboli la peine de mort. Notation ESG propriétaire des Etats émergents : cet indicateur est pris en compte dans : le score « Libertés civiles » attribué par l'ONG Freedom House (mesure le niveau des libertés civiles dans un pays : absence d'esclavage et de travail forcé, absence
			Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 100%		



						<p>de torture et de mise à mort ; droit à la liberté et à la sécurité, à un procès équitable, à la défense personnelle, à la vie privée ; liberté de conscience, d'expression, de réunion et d'association...).</p> <p>Notation MSCI des États : Prise en compte des violations des normes sociales dans le sousfacteur : « Wellness (bien être) » (point de données « Droits des travailleurs ») et « Libertés civiles et politiques » (points de données : droits politiques, libertés civiles).</p>
--	--	--	--	--	--	--

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 décembre 2024, les principaux investissements du Compartiment ont été les suivants :

Actif	Poids	Pays	Secteur
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG SI	15,8%	France	
BFT FRANCE MONETAIRE CT ISR - I2 E	15,5%	France	
LOREAL SA MTN RegS	8,9%	France	Soins de santé
TORONTO-DOMINION BANK/THE RegS	4,4%	Canada	Finance
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL MTN RegS	4,4%	France	Finance
AYVENS SA RegS	4,4%	France	Industrie
BMW FINANCE NV MTN RegS	4,3%	Germany	Consommation discrétionnaire
UNICREDIT SPA MTN RegS	4,2%	Italy	Finance
BANCO SANTANDER SA RegS	3,3%	Spain	Finance
SNAM SPA MTN RegS	3,2%	Italy	Services aux collectivités
MIZUHO FINANCIAL GROUP INC MTN RegS	3,2%	Japan	Finance
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL MTN RegS	3,2%	France	Finance
SOCIETE GENERALE SA RegS	2,9%	France	Finance
VINCI SA MTN RegS	2,3%	France	Industrie
ING GROEP NV RegS	2,2%	Netherlands	Finance

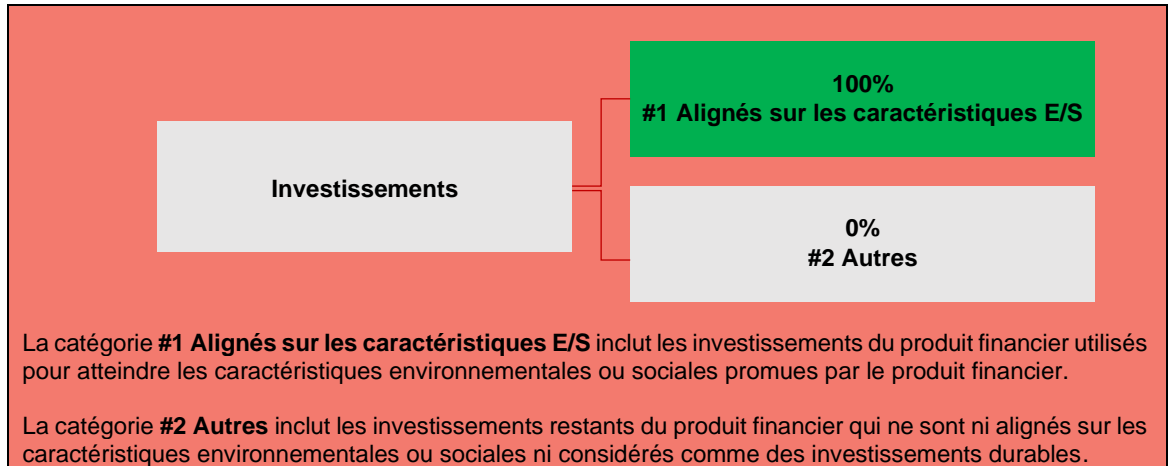
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation des actifs ?



Au 31 décembre 2024, le Compartiment a **100%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (**#1 Alignés avec les caractéristiques E/S**).

Le Compartiment a **0%** de son actif net appartenant à la poche **#2 Autres**. Celle-ci est constituée de :

- **0%** de liquidités ;
- **0%** de produits dérivés.

Le Compartiment a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du Compartiment appartenant à la poche **#1 Alignés avec les caractéristiques E/S** ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche **#2 Autres** sera constitué de liquidités et de produits dérivés.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

## ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31 décembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

OFI INVEST PRECIOUS METALS	
Finance	35,7%
Autre	31,4%
Consommation discrétionnaire	9,4%
Soins de santé	8,9%
Industrie	6,6%
Services aux collectivités	5,8%
Technologies de l'information	2,2%



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

**Oui**

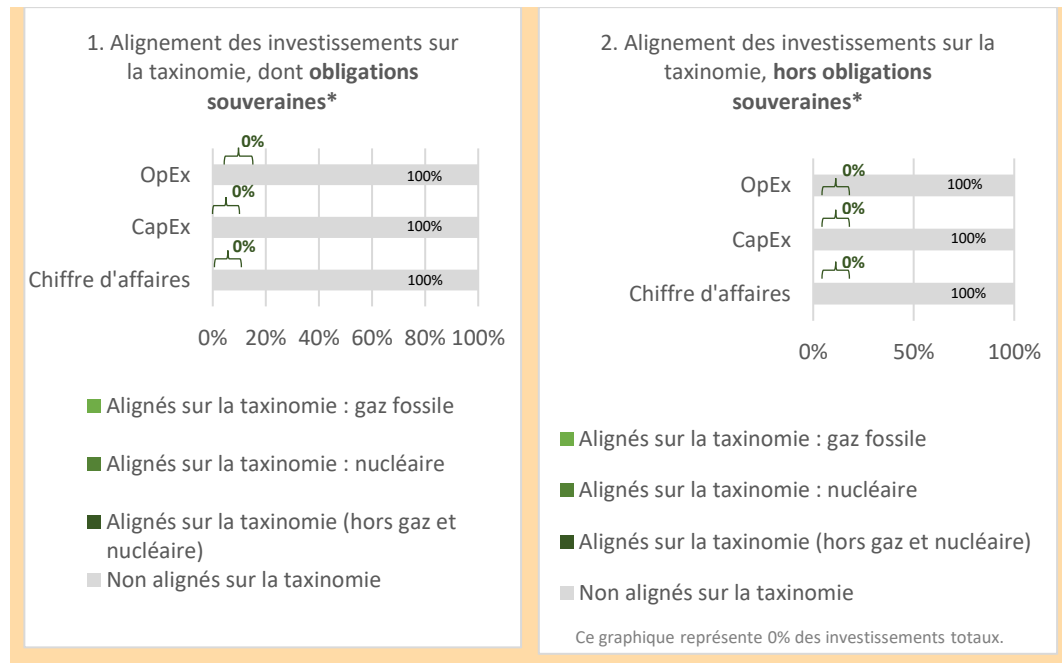
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

**Non**

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 31 décembre 2024, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 31 septembre 2024, part des investissements du Fonds alignés sur la taxinomie de l'UE est restée nulle.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



**Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable.



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?**

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

Non applicable.

● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
Ofi Invest Energy Strategic Metals

Identifiant d'entité juridique :  
549300XBYCO2IL1W8162

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_\_ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_\_ %

**Non**

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_\_ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ofi Invest Energy Strategic Metals (ci-après le « **Compartiment** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place la démarche systématique liée à l'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, ce Compartiment a investi de façon à s'exposer aux métaux dont l'utilisation a été considérée par la Société de gestion comme stratégique à la réalisation de la transition énergétique. Il s'est focalisé en particulier sur les métaux indispensables à la réalisation des technologies bas carbone (aluminium, plomb, or, palladium, platine, argent, nickel, zinc et cuivre). Enfin, 20% d'émetteurs publics les plus en retard dans la gestion des enjeux ESG, appartenant à la catégorie dite « sous-surveillance », ont été exclus de l'univers d'investissement du Compartiment.

### ● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au 31 décembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment ont été les suivantes :

#### **Concernant le mécanisme de compensation Carbone :**

- **Les émissions de gaz à effet de serre (GES)** associées au panier de matières premières composant l'indice sont de **363 994,35 tonnes** de CO<sub>2</sub> ;
- **La quantité de certificats de compensation carbone volontaire certifiés (VER) acquis pour compenser l'émission de GES** est au nombre de **30 531**, ce qui a représenté **une compensation de 8,39%** des émissions du Compartiment.

#### **Pour la partie de l'actif investie en obligations d'Etats de l'OCDE :**

- **La note ESG** : la note ESG du portefeuille pour les émetteurs publics atteint **8,04** sur 10 et celle de son indicateur de référence est **7,8** ;
- **Le pourcentage d'émetteurs publics les plus en retard en ESG exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Compartiment.

### ● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 29 décembre 2023, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment ont été les suivantes :

#### **Concernant le mécanisme de compensation Carbone :**

- **Les émissions de gaz à effet de serre (GES)** associées au panier de matières premières composant l'indice étaient de **283 242,14 tonnes** de CO<sub>2</sub> ;
- **La quantité de certificats de compensation carbone volontaire certifiés (VER) acquis pour compenser l'émission de GES** était au nombre de **27 173**, ce qui a représenté **une compensation de 9,59%** des émissions du Compartiment.

#### **Pour la partie de l'actif investie en obligations d'Etats de l'OCDE :**

- **La note ESG** : la note ESG du portefeuille pour les émetteurs publics a atteint **7,40** sur 10 et celle de son indicateur de référence était **6,87** ;
- **Le pourcentage d'émetteurs publics les plus en retard en ESG exclues appartenant à la catégorie « sous-surveillance »** : **20%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et 29 décembre 2023.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Compartiment.

### ● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Non applicable.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Indicateur d'incidence négative	Elément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux</b>					
Environnement	15. Intensité de GES	162,76 (Teq CO2/million d'EUR)	179,24 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation MSCI des Etats : Prise en compte de l'intensité des GES dans l'exposition aux risques environnementaux, dans le sous facteur : « performance environnementale » (point de données « intensité des GES/Endance »).  <u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
		Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 100%		
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	0,00	0,00		Notation ESG propriétaire des Etats (non émergents) : cet indicateur est pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Emploi et marché du travail ». Cette notation applique un malus pour les Etats sur la liste de Freedom House mise à jour annuellement dans son rapport sur les libertés (civile et politique) dans le monde, et pour ceux qui n'ont pas aboli la peine de mort. Notation ESG propriétaire des Etats émergents : cet indicateur est pris en compte dans : le score « Libertés civiles » attribué par l'ONG Freedom House (mesure le niveau des libertés civiles dans un pays : absence d'esclavage et de travail forcé, absence
		Taux de couverture = 100%	Taux de couverture = 97,81%		

						<p>de torture et de mise à mort ; droit à la liberté et à la sécurité, à un procès équitable, à la défense personnelle, à la vie privée ; liberté de conscience, d'expression, de réunion et d'association...).</p> <p>Notation MSCI des États : Prise en compte des violations des normes sociales dans le sousfacteur : « Wellness (bien être) » (point de données « Droits des travailleurs ») et « Libertés civiles et politiques » (points de données : droits politiques, libertés civiles).</p>
--	--	--	--	--	--	--

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 décembre 2024, les principaux investissements du Compartiment ont été les suivants :

Actif	Poids	Pays	Secteur
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG SI	15,8%	France	
BFT FRANCE MONETAIRE CT ISR - I2 E	15,5%	France	
LOREAL SA MTN RegS	8,9%	France	Soins de santé
TORONTO-DOMINION BANK/THE RegS	4,4%	Canada	Finance
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL MTN RegS	4,4%	France	Finance
AYVENS SA RegS	4,4%	France	Industrie
BMW FINANCE NV MTN RegS	4,3%	Germany	Consommation discrétionnaire
UNICREDIT SPA MTN RegS	4,2%	Italy	Finance
BANCO SANTANDER SA RegS	3,3%	Spain	Finance
SNAM SPA MTN RegS	3,2%	Italy	Services aux collectivités
MIZUHO FINANCIAL GROUP INC MTN RegS	3,2%	Japan	Finance
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL MTN RegS	3,2%	France	Finance
SOCIETE GENERALE SA RegS	2,9%	France	Finance
VINCI SA MTN RegS	2,3%	France	Industrie
ING GROEP NV RegS	2,2%	Netherlands	Finance

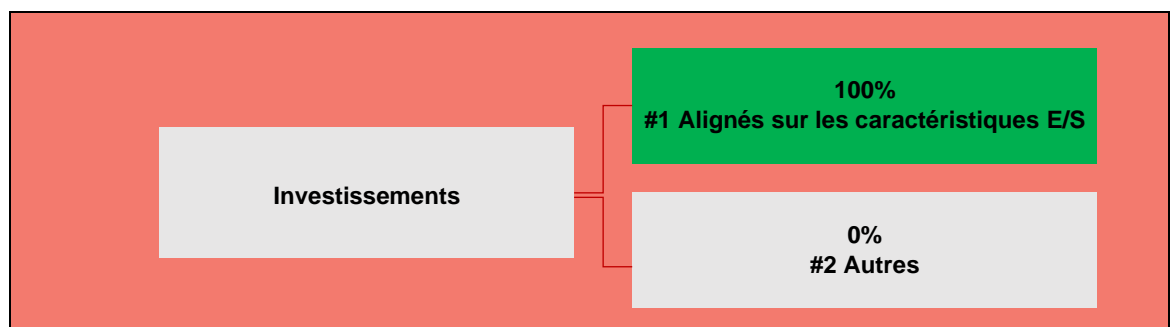
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation des actifs ?





Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 **Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Au 31 décembre 2024, le Compartiment a **100%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Compartiment a **0%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 0% de liquidités ;
- 0% de produits dérivés ;

Le Compartiment a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du Compartiment appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres sera constitué de liquidités et de produits dérivés.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31 décembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

OFI ENERGY STRATEGIC METALS	
Finance	35,7%
Autre	31,4%
Consommation discrétionnaire	9,4%
Soins de santé	8,9%
Industrie	6,6%
Services aux collectivités	5,8%
Technologies de l'information	2,2%



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

### ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?

Oui

- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

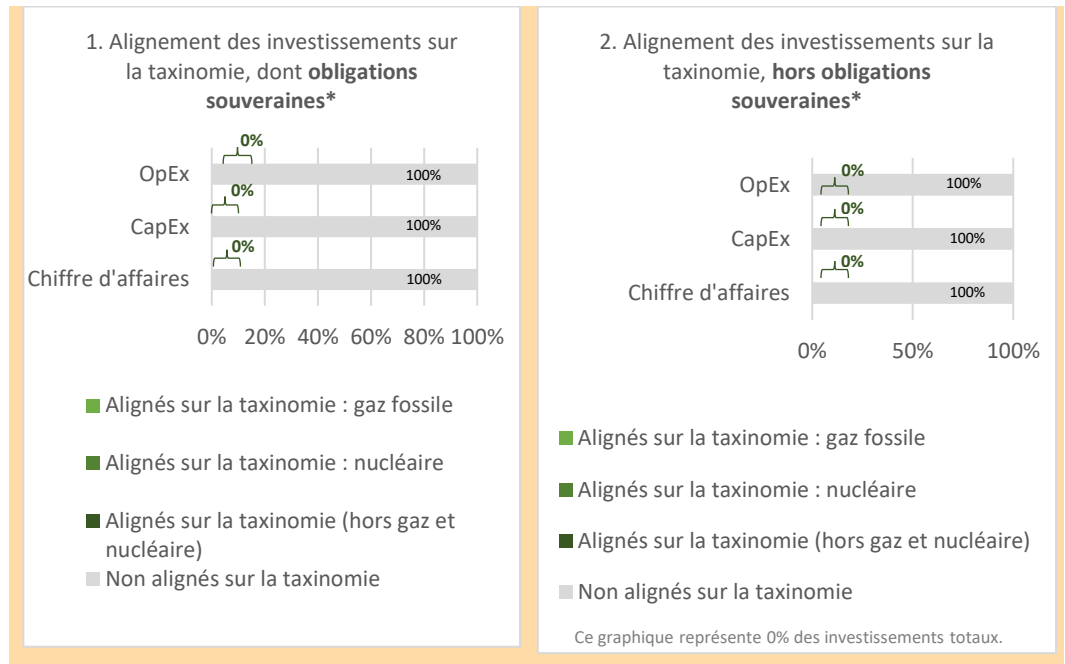
Non

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 31 décembre 2024, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 31 décembre 2024, part des investissements du Fonds alignés sur la taxinomie de l'UE est restée nulle.



Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

#### ● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

#### ● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

#### ● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

#### ● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

# Comptes Annuels au 31 décembre 2024

## La liste des compartiments au 31 décembre 2024

### **OFI INVEST ESG EURO EQUITY**

Devise de comptabilité : EUR

Taux de change utilisé pour la tenue de la comptabilité : 1,0000

### **OFI INVEST ESG EURO EQUITY SMART BETA**

Devise de comptabilité : EUR

Taux de change utilisé pour la tenue de la comptabilité : 1,0000

### **OFI INVEST ESG EURO CREDIT SHORT TERM**

Devise de comptabilité : EUR

Taux de change utilisé pour la tenue de la comptabilité : 1,0000

### **OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE**

Devise de comptabilité : EUR

Taux de change utilisé pour la tenue de la comptabilité : 1,0000

### **OFI INVEST ESG EUROPEAN CONVERTIBLE BOND**

Devise de comptabilité : EUR

Taux de change utilisé pour la tenue de la comptabilité : 1,0000

### **OFI INVEST PRECIOUS METALS**

Devise de comptabilité : EUR

Taux de change utilisé pour la tenue de la comptabilité : 1,0000

### **OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS**

Devise de comptabilité : EUR

Taux de change utilisé pour la tenue de la comptabilité : 1,0000

## La liste des compartiments ouverts et des compartiments fermés au cours de l'exercice

Néant.



**GLOBAL SICAV**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2024**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2024**

**GLOBAL SICAV**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A  
COMPARTIMENTS  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT  
22, rue Vernier  
75017 PARIS

Aux actionnaires,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments GLOBAL SICAV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé :

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

### **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

*Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.*

---

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

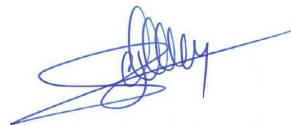


- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

2025.03.27 17:59:21 +0100



## Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-
<b>Titres financiers</b>	<b>239 609 215,41</b>
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>215 600 550,00</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	215 600 550,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>24 004 275,49</b>
OPCVM	24 004 275,49
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
<b>Dépôts (F)</b>	-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>4 389,92</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
<b>Prêts (I)</b>	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>239 609 215,41</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>8 251 211,45</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>11 941 337,66</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)</b>	<b>20 192 549,11</b>
<b>Total Actif I+II</b>	<b>259 801 764,52</b>

(\*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

## Bilan Passif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	245 157 845,69
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	3 311 021,20
<b>Capitaux propres</b>	<b>248 468 866,89</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>-</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>248 468 866,89</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>-</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>11 171 420,82</b>
<b>Emprunts (C)</b>	<b>-</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D</b>	<b>11 171 420,82</b>
<b>Autres passifs :</b>	
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>161 476,81</b>
<b>Concours bancaires</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>161 476,81</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>259 801 764,52</b>

(\*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

## Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières</b>	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	6 979 638,67
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	612 075,03
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>7 591 713,70</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-2,05
<b>Sous-total Charges sur opérations financières</b>	<b>-2,05</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>7 591 711,65</b>
<b>Autres produits :</b>	<b>-</b>
Retrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
<b>Autres charges :</b>	<b>-1 804 855,21</b>
Frais de gestion de la société de gestion	-1 804 855,21
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-1 804 855,21</b>
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B</b>	<b>5 786 856,44</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>509 671,87</b>
<b>Sous-total Revenus nets I = C+D</b>	<b>6 296 528,31</b>

## Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros (suite)

	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus et moins-values réalisées	2 841 392,59
Frais de transactions externes et frais de cession	-18 940,87
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
<b>Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>2 822 451,72</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>7 280 383,52</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F</b>	<b>10 102 835,24</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-15 994 873,34
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	0,29
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
<b>Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)</b>	<b>-15 994 873,05</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>2 906 530,70</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H</b>	<b>-13 088 342,35</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>3 311 021,20</b>

## ANNEXE

### RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le Compartiment devra investir de façon à s'exposer à l'indice « Basket Energy Strategic Metals Index », composé des métaux suivants Aluminium, Plomb, Palladium, Platine, Argent, Nickel, Zinc, Cuivre, dont l'utilisation est considérée par le Comité d'Investissement du Groupe Ofi invest comme stratégique pour la réalisation de la transition énergétique.

La stratégie d'investissement consiste à gérer l'exposition à la performance des métaux dont la demande devrait augmenter selon l'analyse de l'équipe de gestion, notamment du fait de leur utilisation dans des activités durables. Les métaux, ainsi sélectionnés, seront les composants de l'indice Basket Energy Strategic Metals Index.

Une position de base acheteuse est constituée à partir de contrats d'échange de flux financiers (swaps) sur l'indice Basket Energy Strategic Metals Index. Cet indice est composé de contrats à terme sur les métaux suivant sélectionnés avec la répartition suivante :

14% Aluminium, 8% Plomb, 8% Palladium, 14% Platine, 14% Argent, 14% Nickel, 14% Zinc, 14% Cuivre (Ces données sont datées du 1er janvier 2023, elles évolueront conformément à la méthodologie de l'indice). Le rebalancement technique de l'indice entre ces différents composants est effectué tous les trimestres.

Cette pondération sera revue une fois par an par un comité d'investissement, qui pourra décider d'une modification de la composition de l'indice auquel le Compartiment est exposé. Le Comité pourra notamment décider d'ajouter des composants à l'indice, d'en retirer, ou de modifier les pondérations, dans les limites fixées par le prospectus.

Le Comité se réunira au plus tard courant novembre. Il réalisera un compte rendu de ses délibérations qui sera publié sur le site internet de la Société de Gestion au plus tard dans la première semaine de décembre. L'ensemble des modifications de l'indice y sera détaillé. Les modifications ne seront implémentées que le dernier jour ouvré du mois de l'année.

Le Comité sera composé des membres de l'équipe de gestion, d'au moins un membre de l'équipe d'Ofi invest Asset Management en charge de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) et d'au moins un membre de l'équipe de gestion des risques d'Ofi invest Asset Management.

Le Comité pourra par ailleurs inviter des membres extérieurs, dont les compétences techniques peuvent éclairer les délibérations.

La liste des marchés n'est pas limitative. Pour plus d'informations sur l'indice utilisé, l'investisseur est invité à se rapprocher de la Société de Gestion Ofi invest Asset Management.

Les contrats à terme sur matières premières pourront être cotés dans diverses devises, dès lors afin de couvrir l'indice contre le risque de change, une stratégie de neutralisation de l'effet de change est effectuée de manière systématique une fois par jour.

L'indice Basket Energy Strategic Metals Index devra respecter les règles de diversification suivantes :

- 35% maximum de l'actif pour un produit sous-jacent ou un groupe de produits sous-jacents corrélés (ci-après « l'actif dérogatoire ») ;
- 20% maximum de l'actif pour les autres produits ou groupe de produits sous-jacents corrélés ;
- De ce fait sans attendre le rebalancement trimestriel ou la tenue du Comité Annuel, si le poids d'un des métaux devait dépasser la limite de 20% maximum de l'actif ou de 35% pour « l'actif dérogatoire », un rebalancement exceptionnel interviendra et ramènera la pondération de chaque métal à sa valeur définie lors du dernier rebalancement trimestriel. Ce rebalancement exceptionnel sera effectué sur une période de 10 jours.

Les sous-jacents, qui peuvent composer les indices, ont été retenus pour leur représentativité de l'ensemble des métaux précités. La liste des marchés n'est pas limitative. Pour plus d'informations sur la composition des indices utilisés, l'investisseur est invité à se rapprocher de la Société de Gestion Ofi Invest Asset Management.

L'objectif d'exposition du Compartiment est de 100%.

Pour l'action RFC USD H, la Société de Gestion veillera à ce que l'action soit couverte contre le risque de change à tout moment au moins à 95%, l'objectif étant de couvrir la totalité de cette classe d'actions ; l'attention des souscripteurs est toutefois attirée sur le fait qu'il pourra subsister un risque de change résiduel. Toutes les charges découlant de ces opérations de couverture seront supportées par l'action RFC USD H.

Par ailleurs, bien qu'il ne possède pas physiquement ces métaux, le Compartiment souhaite s'impliquer quant aux émissions des gaz responsables du changement climatique émis lors de la production de ces métaux, en mettant en place un mécanisme de compensation des émissions carbone.

Au-delà de la prise en compte du risque de durabilité lors de la constitution du portefeuille en ne sélectionnant que des métaux dont l'utilisation est considérée par le Comité d'Investissement du Groupe Ofi invest comme stratégique pour la réalisation de la transition énergétique, la Société de Gestion souhaite aussi prendre en compte les externalités négatives liés à la production des métaux sous-jacent à sa performance. Pour ce faire, Ofi invest Asset Management effectue un calcul de l'empreinte carbone tenant compte de la composition de la stratégie, afin de déterminer le montant des émissions associées au panier de matières premières qui compose l'indice. Ceci afin d'estimer la quantité de certificats de compensation carbone volontaires certifiés (VER) pour compenser l'émission carbone.

La Société de Gestion effectue une fois par an un calcul de l'empreinte carbone attribuable aux sous-jacents du portefeuille (scopes 1 et 2) sur la base d'une méthodologie propriétaire. L'intégralité de cette méthodologie est disponible sur demande auprès de la Société de Gestion. Pour rappel et conformément à ce document, le scope 3 est exclu du calcul et la méthodologie présente un certain nombre de limites (détaillées par suivante).

La définition des différents périmètres (scopes) est la suivante :

- Émissions directes de GES (ou SCOPE 1) : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme producteur des métaux comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- Émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) : Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation productrice des métaux.
- Émissions indirectes non reprises dans le scope 2 (ou SCOPE 3) qui se produisent dans la chaîne de valeur de l'entreprise déclarante, y compris les émissions en amont et en aval.

## Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022 <sup>(26)</sup>	27/01/2022 <sup>(27)</sup>
<b>Actif net</b>				
en EUR	248 468 866,89	210 751 453,38	217 284 221,66	22 150 000,00
<b>Nombre de titres</b>				
Catégorie d'actions XL	3 298,6148	3 117,1719	3 705,5760	443,0000
Catégorie d'actions I	1 813,3559	1 518,6584	727,1674	-
Catégorie d'actions R	16 655,1867	9 572,1997	873,0643	-
Catégorie d'actions RF	19 720,4494	19 607,0407	6 163,6873	-
Catégorie d'actions RFC USD H	231,0000	195,2369	-	-
Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS A	112 309,5925	12 945,0000	-	-
<b>Valeur liquidative unitaire</b>				
Catégorie d'actions XL en EUR	41 460,95	40 802,57	47 867,52	50 000,00
Catégorie d'actions I en EUR	39 514,12	39 035,52	45 968,37 <sup>(28)</sup>	-
Catégorie d'actions R en EUR	792,24	789,60	938,05 <sup>(29)</sup>	-
Catégorie d'actions RF en EUR	788,01	779,25	918,57 <sup>(30)</sup>	-
Catégorie d'actions RFC USD H en USD	986,82 <sup>(31)</sup>	955,16 <sup>(32)(33)</sup>	-	-
Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS A en EUR	98,80	98,51 <sup>(34)</sup>	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>				
Catégorie d'actions XL en EUR	-	-	-	-
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-
Catégorie d'actions RFC USD H en EUR	-	-	-	-
Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS A en EUR	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)</b>				
Catégorie d'actions XL en EUR	-	-	-	-
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-
Catégorie d'actions RFC USD H en EUR	-	-	-	-
Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS A en EUR	-	-	-	-



## Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices (suite)

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022 <sup>(26)</sup>	27/01/2022 <sup>(27)</sup>
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>				
Catégorie d'actions XL en EUR	-	-	-	-
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-
Catégorie d'actions RFC USD H en EUR	-	-	-	-
Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS A en EUR	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>				
Catégorie d'actions XL en EUR	2 840,68	-6 528,17	-3 311,03	-
Catégorie d'actions I en EUR	2 560,55	-6 410,11	-6 974,69	-
Catégorie d'actions R en EUR	44,48	-137,42	-91,35	-
Catégorie d'actions RF en EUR	50,29	-128,83	-140,15	-
Catégorie d'actions RFC USD H en EUR	142,09	-149,53	-	-
Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS A en EUR	5,52	-4,65	-	-

(26) Premier exercice

(27) Date de création

(28) La catégorie d'actions I a été créée le 03/05/2022 avec une valeur nominale de EUR 50 000,00.

(29) La catégorie d'actions R a été créée le 08/06/2022 avec une valeur nominale de EUR 1 000,00.

(30) La catégorie d'actions RF a été créée le 03/05/2022 avec une valeur nominale de EUR 1 000,00.

(31) Valeur liquidative (en USD) est contrevalorisée à EUR 952,99.

(32) Valeur liquidative (en USD) est contrevalorisée à EUR 864,67.

(33) La catégorie d'actions RFC USD H a été créée le 17/03/2023 avec une valeur nominale de USD 1 000,00, contrevalorisée à EUR 939,36.

(34) La catégorie d'actions U a été créée le 05/09/2023 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

## **CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)**

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

### **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Le Compartiment s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du Compartiment est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré à Paris, à l'exception des jours de bourse en demi session à Londres et des jours fériés en France, aux USA, en Grande-Bretagne et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

Le Compartiment valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

## Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

### Instruments financiers

#### Titres de capital

Néant

#### Titres de créance négociables (TCN)

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

#### Instruments du marché monétaire

- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché.
- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois, sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire.

#### Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

### Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1, III, du Code monétaire et financier

#### Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

### Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

### Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable

### Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

### Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

### Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

En cas de notation non disponible, le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

L'équipe « Analyse Crédit » de la société de gestion émet ses opinions et notations sur la base des éléments quantitatifs et qualitatifs analysés et des données recueillies auprès de sources fiables (les fournisseurs de données comptables et de marché reconnus sur la place, les données publiées par les émetteurs, échanges avec les directions financières et générales des émetteurs). L'approche top-down/bottom-up fondamentale est utilisée. Le contexte sectoriel est pris en compte ainsi que la stratégie de l'entreprise, sa politique financière et la performance opérationnelle et financière.

Les notes obtenues consistent en des notations long terme avec des perspectives. La procédure précise une correspondance court-terme de ces notations ainsi que le risque de défaillance de l'émetteur.

### Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Les Total Return Swaps figurent au hors-bilan pour leur valeur nominale.

### Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

### Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le Compartiment a opté pour la comptabilisation frais exclus.

### Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat du Compartiment, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net, tout OPC inclus, ne peut être supérieur à :

- 0,93% TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions I
- 1,81% TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions R et UFF Energy Strategic Metals A
- 0,55% TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions XL
- 1,03% TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions RF et RFC USD H

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- les contributions dues pour la gestion du Compartiment en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPVCM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

### Affectation des sommes distribuables

#### Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

#### Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

L'Assemblée Générale décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

### Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

### Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

### Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

## Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>210 751 453,38</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	148 102 141,97
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-102 999 163,57
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	5 786 856,44
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 822 451,72
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-15 994 873,05
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>248 468 866,89</b>

## Souscriptions rachats

<b>Catégorie d'actions XL</b>	
Actions émises	2 022,4903
Actions rachetées	1 841,0474
<b>Catégorie d'actions I</b>	
Actions émises	750,0387
Actions rachetées	455,3412
<b>Catégorie d'actions R</b>	
Actions émises	11 195,4952
Actions rachetées	4 112,5082
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
Actions émises	5 843,3713
Actions rachetées	5 729,9626
<b>Catégorie d'actions RFC USD H</b>	
Actions émises	131,0000
Actions rachetées	95,2369
<b>Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS A</b>	
Actions émises	102 124,5925
Actions rachetées	2 760,0000

## Commissions

<b>Catégorie d'actions XL</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie d'actions I</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie d'actions R</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie d'actions RF</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie d'actions RFC USD H</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS A</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00

## Caractéristiques des différentes catégories d'actions

### FR0014005WK6 - OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS XL

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR0014008NM5 - OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS I

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR0014008NN3 - OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS R

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR0014008NO1 - OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS RF

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR001400FXJ1 - OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS RFC USD H

Devise :	USD	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Oui	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR001400J4N9 - OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS UFF ENERGY STRATEGIC METALS A

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

## Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>

## Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	215 601	215 601	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	11 941	-	-	-	11 941



## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

<b>Ventilation par nature de taux</b> Montants exprimés en milliers	<b>Exposition</b> +/-	<b>Taux fixe</b> +/-	<b>Taux variable ou révisable</b> +/-	<b>Taux indexé</b> +/-	<b>Autre ou sans contrepartie de taux</b> +/-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>NA</b>	<b>215 601</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11 941</b>

<b>Ventilation par durée résiduelle</b> Montants exprimés en milliers	<b>0-3 mois</b> +/-	<b>3 mois-1 an</b> +/-	<b>1-3 ans</b> +/-	<b>3-5 ans</b> +/-	<b>&gt;5 ans</b> +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	215 601	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	11 941	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

<b>Ventilation par durée résiduelle</b>	<b>0-3 mois</b>	<b>3 mois-1 an</b>	<b>1-3 ans</b>	<b>3-5 ans</b>	<b>&gt;5 ans</b>
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>227 542</b>	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché des devises

<b>Ventilation par devise</b>	<b>USD</b>			
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché des devises (suite)

<b>Ventilation par devise</b>	<b>USD</b>				
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>0</b>	-	-	-	-

## Exposition directe aux marchés de crédit

<b>Ventilation par la notation des investissements</b>	<b>Investment Grade</b>	<b>Non Investment Grade</b>	<b>Non notés</b>
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	215 601	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>	<b>215 601</b>	-	-

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	8 240	
Collatéral espèces	8 240	
<i>Société Générale</i>	2 460	
<i>Goldman Sachs</i>	990	
<i>JP Morgan</i>	4 790	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	11 941	
<i>Société Générale</i>	11 941	
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds		Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
<i>Société de gestion</i>	<i>Pays de domiciliation du fonds</i>				
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D				
<i>OFI INVEST AM</i>	<i>France</i>		<i>Monétaire</i>	<i>EUR</i>	<i>24 004</i>
<b>Total</b>					<b>24 004</b>

## Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2024
<b>Créances</b>	
Collatéral espèces versé	8 240 000,00
Vente à règlement différé	11 211,45
<b>Total créances</b>	<b>8 251 211,45</b>
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-161 392,82
Provision commission de mouvement	-83,99
<b>Total dettes</b>	<b>-161 476,81</b>
<b>Total</b>	<b>8 089 734,64</b>

## Frais de gestion

<b>Catégorie d'actions XL</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,53
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions I</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,91
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions R</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,79
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,01
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions RFC USD H</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,02
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS A</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,81
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital
Néant

## Engagements reçus et donnés (suite)

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
<b>Total</b>	<b>-</b>

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
FRO000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	5 161,00	4 651,09	24 004 275,49

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024
<b>Catégorie d'actions XL</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>3 836 618,69</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>3 836 618,69</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>3 836 618,69</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	3 836 618,69
<b>Total</b>	<b>3 836 618,69</b>

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2024
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
<b>Catégorie d'actions I</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>1 731 469,75</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>1 731 469,75</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>1 731 469,75</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	1 731 469,75
<b>Total</b>	<b>1 731 469,75</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
<b>Catégorie d'actions R</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>199 287,04</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>199 287,04</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>199 287,04</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	199 287,04
<b>Total</b>	<b>199 287,04</b>

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2024
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>359 578,88</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>359 578,88</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>359 578,88</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	359 578,88
<b>Total</b>	<b>359 578,88</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
<b>Catégorie d'actions RFC USD H</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>4 784,08</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>4 784,08</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>4 784,08</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	4 784,08
<b>Total</b>	<b>4 784,08</b>



## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2024
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
<b>Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS A</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>164 789,87</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>164 789,87</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>164 789,87</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	164 789,87
<b>Total</b>	<b>164 789,87</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024
<b>Catégorie d'actions XL</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>5 533 714,37</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>5 533 714,37</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>5 533 714,37</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	5 533 714,37
<b>Total</b>	<b>5 533 714,37</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	3 298,6148
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
<b>Catégorie d'actions I</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>2 911 730,13</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>2 911 730,13</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>2 911 730,13</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	2 911 730,13
<b>Total</b>	<b>2 911 730,13</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	1 813,3559
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
<b>Catégorie d'actions R</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>541 559,00</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>541 559,00</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>541 559,00</b>

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2024
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	541 559,00
<b>Total</b>	<b>541 559,00</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	16 655,1867
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>632 206,45</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>632 206,45</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>632 206,45</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	632 206,45
<b>Total</b>	<b>632 206,45</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	19 720,4494
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
<b>Catégorie d'actions RFC USD H</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>28 039,93</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>28 039,93</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>28 039,93</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	28 039,93
<b>Total</b>	<b>28 039,93</b>

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2024
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	231,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
<b>Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS A</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>455 585,36</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>455 585,36</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>455 585,36</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	455 585,36
<b>Total</b>	<b>455 585,36</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	112 309,5925
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>				-	-
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations convertibles en actions</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Titres de créances</b>				<b>215 600 550,00</b>	<b>86,77</b>
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				215 600 550,00	86,77
BOT 0% 08/01/2025	Admin. publique	EUR	62 000 000,00	61 970 860,00	24,94
BTF 0% 05/03/2025	Admin. publique	EUR	10 000 000,00	9 953 500,00	4,01
BTF 0% 19/02/2025	Admin. publique	EUR	18 000 000,00	17 933 580,00	7,22
BTF 0% 22/01/2025	Admin. publique	EUR	65 000 000,00	64 901 850,00	26,12
BTF 0% 29/01/2025	Admin. publique	EUR	1 000 000,00	997 960,00	0,40
FRENCH REPUBLIC 0% 05/02/2025	Admin. publique	EUR	60 000 000,00	59 842 800,00	24,08
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>				<b>24 004 275,49</b>	<b>9,66</b>
<i>OPCVM</i>				24 004 275,49	9,66
OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	Finance/Assurance	EUR	5 161,00	24 004 275,49	9,66
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
<b>Dépôts</b>				-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
<b>Prêts</b>				-	-
<b>Emprunts</b>				-	-

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Autres actifs éligibles</b>				-	-
<b>Autres passifs éligibles</b>				-	-
<b>Total</b>				<b>239 604 825,49</b>	<b>96,43</b>

## L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
<b>Total</b>	-	-		-		-

## L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				
<b>Total Actions</b>		-	-	-
<b>Taux d'intérêts</b>				
<b>Total Taux d'intérêts</b>		-	-	-
<b>Change</b>				
<b>Total Change</b>		-	-	-
<b>Crédit</b>				
<b>Total Crédit</b>		-	-	-
<b>Autres expositions</b>				
<b>Swaps</b>				
SWAP BASKET PRECIOUS METALS GOLDMAN SACHS	-32 335 873	-	1 390 404,37	-32 335 873,99
SWAP BASKET PRECIOUS METALS JP MORGAN	-136 666 806	-	5 876 511,15	-136 666 806,22
SWAP BASKET PRECIOUS METALS SG	-90 800 444	-	3 904 505,30	-90 800 444,68
<b>Sous-Total Swaps</b>		-	<b>11 171 420,82</b>	<b>-259 803 124,89</b>
<b>Total Autres expositions</b>		-	<b>11 171 420,82</b>	<b>-259 803 124,89</b>

## L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
OACT 25/01/2031 USD/EUR	4 230,28	-	USD	212 772,77	EUR	-208 542,49
OACT 25/01/2031 USD/EUR	141,19	-	USD	7 909,25	EUR	-7 768,06
OACT 25/01/2031 USD/EUR	18,45	-	USD	6 752,18	EUR	-6 733,73
<b>Total</b>	<b>4 389,92</b>	<b>-</b>		<b>227 434,20</b>		<b>-223 044,28</b>

### L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				
<b>Total Actions</b>		-	-	-
<b>Taux d'intérêts</b>				
<b>Total Taux d'intérêts</b>		-	-	-
<b>Change</b>				
<b>Total Change</b>		-	-	-
<b>Crédit</b>				
<b>Total Crédit</b>		-	-	-
<b>Autres expositions</b>				
<b>Total Autres expositions</b>		-	-	-

## Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	239 604 825,49
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'actions émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-11 171 420,82
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'actions émises	4 389,92
Autres actifs (+)	20 192 549,11
Autres passifs (-)	-161 476,81
Passifs de financement (-)	-
<b>Total = actif net</b>	<b>248 468 866,89</b>



**COMPTES ANNUELS**  
**29 décembre 2023**

## Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

### BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022 <sup>(32)</sup>
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>206 691 638,63</b>	<b>210 244 015,79</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	-	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	<b>182 445 500,00</b>	<b>183 774 300,00</b>
Négoциés sur un marché réglementé ou assimilé	182 445 500,00	183 774 300,00
Titres de créances négociables	182 445 500,00	183 774 300,00
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>19 228 738,62</b>	<b>19 269 035,41</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	19 228 738,62	19 269 035,41
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	<b>5 017 400,01</b>	<b>7 200 680,38</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	5 017 400,01	7 200 680,38
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>186 748,52</b>	<b>54 528,44</b>
Opérations de change à terme de devises	170 239,22	-
Autres	16 509,30	54 528,44
<b>Comptes financiers</b>	<b>10 323 972,18</b>	<b>14 767 866,06</b>
Liquidités	10 323 972,18	14 767 866,06
<b>Total de l'actif</b>	<b>217 202 359,33</b>	<b>225 066 410,29</b>

(32) Premier exercice

## Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

### BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022 <sup>(32)</sup>
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	<b>244 766 615,28</b>	<b>235 568 903,80</b>
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-37 482 939,15	-17 255 499,83
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	<b>3 467 777,25</b>	<b>-1 029 182,31</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>210 751 453,38</b>	<b>217 284 221,66</b>
(= Montant représentatif de l'actif net)		
<b>Instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>6 450 905,95</b>	<b>7 782 188,63</b>
Opérations de change à terme de devises	169 308,36	-
Autres	6 281 597,59	7 782 188,63
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>217 202 359,33</b>	<b>225 066 410,29</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

(32) Premier exercice

## Hors bilan (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022 <sup>(32)</sup>
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	<b>205 614 919,70</b>	<b>210 381 042,43</b>
AUTRE	205 614 919,70	210 381 042,43
ACHAT - SWAP - SWAP BASKET PRECIOUS METALS JP MORGAN	138 394 165,21	210 381 042,43
ACHAT - SWAP - SWAP BASKET PRECIOUS METALS SG	67 220 754,49	-
Autres engagements	-	-

(32) Premier exercice

## Compte de résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022 <sup>(32)</sup>
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	580 445,78	-481,30
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	4 854 135,42	35 546,07
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>5 434 581,20</b>	<b>35 064,77</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	-	9 118,34
Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>-</b>	<b>9 118,34</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>5 434 581,20</b>	<b>25 946,43</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 519 937,44	606 670,07
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>3 914 643,76</b>	<b>-580 723,64</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-446 866,51	-448 458,67
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>3 467 777,25</b>	<b>-1 029 182,31</b>

(32) Premier exercice

## ANNEXE

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le Compartiment s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du Compartiment est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré à Paris, à l'exception des jours de bourse en demi session à Londres et des jours fériés en France, aux USA, en Grande-Bretagne et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

Le Compartiment valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

### Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

#### Instruments financiers

##### Titres de capital

Néant

##### Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la société de gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

##### Instruments du marché monétaire

- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché.
- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois, sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire.

##### Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

**Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L211-1,III, du Code monétaire et financier**

**Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé**

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

**Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)**

- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

**Acquisitions et cessions temporaires de titres**

Non applicable

**Dépôts**

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

**Devises**

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

**Description des engagements hors-bilan**

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Les Total Return Swaps figurent au hors-bilan pour leur valeur nominale.

**Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes**

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

**Option retenue en matière de comptabilisation des frais**

Le Compartiment a opté pour la comptabilisation frais exclus.

**Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes**

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat du Compartiment, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net, tout OPC inclus, ne peut être supérieur à :

- 0,93% TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions I
- 1,81% TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions R et UFF Energy Strategic Metals A
- 0,55% TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions XL
- 1,03% TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions RF et RFC USD H

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- les contributions dues pour la gestion du Compartiment en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPVCM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

### Affectation des sommes distribuables

#### Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

#### Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

L'Assemblée Générale décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.



## Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022 <sup>(32)</sup>
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>217 284 221,66</b>	-
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	170 311 796,48	261 401 516,53
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-136 093 862,03	-37 565 500,55
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	850 356,25	28 405,50
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-	-305 248,09
Plus-values réalisées sur contrats financiers	42 405 904,34	33 525 585,74
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-86 803 832,70	-46 719 084,66
Frais de transaction	-15 107,81	-10 366,12
Différences de change	-1 140,60	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 081 754,40	308 956,57
Différence d'estimation exercice N	1 390 710,97	
Différence d'estimation exercice N - 1	308 956,57	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-2 183 280,37	7 200 680,38
Différence d'estimation exercice N	5 017 400,01	
Différence d'estimation exercice N - 1	7 200 680,38	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 914 643,76	-580 723,64
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>210 751 453,38</b>	<b>217 284 221,66</b>

(32) Premier exercice

## Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
<b>Actif</b>		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
<b>Titres de créances</b>	<b>182 445 500,00</b>	<b>86,57</b>
Les titres négociables à court terme	182 445 500,00	86,57
Les titres négociables à moyen terme	-	-
<b>Passif</b>		
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
<b>Hors-bilan</b>		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	205 614 919,70	97,56

## Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	182 445 500,00	86,57	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	10 323 972,18	4,90
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	182 445 500,00	86,57	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	10 323 972,18	4,90	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par devise

	USD	%		%		%		%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	170 239,22	0,08	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2023
<b>Créances</b>	
Achat à terme de devises	170 239,22
Vente à règlement différé	8 652,61
Souscriptions à recevoir	7 856,69
<b>Total créances</b>	<b>186 748,52</b>
<b>Dettes</b>	
Contrepartie achat à terme de devises	-169 308,36
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-102 328,35
Collatéral espèces reçu	-5 750 000,00
Rachats à payer	-429 269,24
<b>Total dettes</b>	<b>-6 450 905,95</b>
<b>Total</b>	<b>-6 264 157,43</b>

## Souscriptions rachats

<b>Catégorie d'actions XL</b>	
Actions émises	2 284,5811
Actions rachetées	2 872,9852
<b>Catégorie d'actions I</b>	
Actions émises	1 010,9533
Actions rachetées	219,4623
<b>Catégorie d'actions R</b>	
Actions émises	12 083,3984
Actions rachetées	3 384,2630
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
Actions émises	20 721,7984
Actions rachetées	7 278,4450
<b>Catégorie d'actions RFC USD H</b>	
Actions émises	195,2369 <sup>(33)</sup>
Actions rachetées	-
<b>Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS A</b>	
Actions émises	12 945,0000 <sup>(34)</sup>
Actions rachetées	-

(33) La catégorie d'actions RFC USD H a été créée le 17/03/2023.

(34) La catégorie d'actions U a été créée le 05/09/2023.

## Commissions

<b>Catégorie d'actions XL</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie d'actions I</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie d'actions R</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie d'actions RFC USD H</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS A</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## Frais de gestion

<b>Catégorie d'actions XL</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions I</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,88
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions R</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,76
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,98
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions RFC USD H</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,98 <sup>(35)</sup>
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

## Frais de gestion (suite)

Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS A		
Pourcentage de frais de gestion fixes		1,81 <sup>(36)</sup>
Commission de performance (frais variables)		-
Rétrocession de frais de gestion		-

(35) La catégorie d'actions RFC USD H ayant été créée le 17/03/2023, le taux présenté a été annualisé.

(36) La catégorie d'actions U ayant été créée le 05/09/2023, le taux présenté a été annualisé.

## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Collatéral espèces reçu JP MORGAN : € 4 450 000

Collatéral espèces reçu SG : € 1 300 000

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
Néant				
<b>Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie</b>				
<b>Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan</b>				
Néant				
<b>Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine</b>				
Néant				
<b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
FRO000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	4 297,1745	4 474,74	19 228 738,62

## Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-	-	-

## Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022 <sup>(32)</sup>
<b>Catégorie d'actions XL</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2 349 173,76	-814 787,36 <sup>(37)</sup>
<b>Total</b>	<b>2 349 173,76</b>	<b>-814 787,36</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 349 173,76	-814 787,36
<b>Total</b>	<b>2 349 173,76</b>	<b>-814 787,36</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie d'actions I</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	861 953,62	-173 074,03 <sup>(38)</sup>
<b>Total</b>	<b>861 953,62</b>	<b>-173 074,03</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	861 953,62	-173 074,03
<b>Total</b>	<b>861 953,62</b>	<b>-173 074,03</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie d'actions R</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	40 657,26	-7 429,60 <sup>(39)</sup>
<b>Total</b>	<b>40 657,26</b>	<b>-7 429,60</b>

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022 <sup>(32)</sup>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	40 657,26	-7 429,60
<b>Total</b>	<b>40 657,26</b>	<b>-7 429,60</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie d'actions RF</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	206 313,73	-33 891,32 <sup>(40)</sup>
<b>Total</b>	<b>206 313,73</b>	<b>-33 891,32</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	206 313,73	-33 891,32
<b>Total</b>	<b>206 313,73</b>	<b>-33 891,32</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie d'actions RFC USD H</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2 258,50 <sup>(41)</sup>	-
<b>Total</b>	<b>2 258,50</b>	-
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 258,50	-
<b>Total</b>	<b>2 258,50</b>	-
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-



## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022 <sup>(32)</sup>
<b>Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS A</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	7 420,38 <sup>(42)</sup>	-
<b>Total</b>	<b>7 420,38</b>	-
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	7 420,38	-
<b>Total</b>	<b>7 420,38</b>	-
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

(32) Premier exercice

(37) Le fonds et la catégorie d'actions XL ont été créés le 27/01/2022.

(38) La catégorie d'actions I a été créée le 03/05/2022.

(39) La catégorie d'actions R a été créée le 08/06/2022.

(40) La catégorie d'actions RF a été créée le 03/05/2022.

(41) La catégorie d'actions RFC USD H a été créée le 17/03/2023.

(42) La catégorie d'actions U a été créée le 05/09/2023.

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022 <sup>(32)</sup>
<b>Catégorie d'actions XL</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-22 698 628,84	-11 454 515,75 <sup>(43)</sup>
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-22 698 628,84</b>	<b>-11 454 515,75</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-22 698 628,84	-11 454 515,75
<b>Total</b>	<b>-22 698 628,84</b>	<b>-11 454 515,75</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	3 117,1719	3 705,5760
Distribution unitaire	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022 <sup>(32)</sup>
<b>Catégorie d'actions I</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-10 596 734,96	-4 898 695,94 <sup>(44)</sup>
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-10 596 734,96</b>	<b>-4 898 695,94</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-10 596 734,96	-4 898 695,94
<b>Total</b>	<b>-10 596 734,96</b>	<b>-4 898 695,94</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	1 518,6584	727,1674
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie d'actions R</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 356 119,33	-72 332,50 <sup>(45)</sup>
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-1 356 119,33</b>	<b>-72 332,50</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 356 119,33	-72 332,50
<b>Total</b>	<b>-1 356 119,33</b>	<b>-72 332,50</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	9 572,1997	873,0643
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie d'actions RF</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 732 296,50	-829 955,64 <sup>(46)</sup>
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-2 732 296,50</b>	<b>-829 955,64</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2 732 296,50	-829 955,64
<b>Total</b>	<b>-2 732 296,50</b>	<b>-829 955,64</b>

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022 <sup>(32)</sup>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	19 607,0407	6 163,6873
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie d'actions RFC USD H</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-31 453,25 <sup>(47)</sup>	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-31 453,25</b>	<b>-</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-31 453,25	-
<b>Total</b>	<b>-31 453,25</b>	<b>-</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	195,2369	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS A</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-67 706,27 <sup>(48)</sup>	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-67 706,27</b>	<b>-</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-67 706,27	-
<b>Total</b>	<b>-67 706,27</b>	<b>-</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	12 945,0000	-
Distribution unitaire	-	-

(32) Premier exercice

(43) Le fonds et la catégorie d'actions XL ont été créés le 27/01/2022.

(44) La catégorie d'actions I a été créée le 03/05/2022.

(45) La catégorie d'actions R a été créée le 08/06/2022.

(46) La catégorie d'actions RF a été créée le 03/05/2022.

(47) La catégorie d'actions RFC USD H a été créée le 17/03/2023.

(48) La catégorie d'actions U a été créée le 05/09/2023.

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022 <sup>(32)</sup>	27/01/2022 <sup>(49)</sup>
<b>Actif net</b>			
en EUR	210 751 453,38	217 284 221,66	22 150 000,00
<b>Nombre de titres</b>			
Catégorie d'actions XL	3 117,1719	3 705,5760	443,0000
Catégorie d'actions I	1 518,6584	727,1674	-
Catégorie d'actions R	9 572,1997	873,0643	-
Catégorie d'actions RF	19 607,0407	6 163,6873	-
Catégorie d'actions RFC USD H	195,2369	-	-
Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS A	12 945,0000	-	-
<b>Valeur liquidative unitaire</b>			
Catégorie d'actions XL en EUR	40 802,57	47 867,52	50 000,00
Catégorie d'actions I en EUR	39 035,52	45 968,37 <sup>(50)</sup>	-
Catégorie d'actions R en EUR	789,60	938,05 <sup>(51)</sup>	-
Catégorie d'actions RF en EUR	779,25	918,57 <sup>(52)</sup>	-
Catégorie d'actions RFC USD H en USD	955,16 <sup>(53)(54)</sup>	-	-
Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS A en EUR	98,51 <sup>(55)</sup>	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>			
Catégorie d'actions XL en EUR	-	-	-
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-
Catégorie d'actions RFC USD H en EUR	-	-	-
Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS A en EUR	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>			
Catégorie d'actions XL en EUR	-	-	-
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-
Catégorie d'actions RFC USD H en EUR	-	-	-
Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS A en EUR	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>			
Catégorie d'actions XL en EUR	-	-	-
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-
Catégorie d'actions RFC USD H en EUR	-	-	-
Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS A en EUR	-	-	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022 <sup>(32)</sup>	27/01/2022 <sup>(49)</sup>
<b>Capitalisation unitaire</b>			
Catégorie d'actions XL en EUR	-6 528,17	-3 311,03	-
Catégorie d'actions I en EUR	-6 410,11	-6 974,69	-
Catégorie d'actions R en EUR	-137,42	-91,35	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-128,83	-140,15	-
Catégorie d'actions RFC USD H en EUR	-149,53	-	-
Catégorie d'actions UFF ENERGY STRATEGIC METALS A en EUR	-4,65	-	-

(32) Premier exercice

(49) Date de création

(50) La catégorie d'actions I a été créée le 03/05/2022 avec une valeur nominale de EUR 50 000,00.

(51) La catégorie d'actions R a été créée le 08/06/2022 avec une valeur nominale de EUR 1 000,00.

(52) La catégorie d'actions RF a été créée le 03/05/2022 avec une valeur nominale de EUR 1 000,00.

(53) Valeur liquidative (en USD) est contrevalorisée à EUR 864,67.

(54) La catégorie d'actions RFC USD H a été créée le 17/03/2023 avec une valeur nominale de USD 1 000,00, contrevalorisée à EUR 939,36.

(55) La catégorie d'actions U a été créée le 05/09/2023 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

## Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>Dépôts</b>			-	-
<b>Instruments financiers</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées</b>			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Titres de créances</b>			<b>182 445 500,00</b>	<b>86,57</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			182 445 500,00	86,57
Titres de créances négociables			182 445 500,00	86,57
BTF 0% 04/01/2024	EUR	40 000 000,00	39 996 000,00	18,98
BTF 0% 13/03/2024	EUR	18 000 000,00	17 874 000,00	8,48
BTF 0% 14/02/2024	EUR	5 000 000,00	4 979 000,00	2,36
BTF 0% 17/01/2024	EUR	45 000 000,00	44 937 000,00	21,32
BTF 0% 28/02/2024	EUR	45 000 000,00	44 743 500,00	21,23
BTF 0% 31/01/2024	EUR	30 000 000,00	29 916 000,00	14,19
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>			<b>19 228 738,62</b>	<b>9,12</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			19 228 738,62	9,12
OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	EUR	4 297,1745	19 228 738,62	9,12
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-

## Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>			-	-
<b>Contrats financiers</b>			<b>5 017 400,01</b>	<b>2,38</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			5 017 400,01	2,38
EQJPM/217,702,911.69	EUR	-138 394 165,21	3 377 171,92	1,60
EQS SG	EUR	-67 220 754,49	1 640 228,09	0,78
<b>Autres instruments financiers</b>			-	-
<b>Créances</b>			<b>186 748,52</b>	<b>0,09</b>
<b>Dettes</b>			<b>-6 450 905,95</b>	<b>-3,06</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>10 323 972,18</b>	<b>4,90</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>210 751 453,38</b>	<b>100,00</b>

## Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-
<b>Titres financiers</b>	<b>237 492 857,02</b>
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>228 686 169,13</b>
Négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	228 686 169,13
Non négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	-
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	-
Négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	-
Non négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	-
Négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	-
Non négo-ciées sur un marché régle-menté ou assimilé	-
<b>Titres de créances (D)</b>	-
Négo-ciés sur un marché régle-menté ou assimilé	-
Non négo-ciés sur un marché régle-menté ou assimilé	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>8 806 687,89</b>
OPCVM	8 806 687,89
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
<b>Dépôts (F)</b>	-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	-
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
<b>Prêts (I)</b>	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>237 492 857,02</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>429 802,83</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>293 581,35</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)</b>	<b>723 384,18</b>
<b>Total Actif I+II</b>	<b>238 216 241,20</b>

(\*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.



## Bilan Passif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	164 654 560,36
Report à nouveau sur revenu net	8 027,43
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	57 514 365,80
Résultat net de l'exercice	15 898 616,57
<b>Capitaux propres</b>	<b>238 075 570,16</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>-</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>238 075 570,16</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>-</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>-</b>
<b>Emprunts (C)</b>	<b>-</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D</b>	<b>-</b>
<b>Autres passifs :</b>	
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>140 671,04</b>
<b>Concours bancaires</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>140 671,04</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>238 216 241,20</b>

(\*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

## Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières</b>	
Produits sur actions	8 110 721,12
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	11 648,68
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>8 122 369,80</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-565,67
<b>Sous-total Charges sur opérations financières</b>	<b>-565,67</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>8 121 804,13</b>
<b>Autres produits :</b>	-
Retrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
<b>Autres charges :</b>	<b>-1 564 938,56</b>
Frais de gestion de la société de gestion	-1 564 938,56
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-1 564 938,56</b>
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B</b>	<b>6 556 865,57</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-758 396,53</b>
<b>Sous-total Revenus nets I = C+D</b>	<b>5 798 469,04</b>

## Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros (suite)

	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus et moins-values réalisées	16 384 755,38
Frais de transactions externes et frais de cession	-289 055,65
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
<b>Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>16 095 699,73</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-1 828 142,65</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F</b>	<b>14 267 557,08</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-4 993 314,16
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-5 761,88
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
<b>Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)</b>	<b>-4 999 076,04</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>831 666,49</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H</b>	<b>-4 167 409,55</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>15 898 616,57</b>

## ANNEXE

### RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le Compartiment met en œuvre une approche fondée notamment sur une analyse extra-financière des sociétés composant son indicateur de référence, qui permet de déterminer les pondérations des titres dans le portefeuille. Cette approche permet au gérant de projeter les valeurs et leurs rendements escomptés sur une perspective de long terme.

Du fait de son éligibilité au Plan d'Epargne en Actions et à l'article 209-0 A du Code général des impôts, le Compartiment est en permanence investi, au minimum à 90% de son actif net en actions de sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union Européenne.

Le portefeuille sera toutefois, en application de la stratégie de gestion, exposé au minimum à 60% aux actions de la zone euro.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille.

L'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance.

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;
- Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impacts environnementaux, lutte contre la corruption...), Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services ;
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée, Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.

Selon l'analyse de la Société de Gestion, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constituent des zones de risque qui peuvent avoir des impacts financiers significatifs sur les émetteurs et donc sur leur durabilité. Par ailleurs, les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie de croissance des réponses aux enjeux du développement durable créent des opportunités qui participent à leur développement économique. Dans ce sens, l'analyse ESG complète et enrichit l'analyse financière traditionnelle.

L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus importants pour ce secteur. A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de Gouvernance (G).

Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants et de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités.

La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités.

Cette note ESG est calculée sur 10.

Ces notes peuvent faire l'objet :

- D'éventuels malus lié à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés ;
- D'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.

Les notes ESG des sociétés sont utilisées pour établir un score ISR correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son super secteur ICB (niveau 2). Le score ISR est établi sur une échelle de 0.5 à 5 – le niveau de 5 correspondant à la note meilleure ESG du secteur.

## Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Actif net</b>					
en EUR	238 075 570,16	255 398 958,47	268 364 574,30	421 199 970,04	377 524 814,34
<b>Nombre de titres</b>					
Catégorie d'actions C	220 703,1888	265 460,7944	319 990,6875	371 505,8223	449 980,9535
Catégorie d'actions D	616 529,0205	719 320,8907	879 231,9794	1 519 464,8394	1 610 521,3551
Catégorie d'actions N-D	729 526,8501	791 004,4406	992 283,7988	1 086 385,7302	1 074 378,4129
Catégorie d'actions OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY EI C EUR	-	-	-	500,0000	500,0000
Catégorie d'actions R	42 548,4958	42 537,7203	45 662,5045	47 263,5470	78 980,8227
Catégorie d'actions RF	1,0000	1,0000	8,5823	1,0000	1,0000
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
Catégorie d'actions C en EUR	174,36	163,85	137,97	164,07	137,92
Catégorie d'actions D en EUR	116,67	111,56	95,45	115,15	97,47
Catégorie d'actions N-D en EUR	166,84	159,33	136,21	164,63	139,08
Catégorie d'actions OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY EI C EUR en EUR	-	-	-(1)	136,03(2)	114,35
Catégorie d'actions R en EUR	139,59	132,13	112,07	134,23	113,65
Catégorie d'actions RF en EUR	146,94	138,54	116,25	138,48	115,69
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie d'actions C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N-D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY EI C EUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie d'actions C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions D en EUR	2,25	2,10	1,72	1,35	0,76
Catégorie d'actions N-D en EUR	4,94	4,57	3,90	3,54	2,39
Catégorie d'actions OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY EI C EUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-

## Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices (suite)

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>					
Catégorie d'actions C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N-D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY EI C EUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>					
Catégorie d'actions C en EUR	3,33	3,05	2,44	1,92	1,06
Catégorie d'actions D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N-D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY EI C EUR en EUR	-	-	-	1,59	0,87
Catégorie d'actions R en EUR	1,66	1,56	1,16	0,66	0,13
Catégorie d'actions RF en EUR	2,30	3,05	1,87	2,47	1,46

(1) La catégorie d'actions EI C EUR a été supprimée le 18/02/2022.

(2) La catégorie d'actions EI C EUR a été supprimée le 21/02/2022.

## **CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020-07 MODIFIE)**

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

### **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Le Compartiment s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du Compartiment est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de ce même jour. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment s'effectue sur la base des cours de clôture de la séance de bourse du jour J et est datée de ce même jour.



Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

Le Compartiment valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

## Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

### Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières admises à la cotation d'une bourse de valeurs sont évaluées au cours de clôture.

### Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les positions sur les marchés à terme fermes et conditionnels sont évaluées au cours correspondant à l'heure de cotation prise en compte pour la valorisation des actifs sous-jacents.

### OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

### Titres de créances négociables

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

### Acquisitions et cessions temporaires de titres

Le Compartiment n'a pas vocation à réaliser des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres

### Opérations à règlement-livraison différé

Les titres achetés sur le marché à règlement différé sont valorisés à leur valeur de marché. Ils sont inscrits en portefeuille à leur date de négociation.

Les titres vendus sur le marché à règlement différé sont sortis du portefeuille dès le jour de négociation.

### Description des engagements hors-bilan

Les titres cédés à réméré font l'objet d'une inscription au hors-bilan à leur valeur contractuelle.

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

### Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

### Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le Compartiment a opté pour la comptabilisation des frais exclus.

### Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat du Compartiment, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à :

- 1,08% TTC pour les actions C et D
- 1,80% TTC pour les actions R
- 1,40% TTC pour les actions RF
- 0,10% TTC pour les actions N-D

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;
- les contributions dues pour la gestion du Compartiment en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPVCM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

### Affectation des sommes distribuables

#### Sommes distribuables afférentes au revenu net :

##### Actions C, R et RF :

La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi

##### Actions D et N-D :

La distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels ;

#### Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

L'Assemblée Générale décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

### Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

### Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

### Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

## Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>255 398 958,47</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	19 953 777,62
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-49 807 724,86
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	6 556 865,57
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	16 095 699,73
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-4 999 076,04
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-5 122 930,33
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>238 075 570,16</b>

## Souscriptions rachats

<b>Catégorie d'actions C</b>	
Actions émises	9 898,5640
Actions rachetées	54 656,1696
<b>Catégorie d'actions D</b>	
Actions émises	14 392,0000
Actions rachetées	117 183,8702
<b>Catégorie d'actions N-D</b>	
Actions émises	93 320,8321
Actions rachetées	154 798,4226
<b>Catégorie d'actions R</b>	
Actions émises	5 323,6737
Actions rachetées	5 312,8982
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
Actions émises	-
Actions rachetées	-

## Commissions

<b>Catégorie d'actions C</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie d'actions D</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie d'actions N-D</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie d'actions R</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie d'actions RF</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00

## Caractéristiques des différentes catégories d'actions

### FR0000971160 - OFI INVEST ESG EURO EQUITY C

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR0000971178 - OFI INVEST ESG EURO EQUITY D

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR0011653435 - OFI INVEST ESG EURO EQUITY N-D

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR0013275112 - OFI INVEST ESG EURO EQUITY R

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR0013308947 - OFI INVEST ESG EURO EQUITY RF

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

## Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	France +/-	Allemagne +/-	Pays-Bas +/-	Espagne +/-	Autres pays +/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	228 686	93 717	54 542	35 872	20 308	24 247
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	France +/-	Allemagne +/-	Pays-Bas +/-	Espagne +/-	Autres pays +/-
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	-	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>228 686</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>

## Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	294	-	-	-	294

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>NA</b>	-	-	-	<b>294</b>

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	294	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>294</b>	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché des devises

<b>Ventilation par devise</b>	<b>SEK</b>	<b>NOK</b>	<b>USD</b>	
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	141	89	36	-
<b>Passif</b>				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>141</b>	<b>89</b>	<b>36</b>	<b>-</b>

## Exposition directe aux marchés de crédit

<b>Ventilation par la notation des investissements</b>	<b>Investment Grade</b>	<b>Non Investment Grade</b>	<b>Non notés</b>
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-

## Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

<b>Ventilation par la notation des investissements</b> Montants exprimés en milliers	<b>Investment Grade</b> +/-	<b>Non Investment Grade</b> +/-	<b>Non notés</b> +/-
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>	-	-	-

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<b>Ventilation par contrepartie</b> Montants exprimés en milliers	<b>valeur actuelle constitutive d'une créance</b>	<b>valeur actuelle constitutive d'une dette</b>
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers		294
<i>Société Générale</i>		294
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-



## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds		Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds				
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D				
OFI INVEST AM	France		Monétaire	EUR	5 321
FR0010027102	PHITRUST ACTIVE INVESTORS FRANCE SICAV ACT D DIS				
PHITRUST ACTIVE INVESTORS	France		Actions	EUR	3 486
<b>Total</b>					<b>8 807</b>

## Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2024
<b>Créances</b>	
Vente à règlement différé	421 891,23
Souscriptions à recevoir	7 911,60
<b>Total créances</b>	<b>429 802,83</b>
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-124 911,03
Provision commission de mouvement	-12 984,01
Rachats à payer	-2 776,00
<b>Total dettes</b>	<b>-140 671,04</b>
<b>Total</b>	<b>289 131,79</b>

## Frais de gestion

<b>Catégorie d'actions C</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,08
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions D</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,08
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions N-D</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions R</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

## Frais de gestion (suite)

<b>Catégorie d'actions RF</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,43
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
<b>Total</b>	<b>-</b>

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	1 144,00	4 651,09	5 320 846,96

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024
<b>Catégorie d'actions C</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>735 723,61</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>735 723,61</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>735 723,61</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	735 723,61
<b>Total</b>	<b>735 723,61</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
<b>Catégorie d'actions D</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>1 386 168,79</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>1 386 168,79</b>
Report à nouveau	4 435,54
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>1 390 604,33</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	1 387 190,30
Report à nouveau du revenu de l'exercice	3 414,03
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>1 390 604,33</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	616 529,0205
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	2,25
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2024
<b>Catégorie d'actions N-D</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>3 605 656,33</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>3 605 656,33</b>
Report à nouveau	3 591,89
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>3 609 248,22</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	3 603 862,64
Report à nouveau du revenu de l'exercice	5 385,58
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>3 609 248,22</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	729 526,8501
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	4,94
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
<b>Catégorie d'actions R</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>70 918,01</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>70 918,01</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>70 918,01</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	70 918,01
<b>Total</b>	<b>70 918,01</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2024
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>2,30</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>2,30</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>2,30</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	2,30
<b>Total</b>	<b>2,30</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024
<b>Catégorie d'actions C</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>2 289 658,79</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>2 289 658,79</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	8 831 472,84
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>11 121 131,63</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	11 121 131,63
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>11 121 131,63</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	220 703,1888
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2024
<b>Catégorie d'actions D</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>4 320 465,47</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>4 320 465,47</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	17 506 891,20
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>21 827 356,67</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	21 827 356,67
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>21 827 356,67</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	616 529,0205
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
<b>Catégorie d'actions N-D</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>7 302 522,31</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>7 302 522,31</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	29 849 751,63
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>37 152 273,94</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	37 152 273,94
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>37 152 273,94</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	729 526,8501
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2024
<b>Catégorie d'actions R</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>354 901,83</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>354 901,83</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	1 326 220,79
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>1 681 122,62</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	1 681 122,62
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>1 681 122,62</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	42 548,4958
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>8,68</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>8,68</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	29,34
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>38,02</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	38,02
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>38,02</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	1,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>				-	-
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				<b>228 686 169,13</b>	<b>96,06</b>
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				228 686 169,13	96,06
ADIDAS NOM	Manufacture	EUR	11 000,00	2 604 800,00	1,09
ADYEN BV	IT/Communication	EUR	2 200,00	3 161 400,00	1,33
AENA SME SA	Transport	EUR	10 000,00	1 974 000,00	0,83
AIR LIQUIDE	Manufacture	EUR	24 000,00	3 766 080,00	1,58
AKZO NOBEL NV	Manufacture	EUR	42 295,00	2 451 418,20	1,03
ALLIANZ SE-NOM	Finance/Assurance	EUR	21 000,00	6 213 900,00	2,61
AMADEUS IT GROUP SA	IT/Communication	EUR	62 000,00	4 228 400,00	1,78
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	Manufacture	EUR	56 922,00	2 746 486,50	1,15
ASM INTERNATIONAL NV	Manufacture	EUR	5 033,00	2 812 440,40	1,18
ASML HOLDING N.V.	Manufacture	EUR	20 000,00	13 574 000,00	5,70
AXA SA	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	6 864 000,00	2,88
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	Finance/Assurance	EUR	550 000,00	5 198 600,00	2,18
BANCO SANTANDER SA	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	3 125 150,00	1,31
BAYERISCHE MOTORENWERKE	Manufacture	EUR	20 061,00	1 584 417,78	0,67
BNP PARIBAS	Finance/Assurance	EUR	57 170,00	3 385 607,40	1,42
BRENTAG AG	Commerce	EUR	20 500,00	1 186 540,00	0,50
BUREAU VERITAS	Science/Technologie	EUR	150 000,00	4 401 000,00	1,85
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	Manufacture	EUR	120 000,00	3 816 000,00	1,60
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	Commerce	EUR	56 000,00	4 799 200,00	2,02
COVESTRO AG	Manufacture	EUR	38 824,00	2 251 792,00	0,95
DANONE SA	Manufacture	EUR	35 000,00	2 279 200,00	0,96
DASSAULT SYSTEMES SE	IT/Communication	EUR	71 000,00	2 378 500,00	1,00
DEUTSCHE BOERSE AG	Finance/Assurance	EUR	12 986,00	2 888 086,40	1,21
DSM FIRMENICH LTD	Manufacture	EUR	40 505,00	3 958 148,60	1,66
EDENRED	Science/Technologie	EUR	77 803,00	2 470 245,25	1,04
ENEL SPA	Energie	EUR	800 000,00	5 508 800,00	2,31
ENGIE SA	Energie	EUR	212 605,00	3 254 982,55	1,37
ESSILOR LUXOTTICA SA	Manufacture	EUR	15 000,00	3 534 000,00	1,48
EVONIK INDUSTRIES AG	Manufacture	EUR	115 000,00	1 923 950,00	0,81
GEA GROUP AG	Manufacture	EUR	75 000,00	3 586 500,00	1,51
HERMES INTERNATIONAL	Manufacture	EUR	1 500,00	3 483 000,00	1,46
IBERDROLA SA	Energie	EUR	180 000,00	2 394 000,00	1,01
INDITEX	Commerce	EUR	68 256,00	3 388 227,84	1,42
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	Manufacture	EUR	103 964,00	3 264 469,60	1,37
ING GROUP NV	Finance/Assurance	EUR	150 000,00	2 269 500,00	0,95
INTESA SANPAOLO SPA	Finance/Assurance	EUR	1 510 264,00	5 834 149,83	2,45
KERING	Commerce	EUR	6 019,00	1 434 026,75	0,60
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	Commerce	EUR	61 545,00	1 938 052,05	0,81
KONINKLIJKE KPN NV	IT/Communication	EUR	753 600,00	2 648 904,00	1,11
LEGRAND	Manufacture	EUR	27 357,00	2 572 652,28	1,08



## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LOREAL SA	Manufacture	EUR	14 000,00	4 785 900,00	2,01
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Manufacture	EUR	15 000,00	9 532 500,00	4,00
MERCEDES BENZ GROUP AG	Manufacture	EUR	20 000,00	1 076 000,00	0,45
MERCK KGAA	Manufacture	EUR	26 000,00	3 637 400,00	1,53
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	Finance/Assurance	EUR	9 000,00	4 383 900,00	1,84
NESTE CORPORATION	Manufacture	EUR	112 381,00	1 362 619,63	0,57
NOKIA OYJ	Manufacture	EUR	750 000,00	3 205 875,00	1,35
NORDEA BANK ABP	Finance/Assurance	EUR	155 339,00	1 631 059,50	0,69
PERNOD RICARD	Manufacture	EUR	11 275,00	1 228 975,00	0,52
PROSUS N V	IT/Communication	EUR	90 000,00	3 451 500,00	1,45
PUMA AG	Manufacture	EUR	96 000,00	4 258 560,00	1,79
SAFRAN	Manufacture	EUR	18 000,00	3 817 800,00	1,60
SANOFI	Manufacture	EUR	37 000,00	3 468 380,00	1,46
SAP SE	IT/Communication	EUR	39 000,00	9 215 700,00	3,87
SCHNEIDER ELECTRIC SA	Manufacture	EUR	40 000,00	9 636 000,00	4,05
SEB SA	Manufacture	EUR	35 133,00	3 074 137,50	1,29
SIEMENS AG-NOM	Manufacture	EUR	18 000,00	3 394 080,00	1,43
SIEMENS HEALTHINEERS AG	Manufacture	EUR	60 000,00	3 072 000,00	1,29
SOCIETE GENERALE SA	Finance/Assurance	EUR	101 830,00	2 765 702,80	1,16
STMICROELECTRONICS NV	Manufacture	EUR	54 344,00	1 319 200,60	0,55
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Eau/Déchets	EUR	98 330,00	2 665 726,30	1,12
VINCI SA	Construction	EUR	32 000,00	3 191 680,00	1,34
WOLTERS KLUWER CVA	IT/Communication	EUR	14 000,00	2 245 600,00	0,94
WORLDLINE	Finance/Assurance	EUR	131 074,00	1 111 245,37	0,47
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations convertibles en actions</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Titres de créances</b>				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>				<b>8 806 687,89</b>	<b>3,70</b>
OPCVM				8 806 687,89	3,70
OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	Finance/Assurance	EUR	1 144,00	5 320 846,96	2,23
PHITRUST ACTIVE INVESTORS FRANCE SICAV ACT D DIS	Finance/Assurance	EUR	15 821,00	3 485 840,93	1,46
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
<b>Dépôts</b>				-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
<b>Prêts</b>				-	-
<b>Emprunts</b>				-	-
<b>Autres actifs éligibles</b>				-	-
<b>Autres passifs éligibles</b>				-	-
<b>Total</b>				<b>237 492 857,02</b>	<b>99,76</b>

## L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
<b>Total</b>	-	-		-		-

## L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				
Total Actions		-	-	-
<b>Taux d'intérêts</b>				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
<b>Change</b>				
Total Change		-	-	-
<b>Crédit</b>				
Total Crédit		-	-	-
<b>Autres expositions</b>				
Total Autres expositions		-	-	-

## L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-				

## L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				
Total Actions		-	-	-
<b>Taux d'intérêts</b>				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
<b>Change</b>				
Total Change		-	-	-
<b>Crédit</b>				
Total Crédit		-	-	-
<b>Autres expositions</b>				
Total Autres expositions		-	-	-

## Synthèse de l'inventaire

	<b>Valeur actuelle présentée au bilan</b>
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	237 492 857,02
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'actions émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'actions émises	-
Autres actifs (+)	723 384,18
Autres passifs (-)	-140 671,04
Passifs de financement (-)	-
<b>Total = actif net</b>	<b>238 075 570,16</b>

**COMPTES ANNUELS**  
**29 décembre 2023**

## Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

### BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>255 275 284,94</b>	<b>268 273 009,59</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>242 344 812,53</b>	<b>253 783 327,91</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	242 344 812,53	253 783 327,91
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>12 930 472,41</b>	<b>14 489 681,68</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	12 930 472,41	14 489 681,68
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>949,39</b>	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	949,39	-
<b>Comptes financiers</b>	<b>261 055,45</b>	<b>258 996,98</b>
Liquidités	261 055,45	258 996,98
<b>Total de l'actif</b>	<b>255 537 289,78</b>	<b>268 532 006,57</b>

## Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

### BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	<b>184 648 640,72</b>	<b>205 999 249,84</b>
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	<b>45 539 233,85</b>	<b>59 032 093,50</b>
<b>Report à nouveau (a)</b>	<b>6 645,53</b>	<b>11 856,81</b>
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	<b>19 200 098,60</b>	<b>-2 892 225,14</b>
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	<b>6 004 339,77</b>	<b>6 213 599,29</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>255 398 958,47</b>	<b>268 364 574,30</b>
(= Montant représentatif de l'actif net)		
<b>Instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>138 331,31</b>	<b>167 432,27</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	138 331,31	167 432,27
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>255 537 289,78</b>	<b>268 532 006,57</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors bilan (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-



## Compte de résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	9 830,98	1 411,94
Produits sur actions et valeurs assimilées	8 235 140,10	8 723 412,90
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>8 244 971,08</b>	<b>8 724 824,84</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	415,91	363,12
Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>415,91</b>	<b>363,12</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>8 244 555,17</b>	<b>8 724 461,72</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 486 624,82	1 908 901,88
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>6 757 930,35</b>	<b>6 815 559,84</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-753 590,58	-601 960,55
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>6 004 339,77</b>	<b>6 213 599,29</b>

## ANNEXE

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le Compartiment s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du Compartiment est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de ce même jour. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment s'effectue sur la base des cours de clôture de la séance de bourse du jour J et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

Le Compartiment valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

### Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

#### Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières admises à la cotation d'une bourse de valeurs sont évaluées au cours de clôture.

#### Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les positions sur les marchés à terme fermes et conditionnels sont évaluées au cours correspondant à l'heure de cotation prise en compte pour la valorisation des actifs sous-jacents.

#### OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

### Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables (T.C.N.) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois, sont évalués aux taux du marché relevés par les gestionnaires à l'heure de publication des taux du marché interbancaire par l'A.F.B. Le taux retenu, en l'absence de transactions significatives, est l'Euribor pour les titres à moins d'un an, le taux des BTAN (publiés par les principaux S.V.T) pour les titres à plus d'un an, majorés le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les T.C.N. dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché.

La méthode de valorisation retenue qui est conservée pendant toute la durée de détention du titre est :

- pour les instruments à coupons pluriannuels et dont le coupon annuel est déterminé selon un calcul actuariel (type obligataire) : évaluation selon la méthode actuarielle ;
- pour les instruments d'une durée inférieure à un an émis sous forme d'intérêts précomptés ou in fine : évaluation selon la méthode d'escompte de la valeur globale de remboursement sur la durée restant à courir.

### Acquisitions et cessions temporaires de titres

Le Compartiment n'a pas vocation à réaliser des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres

### Opérations à règlement-livraison différé

Les titres achetés sur le marché à règlement différé sont valorisés à leur valeur de marché. Ils sont inscrits en portefeuille à leur date de négociation.

Les titres vendus sur le marché à règlement différé sont sortis du portefeuille dès le jour de négociation.

### Description des engagements hors-bilan

Les titres cédés à réméré font l'objet d'une inscription au hors-bilan à leur valeur contractuelle.

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

### Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

### Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le Compartiment a opté pour la comptabilisation frais exclus.

### Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat du Compartiment, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à :

- 1,08% TTC pour les actions C et D
- 1,80% TTC pour les actions R
- 1,40% TTC pour les actions RF
- 0,10% TTC pour les actions N-D

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;
- les contributions dues pour la gestion du Compartiment en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPVCM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

### Affectation des sommes distribuables

#### Sommes distribuables afférentes au résultat net :

##### Actions C, R et RF :

La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi

##### Actions D et N-D :

La distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels ;

#### Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

L'Assemblée Générale décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

## Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>268 364 574,30</b>	<b>421 199 970,04</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	16 797 050,79	9 333 268,85
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-74 903 318,10	-94 073 197,40
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	27 703 673,82	20 222 484,72
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 079 545,99	-21 890 957,27
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-465 446,58	-725 829,37
Différences de change	-11 526,61	-11 823,08
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	22 114 127,56	-67 559 819,86
Différence d'estimation exercice N	37 292 580,17	
Différence d'estimation exercice N - 1	15 178 452,61	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N - 1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-4 878 561,07	-4 945 082,17
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	6 757 930,35	6 815 559,84
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>255 398 958,47</b>	<b>268 364 574,30</b>

## Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
<b>Actif</b>		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
<b>Passif</b>		
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
<b>Hors-bilan</b>		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

## Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	261 055,45	0,10
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	261 055,45	0,10	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par devise

	SEK	%	NOK	%	USD	%		%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	140 504,49	0,06	89 332,04	0,03	31 185,88	0,01	-	-
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2023
<b>Créances</b>	
Souscriptions à recevoir	949,39
<b>Total créances</b>	<b>949,39</b>
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-123 963,32
Provision commission de mouvement	-14 367,99
<b>Total dettes</b>	<b>-138 331,31</b>
<b>Total</b>	<b>-137 381,92</b>

## Souscriptions rachats

<b>Catégorie d'actions C</b>	
Actions émises	14 049,7512
Actions rachetées	68 579,6443
<b>Catégorie d'actions D</b>	
Actions émises	100 083,5008
Actions rachetées	259 994,5895
<b>Catégorie d'actions N-D</b>	
Actions émises	25 218,3173
Actions rachetées	226 497,6755
<b>Catégorie d'actions R</b>	
Actions émises	2 522,0855
Actions rachetées	5 646,8697
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
Actions émises	0,0103
Actions rachetées	7,5926



## Commissions

<b>Catégorie d'actions C</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie d'actions D</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie d'actions N-D</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie d'actions R</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## Frais de gestion

<b>Catégorie d'actions C</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,08
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions D</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,08
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions N-D</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions R</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,80
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,14
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie</b>				
<b>Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan</b>				
	Néant			
<b>Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine</b>				
	Néant			
<b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	2 106,3767	4 474,74	9 425 488,07

## Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-	-	-

## Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Catégorie d'actions C</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	809 846,64	781 685,85
<b>Total</b>	<b>809 846,64</b>	<b>781 685,85</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	809 846,64	781 685,85
<b>Total</b>	<b>809 846,64</b>	<b>781 685,85</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie d'actions D</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	3 036,94	8 327,90
Résultat	1 512 711,94	1 507 668,53
<b>Total</b>	<b>1 515 748,88</b>	<b>1 515 996,43</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	1 510 573,87	1 512 279,00
Report à nouveau de l'exercice	5 175,01	3 717,43
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>1 515 748,88</b>	<b>1 515 996,43</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	719 320,8907	879 231,9794
Distribution unitaire	2,10	1,72
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie d'actions N-D</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	3 608,59	3 528,91
Résultat	3 615 176,17	3 870 904,56
<b>Total</b>	<b>3 618 784,76</b>	<b>3 874 433,47</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	3 614 890,29	3 869 906,82
Report à nouveau de l'exercice	3 894,47	4 526,65
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>3 618 784,76</b>	<b>3 874 433,47</b>

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	791 004,4406	992 283,7988
Distribution unitaire	4,57	3,90
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie d'actions OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY EIC EUR</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-	0,00 <sup>(1)</sup>
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	0,00
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie d'actions R</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	66 601,97	53 324,25
<b>Total</b>	<b>66 601,97</b>	<b>53 324,25</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	66 601,97	53 324,25
<b>Total</b>	<b>66 601,97</b>	<b>53 324,25</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie d'actions RF</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	3,05	16,10
<b>Total</b>	<b>3,05</b>	<b>16,10</b>

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3,05	16,10
<b>Total</b>	<b>3,05</b>	<b>16,10</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

(1) La catégorie d'actions EI C EUR a été supprimée le 18/02/2022.

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Catégorie d'actions C</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	7 367 317,54	9 364 578,51
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 255 137,27	-483 896,15
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>10 622 454,81</b>	<b>8 880 682,36</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	10 622 454,81	8 880 682,36
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>10 622 454,81</b>	<b>8 880 682,36</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	265 460,7944	319 990,6875
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie d'actions D</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	14 383 061,69	18 487 240,80
Plus et moins-values nettes de l'exercice	6 042 696,25	-906 703,13
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>20 425 757,94</b>	<b>17 580 537,67</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	20 425 757,94	17 580 537,67
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>20 425 757,94</b>	<b>17 580 537,67</b>

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	719 320,8907	879 231,9794
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie d'actions N-D</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	22 884 978,93	30 153 903,31
Plus et moins-values nettes de l'exercice	9 480 225,86	-1 445 607,22
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>32 365 204,79</b>	<b>28 708 296,09</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	32 365 204,79	28 708 296,09
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>32 365 204,79</b>	<b>28 708 296,09</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	791 004,4406	992 283,7988
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie d'actions OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY EI C EUR</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-(2)
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie d'actions R</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	903 856,66	1 026 196,85
Plus et moins-values nettes de l'exercice	422 028,91	-56 007,97
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>1 325 885,57</b>	<b>970 188,88</b>

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	1 325 885,57	970 188,88
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>1 325 885,57</b>	<b>970 188,88</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	42 537,7203	45 662,5045
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie d'actions RF</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	19,03	174,03
Plus et moins-values nettes de l'exercice	10,31	-10,67
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>29,34</b>	<b>163,36</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	29,34	163,36
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>29,34</b>	<b>163,36</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	1,0000	8,5823
Distribution unitaire	-	-

(2) La catégorie d'actions EI C EUR a été supprimée le 18/02/2022.

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
<b>Actif net</b>					
en EUR	255 398 958,47	268 364 574,30	421 199 970,04	377 524 814,34	382 094 263,35
<b>Nombre de titres</b>					
Catégorie d'actions C	265 460,7944	319 990,6875	371 505,8223	449 980,9535	489 199,8513
Catégorie d'actions D	719 320,8907	879 231,9794	1 519 464,8394	1 610 521,3551	1 663 802,7969
Catégorie d'actions N-D	791 004,4406	992 283,7988	1 086 385,7302	1 074 378,4129	1 047 322,5015
Catégorie d'actions OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY EI C EUR	-	-	500,0000	500,0000	500,0000
Catégorie d'actions R	42 537,7203	45 662,5045	47 263,5470	78 980,8227	50 790,9724
Catégorie d'actions RF	1,0000	8,5823	1,0000	1,0000	1,0000
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
Catégorie d'actions C en EUR	163,85	137,97	164,07	137,92	136,12
Catégorie d'actions D en EUR	111,56	95,45	115,15	97,47	98,02
Catégorie d'actions N-D en EUR	159,33	136,21	164,63	139,08	139,98
Catégorie d'actions OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY EI C EUR en EUR	-	-(3)	136,03(4)	114,35	112,86
Catégorie d'actions R en EUR	132,13	112,07	134,23	113,65	112,98
Catégorie d'actions RF en EUR	138,54	116,25	138,48	115,69	113,54
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie d'actions C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N-D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY EI C EUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie d'actions C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions D en EUR	2,10	1,72	1,35	0,76	1,56
Catégorie d'actions N-D en EUR	4,57	3,90	3,54	2,39	3,55
Catégorie d'actions OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY EI C EUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-



## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>					
Catégorie d'actions C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N-D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY EI C EUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>					
Catégorie d'actions C en EUR	3,05	2,44	1,92	1,06	2,15
Catégorie d'actions D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N-D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO EQUITY EI C EUR en EUR	-	-	1,59	0,87	1,78
Catégorie d'actions R en EUR	1,56	1,16	0,66	0,13	1,25
Catégorie d'actions RF en EUR	3,05	1,87	2,47	1,46	2,35

(3) La catégorie d'actions EI C EUR a été supprimée le 18/02/2022.

(4) La catégorie d'actions EI C EUR a été supprimée le 21/02/2022.

## Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>Dépôts</b>			-	-
<b>Instruments financiers</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées</b>			<b>242 344 812,53</b>	<b>94,89</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			242 344 812,53	94,89
ADIDAS NOM	EUR	19 235,00	3 542 317,60	1,39
ADYEN BV	EUR	1 021,00	1 191 098,60	0,47
AENA SME SA	EUR	25 648,00	4 208 836,80	1,65
AIR LIQUIDE	EUR	28 254,00	4 976 094,48	1,95
AKZO NOBEL NV	EUR	37 669,00	2 818 394,58	1,10
ALLIANZ SE-NOM	EUR	16 665,00	4 032 096,75	1,58
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	36 357,00	2 358 842,16	0,92
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	22 592,00	1 319 824,64	0,52
ASML HOLDING N.V.	EUR	18 801,00	12 816 641,70	5,02
AXA SA	EUR	257 081,00	7 581 318,69	2,97
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	511 172,00	4 204 900,87	1,65
BANCO SANTANDER SA	EUR	1 491 994,00	5 638 991,32	2,21
BAYERISCHE MOTORENWERKE	EUR	20 061,00	2 021 747,58	0,79
BNP PARIBAS	EUR	57 170,00	3 578 270,30	1,40
BRENNTAG AG	EUR	19 974,00	1 662 236,28	0,65
BUREAU VERITAS	EUR	138 877,00	3 176 116,99	1,24
CAIXABANK	EUR	523 232,00	1 949 562,43	0,76
CAPGEMINI SE	EUR	12 807,00	2 417 321,25	0,95
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	EUR	144 595,00	4 693 553,70	1,84
DANONE SA	EUR	76 412,00	4 483 856,16	1,76
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	50 379,00	2 228 515,07	0,87
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	12 986,00	2 421 889,00	0,95
DSM FIRMENICH LTD	EUR	35 525,00	3 268 300,00	1,28
ENEL SPA	EUR	691 981,00	4 657 032,13	1,82
ENGIE SA	EUR	157 361,00	2 504 872,40	0,98
ENI SPA	EUR	230 167,00	3 532 603,12	1,38
ESSILOR LUXOTTICA SA	EUR	22 962,00	4 169 899,20	1,63
EUROFINS SCIENTIFIC SE	EUR	55 856,00	3 294 386,88	1,29
EVONIK INDUSTRIES AG	EUR	145 072,00	2 683 832,00	1,05
GALP ENERGIA SGPS SA-B	EUR	419 309,00	5 593 582,06	2,19
HERMES INTERNATIONAL	EUR	1 769,00	3 394 357,20	1,33
IBERDROLA SA	EUR	286 829,00	3 404 660,23	1,33
INDITEX	EUR	68 256,00	2 691 334,08	1,05
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	EUR	141 738,00	5 357 696,40	2,10
ING GROUP NV	EUR	259 529,00	3 510 389,25	1,37
INTESA SANPAOLO SPA	EUR	2 126 233,00	5 620 696,94	2,20
KERING	EUR	8 407,00	3 354 393,00	1,31
KONE B	EUR	61 545,00	2 779 372,20	1,09
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	EUR	61 545,00	1 601 093,18	0,63
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	753 600,00	2 349 724,80	0,92
KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	EUR	88 088,00	1 857 335,48	0,73

## Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
LEGRAND	EUR	27 357,00	2 574 293,70	1,01
LOREAL SA	EUR	19 519,00	8 796 237,35	3,44
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	11 635,00	8 535 436,00	3,34
MERCEDES BENZ GROUP AG	EUR	56 484,00	3 533 074,20	1,38
MERCK KGAA	EUR	27 187,00	3 917 646,70	1,53
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	EUR	10 754,00	4 033 825,40	1,58
NESTE CORPORATION	EUR	153 808,00	4 954 155,68	1,94
NOKIA OYJ	EUR	861 659,00	2 629 783,27	1,03
PERNOD RICARD	EUR	21 239,00	3 392 930,25	1,33
PROSUS N V	EUR	108 446,00	2 926 415,31	1,15
PUMA AG	EUR	40 324,00	2 037 168,48	0,80
REXEL	EUR	153 709,00	3 807 371,93	1,49
SAFRAN	EUR	13 711,00	2 186 356,06	0,86
SANOFI	EUR	54 551,00	4 896 497,76	1,92
SAP SE	EUR	55 532,00	7 745 603,36	3,03
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	51 080,00	9 285 322,40	3,64
SEB SA	EUR	23 240,00	2 626 120,00	1,03
SOCIETE GENERALE A	EUR	80 381,00	1 931 153,53	0,76
STELLANTIS NV	EUR	111 317,00	2 353 797,97	0,92
STMICROELECTRONICS NV	EUR	84 440,00	3 820 487,80	1,50
VINCI SA	EUR	32 328,00	3 675 693,60	1,44
WOLTERS KLUWER CVA	EUR	13 081,00	1 683 524,70	0,66
WORLDLINE	EUR	131 074,00	2 053 929,58	0,80
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Titres de créances</b>			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>			<b>12 930 472,41</b>	<b>5,06</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			12 930 472,41	5,06
OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	EUR	2 106,3767	9 425 488,07	3,69
PHITRUST ACTIVE INVESTORS FRANCE SICAV ACT D DIS	EUR	15 821,00	3 504 984,34	1,37
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-

## Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>			-	-
<b>Contrats financiers</b>			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
<b>Autres instruments financiers</b>			-	-
<b>Créances</b>			<b>949,39</b>	<b>0,00</b>
<b>Dettes</b>			<b>-138 331,31</b>	<b>-0,05</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>261 055,45</b>	<b>0,10</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>255 398 958,47</b>	<b>100,00</b>

## Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-
<b>Titres financiers</b>	<b>31 684 107,53</b>
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>31 507 366,11</b>
Négo-ciées sur un marché réglementé ou assimilé	31 507 366,11
Non négo-ciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	-
Négo-ciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négo-ciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	-
Négo-ciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négo-ciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Titres de créances (D)</b>	-
Négo-ciés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négo-ciés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>176 741,42</b>
OPCVM	176 741,42
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
<b>Dépôts (F)</b>	-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	-
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
<b>Prêts (I)</b>	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>31 684 107,53</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	-
<b>Comptes financiers</b>	<b>17 700,93</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)</b>	<b>17 700,93</b>
<b>Total Actif I+II</b>	<b>31 701 808,46</b>

(\*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

## Bilan Passif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	30 743 162,63
Report à nouveau sur revenu net	0,70
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	802 605,61
Résultat net de l'exercice	90 682,01
<b>Capitaux propres</b>	<b>31 636 450,95</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>-</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>31 636 450,95</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>-</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>-</b>
<b>Emprunts (C)</b>	<b>-</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D</b>	<b>-</b>
<b>Autres passifs :</b>	
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>65 356,11</b>
<b>Concours bancaires</b>	<b>1,40</b>
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>65 357,51</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>31 701 808,46</b>

(\*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

## Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières</b>	
Produits sur actions	4 254 042,84
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	4 314,82
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>4 258 357,66</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-888,63
<b>Sous-total Charges sur opérations financières</b>	<b>-888,63</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>4 257 469,03</b>
<b>Autres produits :</b>	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
<b>Autres charges :</b>	<b>-364 763,78</b>
Frais de gestion de la société de gestion	-364 763,78
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-364 763,78</b>
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B</b>	<b>3 892 705,25</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-2 667 199,89</b>
<b>Sous-total Revenus nets I = C+D</b>	<b>1 225 505,36</b>

## Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros (suite)

	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus et moins-values réalisées	2 439 742,05
Frais de transactions externes et frais de cession	-331 811,67
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
<b>Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>2 107 930,38</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-1 614 021,05</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F</b>	<b>493 909,33</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-2 410 670,35
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	3 095,72
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
<b>Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)</b>	<b>-2 407 574,63</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>778 841,95</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H</b>	<b>-1 628 732,68</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>90 682,01</b>



## ANNEXE

### RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

L'univers d'investissement du Compartiment est défini par l'ensemble des composants de l'indice EURO STOXX. Sur la base d'une allocation dynamique, le gérant investit sur les titres composant l'indice de son univers sans toutefois chercher à répliquer la pondération de chaque titre dans son indice. Le Compartiment investira essentiellement (90% de son Actif net) dans la zone euro.

L'univers d'investissement éligible est défini, dans une approche best in class, par la sélection des 2/3 des meilleurs Scores ISR dans chacun des secteurs, au sein de l'univers d'investissement du Compartiment (Indice Eurostoxx).

Le processus d'investissement concilie l'application de critères financiers et extra-financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille :

- Sur la base de son univers d'investissement, le gérant procède trimestriellement ou en tant que de besoin, en fonction des conditions du marché, à une allocation sectorielle à partir de la volatilité de chaque secteur composite et de leurs corrélations jointes, afin d'équilibrer leurs contributions au risque global (critère financier) (Si un changement de composition de l'univers de référence devait intervenir entre deux rebalancements trimestriels, la gestion s'octroie la possibilité, dans l'intérêt des porteurs, soit de garder les titres jusqu'au prochain rebalancement trimestriel, soit de procéder à leurs vente en faisant un rebalancement intermédiaire comme le processus de gestion l'y autorise) ;
- Le gérant applique un filtre ISR aux composants de chaque secteur afin de ne conserver que les 2/3 des entreprises ayant les meilleurs scores ISR de leur secteur définis par l'équipe d'analyse ISR du Groupe Ofi invest (critère extra-financier).
- Pour finir, l'allocation de chaque titre est faite de façon discrétionnaire, secteur par secteur, sous contrainte de l'allocation sectorielle faite initialement (critère financier).

L'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance.

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;
- Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption...), Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services ;
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée, Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.

Selon l'analyse de la Société de Gestion, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constituent des zones de risque qui peuvent avoir des impacts financiers significatifs sur les émetteurs et donc sur leur durabilité.

Par ailleurs, les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie de croissance des réponses aux enjeux du développement durable créent des opportunités qui participent à leur développement économique. Dans ce sens, l'analyse ESG complète et enrichit l'analyse financière traditionnelle.

L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus importants pour ce secteur. A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de Gouvernance (G).

Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants et de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités.

La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités.

Cette note ESG est calculée sur 10.

Ces notes peuvent faire l'objet :

- D'éventuels malus liés à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés ;
- D'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.

Les notes ESG des sociétés sont utilisées pour établir un score ISR correspondant au classement de la note ESG de l'émetteur par rapport aux autres acteurs de son super secteur ICB (niveau 2). Le score ISR est établi sur une échelle de 0.5 à 5 – le niveau de 5 correspondant à la note meilleure ESG du secteur.

## Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Actif net</b>					
en EUR	31 636 450,95	131 980 641,62	444 207 040,22	603 728 714,61	359 173 352,99
<b>Nombre de titres</b>					
Catégorie d'actions XL	300 000,0000	968 638,0000	1 650 189,1069	2 284 144,0463	2 954 349,6270
Catégorie d'actions I	69,0000	206 912,7709	192 122,4733	250 314,2435	460 710,9715
Catégorie d'actions RC	4 242,0367	7 176,2941	51 699,7451	87 409,8540	17 238,8794
Catégorie d'actions GIC	-	-	1,0000	1,0000	1,0000
Catégorie d'actions GRC	-	-	1,0000	1,0000	1,0000
Catégorie d'actions RF	5,3766	5,3766	1,0000	1,0000	1,0000
Catégorie d'actions XXL	-	-	5 915,0030	5 800,0030	-
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
Catégorie d'actions XL en EUR	103,74	103,42	96,48	113,82	98,19
Catégorie d'actions I en EUR	146,55	149,55	142,31	168,16	145,57
Catégorie d'actions RC en EUR	118,07	118,90	112,04	133,93	116,95
Catégorie d'actions GIC en EUR	-	-(3)	109,07	128,49	111,28
Catégorie d'actions GRC en EUR	-	-(4)	108,09	127,45	110,90
Catégorie d'actions RF en EUR	121,36	121,73	113,80	133,99	115,69
Catégorie d'actions XXL en EUR	-	-(5)	42 577,78	49 989,76 <sup>(6)</sup>	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie d'actions XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GIC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GRC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions XXL en EUR	-	-	-	-	-

## Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices (suite)

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie d'actions XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions I en EUR	-	3,70	2,52	-	-
Catégorie d'actions RC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GIC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GRC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions XXL en EUR	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>					
Catégorie d'actions XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GIC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GRC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions XXL en EUR	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>					
Catégorie d'actions XL en EUR	4,03	2,83	-1,43	14,49	1,60
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-4,88	20,90	3,69
Catégorie d'actions RC en EUR	3,40	2,10	-3,19	15,62	1,04
Catégorie d'actions GIC en EUR	-	0,00	-1,49	15,99	2,86
Catégorie d'actions GRC en EUR	-	0,00	-1,57	15,23	2,65
Catégorie d'actions RF en EUR	3,98	3,17	-1,46	16,93	2,32
Catégorie d'actions XXL en EUR	-	0,00	-434,40	44,49	-

(3) La catégorie d'actions GIC a été supprimée le 30/11/2023.

(4) La catégorie d'actions GRC a été supprimée le 30/11/2023.

(5) La catégorie d'actions XXL a été supprimée le 15/03/2023.

(6) La catégorie d'actions XXL a été créée le 19/11/2021 avec une valeur nominale de EUR 50 000.

## **CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020-07 MODIFIE)**

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

### **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Le Compartiment s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du compartiment est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié de la semaine et est datée de ce même jour. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment s'effectue sur la base des cours de clôture de la séance de bourse du jour J et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

Le Compartiment valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

## Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

### Instruments financiers

#### Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

#### Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la société de gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

### Instruments du marché monétaire

#### Titres de créance négociables (TCN)

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs cotés sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non cotés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

### Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

### Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

#### Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

#### Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*  
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*  
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

## Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable

## Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

## Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

## Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

## Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation

## Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le Compartiment a opté pour la comptabilisation frais exclus.

## Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat du Compartiment, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à :

- 0,35 % TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions XL
- 0,65 % TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions I
- 1,50 % TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions RC
- 0,95 % TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions RF

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Les contributions dues pour la gestion du Compartiment en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPVCM) exceptionnels et non récurrents.
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

## Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables sur les actions XL - I – RC et RF

Les frais variables correspondent à une commission de surperformance. A compter du 01/8/22, le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit.

La période de calcul de la commission de surperformance, ou période de cristallisation, s'étend du 01/8 au 31/7 de chaque année.

Le calcul prend également en compte les performances relatives des période précédentes (voir ci-dessous)

A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance du compartiment est définie comme la différence positive entre l'actif net du Compartiment avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un compartiment fictif réalisant exactement la même performance que l'indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le compartiment réel.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 20% de la performance au-delà de l'indice Euro Stoxx Dividendes Nets Réinvestis, fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

De plus, une commission de surperformance ne peut être provisionnée que s'il y a une surperformance sur la période de référence, définie comme les 5 dernières périodes de cristallisation sur une base glissante, inclue la période de cristallisation actuelle. Pour ce faire, si une sous performance est constatée sur l'une des 4 dernières périodes de cristallisation entières et n'est pas compensée par une surperformance sur les périodes suivantes, la part de la sous performance non compensée est reportée sur les périodes suivantes, pour un maximum de 4 fois.

Par exception, la période de référence commencera le 01/8/2022 : les périodes de cristallisation antérieures ne sont pas prises en compte dans le calcul. La première période de référence s'étendra donc du 01/8/22 au 31/7/23, la seconde du 01/8/22 au 31/7/24, jusqu'à la cinquième période du 01/8/22 au 31/7/27

A titre d'exemple :

Période de cristallisation de cristallisation	Performance relative	Sous performance à compenser les périodes suivantes	Paiement d'une commission de surperformance
Période 1	2%	0%	Oui
Période 2	-6%	-6%	Non
Période 3	2%	-4%	Non
Période 4	2%	-2%	Non
Période 5	-4%	-6%	Non
Période 6	0%	-4%	Non
Période 7	5%	0%	Oui

En cas de performance absolue négative, lorsque la performance relative du Compartiment sera positive, cette commission de surperformance sera également prélevée, mais limitée à 15% de l'actif net.

En cas de rachats, la quote-part de la commission de sur performance correspondant aux actions rachetées, est perçue par la Société de Gestion.

Hormis les rachats, la commission de sur performance est perçue par la Société de Gestion à la date de clôture de chaque période de cristallisation.

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est tenu à la disposition des souscripteurs par la Société de Gestion.

Par exception pour les actions XXL, la première période de calcul de la commission de surperformance sera comprise entre le 19/11/2021 et le 31/07/2023.



## Affectation des sommes distribuables

### Sommes distribuables afférentes au revenu net :

#### Actions XL et I :

L'Assemblée Générale décide chaque année de l'affectation du revenu net. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

#### Actions RC – RF :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

### Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

L'Assemblée Générale décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

## Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

## Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

## Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

## Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>131 980 641,62</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	18 155,65
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-103 689 161,62
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	3 892 705,25
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 107 930,38
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-2 407 574,63
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-266 245,70
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>31 636 450,95</b>

## Souscriptions rachats

<b>Catégorie d'actions XL</b>	
Actions émises	-
Actions rachetées	668 638,0000
<b>Catégorie d'actions I</b>	
Actions émises	-
Actions rachetées	206 843,7709
<b>Catégorie d'actions RC</b>	
Actions émises	149,6511
Actions rachetées	3 083,9085
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
Actions émises	-
Actions rachetées	-

## Commissions

<b>Catégorie d'actions XL</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie d'actions I</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie d'actions RC</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie d'actions RF</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00

## Caractéristiques des différentes catégories d'actions

### FR0010436618 - OFI INVEST ESG EURO EQUITY SMART BETA XL

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR0012046621 - OFI INVEST ESG EURO EQUITY SMART BETA I

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR0013267135 - OFI INVEST ESG EURO EQUITY SMART BETA RC

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR0013308996 - OFI INVEST ESG EURO EQUITY SMART BETA RF

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

## Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	France +/-	Allemagne +/-	Pays-Bas +/-	Espagne +/-	Autres pays +/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	31 507	6 469	5 340	4 962	3 625	11 112
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	France +/-	Allemagne +/-	Pays-Bas +/-	Espagne +/-	Autres pays +/-
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	-	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>31 507</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>

## Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	18	-	-	-	18

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	-	0
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>NA</b>	-	-	-	<b>18</b>

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	18	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>18</b>	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché des devises

<b>Ventilation par devise</b>	<b>USD</b>	<b>GBP</b>		
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	7	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	0	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Exposition directe aux marchés de crédit

<b>Ventilation par la notation des investissements</b>	<b>Investment Grade</b>	<b>Non Investment Grade</b>	<b>Non notés</b>
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-

## Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

<b>Ventilation par la notation des investissements</b> Montants exprimés en milliers	<b>Investment Grade</b> +/-	<b>Non Investment Grade</b> +/-	<b>Non notés</b> +/-
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>	-	-	-

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<b>Ventilation par contrepartie</b> Montants exprimés en milliers	<b>valeur actuelle constitutive d'une créance</b>	<b>valeur actuelle constitutive d'une dette</b>
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	18	
<i>Société Générale</i>	18	
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		0
<i>Société Générale</i>		0

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds		Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds				
FR0000008997 OFI INVEST AM	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D France		Monétaire	EUR	177
<b>Total</b>					<b>177</b>

## Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2024
<b>Créances</b>	
<b>Total créances</b>	-
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-65 356,11
<b>Total dettes</b>	<b>-65 356,11</b>
<b>Total</b>	<b>-65 356,11</b>

## Frais de gestion

<b>Catégorie d'actions XL</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,35
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions I</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,65
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions RC</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-



## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
<b>Total</b>	<b>-</b>

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	38,00	4 651,09	176 741,42

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024
<b>Catégorie d'actions XL</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>1 210 675,83</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>1 210 675,83</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>1 210 675,83</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	1 210 675,83
<b>Total</b>	<b>1 210 675,83</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	300 000,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
<b>Catégorie d'actions I</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>365,19</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>365,19</b>
Report à nouveau	0,70
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>365,89</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	365,89
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>365,89</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	69,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2024
<b>Catégorie d'actions RC</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>14 442,93</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>14 442,93</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>14 442,93</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	14 442,93
<b>Total</b>	<b>14 442,93</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>21,41</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>21,41</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>21,41</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	21,41
<b>Total</b>	<b>21,41</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024
<b>Catégorie d'actions XL</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>485 844,15</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>485 844,15</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	789 301,27
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>1 275 145,42</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	1 275 145,42
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>1 275 145,42</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	300 000,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
<b>Catégorie d'actions I</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>162,85</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>162,85</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	272,77
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>435,62</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	435,62
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>435,62</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	69,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2024
<b>Catégorie d'actions RC</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>7 892,00</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>7 892,00</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	13 015,25
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>20 907,25</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	20 907,25
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>20 907,25</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	4 242,0367
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>10,33</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>10,33</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	16,32
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>26,65</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	26,65
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>26,65</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	5,3766
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>				-	-
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				<b>31 507 366,11</b>	<b>99,59</b>
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				<i>31 507 366,11</i>	<i>99,59</i>
AALBERTS BR BEARER SHS	Manufacture	EUR	1 567,00	53 810,78	0,17
ABN AMRO GROUP N.V.	Finance/Assurance	EUR	3 818,00	56 850,02	0,18
ACCIONA SA	Construction	EUR	451,00	49 023,70	0,15
ACCOR SA	Tourisme	EUR	2 152,00	101 230,08	0,32
ACS	Construction	EUR	1 380,00	66 847,20	0,21
ADIDAS NOM	Manufacture	EUR	354,00	83 827,20	0,26
ADP	Transport	EUR	497,00	55 514,90	0,18
AENA SME SA	Transport	EUR	288,00	56 851,20	0,18
AIB GROUP PLC	Finance/Assurance	EUR	12 151,00	64 764,83	0,20
AIR LIQUIDE	Manufacture	EUR	1 128,00	177 005,76	0,56
AKZO NOBEL NV	Manufacture	EUR	3 071,00	177 995,16	0,56
ALLFUNDS GROUP PLC	IT/Communication	EUR	11 168,00	56 286,72	0,18
ALLIANZ SE-NOM	Finance/Assurance	EUR	205,00	60 659,50	0,19
ALSTOM	Manufacture	EUR	3 060,00	65 973,60	0,21
AMADEUS IT GROUP SA	IT/Communication	EUR	2 160,00	147 312,00	0,47
AMPLIFON	Commerce	EUR	9 972,00	247 804,20	0,78
AMUNDI SA	Finance/Assurance	EUR	897,00	57 587,40	0,18
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	Manufacture	EUR	5 650,00	272 612,50	0,86
ARCADIS NV	Science/Technologie	EUR	907,00	53 331,60	0,17
ASM INTERNATIONAL NV	Manufacture	EUR	238,00	132 994,40	0,42
ASML HOLDING N.V.	Manufacture	EUR	188,00	127 595,60	0,40
ASR NEDERLAND N.V.	Finance/Assurance	EUR	1 368,00	62 627,04	0,20
ASSICURAZIONI GENERALI	Finance/Assurance	EUR	2 324,00	63 375,48	0,20
AURUBIS AG	Manufacture	EUR	2 946,00	225 958,20	0,71
AXA SA	Finance/Assurance	EUR	1 749,00	60 025,68	0,19
AZELIS GROUP NV	Commerce	EUR	2 835,00	53 865,00	0,17
BANCA MEDIOLANUM	Finance/Assurance	EUR	5 348,00	61 448,52	0,19
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	Finance/Assurance	EUR	6 392,00	60 417,18	0,19
BANCO DE SABADELL	Finance/Assurance	EUR	32 945,00	61 837,77	0,20
BANCO ESPERITO SANTO REG	Finance/Assurance	EUR	139 808,00	13,98	0,00
BANCO SANTANDER SA	Finance/Assurance	EUR	13 568,00	60 574,34	0,19
BANK OF IRELAND GROUP PLC	Finance/Assurance	EUR	6 262,00	55 143,17	0,17
BAWAG GROUP AG	Finance/Assurance	EUR	887,00	71 980,05	0,23
BAYERISCHE MOTORENWERKE	Manufacture	EUR	1 071,00	84 587,58	0,27
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV BESI	Manufacture	EUR	1 244,00	164 581,20	0,52
BIOMERIEUX SA	Manufacture	EUR	2 371,00	245 398,50	0,78
BPER BANCA SPA	Finance/Assurance	EUR	12 210,00	74 896,14	0,24
BRENTAG AG	Commerce	EUR	2 877,00	166 520,76	0,53
BUREAU VERITAS	Science/Technologie	EUR	1 917,00	56 244,78	0,18
CAIXABANK	Finance/Assurance	EUR	11 656,00	61 030,82	0,19
CAPGEMINI SE	IT/Communication	EUR	728,00	115 133,20	0,36

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CARGOTEC OYJ	Manufacture	EUR	1 090,00	55 677,20	0,18
CARL ZEISS MEDITEC	Manufacture	EUR	3 802,00	173 067,04	0,55
CARREFOUR SA	Commerce	EUR	22 185,00	304 600,05	0,96
CELLNEX TELECOM S.A.	IT/Communication	EUR	24 975,00	761 987,25	2,41
CHRISTIAN DIOR SE	Manufacture	EUR	132,00	79 860,00	0,25
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	Manufacture	EUR	2 307,00	73 362,60	0,23
COFINIMMO SICAFI REIT	Immobilier	EUR	904,00	50 262,40	0,16
COMMERZBANK	Finance/Assurance	EUR	3 698,00	58 151,05	0,18
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	Commerce	EUR	692,00	59 304,40	0,19
COVESTRO AG	Manufacture	EUR	3 361,00	188 753,76	0,60
COVIVIO SA REIT	Immobilier	EUR	1 098,00	53 538,48	0,17
CREDIT AGRICOLE SA	Finance/Assurance	EUR	4 412,00	58 635,48	0,19
CTS EVENTIM AKT	Culture	EUR	891,00	72 750,15	0,23
D'IETEREN GROUP	Commerce	EUR	437,00	70 225,90	0,22
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	Manufacture	EUR	1 716,00	63 234,60	0,20
DANONE SA	Manufacture	EUR	5 245,00	341 554,40	1,08
DASSAULT SYSTEMES SE	IT/Communication	EUR	3 940,00	131 990,00	0,42
DAVIDE CAMPARI MILANO NV	Manufacture	EUR	44 435,00	267 409,83	0,85
DEUTSCHE BOERSE AG	Finance/Assurance	EUR	287,00	63 828,80	0,20
DEUTSCHE LUFTHANSA NOM	Transport	EUR	12 567,00	77 613,79	0,25
DEUTSCHE POST AG-NOM	Transport	EUR	1 428,00	48 523,44	0,15
DIASORIN SPA	Manufacture	EUR	2 453,00	244 220,68	0,77
DR PORSCHE AKTIENGESELLSCHAFT PREFERRED STOCK	Manufacture	EUR	1 172,00	68 468,24	0,22
DSM FIRMENICH LTD	Manufacture	EUR	2 773,00	270 977,56	0,86
EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	Energie	EUR	97 020,00	299 888,82	0,95
EDP RENOVAVEIS	Energie	EUR	25 383,00	254 845,32	0,81
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV	Energie	EUR	3 862,00	287 332,80	0,91
ELIS SA	Autres services	EUR	3 033,00	57 323,70	0,18
ELISA OYJ	IT/Communication	EUR	19 212,00	803 061,60	2,54
ENAGAS	Transport	EUR	32 831,00	386 749,18	1,22
ENDESA	Energie	EUR	20 276,00	421 132,52	1,33
ENEL SPA	Energie	EUR	55 252,00	380 465,27	1,20
ERSTE GROUP BANK	Finance/Assurance	EUR	1 232,00	73 501,12	0,23
ESSILOR LUXOTTICA SA	Manufacture	EUR	1 214,00	286 018,40	0,90
EUROFINS SCIENTIFIC SE	Science/Technologie	EUR	4 512,00	222 486,72	0,70
EURONEXT	Finance/Assurance	EUR	614,00	66 496,20	0,21
EVONIK INDUSTRIES AG	Manufacture	EUR	9 192,00	153 782,16	0,49
FERROVIAL SE	Construction	EUR	1 486,00	60 331,60	0,19
FINECOBANK	Finance/Assurance	EUR	3 978,00	66 790,62	0,21
FREENET	IT/Communication	EUR	34 537,00	951 148,98	3,01
FRESENIUS MEDICAL CARE AG	Santé/Social	EUR	6 719,00	296 711,04	0,94
FUGRO NV	Mines	EUR	2 796,00	46 749,12	0,15
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	Mines	EUR	3 585,00	461 031,00	1,46

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GEA GROUP AG	Manufacture	EUR	1 303,00	62 309,46	0,20
GECINA ACT	Immobilier	EUR	583,00	52 732,35	0,17
GERRESHEIMER AG	Manufacture	EUR	3 293,00	233 803,00	0,74
GETLINK SE	Transport	EUR	3 529,00	54 364,25	0,17
GROUPE BRUXELLES LAMBERT	Finance/Assurance	EUR	862,00	56 935,10	0,18
HEINEKEN HOLDING NV	Finance/Assurance	EUR	5 096,00	294 803,60	0,93
HEINEKEN NV	Manufacture	EUR	4 364,00	299 806,80	0,95
HENKEL KGAA VZ PFD	Manufacture	EUR	1 018,00	86 224,60	0,27
HOCHTIEF	Construction	EUR	517,00	67 054,90	0,21
IBERDROLA SA	Energie	EUR	28 742,00	382 268,60	1,21
IMCD B.V	Commerce	EUR	1 247,00	178 944,50	0,57
INDITEX	Commerce	EUR	1 590,00	78 927,60	0,25
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	Manufacture	EUR	4 493,00	141 080,20	0,45
ING GROUP NV	Finance/Assurance	EUR	3 748,00	56 707,24	0,18
INPOST SA	Transport	EUR	3 366,00	55 572,66	0,18
INTESA SANPAOLO SPA	Finance/Assurance	EUR	15 895,00	61 402,39	0,19
IPSOS	Science/Technologie	EUR	1 487,00	68 283,04	0,22
ITALGAS SPA	Energie	EUR	72 951,00	394 664,91	1,25
IVECO GROUPO NV	Manufacture	EUR	6 276,00	58 617,84	0,19
JERONIMO MARTINS SGPS SA	Commerce	EUR	19 364,00	357 265,80	1,13
JUST EAT TAKEAWAY COM N V	IT/Communication	EUR	10 398,00	137 201,61	0,43
K+S AG	Manufacture	EUR	16 808,00	175 811,68	0,56
KBC GROUPE	Finance/Assurance	EUR	860,00	64 104,40	0,20
KEMIRA OYJ	Manufacture	EUR	8 571,00	167 305,92	0,53
KERING	Commerce	EUR	332,00	79 099,00	0,25
KERRY GROUP A	Manufacture	EUR	3 705,00	345 491,25	1,09
KESKO OYJ B	Commerce	EUR	17 753,00	322 749,54	1,02
KINGSPAN GROUP PLC	Manufacture	EUR	674,00	47 483,30	0,15
KION GROUP	Manufacture	EUR	1 615,00	51 453,90	0,16
KNORR BREMSE AG	Manufacture	EUR	719,00	50 581,65	0,16
KONE B	Manufacture	EUR	1 062,00	49 914,00	0,16
KONECRANES OYJ	Manufacture	EUR	845,00	51 714,00	0,16
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	Commerce	EUR	11 022,00	347 082,78	1,10
KONINKLIJKE KPN NV	IT/Communication	EUR	251 826,00	885 168,39	2,80
LA FRANCAISE DES JEUX SA	Culture	EUR	2 260,00	84 117,20	0,27
LEGRAND	Manufacture	EUR	551,00	51 816,04	0,16
LOREAL SA	Manufacture	EUR	213,00	72 814,05	0,23
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Manufacture	EUR	124,00	78 802,00	0,25
MEDIOBANCA SPA	Finance/Assurance	EUR	3 970,00	55 877,75	0,18
MERCEDES BENZ GROUP AG	Manufacture	EUR	1 455,00	78 279,00	0,25
MERCK KGAA	Manufacture	EUR	1 643,00	229 855,70	0,73
METSO CORPORATION	Construction	EUR	5 932,00	53 269,36	0,17
MONCLER SPA	Manufacture	EUR	1 510,00	76 979,80	0,24
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	Finance/Assurance	EUR	124,00	60 400,40	0,19



## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NATURGY ENERGY GROUP SA	Energie	EUR	17 015,00	397 810,70	1,26
NEMETSCHKE	IT/Communication	EUR	1 484,00	138 902,40	0,44
NESTE CORPORATION	Manufacture	EUR	27 160,00	329 315,00	1,04
NEXI SPA	Finance/Assurance	EUR	9 439,00	50 593,04	0,16
NN GROUP NV	Finance/Assurance	EUR	1 352,00	56 878,64	0,18
NOKIA OYJ	Manufacture	EUR	233 054,00	996 189,32	3,15
NORDEA BANK ABP	Finance/Assurance	EUR	5 765,00	60 532,50	0,19
ORANGE	IT/Communication	EUR	89 380,00	860 550,64	2,72
PERNOD RICARD	Manufacture	EUR	2 513,00	273 917,00	0,87
PORSCHE AUTOMOBIL HOLDING SE	Manufacture	EUR	2 059,00	74 844,65	0,24
PROSUS N V	IT/Communication	EUR	3 546,00	135 989,10	0,43
PRYSMIAN SPA	Manufacture	EUR	867,00	53 459,22	0,17
PUMA AG	Manufacture	EUR	2 170,00	96 261,20	0,30
QIAGEN NV	Manufacture	EUR	6 310,00	271 109,15	0,86
RANDSTAD HOLDING NV	Admin. privée	EUR	1 289,00	52 475,19	0,17
REDEIA CORPORACION SA	Energie	EUR	22 874,00	377 421,00	1,19
RENAULT SA	Manufacture	EUR	2 210,00	103 980,50	0,33
REXEL	Commerce	EUR	2 196,00	54 021,60	0,17
RUBIS SCA	Commerce	EUR	3 424,00	81 765,12	0,26
SAFRAN	Manufacture	EUR	270,00	57 267,00	0,18
SAIPEM SPA	Manufacture	EUR	229 975,00	577 007,28	1,82
SANOFI	Manufacture	EUR	2 497,00	234 068,78	0,74
SAP SE	IT/Communication	EUR	680,00	160 684,00	0,51
SARTORIUS AG PFD	Manufacture	EUR	1 016,00	218 643,20	0,69
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	Manufacture	EUR	1 369,00	258 330,30	0,82
SCHNEIDER ELECTRIC SA	Manufacture	EUR	241,00	58 056,90	0,18
SCOR SE ACT PROV	Finance/Assurance	EUR	3 024,00	71 487,36	0,23
SES GLOBAL FDR	IT/Communication	EUR	205 294,00	627 789,05	1,98
SIEMENS HEALTHINEERS AG	Manufacture	EUR	4 800,00	245 760,00	0,78
SIGNIFY NV	Manufacture	EUR	2 654,00	57 273,32	0,18
SNAM RETE GAS	Transport	EUR	98 493,00	421 254,56	1,33
SOCIETE GENERALE SA	Finance/Assurance	EUR	2 732,00	74 201,12	0,23
SODEXO	Tourisme	EUR	1 150,00	91 482,50	0,29
SOITEC SA	Manufacture	EUR	1 568,00	136 651,20	0,43
SPIE SA	Science/Technologie	EUR	1 654,00	49 686,16	0,16
STMICROELECTRONICS NV	Manufacture	EUR	5 326,00	127 877,26	0,40
STORA ENSO OYJ-R	Manufacture	EUR	16 851,00	163 758,02	0,52
SYENSQO SA	Manufacture	EUR	2 430,00	171 460,80	0,54
SYMRISE	Manufacture	EUR	1 567,00	160 852,55	0,51
TAG IMMOBILIEEN AG	Immobilier	EUR	3 547,00	50 934,92	0,16
TALANX AG	Finance/Assurance	EUR	805,00	66 130,75	0,21
TECHNIP ENERGIES NV	Mines	EUR	21 576,00	554 503,20	1,75
TERNA SPA	Energie	EUR	49 239,00	375 201,18	1,19
UCB SA	Manufacture	EUR	1 563,00	300 408,60	0,95
UMICORE SA	Manufacture	EUR	16 544,00	164 695,52	0,52

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UNIBAIL RODAMCO SE REITS	Immobilier	EUR	767,00	55 776,24	0,18
UNIPOL GRUPPO S P A	Finance/Assurance	EUR	5 683,00	68 366,49	0,22
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	IT/Communication	EUR	3 560,00	88 003,20	0,28
UPM KYMMENE OYJ	Manufacture	EUR	6 483,00	172 188,48	0,54
VALEO SA	Manufacture	EUR	7 814,00	72 763,97	0,23
VALMET CORP	Manufacture	EUR	1 984,00	46 286,72	0,15
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Eau/Déchets	EUR	13 432,00	364 141,52	1,15
VERALLIA SASU	Manufacture	EUR	2 163,00	52 517,64	0,17
VERBUND A	Energie	EUR	5 424,00	379 680,00	1,20
VONOVIA SE NAMEN AKT REIT	Immobilier	EUR	1 798,00	52 717,36	0,17
WARAHOUSES DE PAUW NV	Immobilier	EUR	2 473,00	46 987,00	0,15
WARTSILA OYJ	Manufacture	EUR	2 779,00	47 548,69	0,15
WENDEL ACT	Science/Technologie	EUR	655,00	60 882,25	0,19
WIENERBERGER	Manufacture	EUR	1 906,00	51 042,68	0,16
WOLTERS KLUWER CVA	IT/Communication	EUR	553,00	88 701,20	0,28
WORLDLINE	Finance/Assurance	EUR	8 700,00	73 758,60	0,23
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations convertibles en actions</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Titres de créances</b>				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>				<b>176 741,42</b>	<b>0,56</b>
OPCVM				176 741,42	0,56
OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	Finance/Assurance	EUR	38,00	176 741,42	0,56
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
<b>Dépôts</b>				-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
<b>Prêts</b>				-	-
<b>Emprunts</b>				-	-
<b>Autres actifs éligibles</b>				-	-
<b>Autres passifs éligibles</b>				-	-
<b>Total</b>				<b>31 684 107,53</b>	<b>100,15</b>

## L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
<b>Total</b>	-	-		-		-

## L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				
<b>Total Actions</b>		-	-	-
<b>Taux d'intérêts</b>				
<b>Total Taux d'intérêts</b>		-	-	-
<b>Change</b>				
<b>Total Change</b>		-	-	-
<b>Crédit</b>				
<b>Total Crédit</b>		-	-	-
<b>Autres expositions</b>				
<b>Total Autres expositions</b>		-	-	-

## L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
<b>Total</b>	-	-		-		-

### L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				
<b>Total Actions</b>		-	-	-
<b>Taux d'intérêts</b>				
<b>Total Taux d'intérêts</b>		-	-	-
<b>Change</b>				
<b>Total Change</b>		-	-	-
<b>Crédit</b>				
<b>Total Crédit</b>		-	-	-
<b>Autres expositions</b>				
<b>Total Autres expositions</b>		-	-	-

### Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	31 684 107,53
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'actions émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'actions émises	-
Autres actifs (+)	17 700,93
Autres passifs (-)	-65 357,51
Passifs de financement (-)	-
<b>Total = actif net</b>	<b>31 636 450,95</b>

**COMPTES ANNUELS**  
**29 décembre 2023**

## Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

### BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>131 890 282,48</b>	<b>444 375 940,16</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>131 739 809,06</b>	<b>442 887 186,49</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	131 739 809,06	442 887 186,49
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>150 473,42</b>	<b>1 488 753,67</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	150 473,42	1 488 753,67
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>24 354,68</b>	<b>1 429,41</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	24 354,68	1 429,41
<b>Comptes financiers</b>	<b>167 891,03</b>	<b>106 213,20</b>
Liquidités	167 891,03	106 213,20
<b>Total de l'actif</b>	<b>132 082 528,19</b>	<b>444 483 582,77</b>

## Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

### BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	<b>125 062 392,04</b>	<b>449 760 236,62</b>
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	1 611,05	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	3 388 459,79	-15 233 389,08
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	<b>3 528 178,74</b>	<b>9 680 192,68</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>131 980 641,62</b>	<b>444 207 040,22</b>
(= Montant représentatif de l'actif net)		
<b>Instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>101 885,23</b>	<b>276 541,24</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	101 885,23	276 541,24
<b>Comptes financiers</b>	<b>1,34</b>	<b>1,31</b>
Concours bancaires courants	1,34	1,31
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>132 082 528,19</b>	<b>444 483 582,77</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors bilan (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-



## Compte de résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	7 209,74	1 145,02
Produits sur actions et valeurs assimilées	5 008 333,30	12 366 350,14
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>5 015 543,04</b>	<b>12 367 495,16</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	738,79	4 763,08
Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>738,79</b>	<b>4 763,08</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>5 014 804,25</b>	<b>12 362 732,08</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	694 656,79	2 050 333,88
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>4 320 147,46</b>	<b>10 312 398,20</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-791 968,72	-632 205,52
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>3 528 178,74</b>	<b>9 680 192,68</b>

## ANNEXE

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le Compartiment s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du compartiment est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié de la semaine et est datée de ce même jour. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment s'effectue sur la base des cours de clôture de la séance de bourse du jour J et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

Le Compartiment valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

### Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

#### Instruments financiers

##### Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

##### Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la société de gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

##### Instruments du marché monétaire

- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché.
- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois, sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire.

##### Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

## OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

### Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

#### Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

#### Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*  
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*  
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

### Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable

### Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

### Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

### Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

### Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation

### Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le Compartiment a opté pour la comptabilisation frais exclus.

### Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat du Compartiment, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à :

- 0,35 % TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions XL
- 0,15 % TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions XXL (jusqu'à la suppression le 15/03/2023)
- 0,65 % TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions I
- 1,50 % TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions RC
- 0,95 % TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions RF
- 1,65 % TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions GRC (jusqu'à la suppression le 30/11/2023)
- 0,95 % TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions GIC (jusqu'à la suppression le 30/11/2023)

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Les contributions dues pour la gestion du Compartiment en application du d) du 3<sup>e</sup> du II de l'article L.621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPVCM) exceptionnels et non récurrents.
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

### Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables sur les actions XL - I – RC et RF

Les frais variables correspondent à une commission de surperformance.

A compter du 01/8/22, le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit.

La période de calcul de la commission de surperformance, ou période de cristallisation, s'étend du 01/8 au 31/7 de chaque année.

Le calcul prend également en compte les performances relatives des période précédentes (voir ci-dessous)

A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance du compartiment est définie comme la différence positive entre l'actif net du Compartiment avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un compartiment fictif réalisant exactement la même performance que l'indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le compartiment réel.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 20% de la performance au-delà de l'indice Euro Stoxx Dividendes Nets Réinvestis, fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

De plus, une commission de surperformance ne peut être provisionnée que s'il y a une surperformance sur la période de référence, définie comme les 5 dernières périodes de cristallisation sur une base glissante, incluse la période de cristallisation actuelle. Pour ce faire, si une sous performance est constatée sur l'une des 4 dernières périodes de cristallisation entières et n'est pas compensée par une surperformance sur les périodes suivantes, la part de la sous performance non compensée est reportée sur les périodes suivantes, pour un maximum de 4 fois.

Par exception, la période de référence commencera le 01/8/2022 : les périodes de cristallisation antérieures ne sont pas prises en compte dans le calcul. La première période de référence s'étendra donc du 01/8/22 au 31/7/23, la seconde du 01/8/22 au 31/7/24, jusqu'à la cinquième période du 01/8/22 au 31/7/27

A titre d'exemple :

Période de cristallisation de cristallisation	Performance relative	Sous performance à compenser les périodes suivantes	Paiement d'une commission de surperformance
Période 1	2%	0%	Oui
Période 2	-6%	-6%	Non
Période 3	2%	-4%	Non
Période 4	2%	-2%	Non
Période 5	-4%	-6%	Non
Période 6	0%	-4%	Non
Période 7	5%	0%	Oui

En cas de performance absolue négative, lorsque la performance relative du Compartiment sera positive, cette commission de surperformance sera également prélevée, mais limitée à 1.5% de l'actif net.

En cas de rachats, la quote-part de la commission de sur performance correspondant aux actions rachetées, est perçue par la Société de Gestion.

Hormis les rachats, la commission de sur performance est perçue par la Société de Gestion à la date de clôture de chaque période de cristallisation.

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est tenu à la disposition des souscripteurs par la Société de Gestion.

Par exception pour les actions XXL, la première période de calcul de la commission de surperformance sera comprise entre le 19/11/2021 et le 31/07/2023.

### Affectation des sommes distribuables

#### Sommes distribuables afférentes au résultat net :

##### Actions XL et I :

L'Assemblée Générale décide chaque année de l'affectation du résultat net. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

##### Actions RC – RF :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

#### Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

L'Assemblée Générale décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

## Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>444 207 040,22</b>	<b>603 728 714,61</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	15 083 504,32	80 985 755,11
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-364 631 993,77	-156 074 470,15
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	35 946 699,06	27 195 322,35
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-29 170 192,42	-41 853 896,80
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-806 974,85	-1 447 356,65
Différences de change	-4 272,78	93 700,55
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	27 533 370,76	-78 733 127,00
Différence d'estimation exercice N	700 251,85	
Différence d'estimation exercice N - 1	-26 833 118,91	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N - 1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-496 686,38	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 320 147,46	10 312 398,20
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>131 980 641,62</b>	<b>444 207 040,22</b>

## Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
<b>Actif</b>		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
<b>Passif</b>		
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
<b>Hors-bilan</b>		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

## Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	167 891,03	0,13
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	1,34	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	167 891,03	0,13	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1,34	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par devise

	USD	%	GBP	%		%		%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	115 991,83	0,09	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	1,34	0,00	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-



## Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2023
<b>Créances</b>	
Coupons à recevoir	24 354,68
<b>Total créances</b>	<b>24 354,68</b>
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-101 885,23
<b>Total dettes</b>	<b>-101 885,23</b>
<b>Total</b>	<b>-77 530,55</b>

## Souscriptions rachats

<b>Catégorie d'actions XL</b>	
Actions émises	62 816,1493
Actions rachetées	744 367,2562
<b>Catégorie d'actions I</b>	
Actions émises	25 887,0000
Actions rachetées	11 096,7024
<b>Catégorie d'actions RC</b>	
Actions émises	40 233,9036
Actions rachetées	84 757,3546
<b>Catégorie d'actions GIC</b>	
Actions émises	-(5)
Actions rachetées	1,0000
<b>Catégorie d'actions GRC</b>	
Actions émises	-(6)
Actions rachetées	1,0000
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
Actions émises	4,3766
Actions rachetées	-
<b>Catégorie d'actions XXL</b>	
Actions émises	-(7)
Actions rachetées	5 915,0030

(5) La catégorie d'actions GIC a été supprimée le 30/11/2023.

(6) La catégorie d'actions GRC a été supprimée le 30/11/2023.

(7) La catégorie d'actions XXL a été supprimée le 15/03/2023.

## Commissions

<b>Catégorie d'actions XL</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie d'actions I</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie d'actions RC</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie d'actions GIC</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie d'actions GRC</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie d'actions XXL</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## Frais de gestion

<b>Catégorie d'actions XL</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,35
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions I</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,65
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions RC</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions GIC</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,46 <sup>(8)</sup>
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions GRC</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,54 <sup>(9)</sup>
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

## Frais de gestion (suite)

<b>Catégorie d'actions RF</b>		
Pourcentage de frais de gestion fixes		0,62
Commission de performance (frais variables)		-
Rétrocession de frais de gestion		-
<b>Catégorie d'actions XXL</b>		
Pourcentage de frais de gestion fixes		0,15 <sup>(10)</sup>
Commission de performance (frais variables)		-
Rétrocession de frais de gestion		-

(8) La catégorie d'actions GIC ayant été supprimée le 30/11/2023, le taux présenté a été annualisé.

(9) La catégorie d'actions GRC ayant été supprimée le 30/11/2023, le taux présenté a été annualisé.

(10) La catégorie d'actions XXL ayant été supprimée le 15/03/2023, le taux présenté a été annualisé.

## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie</b>				
<b>Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan</b>				
	Néant			
<b>Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine</b>				
	Néant			
<b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
FRO000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	33,6273	4 474,74	150 473,42

## Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-	-	-

## Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Catégorie d'actions XL</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2 747 029,97	3 100 977,68
<b>Total</b>	<b>2 747 029,97</b>	<b>3 100 977,68</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 747 029,97	3 100 977,68
<b>Total</b>	<b>2 747 029,97</b>	<b>3 100 977,68</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	968 638,0000	1 650 189,1069
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie d'actions I</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	1 611,05	-
Résultat	766 013,16	485 644,51
<b>Total</b>	<b>767 624,21</b>	<b>485 644,51</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	765 577,25	484 148,63
Report à nouveau de l'exercice	2 046,96	1 495,88
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>767 624,21</b>	<b>485 644,51</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	206 912,7709	192 122,4733
Distribution unitaire	3,70	2,52
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Catégorie d'actions RC</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	15 118,54	33 973,02
<b>Total</b>	<b>15 118,54</b>	<b>33 973,02</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	15 118,54	33 973,02
<b>Total</b>	<b>15 118,54</b>	<b>33 973,02</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie d'actions GIC</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	0,00 <sup>(11)</sup>	2,36
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>2,36</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	0,00	2,36
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>2,36</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie d'actions GRC</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	0,00 <sup>(12)</sup>	2,19
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>2,19</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	0,00	2,19
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>2,19</b>

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie d'actions RF</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	17,07	2,43
<b>Total</b>	<b>17,07</b>	<b>2,43</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	17,07	2,43
<b>Total</b>	<b>17,07</b>	<b>2,43</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie d'actions XXL</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	0,00 <sup>(13)</sup>	6 059 590,49
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>6 059 590,49</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	0,00	6 059 590,49
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>6 059 590,49</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	5 915,0030
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

(11) La catégorie d'actions GIC a été supprimée le 30/11/2023.

(12) La catégorie d'actions GRC a été supprimée le 30/11/2023.

(13) La catégorie d'actions XXL a été supprimée le 15/03/2023.

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Catégorie d'actions XL</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 548 491,33	-5 465 925,80
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>2 548 491,33</b>	<b>-5 465 925,80</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	2 548 491,33	-
Capitalisation	-	-5 465 925,80
<b>Total</b>	<b>2 548 491,33</b>	<b>-5 465 925,80</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	968 638,0000	1 650 189,1069
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie d'actions I</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	817 934,11	-939 280,72
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>817 934,11</b>	<b>-939 280,72</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	817 934,11	-
Capitalisation	-	-939 280,72
<b>Total</b>	<b>817 934,11</b>	<b>-939 280,72</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	206 912,7709	192 122,4733
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie d'actions RC</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	22 018,03	-199 057,14
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>22 018,03</b>	<b>-199 057,14</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	22 018,03	-
Capitalisation	-	-199 057,14
<b>Total</b>	<b>22 018,03</b>	<b>-199 057,14</b>

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	7 176,2941	51 699,7451
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie d'actions GIC</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00 <sup>(14)</sup>	-3,85
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>-3,85</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	-
Capitalisation	-	-3,85
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>-3,85</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	1,0000
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie d'actions GRC</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00 <sup>(15)</sup>	-3,76
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>-3,76</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	-
Capitalisation	-	-3,76
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>-3,76</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	1,0000
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie d'actions RF</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	16,32	-3,89
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>16,32</b>	<b>-3,89</b>



## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	16,32	-
Capitalisation	-	-3,89
<b>Total</b>	<b>16,32</b>	<b>-3,89</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	5,3766	1,0000
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie d'actions XXL</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00 <sup>(16)</sup>	-8 629 113,92
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>-8 629 113,92</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	-
Capitalisation	-	-8 629 113,92
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>-8 629 113,92</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	5 915,0030
Distribution unitaire	-	-

(14) La catégorie d'actions GIC a été supprimée le 30/11/2023.

(15) La catégorie d'actions GRC a été supprimée le 30/11/2023.

(16) La catégorie d'actions XXL a été supprimée le 15/03/2023.

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
<b>Actif net</b>					
en EUR	131 980 641,62	444 207 040,22	603 728 714,61	359 173 352,99	285 726 244,70
<b>Nombre de titres</b>					
Catégorie d'actions XL	968 638,0000	1 650 189,1069	2 284 144,0463	2 954 349,6270	2 676 661,0064
Catégorie d'actions I	206 912,7709	192 122,4733	250 314,2435	460 710,9715	250 370,4733
Catégorie d'actions RC	7 176,2941	51 699,7451	87 409,8540	17 238,8794	4 603,0913
Catégorie d'actions GIC	-	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Catégorie d'actions GRC	-	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Catégorie d'actions RF	5,3766	1,0000	1,0000	1,0000	101,0000
Catégorie d'actions XXL	-	5 915,0030	5 800,0030	-	-
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
Catégorie d'actions XL en EUR	103,42	96,48	113,82	98,19	93,54
Catégorie d'actions I en EUR	149,55	142,31	168,16	145,57	139,03
Catégorie d'actions RC en EUR	118,90	112,04	133,93	116,95	112,36
Catégorie d'actions GIC en EUR	-(17)	109,07	128,49	111,28	104,81
Catégorie d'actions GRC en EUR	-(18)	108,09	127,45	110,90	104,60
Catégorie d'actions RF en EUR	121,73	113,80	133,99	115,69	109,11
Catégorie d'actions XXL en EUR	-(19)	42 577,78	49 989,76 <sup>(20)</sup>	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie d'actions XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GIC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GRC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions XXL en EUR	-	-	-	-	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
<b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie d'actions XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions I en EUR	3,70	2,52	-	-	-
Catégorie d'actions RC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GIC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GRC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions XXL en EUR	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>					
Catégorie d'actions XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GIC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GRC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions XXL en EUR	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>					
Catégorie d'actions XL en EUR	2,83	-1,43	14,49	1,60	3,62
Catégorie d'actions I en EUR	-	-4,88	20,90	3,69	5,07
Catégorie d'actions RC en EUR	2,10	-3,19	15,62	1,04	2,94
Catégorie d'actions GIC en EUR	0,00	-1,49	15,99	2,86	3,79
Catégorie d'actions GRC en EUR	0,00	-1,57	15,23	2,65	3,68
Catégorie d'actions RF en EUR	3,17	-1,46	16,93	2,32	3,51
Catégorie d'actions XXL en EUR	0,00	-434,40	44,49	-	-

(17) La catégorie d'actions GIC a été supprimée le 30/11/2023.

(18) La catégorie d'actions GRC a été supprimée le 30/11/2023.

(19) La catégorie d'actions XXL a été supprimée le 15/03/2023.

(20) La catégorie d'actions XXL a été créée le 19/11/2021 avec une valeur nominale de EUR 50 000.

## Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>Dépôts</b>			-	-
<b>Instruments financiers</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées</b>			<b>131 739 809,06</b>	<b>99,82</b>
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé			131 739 809,06	99,82
AALBERTS BR BEARER SHS	EUR	8 086,00	317 456,36	0,24
ABN AMRO GROUP N.V.	EUR	21 726,00	295 256,34	0,22
ACCIONA SA	EUR	2 311,00	308 056,30	0,23
ACCOR SA	EUR	11 042,00	382 053,20	0,29
ADIDAS NOM	EUR	2 099,00	386 551,84	0,29
ADP	EUR	2 506,00	293 703,20	0,22
ADYEN BV	EUR	389,00	453 807,40	0,34
AENA SME SA	EUR	1 988,00	326 230,80	0,25
AGEAS NV	EUR	7 942,00	312 200,02	0,24
AIB GROUP PLC	EUR	69 391,00	269 237,08	0,20
AIR LIQUIDE	EUR	5 180,00	912 301,60	0,69
AKZO NOBEL NV	EUR	12 128,00	907 416,96	0,69
ALLIANZ SE-NOM	EUR	1 307,00	316 228,65	0,24
ALSTOM	EUR	12 536,00	152 688,48	0,12
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	11 878,00	770 644,64	0,58
AMPLIFON	EUR	30 563,00	957 844,42	0,73
AMUNDI SA	EUR	5 525,00	340 340,00	0,26
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	29 178,00	1 704 578,76	1,29
ARCADIS NV	EUR	6 591,00	321 904,44	0,24
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	1 730,00	813 013,50	0,62
ASML HOLDING N.V.	EUR	1 232,00	839 854,40	0,64
ASR NEDERLAND N.V	EUR	8 196,00	349 969,20	0,27
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	15 187,00	290 147,64	0,22
AURUBIS AG	EUR	11 700,00	868 842,00	0,66
AXA SA	EUR	10 503,00	309 733,47	0,23
AZELIS GROUP NV	EUR	15 096,00	334 829,28	0,25
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	37 685,00	309 996,81	0,23
BANCO DE SABADELL	EUR	260 798,00	290 268,17	0,22
BANCO ESPERITO SANTO REG	EUR	139 808,00	13,98	0,00
BANCO SANTANDER SA	EUR	80 812,00	305 428,95	0,23
BANK OF IRELAND GROUP PLC	EUR	31 408,00	258 110,94	0,20
BAWAG GROUP AG	EUR	6 758,00	324 248,84	0,25
BAYERISCHE MOTORENWERKE	EUR	3 596,00	362 404,88	0,27
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV BESI	EUR	7 353,00	1 003 316,85	0,76
BIOMERIEUX SA	EUR	9 344,00	940 006,40	0,71
BOUYGUES	EUR	8 441,00	288 006,92	0,22
BPER BANCA SPA	EUR	100 376,00	303 737,78	0,23
BRENNTAG AG	EUR	11 142,00	927 237,24	0,70
BUREAU VERITAS	EUR	11 918,00	272 564,66	0,21
CAIXABANK	EUR	76 670,00	285 672,42	0,22

## Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
CAPGEMINI SE	EUR	4 136,00	780 670,00	0,59
CARL ZEISS MEDITEC	EUR	10 608,00	1 048 494,72	0,79
CARREFOUR SA	EUR	92 618,00	1 534 217,17	1,16
CELLNEX TELECOM S.A.	EUR	69 543,00	2 479 903,38	1,88
CHRISTIAN DIOR SE	EUR	503,00	355 872,50	0,27
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	EUR	12 033,00	390 591,18	0,30
CNH INDUSTRIAL N.V	EUR	24 271,00	268 922,68	0,20
COFINIMMO SICAFI REIT	EUR	4 409,00	314 802,60	0,24
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	EUR	5 008,00	333 833,28	0,25
COVESTRO AG	EUR	15 955,00	840 509,40	0,64
COVIVIO SA REIT	EUR	6 880,00	334 918,40	0,25
D'IETEREN GROUP	EUR	2 202,00	389 533,80	0,30
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	8 485,00	288 659,70	0,22
DANONE SA	EUR	29 005,00	1 702 013,40	1,29
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	19 229,00	850 594,82	0,64
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	1 818,00	339 057,00	0,26
DEUTSCHE POST AG-NOM	EUR	7 192,00	322 597,16	0,24
DR PORSCHE AKTIENGESELLSCHAFT PREFERRED STOCK	EUR	3 892,00	310 970,80	0,24
DSM FIRMENICH LTD	EUR	19 456,00	1 789 952,00	1,36
EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	EUR	291 584,00	1 328 165,12	1,01
EDP RENOVAVEIS	EUR	73 908,00	1 369 145,70	1,04
ELIA GROUP SA	EUR	12 467,00	1 412 511,10	1,07
ELIS SA	EUR	16 626,00	314 065,14	0,24
ELISA OYJ	EUR	51 973,00	2 176 109,51	1,65
ENAGAS	EUR	104 231,00	1 591 086,22	1,21
ENDESA	EUR	60 135,00	1 110 092,10	0,84
ENEL SPA	EUR	199 177,00	1 340 461,21	1,02
ENI SPA	EUR	106 543,00	1 635 221,96	1,24
ESSILOR LUXOTTICA SA	EUR	5 155,00	936 148,00	0,71
EURAZEO SE	EUR	5 196,00	373 332,60	0,28
EUROFINS SCIENTIFIC SE	EUR	16 088,00	948 870,24	0,72
EURONEXT	EUR	4 508,00	354 554,20	0,27
EVONIK INDUSTRIES AG	EUR	47 359,00	876 141,50	0,66
EVOTEC SE	EUR	46 153,00	982 135,84	0,74
FERROVIAL SE	EUR	9 665,00	319 138,30	0,24
FINECOBANK	EUR	25 679,00	348 849,22	0,26
FLUTTER ENTERTAINMENT PLC	EUR	2 281,00	364 960,00	0,28
FORVIA	EUR	17 410,00	355 512,20	0,27
FREENET	EUR	100 901,00	2 556 831,34	1,94
GALP ENERGIA SGPS SA-B	EUR	116 964,00	1 560 299,76	1,18
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	EUR	13 980,00	1 676 202,00	1,27
GEA GROUP AG	EUR	8 010,00	301 896,90	0,23
GECINA ACT	EUR	3 005,00	330 850,50	0,25
GERRESHEIMER AG	EUR	8 685,00	819 429,75	0,62

## Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
GETLINK SE	EUR	18 425,00	305 210,13	0,23
GLANBIA PLC	EUR	97 622,00	1 455 544,02	1,10
GROUPE BRUXELLES LAMBERT	EUR	4 163,00	296 488,86	0,22
HEINEKEN NV	EUR	18 183,00	1 671 745,02	1,27
HENKEL KGAA VZ PFD	EUR	5 168,00	376 540,48	0,29
HOCHTIEF	EUR	2 902,00	291 070,60	0,22
HUGO BOSS AG	EUR	5 812,00	392 077,52	0,30
IBERDROLA SA	EUR	108 964,00	1 293 402,68	0,98
IMCD B.V	EUR	6 869,00	1 082 210,95	0,82
INDITEX	EUR	9 898,00	390 278,14	0,30
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	EUR	21 615,00	817 047,00	0,62
INFRASTRUTTURE WIRELESS ITALIANE SPA	EUR	199 026,00	2 278 847,70	1,73
ING GROUP NV	EUR	23 312,00	315 318,11	0,24
INMOBILIARIA COLONIAL SA	EUR	53 383,00	349 658,65	0,26
INPOST SA	EUR	25 445,00	318 444,18	0,24
INTESA SANPAOLO SPA	EUR	119 983,00	317 175,06	0,24
ITALGAS SPA	EUR	236 552,00	1 225 339,36	0,93
JERONIMO MARTINS SGPS SA	EUR	70 973,00	1 635 217,92	1,24
JUST EAT TAKEAWAY COM N V	EUR	58 448,00	805 530,34	0,61
K+S AG	EUR	48 076,00	687 967,56	0,52
KBC GROUPE	EUR	4 971,00	291 897,12	0,22
KERING	EUR	812,00	323 988,00	0,25
KERRY GROUP A	EUR	19 288,00	1 517 194,08	1,15
KESKO OYJ B	EUR	90 219,00	1 617 175,58	1,23
KINGSPAN GROUP PLC	EUR	4 033,00	316 187,20	0,24
KION GROUP	EUR	7 786,00	301 084,62	0,23
KLEPIERRE REITS	EUR	12 663,00	312 522,84	0,24
KNORR BREMSE AG	EUR	4 661,00	274 066,80	0,21
KONE B	EUR	6 858,00	309 707,28	0,23
KONECRANES OYJ	EUR	8 774,00	357 803,72	0,27
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	EUR	53 451,00	1 390 527,77	1,05
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	726 307,00	2 264 625,23	1,72
KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	EUR	45 183,00	952 683,56	0,72
LA FRANCAISE DES JEUX SA	EUR	11 385,00	373 883,40	0,28
LEG IMMOBILIEN SE	EUR	4 544,00	360 430,08	0,27
LEGRAND	EUR	3 247,00	305 542,70	0,23
LOREAL SA	EUR	888,00	400 177,20	0,30
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	488,00	357 996,80	0,27
MEDIOBANCA SPA	EUR	23 088,00	258 701,04	0,20
MERCK KGAA	EUR	5 489,00	790 964,90	0,60
METSO CORPORATION	EUR	28 199,00	258 584,83	0,20
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	EUR	796,00	298 579,60	0,23
NATURGY ENERGY GROUP SA	EUR	44 320,00	1 196 640,00	0,91
NEMETSCHEK	EUR	11 437,00	897 575,76	0,68

## Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
NESTE CORPORATION	EUR	51 394,00	1 655 400,74	1,25
NEXANS SA	EUR	3 689,00	292 353,25	0,22
NN GROUP NV	EUR	9 247,00	330 580,25	0,25
NOKIA OYJ	EUR	643 597,00	1 964 258,04	1,49
NORDEA BANK ABP	EUR	28 043,00	314 810,72	0,24
OCI	EUR	30 847,00	809 425,28	0,61
OMV AG	EUR	36 695,00	1 459 360,15	1,11
ORANGE	EUR	207 950,00	2 142 716,80	1,62
PERNOD RICARD	EUR	9 573,00	1 529 286,75	1,16
POSTE ITALIANE SPA	EUR	29 388,00	301 961,70	0,23
PROSUS N V	EUR	24 510,00	661 402,35	0,50
PRYSMIAN SPA	EUR	7 284,00	299 882,28	0,23
PUBLICIS GROUPE	EUR	4 914,00	412 776,00	0,31
PUMA AG	EUR	5 914,00	298 775,28	0,23
QIAGEN NV	EUR	22 275,00	877 635,00	0,66
RANDSTAD HOLDING NV	EUR	5 277,00	299 311,44	0,23
REDEIA CORPORACION SA	EUR	77 186,00	1 150 843,26	0,87
REMY COINTREAU	EUR	13 280,00	1 527 200,00	1,16
RENAULT SA	EUR	9 021,00	332 920,01	0,25
REXEL	EUR	13 095,00	324 363,15	0,25
RUBIS SCA	EUR	16 492,00	371 070,00	0,28
SAFRAN	EUR	1 880,00	299 784,80	0,23
SANOFI	EUR	8 284,00	743 571,84	0,56
SAP SE	EUR	5 551,00	774 253,48	0,59
SARTORIUS AG PFD	EUR	2 699,00	899 306,80	0,68
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	3 828,00	916 806,00	0,69
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	1 787,00	324 840,86	0,25
SEB SA	EUR	3 857,00	435 841,00	0,33
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	17 740,00	933 124,00	0,71
SIGNIFY NV	EUR	10 952,00	332 064,64	0,25
SMURFIT KAPPA	EUR	8 907,00	319 583,16	0,24
SNAM RETE GAS	EUR	367 487,00	1 710 651,99	1,30
SOCIETE GENERALE A	EUR	12 668,00	304 348,70	0,23
SODEXO	EUR	3 732,00	371 781,84	0,28
SOITEC SA	EUR	4 263,00	689 753,40	0,52
SPIE SA	EUR	10 152,00	287 301,60	0,22
STELLANTIS NV	EUR	19 301,00	408 216,15	0,31
STMICROELECTRONICS NV	EUR	16 632,00	751 932,72	0,57
STORA ENSO OYJ-R	EUR	69 058,00	864 951,45	0,66
SYENSQO SA	EUR	8 584,00	809 127,84	0,61
TEAMVIEWER SE	EUR	42 235,00	593 824,10	0,45
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	69 514,00	1 470 916,24	1,11
UCB SA	EUR	11 064,00	872 949,60	0,66
UMICORE SA	EUR	36 805,00	916 444,50	0,69

## Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	14 240,00	367 534,40	0,28
UPM KYMMENE OYJ	EUR	25 354,00	863 557,24	0,65
VALEO SA	EUR	21 494,00	299 089,01	0,23
VALMET CORP	EUR	12 823,00	334 808,53	0,25
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	42 131,00	1 203 261,36	0,91
VERALLIA SASU	EUR	7 565,00	263 715,90	0,20
VERBUND A	EUR	14 680,00	1 233 854,00	0,93
VONOVIA SE NAMEN AKT REIT	EUR	12 645,00	360 888,30	0,27
WARAHOUSES DE PAUW NV	EUR	12 494,00	356 079,00	0,27
WARTSILA OYJ	EUR	26 056,00	341 985,00	0,26
WENDEL ACT	EUR	3 936,00	317 438,40	0,24
WIENERBERGER	EUR	11 630,00	351 458,60	0,27
WOLTERS KLUWER CVA	EUR	3 067,00	394 722,90	0,30
WORLDLINE	EUR	10 595,00	166 023,65	0,13
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Titres de créances</b>			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>			<b>150 473,42</b>	<b>0,11</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			150 473,42	0,11
OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	EUR	33,6273	150 473,42	0,11
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>			-	-



## Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>Contrats financiers</b>			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
<b>Autres instruments financiers</b>			-	-
<b>Créances</b>			24 354,68	0,02
<b>Dettes</b>			-101 885,23	-0,08
<b>Comptes financiers</b>			167 889,69	0,13
<b>ACTIF NET</b>			131 980 641,62	100,00

## Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-
<b>Titres financiers</b>	<b>157 309 356,89</b>
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>156 064 266,85</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	156 064 266,85
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Titres de créances (D)</b>	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>1 102 308,33</b>
OPCVM	1 102 308,33
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
<b>Dépôts (F)</b>	-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>142 781,71</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
<b>Prêts (I)</b>	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>157 309 356,89</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>1 115 556,56</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>270 874,91</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)</b>	<b>1 386 431,47</b>
<b>Total Actif I+II</b>	<b>158 695 788,36</b>

(\*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

## Bilan Passif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	151 384 518,58
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	7 096 241,39
<b>Capitaux propres</b>	<b>158 480 759,97</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>-</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>158 480 759,97</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>-</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>142 781,71</b>
<b>Emprunts (C)</b>	<b>-</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D</b>	<b>142 781,71</b>
<b>Autres passifs :</b>	
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>72 168,77</b>
<b>Concours bancaires</b>	<b>77,91</b>
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>72 246,68</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>158 695 788,36</b>

(\*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

## Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières</b>	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	3 224 019,51
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	68 827,78
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	33 534,46
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>3 326 381,75</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-79 733,49
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-3 174,93
<b>Sous-total Charges sur opérations financières</b>	<b>-82 908,42</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>3 243 473,33</b>
<b>Autres produits :</b>	<b>-</b>
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
<b>Autres charges :</b>	<b>-573 569,18</b>
Frais de gestion de la société de gestion	-573 569,18
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-573 569,18</b>
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B</b>	<b>2 669 904,15</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-284,14</b>
<b>Sous-total Revenus nets I = C+D</b>	<b>2 669 620,01</b>

## Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros (suite)

	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus et moins-values réalisées	2 394 967,18
Frais de transactions externes et frais de cession	-53 854,83
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
<b>Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>2 341 112,35</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-252 533,54</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F</b>	<b>2 088 578,81</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	2 977 382,04
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-6,31
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
<b>Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)</b>	<b>2 977 375,73</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>-639 333,16</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H</b>	<b>2 338 042,57</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>7 096 241,39</b>

## ANNEXE

### RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

L'univers initial est composé de l'ensemble des titres obligataires de notation Investment Grade (selon la politique de notation d'Ofi invest Asset Management) émis en euro par des entreprises. Les émetteurs ayant un siège social basé en dehors de la zone OCDE ne pourront dépasser 10% de l'actif net.

En cas de dégradation de la note des titres, ou à défaut de celle de leur émetteur, le Compartiment pourra détenir un maximum de 10% de l'actif net de titres ayant une notation « High Yield à caractère spéculatif » si le risque de défaut n'est pas jugé « élevé » par l'analyse crédit. Dans le cas inverse les titres devront être cédés dans les 3 mois.

Toutefois le gérant pourra investir sur des obligations « non notées », à condition que l'analyse crédit émette un avis favorable pour une future notation Investment Grade au travers d'une fiche « synthétique ».

Chacun des émetteurs de notation BBB- ne peut représenter une surexposition par rapport à l'indice de référence supérieure à 1.50%. Chacun des émetteurs de notation supérieure à BBB- ne peut représenter une surexposition par rapport à l'indice de référence supérieure à 3.00%.

Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant. En cas de dépassement des limites ci-dessus (soit par effet de marché ou par une dégradation de la notation d'un titre attribuée selon la politique de notation retenue), le gérant devra prendre toute action corrective pour respecter à nouveau ses engagements de composition du portefeuille dans un délai maximum de trois mois.

Le Compartiment pourrait être investie jusqu'à hauteur de 5% de son actif net dans des obligations contingentes convertibles, appelées « CoCos ».

Les « Cocos » sont des titres hybrides émis par des institutions financières (banques, assurances, ...) permettant l'absorption des pertes lorsque le capital réglementaire de ces dernières tombe en dessous un certain seuil défini à l'avance (ou trigger). Elles sont utilisées dans le but d'améliorer le rendement du portefeuille, mais avec un risque supplémentaire lié à leur caractère subordonné à d'autres types de dettes, et à l'activation automatique (ou au grès du régulateur de l'émetteur) de clauses pouvant engendrer la perte totale de l'investissement.

Le Compartiment applique concomitamment à l'analyse financière deux processus de sélection parallèles : l'un portant sur la prise en compte globale de la performance ESG des émetteurs, le second sur la prise en compte des performances « carbone » pour les émetteurs des secteurs « carbo intensifs ». Il est précisé que l'application de ces deux processus de sélection porte uniquement sur les principaux actifs éligibles du Compartiment, à savoir les obligations et autres titres de créances ainsi que sur les dérivés de crédit (CDS sur émetteur), représentant entre 80% et 100% de l'actif net du Compartiment.

La Société de Gestion recommande vivement aux porteurs de consulter le Code de Transparence. En effet, le Compartiment adhère au Code de Transparence AFG Eurosif pour les fonds ISR ouverts au public, disponible sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>. Ce Code décrit de manière détaillée la méthode d'analyse extra financière, le processus de sélection ISR appliqué et la méthodologie d'analyse carbone pour les émetteurs privés.

La gestion du Compartiment s'établit sur un horizon supérieur à 2 ans.

## Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Actif net</b>					
en EUR	158 480 759,97	141 750 449,17	79 442 977,16	102 234 346,67	94 238 760,86
<b>Nombre de titres</b>					
Catégorie d'actions IC	327,1568	3 757,9424	3 081,0247	3 895,8166	4 208,2551
Catégorie d'actions I	4 710,0000	3 062,9378	127,9378	1 419,4636	2 480,9782
Catégorie d'actions N	933 013,6215	709 612,7710	572 815,4392	444 110,6457	297 682,0414
Catégorie d'actions R	21 268,5492	131 924,8268	74 731,1091	115 876,1262	53 043,2126
Catégorie d'actions GI	-	1,5000	1,5000	1,5000	-
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
Catégorie d'actions IC en EUR	6 249,06	5 981,64	5 502,86	6 401,69	6 449,91
Catégorie d'actions I en EUR	11 138,62	10 661,99	9 809,36	11 411,60	11 497,55
Catégorie d'actions N en EUR	109,15	104,13	95,29	110,46	110,86
Catégorie d'actions R en EUR	100,33	96,40	88,93	103,86	104,99
Catégorie d'actions GI en EUR	-(13)	93,48	85,67	99,43 <sup>(14)</sup>	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie d'actions IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GI en EUR	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie d'actions IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GI en EUR	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>					
Catégorie d'actions IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GI en EUR	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>					
Catégorie d'actions IC en EUR	175,20	-171,65	-328,78	149,71	81,24
Catégorie d'actions I en EUR	312,29	-306,60	-586,16	266,88	146,48
Catégorie d'actions N en EUR	3,40	-2,45	-5,33	3,01	1,78
Catégorie d'actions R en EUR	2,42	-3,07	-5,69	2,04	0,93
Catégorie d'actions GI en EUR	0,00	-2,26	-4,94	-0,02	-

(13) La catégorie d'actions GI a été supprimée le 31/10/2024.

(14) La catégorie d'actions GI a été créée le 21/12/2021 avec une valeur nominale de EUR 99,80.

## **CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020-07 MODIFIE)**

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

### **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Le Compartiment s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du Compartiment est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.



Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

Le Compartiment valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

## Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

### Instruments financiers

#### Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

#### Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la société de gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

### Instruments du marché monétaire

#### Titres de créance négociables (TCN)

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

### Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

### Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1, III, du Code monétaire et financier

#### Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

#### Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*  
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*  
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

## Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable

## Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

## Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

## Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

## Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du Compartiment.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du Compartiment).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

## Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

## Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le Compartiment a opté pour la comptabilisation frais exclus.

### Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat du Compartiment, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à :

- 0,55% TTC ; tout OPC inclus pour les deux catégories d'actions : IC et I
- 0,60% TTC ; tout OPC inclus pour les deux catégories d'actions : GI
- 1,10% TTC ; tout OPC inclus pour les deux catégories d'actions : R
- 0,20% TTC ; tout OPC inclus pour les deux catégories d'actions : N

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;
- les contributions dues pour la gestion du Compartiment en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPVCM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

### Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Les frais de gestion variables s'appliquent aux actions IC, I et R

Les frais variables correspondent à une commission de surperformance.

A compter du 01/12/22, le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit. La période de calcul de la commission de surperformance, ou période de cristallisation, s'étend du 01/12 au 30/11 de chaque année. Le calcul prend également en compte les performances relatives des période précédentes.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance du compartiment est définie comme la différence positive entre l'actif net du Compartiment avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un compartiment fictif réalisant exactement la même performance que l'indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le compartiment réel.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 20% de la performance au-delà de l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index, fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

De plus, une commission de surperformance ne peut être provisionnée que s'il y a une surperformance sur la période de référence, définie comme les 5 dernières périodes de cristallisation sur une base glissante, inclue la période de cristallisation actuelle. Pour ce faire, si une sous performance est constatée sur l'une des 4 dernières périodes de cristallisation entières et n'est pas compensée par une surperformance sur les périodes suivantes, la part de la sous performance non compensée est reportée sur les périodes suivantes, pour un maximum de 4 fois.

Par exception, la période de référence commencera le 01/12/2022 : les périodes de cristallisation antérieures ne sont pas prises en compte dans le calcul. La première période de référence s'étendra donc du 01/12/22 au 30/11/23, la seconde du 01/12/22 au 30/11/24, jusqu'à la cinquième période du 01/12/22 au 30/11/27

A titre d'exemple :

Période de cristallisation de cristallisation	Performance relative	Sous performance à compenser les périodes suivantes	Paiement d'une commission de surperformance
Période 1	2%	0%	Oui
Période 2	-6%	-6%	Non
Période 3	2%	-4%	Non
Période 4	2%	-2%	Non
Période 5	-4%	-6%	Non
Période 6	0%	-4%	Non
Période 7	5%	0%	Oui

En cas de performance absolue négative, lorsque la performance relative du Compartiment sera positive, cette commission de surperformance sera également prélevée, mais limitée à 1.5% de l'actif net.

En cas de rachats, la quote-part de la commission de sur performance correspondant aux actions rachetées, est perçue par la Société de Gestion.

Hormis les rachats, la commission de sur performance est perçue par la Société de Gestion à la date de clôture de chaque période de cristallisation.

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est tenu à la disposition des souscripteurs par la Société de Gestion

#### Affectation des sommes distribuables

##### Sommes distribuables afférentes au revenu net :

###### Actions I et N :

L'Assemblée Générale décide chaque année de l'affectation du revenu net. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

###### Actions IC, R et GI :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

##### Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

L'Assemblée Générale décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

#### Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

#### Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

#### Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

## Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>141 750 449,17</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	90 854 125,73
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-82 112 207,16
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 669 904,15
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 341 112,35
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	2 977 375,73
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>158 480 759,97</b>

## Souscriptions rachats

<b>Catégorie d'actions IC</b>	
Actions émises	29,0933
Actions rachetées	3 459,8789
<b>Catégorie d'actions I</b>	
Actions émises	2 769,0000
Actions rachetées	1 121,9378
<b>Catégorie d'actions N</b>	
Actions émises	273 610,5621
Actions rachetées	50 209,7116
<b>Catégorie d'actions R</b>	
Actions émises	335 171,0970
Actions rachetées	445 827,3746
<b>Catégorie d'actions GI</b>	
Actions émises	-(15)
Actions rachetées	1,5000

(15) La catégorie d'actions GI a été supprimée le 31/10/2024.

## Commissions

<b>Catégorie d'actions IC</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie d'actions I</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie d'actions N</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie d'actions R</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie d'actions GI</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00

## Caractéristiques des différentes catégories d'actions

### FR0000945180 - OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE IC

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation  
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation et/ou Distribution

### FR0011869163 - OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE I

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation et/ou Distribution  
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation et/ou Distribution

### FR0013229705 - OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE N

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation et/ou Distribution  
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation et/ou Distribution

### FR0013275120 - OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE R

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation  
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation et/ou Distribution

### FR00140071C8 - OFI INVEST ESG EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE GI

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation  
Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation et/ou Distribution

## Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays	Exposition			
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
<b>Passif</b>				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>

## Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	156 064	99 884	56 180	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	271	-	-	-	271
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	-	0

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	5 338	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>NA</b>	<b>105 222</b>	<b>56 180</b>	<b>-</b>	<b>271</b>

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	795	5 983	25 411	123 875
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	271	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	-	-	-	-	5 338
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>271</b>	<b>795</b>	<b>5 983</b>	<b>25 411</b>	<b>129 213</b>



## Exposition directe sur le marché des devises

<b>Ventilation par devise</b> Montants exprimés en milliers	<b>USD</b> +/-	<b>TRY</b> +/-	<b>PLN</b> +/-	<b>Autres</b> +/-
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	0	0	0
<b>Passif</b>				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	0
<b>Hors-bilan</b>				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Exposition directe aux marchés de crédit

<b>Ventilation par la notation des investissements</b> Montants exprimés en milliers	<b>Investment Grade</b> +/-	<b>Non Investment Grade</b> +/-	<b>Non notés</b> +/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	156 064	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-

## Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

<b>Ventilation par la notation des investissements</b> Montants exprimés en milliers	<b>Investment Grade</b> +/-	<b>Non Investment Grade</b> +/-	<b>Non notés</b> +/-
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-26 200
<b>Solde net</b>	<b>156 064</b>	<b>-</b>	<b>-26 200</b>

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<b>Ventilation par contrepartie</b> Montants exprimés en milliers	<b>valeur actuelle constitutive d'une créance</b>	<b>valeur actuelle constitutive d'une dette</b>
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	955	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	955	
<i>Newedge</i>	955	
Comptes financiers	271	
<i>Société Générale</i>	271	
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		0
<i>Société Générale</i>		0

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds			
FR0000008997 OFI INVEST AM	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D France	Monétaire	EUR	1 102
<b>Total</b>				<b>1 102</b>

## Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2024
<b>Créances</b>	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	954 973,03
Souscriptions à recevoir	160 583,53
<b>Total créances</b>	<b>1 115 556,56</b>
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-68 979,77
Provision pour frais de gestion variables à payer	-2 200,08
Provision commission de mouvement	-988,92
<b>Total dettes</b>	<b>-72 168,77</b>
<b>Total</b>	<b>1 043 387,79</b>

## Frais de gestion

<b>Catégorie d'actions IC</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,52
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions I</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,51
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions N</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,18
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions R</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,91
Commission de performance (frais variables)	2 199,35
Rétrocession de frais de gestion	-

## Frais de gestion (suite)

Catégorie d'actions GI	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,38 <sup>(16)</sup>
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(16) La catégorie d'actions GI ayant été supprimée le 31/10/2024, le taux présenté a été annualisé.

## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
<b>Total</b>	<b>-</b>

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	237,00	4 651,09	1 102 308,33

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024
<b>Catégorie d'actions IC</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>30 349,43</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>30 349,43</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>30 349,43</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	30 349,43
<b>Total</b>	<b>30 349,43</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
<b>Catégorie d'actions I</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>778 811,28</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>778 811,28</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>778 811,28</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	778 811,28
<b>Total</b>	<b>778 811,28</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	4 710,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2024
<b>Catégorie d'actions N</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>1 837 083,53</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>1 837 083,53</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>1 837 083,53</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	1 837 083,53
<b>Total</b>	<b>1 837 083,53</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	933 013,6215
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
<b>Catégorie d'actions R</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>23 375,77</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>23 375,77</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>23 375,77</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	23 375,77
<b>Total</b>	<b>23 375,77</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2024
<b>Catégorie d'actions GI</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>0,00<sup>(17)</sup></b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>0,00</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>0,00</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

(17) La catégorie d'actions GI a été supprimée le 31/10/2024.

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024
<b>Catégorie d'actions IC</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>26 970,46</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>26 970,46</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>26 970,46</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	26 970,46
<b>Total</b>	<b>26 970,46</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	327,1568
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
<b>Catégorie d'actions I</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>692 104,55</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>692 104,55</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>692 104,55</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	692 104,55
<b>Total</b>	<b>692 104,55</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	4 710,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-



## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2024
<b>Catégorie d'actions N</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>1 341 301,85</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>1 341 301,85</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>1 341 301,85</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	1 341 301,85
<b>Total</b>	<b>1 341 301,85</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	933 013,6215
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
<b>Catégorie d'actions R</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>28 201,95</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>28 201,95</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>28 201,95</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	28 201,95
<b>Total</b>	<b>28 201,95</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	21 268,5492
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2024
<b>Catégorie d'actions GI</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>0,00<sup>(18)</sup></b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>0,00</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>0,00</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

(18) La catégorie d'actions GI a été supprimée le 31/10/2024.

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>				-	-
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations convertibles en actions</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				<b>156 064 266,85</b>	<b>98,48</b>
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				156 064 266,85	98,48
ABN AMRO BANK NV 3.875% 15/01/2032	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	426 555,80	0,27
ABN AMRO BANK NV 4.375% 16/07/2036	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	627 225,95	0,40
ACHMEA BV PERP	Finance/Assurance	EUR	646 000,00	671 345,26	0,42
ACHMEA BV VAR 02/11/2044	Finance/Assurance	EUR	1 210 000,00	1 301 433,40	0,82
AIB GROUP PLC VAR 04/07/2026	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	408 473,86	0,26
AKZO NOBEL NV 3.75% 16/09/2034	Manufacture	EUR	1 426 000,00	1 457 797,85	0,92
ALD SA 4.875% 06/10/2028	Admin. privée	EUR	500 000,00	533 288,49	0,34
ALLIANDER NV VAR PERP 31/12/2099	Energie	EUR	1 457 000,00	1 548 433,54	0,98
ALLIANZ SE VAR 07/07/2045	Finance/Assurance	EUR	1 100 000,00	1 106 909,66	0,70
ALLIANZ SE VAR 25/07/2053	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	347 309,70	0,22
ALLIANZ SE VAR PERP	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	862 075,75	0,54
APRR SA 3.125% 06/01/2034	Transport	EUR	500 000,00	492 376,43	0,31
ARKEMA 3.50% 12/09/2034	Manufacture	EUR	700 000,00	701 998,93	0,44
ASB BANK LIMITED 3.185% 16/04/2029	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	608 528,14	0,38
AVERY DENNISON CORP 3.75% 04/11/2034	Manufacture	EUR	843 000,00	852 588,61	0,54
AXA SA 3.625% 10/01/2033	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	756 284,69	0,48
AXA SA VAR 07/10/2041	Finance/Assurance	EUR	813 000,00	708 736,87	0,45
AXA SA VAR 10/07/2042	Finance/Assurance	EUR	281 000,00	247 825,83	0,16
AXA SA VAR PERP 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	387 000,00	428 665,57	0,27
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 3.5% 10/02/2027	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	417 958,45	0,26
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG VAR 14/01/2029	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 327 741,83	0,84
BANCO BILBAO VIZCZYZ ARG VAR 16/01/2030	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	504 337,40	0,32
BANCO SANTANDER SA 1.625% 22/10/2030	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	181 976,00	0,11
BANCO SANTANDER SA 4.875% 18/10/2031	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 310 345,10	0,83
BANCO SANTANDER SA VAR 22/04/2034	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	648 977,10	0,41
BANK OF AMERICA CORP VAR 24/05/2032	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	793 784,66	0,50
BANK OF AMERICA CORP VAR 27/10/2026	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	398 128,41	0,25
BANK OF IRELAND GROUP VAR 05/06/2026	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	603 702,25	0,38
BANK OF MONTREAL VAR 10/07/2030	Finance/Assurance	EUR	1 100 000,00	1 142 773,42	0,72
BANQUE 4.75% 10/11/2031	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	751 217,18	0,47

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BANQUE FED CRED MUTUEL VAR 16/06/2032	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	920 996,14	0,58
BARCLAYS PLC VAR 31/05/2036	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	643 797,30	0,41
BELFIUS BANK SA 3.375% 20/02/2031	Finance/Assurance	EUR	1 800 000,00	1 805 341,28	1,14
BNP PARIBAS VAR 13/11/2032	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 504 239,78	0,95
BNP PARIBAS VAR 31/08/2033	Finance/Assurance	EUR	1 700 000,00	1 534 125,18	0,97
BOOKING HOLDINGS INC 4.125% 12/05/2033	Admin. privée	EUR	264 000,00	285 703,77	0,18
BOOKING HOLDINGS INC 4.25% 15/05/2029	Admin. privée	EUR	1 255 000,00	1 355 764,12	0,86
BOUYGUES SA 4.625% 07/06/2032	Construction	EUR	1 000 000,00	1 109 429,59	0,70
BPCE SA 2.875% 22/04/2026	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	406 881,75	0,26
BPCE SA VAR 11/01/2035	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 292 389,25	0,82
BPCE SA VAR 13/01/2042	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	581 838,10	0,37
BPCE VAR 02/03/2032	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	395 761,86	0,25
BRENNTAG FINANCE BV 3.875% 24/04/2032	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	523 597,88	0,33
BUREAU VERITAS SA 1.125% 18/01/2027	Science/Technologie	EUR	300 000,00	294 350,68	0,19
BUREAU VERITAS SA 3.50% 22/05/2036	Science/Technologie	EUR	1 200 000,00	1 224 757,48	0,77
CADENT FINANCE PLC 0.625% 19/03/2030	Energie	EUR	525 000,00	460 753,52	0,29
CADENT FINANCE PLC 3.75% 16/04/2033	Energie	EUR	1 163 000,00	1 204 283,95	0,76
CBRE GI OPEN END FUND 4.75% 27/03/2034	Finance/Assurance	EUR	1 450 000,00	1 593 823,51	1,01
CIE DE SAINT GOBAIN SA 3.375% 08/04/2030	Commerce	EUR	1 200 000,00	1 244 670,90	0,79
CIE GENERALE DES ESTABLI 3.125% 16/05/2031	Manufacture	EUR	1 200 000,00	1 229 547,62	0,78
CNP ASSURANCES SACA VAR 16/07/2054	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	962 801,14	0,61
COFINIMMO 1.0% 24/01/2028	Immobilier	EUR	500 000,00	471 923,11	0,30
COMMERZBANK AG VAR 16/07/2032	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	518 649,86	0,33
COVIVIO 4.625% 05/06/2032	Immobilier	EUR	500 000,00	544 926,51	0,34
COVIVIO HOTELS SACA 1% 27/07/2029	Immobilier	EUR	1 200 000,00	1 084 552,27	0,68
COVIVIO SA 2.375% 20/02/2028	Immobilier	EUR	500 000,00	507 072,62	0,32
CPMCAST CORP 3.25% 26/09/2032	IT/Communication	EUR	1 217 000,00	1 233 873,79	0,78
CRED AGRICOLE SA VAR 12/01/2028	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	287 959,89	0,18
CREDIT AGRICOLE ASSRNCES 4.50% 17/12/2034	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	512 037,95	0,32
CREDIT AGRICOLE SA 2.8% 21/07/2026	Finance/Assurance	EUR	206 000,00	206 265,83	0,13
CREDIT AGRICOLE SA VAR 05/06/2030	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 200 958,03	0,76
CREDIT AGRICOLE SA VAR 28/08/2033	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	539 138,84	0,34
CREDIT MUTUEL 3.875% 22/05/2028	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	1 055 413,15	0,67
CREDIT MUTUEL ARKEA VAR 15/05/2035	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	744 950,45	0,47
CRELAN SA VAR 28/02/2030	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	921 063,74	0,58
DAIMLER TRUCK INTL 3.375% 23/09/2030	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	813 065,21	0,51
DEUTSCHE BOERSE AG 3.875% 28/09/2033	Finance/Assurance	EUR	1 700 000,00	1 807 453,51	1,14
DNB BANK ASA VAR 13/09/2033	Finance/Assurance	EUR	765 000,00	816 654,69	0,52
DSB 3.125% 04/09/2034	Transport	EUR	872 000,00	887 774,12	0,56
DSM BV 3.625% 02/07/2034	Manufacture	EUR	800 000,00	826 938,63	0,52
DSV FINANCE BV 3.25% 06/11/2030	Finance/Assurance	EUR	386 000,00	392 200,85	0,25

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
E ON SE 3.375% 15/01/2031	Energie	EUR	716 000,00	749 010,06	0,47
E ON SE 3.75% 01/03/2029	Energie	EUR	389 000,00	415 492,39	0,26
EDP FINANCE BV 1.875% 21/09/2029	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	669 446,73	0,42
EDP FINANCE BV 3.875% 11/03/2030	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	639 430,19	0,40
EDP SERVICIOS FIN ESP SA 3.5% 16/07/2030	Science/Technologie	EUR	200 000,00	206 425,45	0,13
ELECTRICITE DE FRANCE SA 4.125% 17/06/2031	Energie	EUR	1 000 000,00	1 064 002,74	0,67
ENEL FINANCE INTL NV 0.5% 17/06/2030	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	354 347,89	0,22
ENEL SPA VAR PERPETUAL	Energie	EUR	1 216 000,00	1 074 020,17	0,68
ENGIE SA 0.375% 21/06/2027	Energie	EUR	600 000,00	568 100,22	0,36
ENGIE SA 1.75% 27/03/2028	Energie	EUR	900 000,00	880 623,49	0,56
ENGIE SA 3.875% 06/01/2031	Energie	EUR	1 000 000,00	1 071 342,38	0,68
ERG SPA 4.125% 03/07/2030	Energie	EUR	785 000,00	825 266,20	0,52
ESB FINANCE LIMITED 1.875% 14/06/2031	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 404 222,12	0,89
ESSILORLUXOTTICA 2.875% 05/03/2029	Manufacture	EUR	1 500 000,00	1 520 748,08	0,96
ESSITY AB 0.5% 03/02/2030	Manufacture	EUR	300 000,00	268 243,95	0,17
ESSITY CAPITAL BV 0.25% 15/09/2029	Finance/Assurance	EUR	100 000,00	88 192,34	0,06
EXOR NV 0.875% 19/01/2031	Manufacture	EUR	44 000,00	38 552,69	0,02
FINGRID OYJ 2.75% 04/12/2029	Energie	EUR	615 000,00	614 342,12	0,39
FORTIVE CORPORATION 3.7% 15/08/2029	Manufacture	EUR	939 000,00	975 520,67	0,62
GECINA 0.875% 30/06/2036	Immobilier	EUR	800 000,00	603 834,30	0,38
GENERAL MILLS INC 3.65% 23/10/2030	Manufacture	EUR	763 000,00	788 209,52	0,50
GIVAUDAN FIN EUROPE 4.125% 28/11/2033	Finance/Assurance	EUR	509 000,00	538 358,35	0,34
GROUPE ACM VAR 1.85% 21/04/2042	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	261 871,81	0,17
HANNOVER RE VAR 08/10/2040	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	458 995,62	0,29
HBOS PLC TF/TV 18/03/2030	Finance/Assurance	EUR	550 000,00	569 842,19	0,36
HOWOGE WOHNUNGS 3.875% 05/06/2030	Construction	EUR	1 500 000,00	1 571 755,27	0,99
IBERDROLA FINANZAS SAU 1.575% PERP	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	472 835,62	0,30
IBERDROLA FINANZAS SAU VAR PERP 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	1 600 000,00	1 629 342,12	1,03
IBERDROLA INTL BV VAR PERP	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 296 589,08	0,82
ING GROEP VAR 22/03/2030	Finance/Assurance	EUR	1 800 000,00	1 822 150,85	1,15
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI SA 0.75% 22/06/2029	Immobilier	EUR	1 400 000,00	1 275 927,59	0,81
INTESA SANPAOLO SPA 4% 19/05/2026	Finance/Assurance	EUR	338 000,00	352 410,93	0,22
INTESA SANPAOLO SPA VAR 16/09/2032	Finance/Assurance	EUR	1 509 000,00	1 546 253,08	0,98
IREN SPA 3.875% 22/07/2032	Energie	EUR	785 000,00	823 101,64	0,52
JOHNSON CONTROLS TYCO FI 3.125% 11/12/2033	Manufacture	EUR	575 000,00	564 488,53	0,36
KBC GROUP NV VAR 17/04/2035	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	966 911,18	0,61
KLEPIERRE SA 3.875% 23/09/2033	Immobilier	EUR	1 400 000,00	1 452 904,27	0,92
KONINKLIJKE KPN NV 3.875% 03/07/2031	IT/Communication	EUR	300 000,00	318 961,27	0,20
LA BANQUE POSTALE VAR 26/01/2031	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 377 502,19	0,87
LA POSTE SA 1.375% 21/04/2032	Transport	EUR	1 300 000,00	1 153 751,96	0,73
LEGRAND SA 3.5% 26/06/2034	Manufacture	EUR	1 100 000,00	1 144 181,58	0,72

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LLOYDS BANKING GROUP PLC VAR 01/04/2026	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	822 057,32	0,52
LSEG NETHERLANDS BV 4.231% 29/09/2030	Finance/Assurance	EUR	1 178 000,00	1 264 462,97	0,80
MERCK KGAA VAR 09/09/2080	Manufacture	EUR	1 400 000,00	1 368 296,14	0,86
MMS USA FINANCING INC 0.625% 13/06/2025	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	794 914,52	0,50
MONDI FINANCE PLC 3.75% 31/05/2032	Finance/Assurance	EUR	803 000,00	842 093,67	0,53
MORGAN STANLEY VAR 21/03/2035	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 478 087,21	0,93
MUNICH RE VAR 26/05/2041	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	527 401,64	0,33
NATIONAL GRID 4.151% 12/09/2027	Finance/Assurance	EUR	720 000,00	752 544,75	0,47
NATIONAL GRID NA INC 1.054% 20/01/2031	Finance/Assurance	EUR	1 029 000,00	913 021,86	0,58
NATIONAL GRID NORTH AMERICA INC 3.631% 03/09/2031	Finance/Assurance	EUR	551 000,00	566 905,44	0,36
NATURGY FINANCE SA 3.625% 02/10/2034	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	803 317,04	0,51
NATWEST GROUP PLC VAR 12/09/2032	Finance/Assurance	EUR	2 232 000,00	2 277 036,87	1,44
NN BANK NV 0.5% 21/09/2028	Finance/Assurance	EUR	2 300 000,00	2 101 474,71	1,33
NN GROUP NV VAR PERPETUAL 31/12/2099	Finance/Assurance	EUR	1 152 000,00	1 234 183,52	0,78
NORDEA BANK ABP 4.875% 23/02/2034	Finance/Assurance	EUR	288 000,00	315 436,89	0,20
NORDEA BANK ABP VAR 06/09/2026	Finance/Assurance	EUR	728 000,00	745 394,61	0,47
NORDEA BANK ABP VAR 29/05/2035	Finance/Assurance	EUR	725 000,00	762 424,50	0,48
NOVO BANCO SA VAR 09/03/2029	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	919 226,96	0,58
OP CORPORATE BANK PLC 2.875% 27/11/2029	Finance/Assurance	EUR	1 318 000,00	1 315 580,66	0,83
ORANGE SA 3.625% 16/11/2031	IT/Communication	EUR	600 000,00	624 964,27	0,39
ORANGE SA VAR PERPETUAL	IT/Communication	EUR	1 300 000,00	1 434 715,97	0,91
ORANO SA 4% 12/03/2031	Manufacture	EUR	800 000,00	846 942,36	0,53
P3 GROUP 4.625% 13/02/2030	Finance/Assurance	EUR	481 000,00	518 998,51	0,33
PIRELLI & C SPA 3.875% 02/07/2029	Manufacture	EUR	829 000,00	866 587,20	0,55
PROLOGIS EURO FINANCE 4% 05/05/2034	Finance/Assurance	EUR	738 000,00	780 347,15	0,49
PROLOGIS EURO FRANCE 1% 08/02/2029	Finance/Assurance	EUR	300 000,00	280 609,92	0,18
PROLOGIS INTL FUND II 3.625% 07/03/2030	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	418 233,26	0,26
PRYSMIAN SPA 3.625% 28/11/2028	Energie	EUR	877 000,00	888 414,46	0,56
RAIFFEISEN SCHWEIZ VAR 03/09/2032	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	930 604,66	0,59
RED ELECTRICA CORP VAR PREPETUAL	Energie	EUR	500 000,00	523 845,07	0,33
RED ELECTRICA FIN SA UNI 3% 17/01/2034	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	706 287,72	0,45
RELX FINANCE 3.375% 20/03/2033	Finance/Assurance	EUR	420 000,00	433 113,49	0,27
RELX FINANCE BV 0.5% 10/03/2028	Finance/Assurance	EUR	150 000,00	140 582,38	0,09
RELX FINANCE BV 3.75% 12/06/2031	Finance/Assurance	EUR	346 000,00	365 764,09	0,23
RENTOKIL INITIAL FINANCE BV 4.375% 27/06/2030	Finance/Assurance	EUR	522 000,00	556 647,21	0,35
ROQUETTE FRERES 3.774% 25/11/2031	Manufacture	EUR	1 500 000,00	1 495 848,74	0,94
RTE RESEAU DE TRANSPORT 3.75% 04/07/2035	Energie	EUR	1 700 000,00	1 765 622,33	1,11
SAGE GROUP PLC 3.82% 15/02/2028	IT/Communication	EUR	1 081 000,00	1 145 591,94	0,72
SCHEIDER ELECTRIC SE 3.0% 03/09/2030	Manufacture	EUR	1 200 000,00	1 226 624,88	0,77
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3% 10/01/2031	Manufacture	EUR	1 200 000,00	1 245 823,48	0,79
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.125% 13/10/2029	Manufacture	EUR	100 000,00	102 552,05	0,06

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SCOTTISH HYDRO ELECTRIC 3.375% 04/09/2032	Energie	EUR	522 000,00	530 142,34	0,33
SEGRO PLC 3.5% 24/09/2032	Immobilier	EUR	535 000,00	539 084,69	0,34
SIKA CAPITAL BV 3.75% 03/05/2030	Finance/Assurance	EUR	784 000,00	829 355,37	0,52
SMURFIT KAPPA TREASURY 3.454% 27/11/2032	Finance/Assurance	EUR	635 000,00	648 100,89	0,41
SNAM SPA 4.0% 27/11/2029	Transport	EUR	539 000,00	562 131,07	0,35
SNAM SPA VAR PERPETUAL	Transport	EUR	800 000,00	820 303,12	0,52
SOCIETE GENERALE VAR 21/11/2031	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 489 828,41	0,94
SOGECAP SA VAR PERP	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	832 236,46	0,53
SSE PLC VAR PERP	Energie	EUR	600 000,00	620 582,63	0,39
SSE PLS 1.75% 16/04/2030	Energie	EUR	1 000 000,00	951 911,64	0,60
STATKRAFT AS 3.5% 09/06/2033	Energie	EUR	941 000,00	979 040,12	0,62
SWISSCOM FINANCE 3.5% 29/11/2031	Finance/Assurance	EUR	861 000,00	888 763,95	0,56
TELE2 AB 0.75% 23/03/2031	IT/Communication	EUR	600 000,00	525 910,03	0,33
TELE2 AB 3.75% 22/11/2029	IT/Communication	EUR	810 000,00	828 002,31	0,52
TELENOR SA 4% 03/10/2030	IT/Communication	EUR	529 000,00	561 412,99	0,35
TELSTRA GROUP LTD 3.5% 03/09/2036	IT/Communication	EUR	1 297 000,00	1 335 856,34	0,84
TELSTRA GROUP LTD 3.75% 04/05/2031	IT/Communication	EUR	300 000,00	320 873,55	0,20
TENNET HOLDING BV 0.875% 16/06/2035	Energie	EUR	600 000,00	485 363,10	0,31
TENNET HOLDING BV 3.875% 28/10/2028	Energie	EUR	400 000,00	415 197,21	0,26
TENNET HOLDING BV 4.75% 28/04/2032	Energie	EUR	300 000,00	327 857,88	0,21
TOYOTA MOTOR FINANCE BV 3.5% 13/01/2028	Finance/Assurance	EUR	533 000,00	561 027,12	0,35
TRANSURBAN FINANCE CO 3.713% 12/03/2032	Finance/Assurance	EUR	827 000,00	870 320,44	0,55
UBS GROUP AG VAR 09/06/2033	Finance/Assurance	EUR	1 172 000,00	1 253 696,43	0,79
UNIBAIL RODAMCO WESTFLD 3.875% 11/09/2034	Immobilier	EUR	1 000 000,00	1 010 092,74	0,64
UNIVERSAL MUSIC 4% 13/06/2031	IT/Communication	EUR	451 000,00	480 547,79	0,30
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 3.75% 30/06/2032	IT/Communication	EUR	900 000,00	940 313,10	0,59
VATTENFALL AB 3.75% 18/10/2026	Energie	EUR	7 000,00	7 184,04	0,00
VEOLIA ENVIRONMENT SA 2.974% 10/01/2031	Energie	EUR	1 000 000,00	990 870,16	0,63
VERBUND AG 3.25% 17/05/2031	Energie	EUR	1 100 000,00	1 144 801,34	0,72
VIRGIN MONEY UK PLC VAR 18/03/2028	Finance/Assurance	EUR	411 000,00	432 425,60	0,27
VONOVIA SE 0.25% 01/09/2028	Immobilier	EUR	1 300 000,00	1 179 268,11	0,74
VONOVIA SE 0.75% 01/09/2032	Immobilier	EUR	700 000,00	568 125,56	0,36
WENDEL SE 1% 01/06/2031	Science/Technologie	EUR	900 000,00	791 071,03	0,50
WERFEN SA SPAIN 4.25% 03/05/2030	Manufacture	EUR	900 000,00	958 848,66	0,61
WOLTERS KLUWER NV 3.75% 03/04/2031	IT/Communication	EUR	700 000,00	747 105,40	0,47
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Titres de créances</b>				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>				<b>1 102 308,33</b>	<b>0,70</b>
OPCVM				1 102 308,33	0,70
OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	Finance/Assurance	EUR	237,00	1 102 308,33	0,70
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
<b>Dépôts</b>				-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
<b>Prêts</b>				-	-
<b>Emprunts</b>				-	-
<b>Autres actifs éligibles</b>				-	-
<b>Autres passifs éligibles</b>				-	-
<b>Total</b>				<b>157 166 575,18</b>	<b>99,17</b>

## L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
<b>Total</b>	-	-		-		-



## L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				
<b>Total Actions</b>		-	-	-
<b>Taux d'intérêts</b>				
<i>Futures</i>				
EURO BUND	40	4 600,00	-	5 337 600,00
<b>Sous-Total Futures</b>		<b>4 600,00</b>	-	<b>5 337 600,00</b>
<b>Total Taux d'intérêts</b>		<b>4 600,00</b>	-	<b>5 337 600,00</b>
<b>Change</b>				
<b>Total Change</b>		-	-	-
<b>Crédit</b>				
<i>Dérivés de crédits</i>				
CDSCLR/26,200,000.	-26 200 000	138 181,71	-	-26 200 000,00
<b>Sous-Total Dérivés de crédits</b>		<b>138 181,71</b>	-	<b>-26 200 000,00</b>
<b>Total Crédit</b>		<b>138 181,71</b>	-	<b>-26 200 000,00</b>
<b>Autres expositions</b>				
<b>Total Autres expositions</b>		-	-	-

## L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

## L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
<b>Total</b>	-	-		-		-

## L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				
<b>Total Actions</b>		-	-	-
<b>Taux d'intérêts</b>				
<b>Total Taux d'intérêts</b>		-	-	-
<b>Change</b>				
<b>Total Change</b>		-	-	-
<b>Crédit</b>				
<b>Total Crédit</b>		-	-	-
<b>Autres expositions</b>				
<b>Total Autres expositions</b>		-	-	-

## Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	157 166 575,18
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'actions émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	4 600,00
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	138 181,71
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-142 781,71
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'actions émises	-
Autres actifs (+)	1 386 431,47
Autres passifs (-)	-72 246,68
Passifs de financement (-)	-
<b>Total = actif net</b>	<b>158 480 759,97</b>

**COMPTES ANNUELS**  
**29 décembre 2023**

## Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

### BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>141 222 663,76</b>	<b>78 847 736,04</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>134 768 563,84</b>	<b>73 452 856,29</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	134 768 563,84	73 452 856,29
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>6 325 707,25</b>	<b>5 298 123,42</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	6 325 707,25	5 298 123,42
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	<b>128 392,67</b>	<b>96 756,33</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	69 730,00	-
Autres opérations	58 662,67	96 756,33
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>287 453,28</b>	<b>304 781,76</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	287 453,28	304 781,76
<b>Comptes financiers</b>	<b>440 438,67</b>	<b>627 371,13</b>
Liquidités	440 438,67	627 371,13
<b>Total de l'actif</b>	<b>141 950 555,71</b>	<b>79 779 888,93</b>

## Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

### BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	<b>145 484 937,55</b>	<b>84 012 252,08</b>
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	<b>-4 909 086,86</b>	<b>-5 107 825,06</b>
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	<b>1 174 598,48</b>	<b>538 550,14</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>141 750 449,17</b>	<b>79 442 977,16</b>
(= Montant représentatif de l'actif net)		
<b>Instruments financiers</b>	<b>128 392,67</b>	<b>96 756,33</b>
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	<b>128 392,67</b>	<b>96 756,33</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	69 730,00	-
Autres opérations	58 662,67	96 756,33
<b>Dettes</b>	<b>71 644,66</b>	<b>240 155,32</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	71 644,66	240 155,32
<b>Comptes financiers</b>	<b>69,21</b>	<b>0,12</b>
Concours bancaires courants	69,21	0,12
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>141 950 555,71</b>	<b>79 779 888,93</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors bilan (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>Engagements sur marchés réglementés ou assimilés</b>	<b>2 607 180,00</b>	-
TAUX	2 607 180,00	-
VENTE - FUTURE - EURO BUND	2 607 180,00	-
<b>Engagements de gré à gré</b>	-	-
<b>Autres engagements</b>	-	-
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>Engagements sur marchés réglementés ou assimilés</b>	-	-
<b>Engagements de gré à gré</b>	<b>6 000 000,00</b>	<b>3 000 000,00</b>
CREDIT	6 000 000,00	3 000 000,00
ACHAT - DERIVES CREDIT - CDSCLR / 3 000 000	-	3 000 000,00
ACHAT - DERIVES CREDIT - CDSCLR/6,000,000.	6 000 000,00	-
<b>Autres engagements</b>	-	-

## Compte de résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	124 189,09	1 282,79
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 391 296,12	919 320,18
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>1 515 485,21</b>	<b>920 602,97</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	115 871,29	4 242,73
Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>115 871,29</b>	<b>4 242,73</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>1 399 613,92</b>	<b>916 360,24</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	420 281,34	328 658,56
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>979 332,58</b>	<b>587 701,68</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	195 265,90	-49 151,54
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>1 174 598,48</b>	<b>538 550,14</b>

## ANNEXE

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le Compartiment s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du Compartiment est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

Le Compartiment valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

### Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

#### Instruments financiers

##### Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

##### Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la société de gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

##### Instruments du marché monétaire

- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché.
- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois, sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire.

##### Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.



## Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

### Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

### Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*  
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*  
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

## Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable

## Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

## Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

## Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du Compartiment.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du Compartiment).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

## Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

## Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le Compartiment a opté pour la comptabilisation frais exclus.

### Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat du Compartiment, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à :

- 0,55% TTC ; tout OPC inclus pour les deux catégories d'actions : IC et I
- 0,60% TTC ; tout OPC inclus pour les deux catégories d'actions : GI
- 1,10% TTC ; tout OPC inclus pour les deux catégories d'actions : R
- 0,20% TTC ; tout OPC inclus pour les deux catégories d'actions : N

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;
- les contributions dues pour la gestion du Compartiment en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPVCM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

### Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

#### Les frais de gestion variables s'appliquent aux actions IC, I et R

Les frais variables correspondent à une commission de surperformance.

A compter du 01/12/22, le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit. La période de calcul de la commission de surperformance, ou période de cristallisation, s'étend du 01/12 au 30/11 de chaque année. Le calcul prend également en compte les performances relatives des période précédentes.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance du compartiment est définie comme la différence positive entre l'actif net du Compartiment avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un compartiment fictif réalisant exactement la même performance que l'indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le compartiment réel.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 20% de la performance au-delà de l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index, fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

De plus, une commission de surperformance ne peut être provisionnée que s'il y a une surperformance sur la période de référence, définie comme les 5 dernières périodes de cristallisation sur une base glissante, inclue la période de cristallisation actuelle. Pour ce faire, si une sous performance est constatée sur l'une des 4 dernières périodes de cristallisation entières et n'est pas compensée par une surperformance sur les périodes suivantes, la part de la sous performance non compensée est reportée sur les périodes suivantes, pour un maximum de 4 fois.

Par exception, la période de référence commencera le 01/12/2022 : les périodes de cristallisation antérieures ne sont pas prises en compte dans le calcul. La première période de référence s'étendra donc du 01/12/22 au 30/11/23, la seconde du 01/12/22 au 30/11/24, jusqu'à la cinquième période du 01/12/22 au 30/11/27

A titre d'exemple :

Période de cristallisation de cristallisation	Performance relative	Sous performance à compenser les périodes suivantes	Paiement d'une commission de surperformance
Période 1	2%	0%	Oui
Période 2	-6%	-6%	Non
Période 3	2%	-4%	Non
Période 4	2%	-2%	Non
Période 5	-4%	-6%	Non
Période 6	0%	-4%	Non
Période 7	5%	0%	Oui

En cas de performance absolue négative, lorsque la performance relative du Compartiment sera positive, cette commission de surperformance sera également prélevée, mais limitée à 1.5% de l'actif net.

En cas de rachats, la quote-part de la commission de sur performance correspondant aux actions rachetées, est perçue par la Société de Gestion.

Hormis les rachats, la commission de sur performance est perçue par la Société de Gestion à la date de clôture de chaque période de cristallisation.

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est tenu à la disposition des souscripteurs par la Société de Gestion

#### Affectation des sommes distribuables

##### Sommes distribuables afférentes au résultat net :

###### Actions I et N :

L'Assemblée Générale décide chaque année de l'affectation du résultat net. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

###### Actions IC, R et GI :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

##### Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

L'Assemblée Générale décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

## Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>79 442 977,16</b>	<b>102 234 346,67</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	88 453 703,70	49 943 113,49
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-36 178 541,89	-57 426 526,95
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	766 503,08	554 947,23
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 160 972,70	-6 621 172,46
Plus-values réalisées sur contrats financiers	846 310,40	1 640 105,28
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-281 840,00	-670 200,00
Frais de transaction	-27 042,73	-37 537,34
Différences de change	-4,48	-5,53
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	13 017 847,71	-10 617 839,57
Différence d'estimation exercice N	3 055 197,64	
Différence d'estimation exercice N - 1	-9 962 650,07	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-107 823,66	-143 955,34
Différence d'estimation exercice N	-11 067,33	
Différence d'estimation exercice N - 1	96 756,33	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	979 332,58	587 701,68
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>141 750 449,17</b>	<b>79 442 977,16</b>

## Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
<b>Actif</b>		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>134 768 563,84</b>	<b>95,07</b>
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	134 768 563,84	95,07
<b>Titres de créances</b>	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
<b>Passif</b>		
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
<b>Hors-bilan</b>		
Taux	2 607 180,00	1,84
Actions	-	-
Crédit	6 000 000,00	4,23
Autres	-	-

## Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	93 779 758,13	66,16	40 988 805,71	28,92	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	440 438,67	0,31
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	69,21	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	2 607 180,00	1,84	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	1 698 476,48	1,20	17 542 782,96	12,38	30 612 487,88	21,60	84 914 816,52	59,90
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	440 438,67	0,31	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	69,21	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	2 607 180,00	1,84
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par devise

	USD	%	TRY	%	PLN	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	12,64	0,00	0,43	0,00	0,01	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	69,09	0,00	-	-	-	-	0,12	0,00

## Répartition par devise (suite)

	USD	%	TRY	%	PLN	%	Autres	%
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2023
<b>Créances</b>	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	265 360,94
Souscriptions à recevoir	22 092,34
<b>Total créances</b>	<b>287 453,28</b>
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-70 187,30
Provision pour frais de gestion variables à payer	-0,73
Provision commission de mouvement	-312,95
Rachats à payer	-1 143,68
<b>Total dettes</b>	<b>-71 644,66</b>
<b>Total</b>	<b>215 808,62</b>

## Souscriptions rachats

<b>Catégorie d'actions IC</b>	
Actions émises	798,0000
Actions rachetées	121,0823
<b>Catégorie d'actions I</b>	
Actions émises	3 211,0000
Actions rachetées	276,0000
<b>Catégorie d'actions N</b>	
Actions émises	195 103,6382
Actions rachetées	58 306,3064
<b>Catégorie d'actions R</b>	
Actions émises	352 914,1536
Actions rachetées	295 720,4359
<b>Catégorie d'actions GI</b>	
Actions émises	-
Actions rachetées	-

## Commissions

<b>Catégorie d'actions IC</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie d'actions I</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie d'actions N</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie d'actions R</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie d'actions GI</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## Frais de gestion

<b>Catégorie d'actions IC</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,52
Commission de performance (frais variables)	34 483,33
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions I</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,52
Commission de performance (frais variables)	13 823,36
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions N</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,19
Commission de performance (frais variables)	638,43
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions R</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,91
Commission de performance (frais variables)	6 740,10
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions GI</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Commission de performance (frais variables)	0,00
Rétrocession de frais de gestion	-



## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie</b>				
<b>Instrument financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan</b>				
	Néant			
<b>Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine</b>				
	Néant			
<b>Instrument financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	1 413,648	4 474,74	6 325 707,25

## Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-	-	-

## Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Catégorie d'actions IC</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	134 345,12	78 061,49
<b>Total</b>	<b>134 345,12</b>	<b>78 061,49</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	134 345,12	78 061,49
<b>Total</b>	<b>134 345,12</b>	<b>78 061,49</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie d'actions I</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	193 092,62	5 768,84
<b>Total</b>	<b>193 092,62</b>	<b>5 768,84</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	193 092,62	5 768,84
<b>Total</b>	<b>193 092,62</b>	<b>5 768,84</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	3 062,9378	127,9378
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie d'actions N</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	810 800,70	452 238,05
<b>Total</b>	<b>810 800,70</b>	<b>452 238,05</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	810 800,70	452 238,05
<b>Total</b>	<b>810 800,70</b>	<b>452 238,05</b>

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	709 612,7710	572 815,4392
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie d'actions R</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	36 358,82	2 480,96
<b>Total</b>	<b>36 358,82</b>	<b>2 480,96</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	36 358,82	2 480,96
<b>Total</b>	<b>36 358,82</b>	<b>2 480,96</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie d'actions GI</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1,22	0,80
<b>Total</b>	<b>1,22</b>	<b>0,80</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1,22	0,80
<b>Total</b>	<b>1,22</b>	<b>0,80</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Catégorie d'actions IC</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-779 398,26	-1 091 070,96
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-779 398,26</b>	<b>-1 091 070,96</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-779 398,26	-1 091 070,96
<b>Total</b>	<b>-779 398,26</b>	<b>-1 091 070,96</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	3 757,9424	3 081,0247
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie d'actions I</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 132 212,24	-80 761,98
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-1 132 212,24</b>	<b>-80 761,98</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 132 212,24	-80 761,98
<b>Total</b>	<b>-1 132 212,24</b>	<b>-80 761,98</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	3 062,9378	127,9378
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie d'actions N</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 555 760,79	-3 507 944,11
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-2 555 760,79</b>	<b>-3 507 944,11</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2 555 760,79	-3 507 944,11
<b>Total</b>	<b>-2 555 760,79</b>	<b>-3 507 944,11</b>

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	709 612,7710	572 815,4392
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie d'actions R</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-441 710,96	-428 039,80
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-441 710,96</b>	<b>-428 039,80</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-441 710,96	-428 039,80
<b>Total</b>	<b>-441 710,96</b>	<b>-428 039,80</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	131 924,8268	74 731,1091
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie d'actions GI</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4,61	-8,21
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-4,61</b>	<b>-8,21</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-4,61	-8,21
<b>Total</b>	<b>-4,61</b>	<b>-8,21</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	1,5000	1,5000
Distribution unitaire	-	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
<b>Actif net</b>					
en EUR	141 750 449,17	79 442 977,16	102 234 346,67	94 238 760,86	74 406 210,31
<b>Nombre de titres</b>					
Catégorie d'actions IC	3 757,9424	3 081,0247	3 895,8166	4 208,2551	4 523,4816
Catégorie d'actions I	3 062,9378	127,9378	1 419,4636	2 480,9782	2 182,5557
Catégorie d'actions N	709 612,7710	572 815,4392	444 110,6457	297 682,0414	196 665,4992
Catégorie d'actions R	131 924,8268	74 731,1091	115 876,1262	53 043,2126	3 853,6180
Catégorie d'actions GI	1,5000	1,5000	1,5000	-	-
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
Catégorie d'actions IC en EUR	5 981,64	5 502,86	6 401,69	6 449,91	6 281,11
Catégorie d'actions I en EUR	10 661,99	9 809,36	11 411,60	11 497,55	11 196,86
Catégorie d'actions N en EUR	104,13	95,29	110,46	110,86	107,59
Catégorie d'actions R en EUR	96,40	88,93	103,86	104,99	102,67
Catégorie d'actions GI en EUR	93,48	85,67	99,43 <sup>(22)</sup>	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie d'actions IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GI en EUR	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie d'actions IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GI en EUR	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>					
Catégorie d'actions IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GI en EUR	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>					
Catégorie d'actions IC en EUR	-171,65	-328,78	149,71	81,24	70,29
Catégorie d'actions I en EUR	-306,60	-586,16	266,88	146,48	125,31
Catégorie d'actions N en EUR	-2,45	-5,33	3,01	1,78	1,55
Catégorie d'actions R en EUR	-3,07	-5,69	2,04	0,93	0,75
Catégorie d'actions GI en EUR	-2,26	-4,94	-0,02	-	-

(22) La catégorie d'actions GI a été créée le 21/12/2021 avec une valeur nominale de EUR 99,80.

## Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>Dépôts</b>			-	-
<b>Instruments financiers</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées</b>			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>134 768 563,84</b>	<b>95,07</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			134 768 563,84	95,07
ABN AMRO BANK 4% 16/01/2028	EUR	1 500 000,00	1 597 313,01	1,13
ABN AMRO BANK NV 4.25% 21/02/2030	EUR	400 000,00	430 717,81	0,30
AIB GROUP PLC VAR 04/04/2028	EUR	1 600 000,00	1 562 630,82	1,10
AIB GROUP PLC VAR 04/07/2026	EUR	400 000,00	407 490,00	0,29
ALD SA 1.25% 02/03/2026	EUR	1 700 000,00	1 641 664,45	1,16
ALD SA 4.875% 06/10/2028	EUR	1 100 000,00	1 178 489,96	0,83
ALLIANZ SE VAR 25/07/2053	EUR	300 000,00	336 593,51	0,24
AMPRION GMBH 3.875% 07/09/2028	EUR	1 200 000,00	1 253 511,80	0,88
AP MOLLER MAERSK A S 0.75% 25/11/2031	EUR	390 000,00	320 384,68	0,23
AUST & NZ BANKING GROUP VAR 05/05/2031	EUR	888 000,00	818 506,65	0,58
AUST NZ BANKING GROUP VAR 21/11/2029	EUR	500 000,00	483 760,86	0,34
AXA SA 3.625% 10/01/2033	EUR	1 200 000,00	1 315 625,75	0,93
AXA SA VAR 07/10/2041	EUR	913 000,00	759 073,69	0,54
AXA SA VAR 11/07/2043	EUR	213 000,00	234 246,34	0,17
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 3.5% 10/02/2027	EUR	400 000,00	413 702,47	0,29
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG VAR 14/01/2029	EUR	1 500 000,00	1 374 129,45	0,97
BANCO SANTANDER SA 1.625% 22/10/2030	EUR	700 000,00	606 788,78	0,43
BANCO SANTANDER SA 4.875% 18/10/2031	EUR	1 300 000,00	1 399 522,99	0,99
BANK OF AMERICA CORP VAR 24/05/2032	EUR	1 494 000,00	1 256 819,25	0,89
BANK OF AMERICA CORP VAR 27/10/2026	EUR	1 300 000,00	1 267 397,42	0,89
BANK OF IRELAND GROUP VAR 05/06/2026	EUR	1 700 000,00	1 672 393,11	1,18
BANK OF IRELAND GROUP VAR 25/11/2025	EUR	500 000,00	487 582,79	0,34
BANQUE 4.75% 10/11/2031	EUR	1 500 000,00	1 604 112,30	1,13
BANQUE FED CRED MUTUEL 0.625% 19/11/2027	EUR	400 000,00	360 627,38	0,25
BANQUE FED CRED MUTUEL 3% 11/09/2025	EUR	400 000,00	401 097,70	0,28
BELFIUS BANK SA 0.375% 02/09/2025	EUR	400 000,00	379 744,10	0,27
BELFIUS BANK SA 3.875% 12/06/2028	EUR	1 500 000,00	1 569 756,35	1,11
BNP PARIBAS VAR 13/11/2032	EUR	2 000 000,00	2 137 437,70	1,51
BNP PARIBAS VAR 31/03/2032	EUR	1 100 000,00	1 063 247,98	0,75
BOOKING HOLDINGS INC 4.125% 12/05/2033	EUR	264 000,00	289 290,77	0,20
BOOKING HOLDINGS INC 4.25% 15/05/2029	EUR	1 355 000,00	1 472 689,89	1,04
BOUYGUES SA 4.625% 07/06/2032	EUR	1 100 000,00	1 239 630,57	0,87
BPCE SA 4.375% 13/07/2028	EUR	600 000,00	633 359,51	0,45
BPCE SA 4.5% 13/01/2033	EUR	1 000 000,00	1 096 567,12	0,77
BPCE VAR 02/03/2032	EUR	600 000,00	573 703,77	0,40
BRAMBLES FINANCE PLC 4.25% 22/03/2031	EUR	1 032 000,00	1 124 494,55	0,79
BUREAU VERITAS SA 1.125% 18/01/2027	EUR	300 000,00	283 766,30	0,20
CADENT FINANCE PLC 0.625% 19/03/2030	EUR	1 225 000,00	1 039 598,93	0,73

## Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
CADENT FINANCE PLC 4.25% 05/07/2029	EUR	656 000,00	699 580,63	0,49
CAIXABANK SA 0.625% 01/10/2024	EUR	500 000,00	489 202,60	0,35
CAIXABANK SA VAR 16/05/2027	EUR	300 000,00	315 215,08	0,22
CAIXABANK SA VAR 19/07/2029	EUR	500 000,00	534 875,41	0,38
CAIXABANK SA VARIABLE 18/11/2026	EUR	400 000,00	376 908,52	0,27
CARLSBERG BREWERIES AS 3.5% 26/11/2026	EUR	404 000,00	410 841,29	0,29
COFACE SA 6% 22/09/2032	EUR	800 000,00	869 188,20	0,61
COMMERZBANK AG VAR 25/03/2029	EUR	1 300 000,00	1 385 467,54	0,98
COVIVIO 4.625% 05/06/2032	EUR	500 000,00	520 782,31	0,37
COVIVIO HOTELS SACA 1% 27/07/2029	EUR	1 300 000,00	1 144 353,06	0,81
COVIVIO SA 2.375% 20/02/2028	EUR	600 000,00	587 896,03	0,41
CRED AGRICOLE SA VAR 12/01/2028	EUR	500 000,00	463 197,95	0,33
CREDIT AGRICOLE SA 2.625% 17/03/2027	EUR	600 000,00	595 405,57	0,42
CREDIT AGRICOLE SA 2.70% 15/07/2025	EUR	200 000,00	197 873,91	0,14
CREDIT AGRICOLE SA 2.8% 21/07/2026	EUR	206 000,00	202 772,07	0,14
CREDIT AGRICOLE SA VAR 05/06/2030	EUR	500 000,00	488 156,28	0,34
CREDIT LOGEMENT SA VAR 15/02/2034	EUR	500 000,00	441 018,25	0,31
CREDIT MUTUEL 3.875% 22/05/2028	EUR	1 400 000,00	1 465 558,63	1,03
CREDIT SUISSE GROUP AG VARIABLE 14/01/2028	EUR	1 000 000,00	921 304,11	0,65
DEUTSCHE BOERSE AG 3.875% 28/09/2033	EUR	1 800 000,00	1 935 845,66	1,37
DH EUROPE 0.45% 18/03/2028	EUR	1 200 000,00	1 089 573,44	0,77
DNB BANK ASA VAR 13/09/2033	EUR	500 000,00	529 100,27	0,37
DS SMITH PLC 4.375% 27/07/2027	EUR	471 000,00	494 044,00	0,35
E ON SE 3.75% 01/03/2029	EUR	1 155 000,00	1 211 031,70	0,85
EDP FINANCE BV 1.875% 21/09/2029	EUR	700 000,00	658 439,51	0,46
EDP FINANCE BV 3.875% 11/03/2030	EUR	700 000,00	747 635,38	0,53
ELECTRICITE DE FRANCE 4.625% 11/09/2024	EUR	800 000,00	815 764,59	0,58
ENEL FINANCE 0% 17/06/2027	EUR	601 000,00	542 162,10	0,38
ENEL FINANCE INTL NV 0.5% 17/06/2030	EUR	400 000,00	336 772,90	0,24
ENEL SPA 1.375% PERPETUAL	EUR	1 068 000,00	940 048,79	0,66
ENEL SPA VAR PERPETUAL	EUR	316 000,00	252 734,86	0,18
ENERGIAS DE PORTUGAL SA 3.875% 26/06/2028	EUR	200 000,00	209 804,40	0,15
ENGIE SA 0.375% 21/06/2027	EUR	1 100 000,00	1 007 829,02	0,71
ENGIE SA 1.75% 27/03/2028	EUR	900 000,00	867 045,25	0,61
ENGIE SA 3.875% 06/01/2031	EUR	1 000 000,00	1 047 633,56	0,74
ESB FINANCE LIMITED 1.875% 14/06/2031	EUR	1 600 000,00	1 486 239,34	1,05
EXOR NV 0.875% 19/01/2031	EUR	344 000,00	299 750,05	0,21
FEDEX CORP 1.625% 11/01/2027	EUR	600 000,00	584 636,30	0,41
FERRPVIAL EMISIONES SA 0.54% 12/11/2028	EUR	1 000 000,00	889 067,21	0,63
GECINA 0.875% 30/06/2036	EUR	800 000,00	596 696,50	0,42
GENERAL MILLS INC 3.907% 13/04/2029	EUR	412 000,00	437 333,22	0,31
GIVAUDAN FIN EUROPE 4.125% 28/11/2033	EUR	509 000,00	545 270,00	0,38
HANNOVER RE VAR 08/10/2040	EUR	500 000,00	433 629,92	0,31
HBOS PLC TF/TV 18/03/2030	EUR	600 000,00	620 507,21	0,44
HEINEKEN NV 3.875% 23/09/2030	EUR	1 200 000,00	1 271 279,02	0,90



## Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
IBERDROLA INTL BV VAR PERP	EUR	800 000,00	696 320,00	0,49
IBERDROLA INTL BV VAR PERPETUAL	EUR	1 100 000,00	1 017 753,15	0,72
IBM CORP 1.5% 23/05/2029	EUR	1 600 000,00	1 506 914,10	1,06
ICADE 0.625% 18/01/2031	EUR	1 000 000,00	796 093,15	0,56
ICADF 1.0% 19/01/2030	EUR	800 000,00	689 009,32	0,49
IMERYS SA 1% 15/07/2031	EUR	1 000 000,00	794 099,45	0,56
IMERYS SA 1.875% 31/03/2028	EUR	100 000,00	94 004,18	0,07
ING GROEP INV VAR 13/11/2030	EUR	500 000,00	469 646,72	0,33
ING GROEP NV VAR 23/05/2029	EUR	1 400 000,00	1 483 109,51	1,05
INTESA SANPAOLO 5.125% 29/08/2031	EUR	827 000,00	898 191,03	0,63
INTESA SANPAOLO SPA 2.125% 26/05/2025	EUR	500 000,00	496 694,67	0,35
INTESA SANPAOLO SPA 4% 19/05/2026	EUR	338 000,00	351 563,03	0,25
KBC GROUP 0.625% 10/04/2025	EUR	400 000,00	388 230,60	0,27
KBC GROUP NV VAR 03/12/2029	EUR	800 000,00	767 218,80	0,54
KBC GROUP NV VAR 07/12/2031	EUR	900 000,00	813 924,96	0,57
KLEPIERRE 1.75% 06/11/2024	EUR	400 000,00	393 509,29	0,28
KLEPIERRE 2% 12/05/2029	EUR	800 000,00	761 836,94	0,54
KONINKIJKE AHOLD DLHAIZE 3.5% 04/04/2028	EUR	729 000,00	763 993,59	0,54
KONINKLIJKE KPN NV 3.875% 03/07/2031	EUR	300 000,00	317 394,26	0,22
LA BANQUE POSTALE VAR 26/01/2031	EUR	1 500 000,00	1 413 897,95	1,00
LA POSTE SA 1.45% 30/11/2028	EUR	1 200 000,00	1 119 416,39	0,79
LEGRAND SA 0.75% 20/05/2030	EUR	800 000,00	705 897,70	0,50
LEGRAND SA 3.5% 29/05/2029	EUR	600 000,00	633 205,57	0,45
LLOYDS BANKING GROUP PLC VAR 01/04/2026	EUR	1 400 000,00	1 433 304,70	1,01
LSEG NETHERLANDS BV 4.231% 29/09/2030	EUR	1 278 000,00	1 364 645,47	0,96
MACQUARIE GROUP LTD 0.943% 19/01/2029	EUR	200 000,00	177 843,33	0,13
MACQUARIE GROUP LTD 4.7471% 23/01/2030	EUR	201 000,00	212 664,50	0,15
MANPOWERGROUP 1.75% 22/06/2026	EUR	890 000,00	870 352,16	0,61
MITSUBISHI UFJ FIN GRP 0.337% VAR 08/06/2027	EUR	1 065 000,00	992 818,98	0,70
MMS USA FINANCING INC 0.625% 13/06/2025	EUR	1 400 000,00	1 347 337,05	0,95
MORGAN STANLEY VAR 07/05/2032	EUR	1 600 000,00	1 547 239,78	1,09
MORGAN STANLEY VAR 23/10/2026	EUR	1 000 000,00	962 740,00	0,68
MUNICH RE VAR 26/05/2041	EUR	600 000,00	503 269,18	0,36
NASDAQ INC 4.5% 15/02/2032	EUR	723 000,00	792 264,39	0,56
NATIONAL GRID 4.151% 12/09/2027	EUR	820 000,00	853 387,06	0,60
NATIONAL GRID PLC 0.553% 18/09/2029	EUR	1 000 000,00	862 716,69	0,61
NATIONAL GRID PLC 3.875% 16/01/2029	EUR	129 000,00	137 523,01	0,10
NATIONWIDE BLDG SOCIETY VAR 08/03/2026	EUR	733 000,00	722 764,44	0,51
NESTE OYJ 0.75% 25/03/2028	EUR	1 200 000,00	1 097 783,61	0,77
NORDEA BANK ABP 4.875% 23/02/2034	EUR	288 000,00	301 010,70	0,21
NORDEA BANK ABP VAR 06/09/2026	EUR	828 000,00	850 542,07	0,60
NOVARTISFINANCE SA 0.0% 23/09/2028	EUR	1 400 000,00	1 240 400,00	0,88
ORANGE SA 3.625% 16/11/2031	EUR	1 200 000,00	1 260 304,92	0,89
ORANGE SA VAR PERPETUAL	EUR	900 000,00	979 094,75	0,69
PROCTER AND GAMBLE 3.25% 02/08/2031	EUR	1 424 000,00	1 490 465,01	1,05

## Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
PROLOGIS EURO FRANCE 1% 08/02/2029	EUR	300 000,00	269 464,11	0,19
PROLOGIS INTL FUND II 3.625% 07/03/2030	EUR	400 000,00	409 164,48	0,29
PSA BANQUE FRANCE 0.0% 22/01/2025	EUR	600 000,00	577 260,00	0,41
RED ELECTRICA CORP VAR PERPETUAL	EUR	500 000,00	519 664,28	0,37
RELX FINANCE BV 0.5% 10/03/2028	EUR	150 000,00	136 842,70	0,10
RELX FINANCE BV 3.75% 12/06/2031	EUR	346 000,00	367 557,22	0,26
ROYAL BANK OF CANADA 4.125% 05/07/2028	EUR	1 096 000,00	1 154 430,28	0,81
ROYAL BK SCOTLAND GRP PLC VAR 02/03/2026	EUR	550 000,00	543 773,43	0,38
RTE RESEAU DE TRANSPORT 3.75% 04/07/2035	EUR	1 800 000,00	1 917 090,00	1,35
SAGE GROUP PLC 3.82% 15/02/2028	EUR	981 000,00	1 042 802,73	0,74
SCHNEIDER ELECTRIC SE 0.25% 11/03/2029	EUR	300 000,00	265 690,66	0,19
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.125% 13/10/2029	EUR	1 100 000,00	1 129 151,50	0,80
SIKA CAPITAL BV 3.75% 03/05/2030	EUR	884 000,00	933 240,97	0,66
SNAM SPA 0.625% 30/06/2031	EUR	489 000,00	403 568,43	0,28
SNAM SPA 0.75% 20/06/2029	EUR	320 000,00	280 971,80	0,20
SNAM SPA 4.0% 27/11/2029	EUR	639 000,00	661 265,13	0,47
SOCIETE GENERALE 0.75% 25/01/2027	EUR	600 000,00	556 648,77	0,39
SOCIETE GENERALE VAR 06/12/2030	EUR	600 000,00	612 510,82	0,43
SOCIETE GENERALE VAR 22/09/2028	EUR	400 000,00	364 464,97	0,26
SOCIETE GENERALE VAR 28/09/2029	EUR	900 000,00	950 119,92	0,67
SSE PLS 1.75% 16/04/2030	EUR	1 400 000,00	1 303 718,25	0,92
STATKRAFT AS 3.5% 09/06/2033	EUR	1 241 000,00	1 308 747,07	0,92
SUEZ 5% 03/11/2032	EUR	1 000 000,00	1 115 833,33	0,79
TELE2 AB 3.75% 22/11/2029	EUR	910 000,00	938 758,98	0,66
TELENOR SA 4% 03/10/2030	EUR	529 000,00	564 948,01	0,40
TELIA COMPANY AB 3.625% 22/02/2032	EUR	680 000,00	726 297,29	0,51
TELSTRA GROUP LTD 3.75% 04/05/2031	EUR	980 000,00	1 053 696,00	0,74
TENNET HOLDING BV 3.875% 28/10/2028	EUR	800 000,00	841 514,86	0,59
TENNET HOLDING BV 4.75% 28/04/2032	EUR	600 000,00	669 018,03	0,47
TERNA RETE ELETTRICA 3.625% 21/04/2029	EUR	650 000,00	680 910,25	0,48
TERNA SPA 0.375% 25/09/2030	EUR	600 000,00	498 254,75	0,35
TOYOTA MOTOR FINANCE BV 3.375% 13/01/2026	EUR	600 000,00	622 155,21	0,44
TOYOTA MOTOR FINANCE BV 3.5% 13/01/2028	EUR	533 000,00	561 644,00	0,40
UBS GROUP AG VAR 17/03/2028	EUR	850 000,00	906 439,07	0,64
UNIBAIL RODAMCO WESTFLD 4.125% 11/12/2030	EUR	1 000 000,00	1 033 392,21	0,73
UNIVERSAL MUSIC 4% 13/06/2031	EUR	451 000,00	481 936,38	0,34
VATTENFALL AB 3.75% 18/10/2026	EUR	907 000,00	930 300,24	0,66
WENDEL SE 1% 01/06/2031	EUR	900 000,00	760 501,48	0,54
WOLTERS KLUWER NV 3.75% 03/04/2031	EUR	1 177 000,00	1 255 477,92	0,89
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Titres de créances</b>			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-

## Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>			<b>6 325 707,25</b>	<b>4,46</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			6 325 707,25	4,46
OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	EUR	1 413,648	6 325 707,25	4,46
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>			-	-
<b>Contrats financiers</b>			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Appel marge EUR	EUR	69 730,00	69 730,00	0,05
EURO BUND 0324	EUR	-19,00	-69 730,00	-0,05
Autres opérations			-	-
Appel de marge EUR	EUR	-58 662,67	-58 662,67	-0,04
CDSCLR/6,000,000.	EUR	-6 000 000,00	58 662,67	0,04
<b>Autres instruments financiers</b>			-	-
<b>Créances</b>			<b>287 453,28</b>	<b>0,20</b>
<b>Dettes</b>			<b>-71 644,66</b>	<b>-0,05</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>440 369,46</b>	<b>0,31</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>141 750 449,17</b>	<b>100,00</b>

## Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-
<b>Titres financiers</b>	<b>97 458 885,39</b>
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>95 156 595,84</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	95 156 595,84
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Titres de créances (D)</b>	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>2 302 289,55</b>
OPCVM	2 302 289,55
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
<b>Dépôts (F)</b>	-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	-
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
<b>Prêts (I)</b>	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>97 458 885,39</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>3 491,56</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>1 818 382,93</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)</b>	<b>1 821 874,49</b>
<b>Total Actif I+II</b>	<b>99 280 759,88</b>

(\*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

## Bilan Passif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	95 229 471,51
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	3 955 326,50
<b>Capitaux propres</b>	<b>99 184 798,01</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>-</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>99 184 798,01</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>-</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>-</b>
<b>Emprunts (C)</b>	<b>-</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D</b>	<b>-</b>
<b>Autres passifs :</b>	
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>95 961,87</b>
<b>Concours bancaires</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>95 961,87</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>99 280 759,88</b>

(\*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

## Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières</b>	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	3 298 020,75
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-22 287,22
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	64 101,14
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>3 339 834,67</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-3 541,18
<b>Sous-total Charges sur opérations financières</b>	<b>-3 541,18</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>3 336 293,49</b>
<b>Autres produits :</b>	<b>-</b>
Retrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
<b>Autres charges :</b>	<b>-230 510,02</b>
Frais de gestion de la société de gestion	-230 510,02
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-230 510,02</b>
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B</b>	<b>3 105 783,47</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-16 740,42</b>
<b>Sous-total Revenus nets I = C+D</b>	<b>3 089 043,05</b>

## Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros (suite)

	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus et moins-values réalisées	-20 773,33
Frais de transactions externes et frais de cession	-28 990,69
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
<b>Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>-49 764,02</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>102 797,51</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F</b>	<b>53 033,49</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	562 886,73
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	750,20
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
<b>Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)</b>	<b>563 636,93</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>249 613,03</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H</b>	<b>813 249,96</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>3 955 326,50</b>

## ANNEXE

### RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille est construit et géré sur la base d'une analyse quantitative et qualitative de l'univers d'investissement, afin d'intégrer au Compartiment les valeurs jugées en adéquation avec les objectifs et contraintes de gestion.

Le Compartiment a pour objectif de tirer parti :

- De l'évolution des taux courts en période de changement de cycle monétaire ; Il s'agira pour les gérants de piloter activement la sensibilité du Compartiment. Ainsi dans le cas où le scénario des gérants privilégie une hausse des taux, la sensibilité du Compartiment sera réduite de façon à diminuer l'impact de la hausse attendue sur la valeur liquidative. Inversement lorsque le scénario anticipe une baisse des taux directs la sensibilité sera augmentée afin de bénéficier de l'appréciation des titres à taux fixe.

La sensibilité du Compartiment évoluera dans une fourchette allant de 0 à 2

- D'une gestion active des émetteurs entrant dans la composition du portefeuille. L'évolution des spreads de crédit (marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats) aura un impact important sur l'évolution de la valeur liquidative. Le choix des émetteurs sur lesquels le Compartiment est investi est donc important dans la construction de la performance attendue. La sélection des émetteurs individuels fait appel à l'expertise combinée des analystes crédit d'Ofi invest Asset Management (analyse fondamentale) et des gérants crédit (analyse de marché), ainsi qu'à une analyse quantitative afin de sélectionner les émetteurs en adéquation avec les contraintes de gestion et offrant le meilleur potentiel d'appréciation. Il convient de noter qu'il n'y a pas d'investissement sur les émetteurs souverains.

Dans le cadre de sa gestion, le gérant sélectionnera des titres dont la maturité est de maximum trois ans.

Le Compartiment pourra être investi jusqu'à hauteur de 5% de son actif net dans des obligations contingentes convertibles, appelées « CoCos ».

L'univers d'investissement est défini comme suit :

L'ensemble des entreprises financières et non-financières notées Investment Grade ayant émis une (ou des) obligations en euro. Pour ceci, nous retenons comme périmètre de référence l'indice ICE BOFA 1 - 3 Year Euro Corporate Index (ticker : ER01). Cela représente environ 550 émetteurs (\*)

(\*) Données au 30/04/2022 susceptibles d'évoluer.

Au sein de l'univers d'investissement du Compartiment retenu par la Société de Gestion, l'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance.



## Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Actif net</b>					
en EUR	99 184 798,01	140 787 407,33	151 024 813,08	363 293 256,74	387 543 077,83
<b>Nombre de titres</b>					
Catégorie d'actions I	711 313,1488	1 180 282,7545	1 292 366,2870	3 102 381,6299	3 491 179,5078
Catégorie d'actions R	27 495,0830	30 249,8712	74 924,9582	209 117,0868	36 212,7332
Catégorie d'actions RF	130 685,7868	64 647,5566	58 738,8822	16 013,7878	1,0000
Catégorie d'actions GIC	-	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
Catégorie d'actions I en EUR	115,70	111,08	106,77	109,89	109,97
Catégorie d'actions R en EUR	103,66	99,73	96,15	99,25	99,62
Catégorie d'actions RF en EUR	107,34	103,07	99,18	100,75	100,92
Catégorie d'actions GIC en EUR	-(7)	103,15	98,97	101,77	101,71(8)
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GIC en EUR	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GIC en EUR	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>					
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GIC en EUR	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>					
Catégorie d'actions I en EUR	3,67	-0,37	-2,94	-0,07	-1,66
Catégorie d'actions R en EUR	3,07	-0,62	-2,94	-0,36	-1,27
Catégorie d'actions RF en EUR	3,39	-0,44	-2,83	-0,21	-0,85
Catégorie d'actions GIC en EUR	0,00	-0,14	-2,66	0,01	-0,99

(7) La catégorie d'actions GIC a été supprimée le 31/10/2024.

(8) La catégorie d'actions GIC a été créée le 13/03/2020 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

## **CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)**

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

### **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Le Compartiment s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du Compartiment est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Le Compartiment valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

## Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme fermes et conditionnelles.

### Instruments financiers

#### Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

#### Titres de créances :

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la Société de Gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

### Instruments du marché monétaire

#### Titres de créance négociables (TCN)

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

### Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

### Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

#### Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

#### Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

### Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable.

### Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

## Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

### Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

### Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Les Credit Default Swaps figurent au hors-bilan pour leur valeur nominale.

### Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons courus.

### Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le Compartiment a opté pour la comptabilisation frais exclus.

### Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat du Compartiment, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ; tout OPC inclus ; ne peut être supérieur à

- 0,55 % TTC pour la catégorie d'actions I
- 0,60 % TTC pour la catégorie d'actions R
- 0,50 % TTC pour la catégorie d'actions RF
- 0,30 % TTC pour la catégorie d'actions GIC (jusqu'à la suppression le 31/10/2024)

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- les contributions dues pour la gestion du Compartiment en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPVCM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

#### Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

**Les frais variables s'appliquent uniquement à la catégorie d'actions I.** Les frais variables correspondent à une commission de surperformance.

A compter du 01/04/22, le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit.

La période de calcul de la commission de surperformance, ou période de cristallisation, s'étend du 01/04 au 31/03 de chaque année. Le calcul prend également en compte les performances relatives des période précédentes.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance du compartiment est définie comme la différence positive entre l'actif net du Compartiment avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un compartiment fictif réalisant exactement la même performance que l'indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le compartiment réel.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 20% de la performance au-delà de la meilleure des performances entre l'indice €STR capitalisé quotidiennement+ 25 bps et zéro (0)%, fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

De plus, une commission de surperformance ne peut être provisionnée que s'il y a une surperformance sur la période de référence, définie comme les 5 dernières périodes de cristallisation sur une base glissante, inclue la période de cristallisation actuelle. Pour ce faire, si une sous performance est constatée sur l'une des 4 dernières périodes de cristallisation entières et n'est pas compensée par une surperformance sur les périodes suivantes, la part de la sous performance non compensée est reportée sur les périodes suivantes, pour un maximum de 4 fois.

Par exception, la période de référence commencera le 01/04/2022 : les périodes de cristallisation antérieures ne sont pas prises en compte dans le calcul. La première période de référence s'étendra donc du 01/4/22 au 31/3/23, la seconde du 01/4/22 au 31/3/24, jusqu'à la cinquième période du 01/4/22 au 31/3/27.

A titre d'exemple :

Période de cristallisation	Performance relative	Sous performance à compenser les périodes suivantes	Paiement d'une commission de surperformance
Période 1	2%	0%	Oui
Période 2	-6%	-6%	Non
Période 3	2%	-4%	Non
Période 4	2%	-2%	Non
Période 5	-4%	-6%	Non
Période 6	0%	-4%	Non
Période 7	5%	0%	Oui

En cas de rachats, la quote-part de la commission de sur performance correspondant aux actions rachetées, est perçue par la Société de Gestion.

Hormis les rachats, la commission de sur performance est perçue par la Société de Gestion à la date de clôture de chaque période de cristallisation.

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est tenu à la disposition des souscripteurs par la Société de Gestion.

#### Affectation des sommes distribuables

##### Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

##### Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

L'Assemblée Générale décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

#### Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

#### Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

#### Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

## Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>140 787 407,33</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	124 122 917,97
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-169 345 183,67
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	3 105 783,47
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-49 764,02
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	563 636,93
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>99 184 798,01</b>

## Souscriptions rachats

<b>Catégorie d'actions I</b>	
Actions émises	943 186,0418
Actions rachetées	1 412 155,6475
<b>Catégorie d'actions R</b>	
Actions émises	85 843,4324
Actions rachetées	88 598,2206
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
Actions émises	88 962,2025
Actions rachetées	22 923,9723
<b>Catégorie d'actions GIC</b>	
Actions émises	-(9)
Actions rachetées	1,0000

(9) La catégorie d'actions GIC a été supprimée le 31/10/2024.

## Commissions

<b>Catégorie d'actions I</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie d'actions R</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie d'actions RF</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie d'actions GIC</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00

## Caractéristiques des différentes catégories d'actions

### FR0000979866 - OFI INVEST ESG EURO CREDIT SHORT TERM I

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR0011799931 - OFI INVEST ESG EURO CREDIT SHORT TERM R

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR0013308921 - OFI INVEST ESG EURO CREDIT SHORT TERM RF

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR0013487733 - OFI INVEST ESG EURO CREDIT SHORT TERM GIC

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

## Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

<b>Ventilation des expositions significatives par pays</b> Montants exprimés en milliers	<b>Exposition</b> +/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-



## Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
<b>Hors-bilan</b>				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>

## Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	95 157	75 110	20 047	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 818	-	-	-	1 818
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>NA</b>	<b>75 110</b>	<b>20 047</b>	<b>-</b>	<b>1 818</b>

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	2 317	2 897	89 943	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 818	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>4 135</b>	<b>2 897</b>	<b>89 943</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Exposition directe sur le marché des devises

<b>Ventilation par devise</b>	<b>USD</b>			
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	12	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Exposition directe aux marchés de crédit

<b>Ventilation par la notation des investissements</b>	<b>Investment Grade</b>	<b>Non Investment Grade</b>	<b>Non notés</b>
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	95 157	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-

## Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

<b>Ventilation par la notation des investissements</b> Montants exprimés en milliers	<b>Investment Grade</b> +/-	<b>Non Investment Grade</b> +/-	<b>Non notés</b> +/-
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>	<b>95 157</b>	-	-

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<b>Ventilation par contrepartie</b> Montants exprimés en milliers	<b>valeur actuelle constitutive d'une créance</b>	<b>valeur actuelle constitutive d'une dette</b>
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	1 818	
<i>Société Générale</i>	<i>1 818</i>	
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds		Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds				
FR0000008997 OFI INVEST AM	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D France		Monétaire	EUR	2 302
<b>Total</b>					<b>2 302</b>

## Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2024
<b>Créances</b>	
Souscriptions à recevoir	3 491,56
<b>Total créances</b>	<b>3 491,56</b>
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-35 895,78
Provision pour frais de gestion variables à payer	-60 066,09
<b>Total dettes</b>	<b>-95 961,87</b>
<b>Total</b>	<b>-92 470,31</b>

## Frais de gestion

<b>Catégorie d'actions I</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Commission de performance (frais variables)	60 066,09
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions R</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions GIC</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	-(10)
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(10) La catégorie d'actions GIC ayant été supprimée le 31/10/2024, le taux présenté a été annualisé.

## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
<b>Total</b>	<b>-</b>

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	495,00	4 651,09	2 302 289,55

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024
<b>Catégorie d'actions I</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>2 569 781,64</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>2 569 781,64</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>2 569 781,64</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	2 569 781,64
<b>Total</b>	<b>2 569 781,64</b>

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2024
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
<b>Catégorie d'actions R</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>83 095,97</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>83 095,97</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>83 095,97</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	83 095,97
<b>Total</b>	<b>83 095,97</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>436 165,44</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>436 165,44</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>436 165,44</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	436 165,44
<b>Total</b>	<b>436 165,44</b>

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2024
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
<b>Catégorie d'actions GIC</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>0,00<sup>(11)</sup></b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>0,00</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>0,00</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

(11) La catégorie d'actions GIC a été supprimée le 31/10/2024.



## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024
<b>Catégorie d'actions I</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>44 010,98</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>44 010,98</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>44 010,98</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	44 010,98
<b>Total</b>	<b>44 010,98</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	711 313,1488
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
<b>Catégorie d'actions R</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>1 519,33</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>1 519,33</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>1 519,33</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	1 519,33
<b>Total</b>	<b>1 519,33</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	27 495,0830
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>7 503,18</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>7 503,18</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>7 503,18</b>

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2024
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	7 503,18
<b>Total</b>	<b>7 503,18</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	130 685,7868
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
<b>Catégorie d'actions GIC</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>0,00<sup>(12)</sup></b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>0,00</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>0,00</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

(12) La catégorie d'actions GIC a été supprimée le 31/10/2024.

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>				-	-
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations convertibles en actions</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				<b>95 156 595,84</b>	<b>95,94</b>
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				95 156 595,84	95,94
ABN AMRO BANK NV 0.6% 15/01/2027	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 154 163,93	1,16
ACHMEA BANK NV 2.75% 10/12/2027	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	400 147,29	0,40
ACHMEA BV 1.5% 26/05/2027	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 180 539,95	1,19
AIB GROUP PLC VAR 17/11/2027	Finance/Assurance	EUR	2 100 000,00	2 011 976,05	2,03
ALD SA 3.875% 22/02/2027	Admin. privée	EUR	500 000,00	525 453,14	0,53
AMERICAN HONDA FINANCE 3.5% 24/04/2026	Finance/Assurance	EUR	1 100 000,00	1 138 110,78	1,15
AUSTRALIA NEW ZEALAND BANKING GROUP 3.652% 20/01/2026	Finance/Assurance	EUR	950 000,00	991 670,53	1,00
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 0.5% 14/01/2027	Finance/Assurance	EUR	1 900 000,00	1 825 044,48	1,84
BANCO DE SARADELL SA VAR 11/03/2027	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	791 555,95	0,80
BANCO SANTANDER SA 0.5% 04/02/2027	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	957 872,84	0,97
BANK OF AMERICA CORP VAR 04/05/2027	Finance/Assurance	EUR	1 750 000,00	1 745 086,77	1,76
BANK OF IRELAND GROUP VAR 05/06/2026	Finance/Assurance	EUR	1 900 000,00	1 911 723,78	1,93
BANQUE FED CRED MUTUEL 0.01% 07/03/2025	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	795 674,19	0,80
BANQUE FEDERAL CRED MUTUEL 3.125% 14/09/2027	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	710 145,40	0,72
BELFIUS BANK SA 3.125% 11/05/2026	Finance/Assurance	EUR	1 600 000,00	1 634 001,75	1,65
BNP PARIBAS 2.375% 17/02/2025	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	917 270,93	0,92
BNP PARIBAS VAR 23/01/2027	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 213 498,56	1,22
BOOKING HOLDINGS INC 45 15/11/2026	Admin. privée	EUR	400 000,00	411 811,95	0,42
BPCE SA 0.5% 15/09/2027	Finance/Assurance	EUR	2 300 000,00	2 205 876,75	2,22
CAIXABANK SA VARIABLE 18/11/2026	Finance/Assurance	EUR	1 600 000,00	1 566 436,16	1,58
CATERPILLAR FINANCIAL SERVICES CORP 3.742% 04/09/2026	Finance/Assurance	EUR	280 000,00	288 589,00	0,29
CATERPILLAR FINL SERVICE 3.023% 03/09/2027	Finance/Assurance	EUR	910 000,00	928 046,62	0,94
CIE DE SAINT GOBAIN SA 3.75% 29/11/2026	Commerce	EUR	1 000 000,00	1 022 715,89	1,03
COMCAST CORP 0.25% 20/05/2027	IT/Communication	EUR	1 500 000,00	1 418 837,47	1,43
COMMERZBANK AG 1% 04/03/2026	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	988 806,16	1,00
CRED AGRICOLE SA VAR 12/10/2026	Finance/Assurance	EUR	1 800 000,00	1 831 078,60	1,85
CREDIT AGRICOLE LONDON 1.375% 03/05/2027	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	879 254,51	0,89

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CREDIT MUTUEL ARKEA 0.875% 07/05/2027	Finance/Assurance	EUR	2 200 000,00	2 112 258,27	2,13
DEUTSCHE BOERSE AG 3.875% 28/09/2026	Finance/Assurance	EUR	2 000 000,00	2 061 155,89	2,08
DH EUROPE FINANCE 0.2% 18/03/2026	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	778 491,62	0,78
DIAGEO FINANCE PLC 3.5% 26/06/2025	Finance/Assurance	EUR	500 000,00	510 232,53	0,51
DNB BANK ASA VAR 16/02/2027	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	1 040 622,08	1,05
ELECTRICITE DE FRANCE SA 3.75% 05/06/2027	Energie	EUR	1 400 000,00	1 457 723,15	1,47
ENEL FINANCE INTL NV 1.5% 21/07/2025	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	599 755,15	0,60
ENERGIAS DE PORTUGAL SA 1.625% 15/04/2027	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	593 549,34	0,60
ENGIE SA 3.625% 06/12/2026	Energie	EUR	1 600 000,00	1 630 561,32	1,64
EUROGRID GMBH 3.075% 18/10/2027	Energie	EUR	600 000,00	607 930,19	0,61
EURONEXT NV 0.125% 17/05/2026	Finance/Assurance	EUR	1 450 000,00	1 403 833,59	1,42
HIGHLAND HOLDINGS SARL 2.875% 19/11/2027	Finance/Assurance	EUR	549 000,00	552 148,25	0,56
ICADE SA 1.5% 13/09/2027	Immobilier	EUR	1 100 000,00	1 061 052,01	1,07
IE2 HOLDCO 2.875% 01/06/2026	Energie	EUR	1 100 000,00	1 121 751,07	1,13
ING BANK NV 4.125% 02/10/2026	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 553 685,41	1,57
ING GROEP NV VAR 14/11/2027	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	1 042 188,08	1,05
INTESA SANPAOLO SPA 4% 19/05/2026	Finance/Assurance	EUR	1 545 000,00	1 610 872,45	1,62
KBC GROUP NV VAR 16/06/2027	Finance/Assurance	EUR	800 000,00	775 692,05	0,78
KBC GROUP NV VAR 23/11/2027	Finance/Assurance	EUR	700 000,00	723 173,07	0,73
KLEPIERRE 1.875% 19/02/2026	Immobilier	EUR	700 000,00	704 789,55	0,71
KONINKLIJKE DSM NV 0.75% 28/09/2026	Manufacture	EUR	900 000,00	873 299,84	0,88
LA BANQUE POSTALE VAR 17/06/2026	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 189 583,67	1,20
LLOYDS BANKING GROUP PLC VAR 01/04/2026	Finance/Assurance	EUR	1 000 000,00	1 027 571,64	1,04
LSEG NETHERLANDS BV 4.125% 29/09/2026	Finance/Assurance	EUR	850 000,00	878 015,42	0,89
LSEG NETHERLANDS BV 2.75% 20/09/2027	Finance/Assurance	EUR	908 000,00	914 720,07	0,92
LVMH MOET HENNESSY VUITT 2.75% 07/11/2027	Manufacture	EUR	1 200 000,00	1 210 313,42	1,22
MERCEDES BENZ INT FINANCE 3% 10/07/2027	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	916 882,15	0,92
MMS USA FINANCING INC 0.625% 13/06/2025	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	596 185,89	0,60
MONDI FINANCE PLC 1.625% 27/04/2026	Finance/Assurance	EUR	1 102 000,00	1 099 977,45	1,11
MORGAN STANLEY 1.875% 27/04/2027	Finance/Assurance	EUR	1 700 000,00	1 687 936,52	1,70
MORGAN STANLEY VAR 23/10/2026	Finance/Assurance	EUR	679 000,00	672 588,36	0,68
NATIONAL GRID PLC 2.179% 30/06/2026	Energie	EUR	1 200 000,00	1 204 684,37	1,21
NATWEST MARKETS PLC 0.125% 18/06/2026	Finance/Assurance	EUR	1 800 000,00	1 735 346,71	1,75
NORDEA BANK ABP VAR 06/09/2026	Finance/Assurance	EUR	590 000,00	604 097,28	0,61
NYKREDIT REALKREDIT AS 3.875% 05/07/2027	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 249 022,30	1,26
ORANGE SA 0% 04/09/2026	IT/Communication	EUR	1 200 000,00	1 149 264,00	1,16
PROCTER AND GAMBLE CO 3.25% 02/08/2026	Manufacture	EUR	400 000,00	410 112,93	0,41
RCI BANQUE SA 4.625% 13/07/2026	Finance/Assurance	EUR	600 000,00	624 376,77	0,63

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
RELX FINANCE BV 1.5% 13/05/2027	Finance/Assurance	EUR	1 400 000,00	1 378 506,55	1,39
RENTOKIL INITIAL FINANCE 3.875% 27/06/2027	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 248 625,48	1,26
RTR RESEAU DE TRANSPORT 1.625% 27/11/2025	Energie	EUR	400 000,00	396 910,90	0,40
SCA HYGIENE AB 1.625% 30/03/2027	Manufacture	EUR	700 000,00	691 292,86	0,70
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.375% 21/06/2027	Manufacture	EUR	1 100 000,00	1 078 278,92	1,09
SNAM SPA 3.375% 05/12/2026	Transport	EUR	1 000 000,00	1 011 441,51	1,02
SOCIETE GENERALE 0.25% 08/07/2027	Finance/Assurance	EUR	1 300 000,00	1 216 417,84	1,23
SOCIETE GENERALE 3% 12/02/2027	Finance/Assurance	EUR	1 200 000,00	1 203 576,39	1,21
STATKRAFT AS 3.125% 13/12/2026	Energie	EUR	1 900 000,00	1 921 219,10	1,94
SUEZ 0% 09/06/2026	Eau/Déchets	EUR	800 000,00	770 520,00	0,78
SVENSKA CELLULOSA AB SCA 1.125% 05/03/2025	Manufacture	EUR	600 000,00	603 629,92	0,61
SWISSCOM FINANCE 3.5% 29/05/2026	Finance/Assurance	EUR	448 000,00	463 182,72	0,47
TELENOR ASA 0.75% 31/05/2026	IT/Communication	EUR	800 000,00	782 479,12	0,79
TELSTRA CORP LTD 1.125% 14/04/2026	IT/Communication	EUR	400 000,00	396 090,79	0,40
TENNET HOLDING BV 1.625% 17/11/2026	Energie	EUR	1 100 000,00	1 080 565,71	1,09
TERNA SPA 1.375% 26/07/2027	Energie	EUR	1 300 000,00	1 266 245,59	1,28
TOYOTA MOTOR FINANCE BV 3.375% 13/01/2026	Finance/Assurance	EUR	200 000,00	207 875,57	0,21
UBS GROUP AG VAR 29/01/2026	Finance/Assurance	EUR	1 900 000,00	1 900 099,57	1,92
UNIBAIL RODAMCO SE 1.125% 15/09/2025	Immobilier	EUR	800 000,00	793 544,33	0,80
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV 3% 30/06/2027	IT/Communication	EUR	1 700 000,00	1 733 931,77	1,75
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 0.0% 14/01/2027	Eau/Déchets	EUR	1 000 000,00	948 420,00	0,96
VOLVO TREASURY AB 3.875% 29/08/2026	Finance/Assurance	EUR	400 000,00	411 901,15	0,42
VONOVIA FINANCE BV 1.75% 25/01/2027	Finance/Assurance	EUR	900 000,00	898 513,28	0,91
WENDEL SA 2.5% 09/02/2027	Science/Technologie	EUR	1 300 000,00	1 322 493,48	1,33
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Titres de créances</b>				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>				<b>2 302 289,55</b>	<b>2,32</b>
<i>OPCVM</i>				2 302 289,55	2,32
OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	Finance/Assurance	EUR	495,00	2 302 289,55	2,32
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
<b>Dépôts</b>				-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
<b>Prêts</b>				-	-
<b>Emprunts</b>				-	-
<b>Autres actifs éligibles</b>				-	-
<b>Autres passifs éligibles</b>				-	-
<b>Total</b>				<b>97 458 885,39</b>	<b>98,26</b>

## L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
<b>Total</b>	-	-		-		-

### L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				
<b>Total Actions</b>		-	-	-
<b>Taux d'intérêts</b>				
<b>Total Taux d'intérêts</b>		-	-	-
<b>Change</b>				
<b>Total Change</b>		-	-	-
<b>Crédit</b>				
<b>Total Crédit</b>		-	-	-
<b>Autres expositions</b>				
<b>Total Autres expositions</b>		-	-	-

## L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
<b>Total</b>	-	-		-		-

### L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				
<b>Total Actions</b>		-	-	-
<b>Taux d'intérêts</b>				
<b>Total Taux d'intérêts</b>		-	-	-
<b>Change</b>				
<b>Total Change</b>		-	-	-
<b>Crédit</b>				
<b>Total Crédit</b>		-	-	-
<b>Autres expositions</b>				
<b>Total Autres expositions</b>		-	-	-

### Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	97 458 885,39
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'actions émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'actions émises	-
Autres actifs (+)	1 821 874,49
Autres passifs (-)	-95 961,87
Passifs de financement (-)	-
<b>Total = actif net</b>	<b>99 184 798,01</b>

**COMPTES ANNUELS**  
**29 décembre 2023**



## Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

### BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>138 709 486,86</b>	<b>149 017 581,44</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>138 136 486,74</b>	<b>139 609 914,04</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	138 136 486,74	139 609 914,04
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>536 037,61</b>	<b>9 407 667,40</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	536 037,61	9 407 667,40
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	<b>36 962,51</b>	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	36 962,51	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>429 282,68</b>	<b>12 209,05</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	429 282,68	12 209,05
<b>Comptes financiers</b>	<b>1 729 686,01</b>	<b>2 063 141,95</b>
Liquidités	1 729 686,01	2 063 141,95
<b>Total de l'actif</b>	<b>140 868 455,55</b>	<b>151 092 932,44</b>

## Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

### BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	141 276 614,81	155 221 376,71
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-4 060 981,32	-5 930 261,49
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	3 571 773,84	1 733 697,86
<b>Total des capitaux propres</b>	140 787 407,33	151 024 813,08
(= Montant représentatif de l'actif net)		
<b>Instruments financiers</b>	36 962,51	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	36 962,51	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	36 962,51	-
<b>Dettes</b>	44 085,71	68 119,36
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	44 085,71	68 119,36
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	140 868 455,55	151 092 932,44

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors bilan (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	70 000 000,00	-
TAUX	70 000 000,00	-
- SWAP - 2300287832#S_2024120	70 000 000,00	-
Autres engagements	-	-
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

## Compte de résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	61 541,09	9 365,62
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	4 416 618,05	3 662 104,95
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	22 287,22	4 968,89
Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>4 500 446,36</b>	<b>3 676 439,46</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	2 270,80	22 478,37
Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>2 270,80</b>	<b>22 478,37</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>4 498 175,56</b>	<b>3 653 961,09</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	271 146,19	468 725,62
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>4 227 029,37</b>	<b>3 185 235,47</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-655 255,53	-1 451 537,61
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>3 571 773,84</b>	<b>1 733 697,86</b>

## ANNEXE

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le Compartiment s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du Compartiment est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Le Compartiment valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

### Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme fermes et conditionnelles.

#### Instruments financiers

##### Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

##### Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la société de gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

##### Instruments du marché monétaire

- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché.
- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois, sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire.

##### Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

## Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

### Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

### Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

## Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable.

## Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

## Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

## Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Les Credit Default Swaps figurent au hors-bilan pour leur valeur nominale.

## Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons courus.

### Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le Compartiment a opté pour la comptabilisation des frais exclus.

### Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat du Compartiment, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ; tout OPC inclus ; ne peut être supérieur à

- 0,55 % TTC pour la catégorie d'actions I
- 0,60 % TTC pour la catégorie d'actions R
- 0,50 % TTC pour la catégorie d'actions RF
- 0,30 % TTC pour la catégorie d'actions GIC

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- les contributions dues pour la gestion du Compartiment en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPVCM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

### Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

**Les frais variables s'appliquent uniquement à la catégorie d'actions I.**

Les frais variables correspondent à une commission de surperformance.

A compter du 01/04/22, le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit.

La période de calcul de la commission de surperformance, ou période de cristallisation, s'étend du 01/04 au 31/03 de chaque année. Le calcul prend également en compte les performances relatives des périodes précédentes.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance du compartiment est définie comme la différence positive entre l'actif net du Compartiment avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un compartiment fictif réalisant exactement la même performance que l'indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le compartiment réel.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 20% de la performance au-delà de la meilleure des performances entre l'indice €STR capitalisé quotidiennement+ 25 bps et zéro (0)%, fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

De plus, une commission de surperformance ne peut être provisionnée que s'il y a une surperformance sur la période de référence, définie comme les 5 dernières périodes de cristallisation sur une base glissante, inclue la période de cristallisation actuelle. Pour ce faire, si une sous performance est constatée sur l'une des 4 dernières périodes de cristallisation entières et n'est pas compensée par une surperformance sur les périodes suivantes, la part de la sous performance non compensée est reportée sur les périodes suivantes, pour un maximum de 4 fois.

Par exception, la période de référence commencera le 01/04/2022 : les périodes de cristallisation antérieures ne sont pas prises en compte dans le calcul. La première période de référence s'étendra donc du 01/4/22 au 31/3/23, la seconde du 01/4/22 au 31/3/24, jusqu'à la cinquième période du 01/4/22 au 31/3/27.

A titre d'exemple :

Période de cristallisation	Performance relative	Sous performance à compenser les périodes suivantes	Paiement d'une commission de surperformance
Période 1	2%	0%	Oui
Période 2	-6%	-6%	Non
Période 3	2%	-4%	Non
Période 4	2%	-2%	Non
Période 5	-4%	-6%	Non
Période 6	0%	-4%	Non
Période 7	5%	0%	Oui

En cas de rachats, la quote-part de la commission de sur performance correspondant aux actions rachetées, est perçue par la Société de Gestion.

Hormis les rachats, la commission de sur performance est perçue par la Société de Gestion à la date de clôture de chaque période de cristallisation.

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est tenu à la disposition des souscripteurs par la Société de Gestion.

#### Affectation des sommes distribuables

##### Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

##### Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

L'Assemblée Générale décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.



## Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>151 024 813,08</b>	<b>363 293 256,74</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	147 367 192,14	96 552 632,48
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-163 988 158,14	-299 437 617,77
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	446 735,18	197 409,66
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 171 031,67	-11 126 228,90
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	2 438 476,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-33 394,36	-77 807,31
Différences de change	-374,82	643,87
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	6 973 846,28	-3 591 926,05
Différence d'estimation exercice N	375 229,22	
Différence d'estimation exercice N - 1	-6 598 617,06	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-59 249,73	-409 261,11
Différence d'estimation exercice N	-59 249,73	
Différence d'estimation exercice N - 1	-	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 227 029,37	3 185 235,47
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>140 787 407,33</b>	<b>151 024 813,08</b>

## Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
<b>Actif</b>		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>138 136 486,74</b>	<b>98,12</b>
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	138 136 486,74	98,12
<b>Titres de créances</b>	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
<b>Passif</b>		
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
<b>Hors-bilan</b>		
Taux	70 000 000,00	49,72
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

## Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	100 116 519,90	71,11	38 019 966,84	27,01	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	1 729 686,01	1,23
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	70 000 000,00	49,72	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	1 133 339,04	0,81	17 333 382,90	12,31	119 669 764,80	85,00	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 729 686,01	1,23	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	-	-	70 000 000,00	49,72	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par devise

	USD	%		%		%		%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	10 844,66	0,01	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2023
<b>Créances</b>	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	429 282,68
<b>Total créances</b>	<b>429 282,68</b>
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-42 104,37
Provision commission de mouvement	-1 981,34
<b>Total dettes</b>	<b>-44 085,71</b>
<b>Total</b>	<b>385 196,97</b>

## Souscriptions rachats

<b>Catégorie d'actions I</b>	
Actions émises	1 209 959,3975
Actions rachetées	1 322 042,9300

## Souscriptions rachats (suite)

<b>Catégorie d'actions R</b>	
Actions émises	134 204,4489
Actions rachetées	178 879,5359
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
Actions émises	41 324,8714
Actions rachetées	35 416,1970
<b>Catégorie d'actions GIC</b>	
Actions émises	-
Actions rachetées	-

## Commissions

<b>Catégorie d'actions I</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie d'actions R</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie d'actions GIC</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## Frais de gestion

<b>Catégorie d'actions I</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions R</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions GIC</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	-
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie</b>				
<b>Instrument financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan</b>				
	Néant			
<b>Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine</b>				
	Néant			
<b>Instrument financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	119,7919	4 474,74	536 037,61

## Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-	-	-

## Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Catégorie d'actions I</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	3 340 237,22	1 609 369,79
<b>Total</b>	<b>3 340 237,22</b>	<b>1 609 369,79</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 340 237,22	1 609 369,79
<b>Total</b>	<b>3 340 237,22</b>	<b>1 609 369,79</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie d'actions R</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	68 163,36	62 323,99
<b>Total</b>	<b>68 163,36</b>	<b>62 323,99</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	68 163,36	62 323,99
<b>Total</b>	<b>68 163,36</b>	<b>62 323,99</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie d'actions RF</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	163 372,07	62 003,41
<b>Total</b>	<b>163 372,07</b>	<b>62 003,41</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	163 372,07	62 003,41
<b>Total</b>	<b>163 372,07</b>	<b>62 003,41</b>

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie d'actions GIC</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1,19	0,67
<b>Total</b>	<b>1,19</b>	<b>0,67</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1,19	0,67
<b>Total</b>	<b>1,19</b>	<b>0,67</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Catégorie d'actions I</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 781 503,90	-5 418 484,50
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-3 781 503,90</b>	<b>-5 418 484,50</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-3 781 503,90	-5 418 484,50
<b>Total</b>	<b>-3 781 503,90</b>	<b>-5 418 484,50</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	1 180 282,7545	1 292 366,2870
Distribution unitaire	-	-



## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Catégorie d'actions R</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-87 166,21	-283 073,24
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-87 166,21</b>	<b>-283 073,24</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-87 166,21	-283 073,24
<b>Total</b>	<b>-87 166,21</b>	<b>-283 073,24</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	30 249,8712	74 924,9582
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie d'actions RF</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-192 309,88	-228 700,42
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-192 309,88</b>	<b>-228 700,42</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-192 309,88	-228 700,42
<b>Total</b>	<b>-192 309,88</b>	<b>-228 700,42</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	64 647,5566	58 738,8822
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie d'actions GIC</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1,33	-3,33
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-1,33</b>	<b>-3,33</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1,33	-3,33
<b>Total</b>	<b>-1,33</b>	<b>-3,33</b>

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	1,0000	1,0000
Distribution unitaire	-	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
<b>Actif net</b>					
en EUR	140 787 407,33	151 024 813,08	363 293 256,74	387 543 077,83	445 074 207,50
<b>Nombre de titres</b>					
Catégorie d'actions I	1 180 282,7545	1 292 366,2870	3 102 381,6299	3 491 179,5078	4 009 214,1473
Catégorie d'actions R	30 249,8712	74 924,9582	209 117,0868	36 212,7332	41 465,3471
Catégorie d'actions RF	64 647,5566	58 738,8822	16 013,7878	1,0000	1,0000
Catégorie d'actions GIC	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	-
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
Catégorie d'actions I en EUR	111,08	106,77	109,89	109,97	109,98
Catégorie d'actions R en EUR	99,73	96,15	99,25	99,62	99,41
Catégorie d'actions RF en EUR	103,07	99,18	100,75	100,92	100,28
Catégorie d'actions GIC en EUR	103,15	98,97	101,77	101,71 <sup>(21)</sup>	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GIC en EUR	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GIC en EUR	-	-	-	-	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>					
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GIC en EUR	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>					
Catégorie d'actions I en EUR	-0,37	-2,94	-0,07	-1,66	-0,25
Catégorie d'actions R en EUR	-0,62	-2,94	-0,36	-1,27	-0,40
Catégorie d'actions RF en EUR	-0,44	-2,83	-0,21	-0,85	-0,17
Catégorie d'actions GIC en EUR	-0,14	-2,66	0,01	-0,99	-

(21) La catégorie d'actions GIC a été créée le 13/03/2020 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

## Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>Dépôts</b>			-	-
<b>Instruments financiers</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées</b>			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>138 136 486,74</b>	<b>98,12</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			138 136 486,74	98,12
ABN AMRO BANK NV 3.625% 10/01/2026	EUR	2 800 000,00	2 923 073,42	2,08
AIB GROUP PLC VAR 04/07/2026	EUR	3 300 000,00	3 361 792,50	2,39
ALD SA 1.25% 02/03/2026	EUR	1 100 000,00	1 062 253,47	0,75
ARVAL SERVICE LEASE 0.875% 17/02/2025	EUR	2 600 000,00	2 534 665,21	1,80
ASML HOLDING NV 3.5% 06/12/2025	EUR	1 430 000,00	1 445 983,96	1,03
AUSTRALIA NEW ZEALAND BANKING GROUP 3.652% 20/01/2026	EUR	2 650 000,00	2 764 000,53	1,96
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG VAR 10/05/2026	EUR	3 400 000,00	3 513 640,82	2,50
BANCO SANTANDER SA 3.75% 16/01/2026	EUR	1 900 000,00	1 985 622,33	1,41
BANCO SANTANDER SA VAR 26/01/2025	EUR	2 000 000,00	1 997 073,97	1,42
BANK OF AMERICA CORP VAR 09/05/2026	EUR	1 500 000,00	1 450 014,43	1,03
BANK OF AMERICA CORP VAR 27/10/2026	EUR	1 500 000,00	1 462 381,64	1,04
BANK OF IRELAND GROUP VAR 05/06/2026	EUR	3 000 000,00	2 951 281,97	2,10
BANQUE FED CRED MUTUEL 0.01% 07/03/2025	EUR	2 000 000,00	1 917 165,03	1,36
BELFIUS BANK SA 0.375% 02/09/2025	EUR	3 300 000,00	3 132 888,81	2,23
BENI STABILI SPA 1.625% 17/10/2024	EUR	4 000 000,00	3 933 852,46	2,79
BFCM 3% 21/05/2024	EUR	2 400 000,00	2 435 055,74	1,73
BMW FINANCE NV 3.5% 06/04/2025	EUR	300 000,00	308 403,28	0,22
BNP PARIBAS 2.375% 17/02/2025	EUR	1 900 000,00	1 913 721,64	1,36
BPCE SA 3.625% 17/04/2026	EUR	3 500 000,00	3 622 326,43	2,57
CAIXABANK SA 1% 25/06/2024	EUR	1 200 000,00	1 189 855,08	0,85
CAIXABANK SA 1.125% 27/03/2026	EUR	1 000 000,00	961 568,03	0,68
CAIXABANK SA VARIABLE 18/11/2026	EUR	2 500 000,00	2 355 678,28	1,67
CARLSBERG BREWERIES AS 3.25% 12/10/2025	EUR	818 000,00	825 092,24	0,59
CATERPILLAR FINANCIAL SERVICES CORP 3.742% 04/09/2026	EUR	2 880 000,00	2 973 798,30	2,11
CITIGROUP INC 1.75% 28/01/2025	EUR	800 000,00	796 001,10	0,57
CRD MUTUEL ARKEA 0.01% 28/01/2026	EUR	1 500 000,00	1 405 939,73	1,00
CRED AGRICOLE SA VAR 22/04/2026	EUR	200 000,00	194 438,91	0,14
DEUTSCHE BOERSE AG 3.875% 28/09/2026	EUR	3 700 000,00	3 820 138,29	2,71
DH EUROPE FINANCE 0.2% 18/03/2026	EUR	2 000 000,00	1 881 780,33	1,34
ENEL FINANCE INTL NV 0.25% 17/11/2025	EUR	1 000 000,00	947 321,04	0,67
ENEL FINANCE INTL NV 1.5% 21/07/2025	EUR	1 400 000,00	1 370 324,59	0,97
ENGIE SA 3.625% 06/12/2026	EUR	1 100 000,00	1 119 110,55	0,79
EURONEXT NV 0.125% 17/05/2026	EUR	1 750 000,00	1 629 930,64	1,16
EXOR SPA 2.875% 22/12/2025	EUR	2 000 000,00	1 994 685,25	1,42
FCA BANK SPA IRELAND 0.5% 13/09/2024	EUR	1 900 000,00	1 857 877,10	1,32
GOLDMAN SACHS GROUP INC 3.375% 27/03/2025	EUR	2 300 000,00	2 355 899,43	1,67

## Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
HEINEKEN NV 3.875% 23/09/2024	EUR	857 000,00	866 683,40	0,62
IBM CORP 0.95% 23/5/2025	EUR	800 000,00	778 752,13	0,55
IE2 HOLDCO 2.875% 01/06/2026	EUR	2 000 000,00	2 019 134,43	1,43
ING BANK NV 4.125% 02/10/2026	EUR	2 500 000,00	2 588 703,89	1,84
ING GROEP NV 1.125% 14/02/2025	EUR	1 800 000,00	1 771 659,86	1,26
INTESA SANPAOLO SPA 2.125% 26/05/2025	EUR	700 000,00	695 372,54	0,49
INTESA SANPAOLO SPA 4% 19/05/2026	EUR	1 845 000,00	1 919 034,91	1,36
KBC GROUP NV VAR 06/06/2026	EUR	800 000,00	829 714,10	0,59
KBC GROUP NV VAR 29/06/2025	EUR	3 200 000,00	3 225 816,83	2,29
KERING 3.75% 05/09/2025	EUR	1 200 000,00	1 224 354,10	0,87
LA BANQUE POSTALE VAR 17/06/2026	EUR	3 500 000,00	3 354 862,84	2,38
LEASEPLAN CORPORATION NV 2.125% 06/05/2025	EUR	900 000,00	896 805,49	0,64
LKQ ITALIA BONDCO SPA 3.875% 01/04/2024	EUR	1 100 000,00	1 110 233,06	0,79
LLOYDS BANKING GROUP PLC VAR 01/04/2026	EUR	1 000 000,00	1 023 789,07	0,73
LLOYDS BK CORP MKTS PLC 0.375% 28/01/2025	EUR	1 400 000,00	1 357 150,41	0,96
LSEG NETHERLANDS BV 4.125% 29/09/2026	EUR	1 250 000,00	1 296 274,59	0,92
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP INC VAR 14/06/2025	EUR	1 000 000,00	1 003 957,16	0,71
MIZUHO FINANCIAL GROUP 0.118% 06/09/2024	EUR	1 800 000,00	1 756 410,59	1,25
MMS USA FINANCING INC 0.625% 13/06/2025	EUR	2 500 000,00	2 405 959,02	1,71
MORGAN STANLEY VAR 23/10/2026	EUR	3 500 000,00	3 369 590,00	2,39
NATIONAL GRID PLC 2.179% 30/06/2026	EUR	500 000,00	492 066,57	0,35
NATWEST MARKETS PLC 0.125% 18/06/2026	EUR	2 700 000,00	2 506 085,04	1,78
NATWEST MARKETS PLC 1% 28/05/2024	EUR	1 000 000,00	994 410,93	0,71
NORDEA BANK ABP VAR 06/09/2026	EUR	690 000,00	708 785,06	0,50
NORDEA BANK ABP VAR 10/02/2026	EUR	2 038 000,00	2 099 294,94	1,49
NOVO NORDISK FINANCE NL 0.75% 31/03/2025	EUR	1 300 000,00	1 268 405,74	0,90
ORANGE SA 0% 04/09/2026	EUR	1 500 000,00	1 391 400,00	0,99
ORANGE SA 1.0% 12/09/2025	EUR	1 000 000,00	967 587,43	0,69
PROCTER AND GAMBLE CO 3.25% 02/08/2026	EUR	500 000,00	512 237,43	0,36
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19/01/2026	EUR	500 000,00	522 425,68	0,37
ROYAL BANK OF CANADA 0.125% 23/07/2024	EUR	1 500 000,00	1 469 640,16	1,04
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3.375% 06/04/2025	EUR	700 000,00	718 187,38	0,51
SOCIETE GENERALE 4.25% 28/09/2026	EUR	3 500 000,00	3 628 672,81	2,58
STE AUTOROUTE PARIS-RHIN-RHONE 1.875% 15/01/2025	EUR	500 000,00	499 966,78	0,36
SUEZ 0% 09/06/2026	EUR	1 000 000,00	930 500,00	0,66
TOYOTA MOTOR FINANCE BV 3.375% 13/01/2026	EUR	1 000 000,00	1 036 925,34	0,74
UBS GROUP AG VAR 29/01/2026	EUR	4 700 000,00	4 517 273,01	3,21
UBS GROUP INC VAR 21/03/2025	EUR	600 000,00	600 581,31	0,43
VALEO SA 3.25% 22/01/2024	EUR	1 100 000,00	1 133 339,04	0,81
VATTENFALL AB 3.25% 18/04/2024	EUR	200 000,00	204 177,49	0,15
VERIZON COMMUNIC 3.25% 17/02/2026	EUR	2 000 000,00	2 064 386,30	1,47
VISA INC 1.5% 15/06/2026	EUR	1 500 000,00	1 462 918,03	1,04
VOLVO CAR AB 2.125% 02/04/2024	EUR	1 500 000,00	1 515 186,89	1,08

## Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
VOLVO TREASURY AB 0.625% 14/02/2025	EUR	500 000,00	486 715,41	0,35
VOLVO TREASURY AB 3.875% 29/08/2026	EUR	500 000,00	516 423,02	0,37
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Titres de créances</b>			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>			<b>536 037,61</b>	<b>0,38</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			536 037,61	0,38
OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	EUR	119,7919	536 037,61	0,38
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>			-	-
<b>Contrats financiers</b>			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
2300287832#S_2024120	EUR	70 000 000,00	-36 962,51	-0,03
Appel de marge EUR	EUR	36 962,51	36 962,51	0,03
<b>Autres instruments financiers</b>			-	-
<b>Créances</b>			<b>429 282,68</b>	<b>0,30</b>
<b>Dettes</b>			<b>-44 085,71</b>	<b>-0,03</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>1 729 686,01</b>	<b>1,23</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>140 787 407,33</b>	<b>100,00</b>

## Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-
<b>Titres financiers</b>	<b>163 277 404,54</b>
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>13 898 572,54</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	13 898 572,54
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	<b>143 528 442,85</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	143 528 442,85
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Titres de créances (D)</b>	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>5 744 096,15</b>
OPCVM	5 744 096,15
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
<b>Dépôts (F)</b>	-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>106 293,00</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
<b>Prêts (I)</b>	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>163 277 404,54</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>375 525,70</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>36 844,00</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)</b>	<b>412 369,70</b>
<b>Total Actif I+II</b>	<b>163 689 774,24</b>

(\*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

## Bilan Passif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	132 145 524,97
Report à nouveau sur revenu net	361,91
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	23 637 971,61
Résultat net de l'exercice	7 373 785,68
<b>Capitaux propres</b>	<b>163 157 644,17</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>-</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>163 157 644,17</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>-</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>410 157,32</b>
<b>Emprunts (C)</b>	<b>-</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D</b>	<b>410 157,32</b>
<b>Autres passifs :</b>	
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>121 972,75</b>
<b>Concours bancaires</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>121 972,75</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>163 689 774,24</b>

(\*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.



## Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières</b>	
Produits sur actions	342 045,14
Produits sur obligations	1 551 567,34
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	17 281,73
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>1 910 894,21</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-200,45
<b>Sous-total Charges sur opérations financières</b>	<b>-200,45</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>1 910 693,76</b>
<b>Autres produits :</b>	<b>-</b>
Retrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
<b>Autres charges :</b>	<b>-1 353 764,52</b>
Frais de gestion de la société de gestion	-1 353 764,52
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-1 353 764,52</b>
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B</b>	<b>556 929,24</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>980,66</b>
<b>Sous-total Revenus nets I = C+D</b>	<b>557 909,90</b>

## Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros (suite)

	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus et moins-values réalisées	-4 889 045,20
Frais de transactions externes et frais de cession	-36 700,13
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
<b>Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>-4 925 745,33</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>105 274,07</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F</b>	<b>-4 820 471,26</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	11 916 106,41
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	475,90
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
<b>Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)</b>	<b>11 916 582,31</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>-280 235,27</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H</b>	<b>11 636 347,04</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>7 373 785,68</b>

## ANNEXE

### RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le Compartiment est investi au minimum à hauteur de 60% de son actif net en obligations convertibles Européennes. Il sera en permanence exposé sur un ou plusieurs marchés de taux européens. Par ailleurs, le portefeuille sera investi, à titre accessoire, en actions qui proviennent uniquement de la conversion d'un emprunt obligataire en fonds propres.

La construction et la gestion du portefeuille exploite trois sources de valeur ajoutée : l'analyse économique et monétaire, l'analyse financière des sociétés (stock-picking et credit picking) et l'analyse technique (prospectus d'émission, volatilité) des produits. La stratégie d'investissement n'envisage pas d'allocation par petites / moyennes / grandes capitalisations.

Les répartitions sectorielle et géographique du portefeuille sont issues des choix de valeurs et évolue néanmoins de manière discrétionnaire en fonction des anticipations du gérant.

L'analyse fondamentale des actions et l'analyse fondamentale du crédit, ainsi que l'analyse des particularités techniques des produits (volatilité/convexité, situations spéciales, marché primaire, prospectus d'émission) conduisent à une sélection des sous-jacents et subséquemment des produits constituant le portefeuille.

L'ajustement de l'exposition globale au marché d'actions et de taux est effectuée avec des contrats à terme et des options sur indice d'actions et de taux.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt, à l'intérieur de laquelle le Compartiment est géré, est comprise entre 0 et 5.

## Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Actif net</b>					
en EUR	163 157 644,17	162 834 700,77	163 980 074,21	209 763 325,98	253 157 190,91
<b>Nombre de titres</b>					
Catégorie d'actions IC	818 590,8526	863 250,3639	987 322,8071	1 025 813,6102	1 365 788,0790
Catégorie d'actions ID	1 162 695,0000	1 193 145,0000	1 202 484,8506	1 229 384,8506	1 229 384,8506
Catégorie d'actions GI	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Catégorie d'actions GR	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Catégorie d'actions RC	2 577,2088	2 701,8967	3 428,1331	6 725,8279	3 352,2024
Catégorie d'actions RF	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Catégorie d'actions N-D	59 470,3701	71 661,1188	115 137,6818	213 856,7276	402 740,1018
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
Catégorie d'actions IC en EUR	81,47	77,81	71,72	84,30	82,18
Catégorie d'actions ID en EUR	76,94	73,48	67,74	79,63	77,64
Catégorie d'actions GI en EUR	106,35	101,23	92,86	108,50	104,63
Catégorie d'actions GR en EUR	106,08	100,96	92,70	108,38	104,52
Catégorie d'actions RC en EUR	97,60	93,82	86,92	102,71	100,62
Catégorie d'actions RF en EUR	103,62	98,67	90,67	106,32	103,30
Catégorie d'actions N-D en EUR	113,42	107,82	99,08	115,42	112,02 <sup>(19)</sup>
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie d'actions IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions ID en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GI en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N-D en EUR	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie d'actions IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions ID en EUR	0,23	-	-	-	-
Catégorie d'actions GI en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N-D en EUR	1,29	0,41	0,40	-	0,25

## Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices (suite)

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>					
Catégorie d'actions IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions ID en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GI en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N-D en EUR	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>					
Catégorie d'actions IC en EUR	9,48	-0,21	-0,36	-0,67	-0,10
Catégorie d'actions ID en EUR	-	-0,20	-0,35	-0,63	-0,09
Catégorie d'actions GI en EUR	6,64	0,25	0,20	0,28	-0,58
Catégorie d'actions GR en EUR	6,52	0,19	0,15	0,25	-0,61
Catégorie d'actions RC en EUR	-0,32	-0,71	-0,92	-1,32	-1,93
Catégorie d'actions RF en EUR	0,65	0,06	-0,15	-0,50	-0,71
Catégorie d'actions N-D en EUR	-	-	-	-0,16	-0,95

(19) La catégorie d'actions N-D a été créée le 26/05/2020 avec une valeur nominale de EUR 100.

## **CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020-07 MODIFIE)**

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

### **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Le Compartiment s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du Compartiment est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de la veille du jour de bourse ouvré non férié suivant.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

Le Compartiment valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

## Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

### Instruments financiers

#### Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

#### Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la société de gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

### Instruments du marché monétaire

#### Titres de créance négociables (TCN)

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

### Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

### Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

#### Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

#### Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

## Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable

## Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

## Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

## Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

## Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement

Le Compartiment peut subir une baisse de sa valeur liquidative ("VL") en raison des ordres de souscription / rachat effectués par les investisseurs, à un cours qui ne reflète pas les coûts de réajustement associés aux opérations d'investissement ou de désinvestissement du portefeuille. Afin de réduire l'impact de cette dilution et de protéger les intérêts des porteurs existants, le Compartiment met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement. Ce mécanisme, encadré par une politique de swing pricing, permet à la société de gestion de s'assurer de faire supporter les coûts de réajustement aux investisseurs qui demandent la souscription ou le rachat d'actions du Compartiment en épargnant ainsi les porteurs qui demeurent au sein du Compartiment.

Si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des classes d'actions du Compartiment dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net du Compartiment, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. La VL de chaque classe d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des classes d'actions du Compartiment. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables du Compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du Compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la société de



gestion devra effectuer de tels ajustements. Les investisseurs sont informés que la volatilité des VL du Compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La politique de détermination des mécanismes du Swing Pricing est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

L'application du swing est à la discrétion de la société de gestion conformément à la pricing policy OFI.

Conformément à la réglementation, les paramètres de ce dispositif ne sont connus que des personnes en charge de sa mise en œuvre.

### Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du Compartiment.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du Compartiment).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

### Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation

### Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat du Compartiment, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à :

- 1,10 % TTC ; tout OPC inclus pour les actions de type IC et ID
- 1,40 % TTC ; tout OPC inclus pour les actions de type GI et RF
- 1,80 % TTC ; tout OPC inclus pour les actions de type GR et RC
- 0,10 % TTC ; tout OPC inclus pour les actions de type N-D

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- les contributions dues pour la gestion du Compartiment en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPVCM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

### Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

**Les frais de gestion variables s'appliquent aux types d'actions : IC, ID, RC, RF et N-D.**

Les frais variables correspondent à une commission de surperformance.

A compter du 01/06/22, le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit. La période de calcul de la commission de surperformance, ou période de cristallisation, s'étend du 01/06 au 31/05 de chaque année. Le calcul prend également en compte les performances relatives des périodes précédentes.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance du compartiment est définie comme la différence positive entre l'actif net du Compartiment avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un compartiment fictif réalisant exactement la même performance que l'indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le compartiment réel.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 15% de la performance au-delà de l'indice Thomson Reuters Europe Focus Hedged Convertible Bond Index, fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

De plus, une commission de surperformance ne peut être provisionnée que s'il y a une surperformance sur la période de référence, définie comme les 5 dernières périodes de cristallisation sur une base glissante, inclue la période de cristallisation actuelle. Pour ce faire, si une sous performance est constatée sur l'une des 4 dernières périodes de cristallisation entières et n'est pas compensée par une surperformance sur les périodes suivantes, la part de la sous performance non compensée est reportée sur les périodes suivantes, pour un maximum de 4 fois.

Par exception, la période de référence commencera le 01/06/2022 : les périodes de cristallisation antérieures ne sont pas prises en compte dans le calcul. La première période de référence s'étendra donc du 01/6/22 au 31/5/23, la seconde du 01/6/22 au 31/5/24, jusqu'à la cinquième période du 01/6/22 au 31/5/27

A titre d'exemple :

Période de cristallisation	Performance relative	Sous performance à compenser les périodes suivantes	Paiement d'une commission de surperformance
Période 1	2%	0%	Oui
Période 2	-6%	-6%	Non
Période 3	2%	-4%	Non
Période 4	2%	-2%	Non
Période 5	-4%	-6%	Non
Période 6	0%	-4%	Non
Période 7	5%	0%	Oui

En cas de performance absolue négative, lorsque la performance relative du Compartiment sera positive, cette commission de surperformance sera également prélevée, mais limitée à 1.5% de l'actif net.

En cas de rachats, la quote-part de la commission de sur performance correspondant aux actions rachetées, est perçue par la Société de Gestion.

Hormis les rachats, la commission de sur performance est perçue par la Société de Gestion à la date de clôture de chaque période de cristallisation.

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est tenu à la disposition des souscripteurs par la Société de Gestion.

## Affectation des sommes distribuables

### Sommes distribuables afférentes au revenu net :

#### Actions IC, GI, GR, RC, RF :

La capitalisation pure ; les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi

#### Actions ID et N-D :

La distribution pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement distribuées, aux arrondis près. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels

### Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

L'assemblée générale décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. Le conseil d'administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

## Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

## Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

## Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

## Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>162 834 700,77</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 913 363,63
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-9 112 091,90
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	556 929,24
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-4 925 745,33
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	11 916 582,31
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-26 094,55
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>163 157 644,17</b>

## Souscriptions rachats

<b>Catégorie d'actions IC</b>	
Actions émises	21 278,5609
Actions rachetées	65 938,0722
<b>Catégorie d'actions ID</b>	
Actions émises	-
Actions rachetées	30 450,0000
<b>Catégorie d'actions GI</b>	
Actions émises	-
Actions rachetées	-
<b>Catégorie d'actions GR</b>	
Actions émises	-
Actions rachetées	-
<b>Catégorie d'actions RC</b>	
Actions émises	1 322,2791
Actions rachetées	1 446,9670
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
Actions émises	-
Actions rachetées	-
<b>Catégorie d'actions N-D</b>	
Actions émises	793,2917
Actions rachetées	12 984,0404

## Commissions

<b>Catégorie d'actions IC</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie d'actions ID</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie d'actions GI</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie d'actions GR</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie d'actions RC</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie d'actions RF</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie d'actions N-D</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00

## Caractéristiques des différentes catégories d'actions

### FR0000011074 - OFI INVEST ESG EUROPEAN CONVERTIBLE BOND IC

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR0011157973 - OFI INVEST ESG EUROPEAN CONVERTIBLE BOND ID

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR0013274941 - OFI INVEST ESG EUROPEAN CONVERTIBLE BOND GI

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR0013275138 - OFI INVEST ESG EUROPEAN CONVERTIBLE BOND GR

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR0013303609 - OFI INVEST ESG EUROPEAN CONVERTIBLE BOND RC

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR0013309010 - OFI INVEST ESG EUROPEAN CONVERTIBLE BOND RF

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR0013488343 - OFI INVEST ESG EUROPEAN CONVERTIBLE BOND N-D

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

## Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Italie +/-	France +/-	Suède +/-	Allemagne +/-	Autres pays +/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	13 899	4 904	4 551	2 348	1 302	794
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	5 369	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>19 268</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>

## Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
<b>France</b>	50 524	17 172	25 193	8 159	39 483	11 041
<b>Pays-Bas</b>	32 371	-	23 410	8 961	32 371	-
<b>Italie</b>	15 500	-	12 201	3 299	13 760	1 740
<b>Espagne</b>	14 159	5 112	7 108	1 939	9 047	5 112
<b>Allemagne</b>	10 606	2 300	-	8 306	10 606	-
<b>Autres pays</b>	20 368	7 415	12 954	-	20 368	-
<b>Total</b>	<b>143 528</b>	<b>31 998</b>	<b>80 867</b>	<b>30 663</b>	<b>125 635</b>	<b>17 893</b>

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	37	-	-	-	37
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>NA</b>	-	-	-	<b>37</b>

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	37	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

<b>Ventilation par durée résiduelle</b> Montants exprimés en milliers	<b>0-3 mois</b> +/-	<b>3 mois-1 an</b> +/-	<b>1-3 ans</b> +/-	<b>3-5 ans</b> +/-	<b>&gt;5 ans</b> +/-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Exposition directe sur le marché des devises

<b>Ventilation par devise</b> Montants exprimés en milliers	<b>USD</b> +/-	<b>SEK</b> +/-	<b>GBP</b> +/-	<b>Autres</b> +/-
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	2 348	-	-
Obligations et valeurs assimilées	14 536	-	5 019	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	26	-	0	0
<b>Passif</b>				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-14 485	-2 312	-5 023	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>77</b>	<b>36</b>	<b>-4</b>	<b>0</b>



## Exposition directe aux marchés de crédit

<b>Ventilation par la notation des investissements</b>	<b>Investment Grade</b>	<b>Non Investment Grade</b>	<b>Non notés</b>
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	64 207	21 221	58 100
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>	<b>64 207</b>	<b>21 221</b>	<b>58 100</b>

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<b>Ventilation par contrepartie</b>	<b>valeur actuelle constitutive d'une créance</b>	<b>valeur actuelle constitutive d'une dette</b>
Montants exprimés en milliers		
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances	376	-
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	376	-
<i>Newedge</i>	376	-
Comptes financiers	37	-
<i>Société Générale</i>	37	-

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
<i>Société de gestion</i>	<i>Pays de domiciliation du fonds</i>			
FR0000008997 OFI INVEST AM	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D France	Monétaire	EUR	5 744
<b>Total</b>				<b>5 744</b>

## Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2024
<b>Créances</b>	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	375 525,70
<b>Total créances</b>	<b>375 525,70</b>
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-120 580,27
Provision pour frais de gestion variables à payer	-16,54
Provision commission de mouvement	-1 375,94
<b>Total dettes</b>	<b>-121 972,75</b>
<b>Total</b>	<b>253 552,95</b>

## Frais de gestion

<b>Catégorie d'actions IC</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Commission de performance (frais variables)	-56 209,08
Rétrocession de frais de gestion	-

## Frais de gestion (suite)

<b>Catégorie d'actions ID</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Commission de performance (frais variables)	-79 930,79
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions GI</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,55
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions GR</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,59
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions RC</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Commission de performance (frais variables)	21,38
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,56
Commission de performance (frais variables)	-0,06
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions N-D</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Commission de performance (frais variables)	-1 131,31
Rétrocession de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
<b>Total</b>	<b>-</b>

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
FRO000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	1 235,00	4 651,09	5 744 096,15

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024
<b>Catégorie d'actions IC</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>206 194,89</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>206 194,89</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>206 194,89</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	206 194,89
<b>Total</b>	<b>206 194,89</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
<b>Catégorie d'actions ID</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>276 074,01</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>276 074,01</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>276 074,01</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	267 419,85
Report à nouveau du revenu de l'exercice	8 654,16
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>276 074,01</b>

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2024
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	1 162 695,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,23
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
<b>Catégorie d'actions GI</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>0,64</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>0,64</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>0,64</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	0,64
<b>Total</b>	<b>0,64</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
<b>Catégorie d'actions GR</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>0,59</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>0,59</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>0,59</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	0,59
<b>Total</b>	<b>0,59</b>

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2024
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
<b>Catégorie d'actions RC</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>-829,58</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>-829,58</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>-829,58</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-829,58
<b>Total</b>	<b>-829,58</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>0,65</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>0,65</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>0,65</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	0,65
<b>Total</b>	<b>0,65</b>

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2024
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
<b>Catégorie d'actions N-D</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>76 468,70</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>76 468,70</b>
Report à nouveau	361,91
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>76 830,61</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	76 716,78
Report à nouveau du revenu de l'exercice	113,83
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>76 830,61</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	59 470,3701
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1,29
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024
<b>Catégorie d'actions IC</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>-1 970 575,36</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>-1 970 575,36</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	9 525 679,74
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>7 555 104,38</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	7 555 104,38
<b>Total</b>	<b>7 555 104,38</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	818 590,8526
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
<b>Catégorie d'actions ID</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>-2 643 487,96</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>-2 643 487,96</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	13 567 120,83
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>10 923 632,87</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	10 923 632,87
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>10 923 632,87</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	1 162 695,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-



## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2024
<b>Catégorie d'actions GI</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>-2,71</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>-2,71</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	8,71
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>6,00</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	6,00
<b>Total</b>	<b>6,00</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	1,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
<b>Catégorie d'actions GR</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>-2,65</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>-2,65</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	8,58
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>5,93</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	5,93
<b>Total</b>	<b>5,93</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	1,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2024
<b>Catégorie d'actions RC</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>-7 449,87</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>-7 449,87</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	18 169,52
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>10 719,65</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	10 719,65
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>10 719,65</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	2 577,2088
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>-2,67</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>-2,67</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	8,67
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>6,00</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	6,00
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>6,00</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	1,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2024
<b>Catégorie d'actions N-D</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>-198 950,04</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>-198 950,04</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	526 975,56
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>328 025,52</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	328 025,52
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>328 025,52</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	59 470,3701
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>				-	-
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				<b>13 898 572,54</b>	<b>8,52</b>
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				13 898 572,54	8,52
ADIDAS NOM	Manufacture	EUR	5 500,00	1 302 400,00	0,80
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV BESI	Manufacture	EUR	6 000,00	793 800,00	0,49
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	Mines	EUR	35 388,00	4 550 896,80	2,79
PRYSMIAN SPA	Manufacture	EUR	79 531,00	4 903 881,46	3,01
VOLVO AB-B SHS	Manufacture	SEK	100 000,00	2 347 594,28	1,44
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations convertibles en actions</b>				<b>143 528 442,85</b>	<b>87,97</b>
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				143 528 442,85	87,97
ACCOR SA 0.7% CV DIRTY 07/12/2027	Tourisme	EUR	60 000,00	3 410 520,00	2,09
AMADEUS IT GROUP SA 1.5% CV 09/04/2025	IT/Communication	EUR	4 000 000,00	5 111 816,99	3,13
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV BESI CV 1.875% 06/04/2029	Manufacture	EUR	2 500 000,00	3 539 786,20	2,17
CELLNEX TELECOM SA 0.5% CV 05/07/2028	IT/Communication	EUR	2 800 000,00	2 907 780,82	1,78
CELLNEX TELECOM SA CV 0.75% 20/11/2031	IT/Communication	EUR	2 200 000,00	1 938 649,04	1,19
CITIGROUP GLOBAL MARKETS CV 1% 09/04/2029	Finance/Assurance	EUR	2 400 000,00	2 381 494,68	1,46
DAVIDE CAMPARI MILANO SP 2.375% CV 17/01/2029	Manufacture	EUR	1 500 000,00	1 449 227,20	0,89
DELIVERY HERO AG CV 3.25% 21/02/2030	IT/Communication	EUR	3 000 000,00	3 004 447,66	1,84
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2% CV 17/11/2025	Transport	EUR	2 300 000,00	2 299 670,38	1,41
DIAIM 0% CONVERTIBLE BOND 05/05/2028	Manufacture	EUR	3 500 000,00	3 076 045,00	1,89
ELIS SA CV 2.25% 22/09/2029	Autres services	EUR	1 300 000,00	1 711 865,11	1,05
ENI SPA 2.95% CV 14/09/2030	Energie	EUR	3 200 000,00	3 298 563,95	2,02
FIGEAC AERO CV 1.125% DIRTY 18/10/2028	Manufacture	EUR	96 810,00	2 182 968,69	1,34
FNAC DARTY SA CV 0.25% 23/03/2027	Commerce	EUR	45 000,00	3 396 060,00	2,08
FOMENTO ECONOMICO MEXICANO SAB DE CV 2.625% CV 24/02/2026	Commerce	EUR	2 500 000,00	2 542 678,13	1,56
GENFIT 3.5% CV DIRTY 16/10/2025	Science/Technologie	EUR	54 227,00	1 580 608,60	0,97
GLANBIA CO OPERATIVE SOC CV 1.875% 27/01/2027	Manufacture	EUR	2 200 000,00	2 216 922,78	1,36
IBERDROLA FINANZAS SA 0.8% 12/07/2027	Finance/Assurance	EUR	3 800 000,00	4 200 570,95	2,57
JPMORGAN CHASE FINANCIAL CV 0% 14/01/2025	Finance/Assurance	EUR	2 800 000,00	2 795 296,00	1,71
LAGFIN SCA CV 3.5% 08/06/2028	Finance/Assurance	EUR	1 500 000,00	1 400 130,00	0,86
LEG PROPERTIES BV 1.0% CV 04/09/2030	Finance/Assurance	EUR	5 800 000,00	5 983 947,40	3,67
MERRILL LYNCH BV 0% CV 30/01/2026	Finance/Assurance	EUR	2 500 000,00	2 472 925,00	1,52
NEOEN SAS 2% CV 02/06/2025	Energie	EUR	68 605,00	3 294 206,29	2,02
NEOEN SAS 2.875% CV 14/09/2027	Energie	EUR	2 000 000,00	2 044 766,30	1,25
NEXI SPA 0% CV 24/02/2028	Finance/Assurance	EUR	4 500 000,00	3 987 225,00	2,44
ORPAR CV 2% 07/02/2031	Science/Technologie	EUR	3 200 000,00	3 034 231,78	1,86

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PHARMING NV 4.5% CV 25/04/20229	Manufacture	EUR	2 400 000,00	2 543 496,33	1,56
PHP FINANCE JERSEY 2.875% CV 15/07/2025	Finance/Assurance	GBP	1 400 000,00	1 690 477,14	1,04
QIAGEN NV 0% CV 17/12/2027	Manufacture	USD	3 400 000,00	3 123 764,37	1,91
QIAGEN NV CV 2.50% 10/09/2031	Manufacture	USD	3 000 000,00	2 976 726,35	1,82
RAG STIFTUNG CV 2.25% 28/11/2030	Finance/Assurance	EUR	5 000 000,00	5 301 887,85	3,25
SAFRAN SA 0% CONV 01/04/2028	Manufacture	EUR	25 000,00	5 564 300,00	3,41
SAIPEM SPA CV 2.87% 11/09/2029	Manufacture	EUR	1 200 000,00	1 739 920,64	1,07
SCHNEIDER ELECTRIC SE CV 1.97% 27/11/2030	Manufacture	EUR	4 000 000,00	5 124 654,14	3,14
SELENA SARL CV 0% 25/06/2025	Transport	EUR	3 000 000,00	2 949 240,00	1,81
SHOP APOTHEKE EUROPE NV 0% CONV 21/01/2028	Commerce	EUR	3 000 000,00	2 929 740,00	1,80
SNAM SPA 3.25% CV 29/09/2028	Transport	EUR	3 200 000,00	3 398 108,11	2,08
SOITEC 0% 01/10/2025	Manufacture	EUR	18 000,00	3 053 286,00	1,87
SPIE SA 2% CV 17/01/2028	Science/Technologie	EUR	2 000 000,00	2 224 898,26	1,36
STILLWATER MINING CO 4.25% CV 28/11/2028	Mines	USD	1 200 000,00	1 083 849,48	0,66
STMICROELECTRON NV CV 0% 04/08/2027	Manufacture	USD	8 000 000,00	7 351 501,69	4,51
UMICORE SA 0% CV 23/06/2025	Manufacture	EUR	3 000 000,00	2 928 930,00	1,80
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 0% CV 01/01/2025	Eau/Déchets	EUR	100 000,00	3 038 600,00	1,86
VOLTALIA SA 1% CV 13/01/2025	Energie	EUR	101 604,00	3 256 001,78	2,00
WENDEL SE 2.625% CV 27/03/2026	Science/Technologie	EUR	2 000 000,00	2 116 921,64	1,30
WH SMITH PLC 1.625% CV 07/05/2026	Commerce	GBP	2 900 000,00	3 328 576,72	2,04
WORLDLINE SA 0% CONV 30/07/2026	Finance/Assurance	EUR	26 400,00	2 541 158,40	1,56
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Titres de créances</b>				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>				<b>5 744 096,15</b>	<b>3,52</b>
<i>OPCVM</i>				5 744 096,15	3,52
OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	Finance/Assurance	EUR	1 235,00	5 744 096,15	3,52
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
<b>Dépôts</b>				-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
<b>Prêts</b>				-	-
<b>Emprunts</b>				-	-
<b>Autres actifs éligibles</b>				-	-
<b>Autres passifs éligibles</b>				-	-
<b>Total</b>				<b>163 171 111,54</b>	<b>100,01</b>

## L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
OVCT 250214 SEK/EUR	-	29 464,87	EUR	2 282 877,73	SEK	-2 312 342,60
OVCT 250214 GBP/EUR	-	50 007,24	EUR	4 972 708,42	GBP	-5 022 715,66
OVCT 250214 USD/EUR	-	224 392,21	EUR	14 260 768,07	USD	-14 485 160,28
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>303 864,32</b>		<b>21 516 354,22</b>		<b>-21 820 218,54</b>

## L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				
<i>Futures</i>				
EURO STOXX 50	110	-	106 293,00	5 369 100,00
<b>Sous-Total Futures</b>			<b>106 293,00</b>	<b>5 369 100,00</b>
<b>Total Actions</b>			<b>106 293,00</b>	<b>5 369 100,00</b>
<b>Taux d'intérêts</b>				
<b>Total Taux d'intérêts</b>			-	-
<b>Change</b>				
<b>Total Change</b>			-	-

## L'inventaire des instruments financiers à terme (suite)

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Crédit</b>				
<b>Total Crédit</b>		-	-	-
<b>Autres expositions</b>				
<b>Total Autres expositions</b>		-	-	-

## L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
<b>Total</b>	-	-		-		-

## L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				
<b>Total Actions</b>		-	-	-
<b>Taux d'intérêts</b>				
<b>Total Taux d'intérêts</b>		-	-	-
<b>Change</b>				
<b>Total Change</b>		-	-	-
<b>Crédit</b>				
<b>Total Crédit</b>		-	-	-
<b>Autres expositions</b>				
<b>Total Autres expositions</b>		-	-	-

## Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	163 171 111,54
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'actions émises) :	
Total opérations à terme de devises	-303 864,32
Total instruments financiers à terme - actions	-106 293,00
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	106 293,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'actions émises	-
Autres actifs (+)	412 369,70
Autres passifs (-)	-121 972,75
Passifs de financement (-)	-
<b>Total = actif net</b>	<b>163 157 644,17</b>



**COMPTES ANNUELS**  
**29 décembre 2023**

## Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

### BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>163 014 981,02</b>	<b>163 000 543,05</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>13 006 546,35</b>	<b>5 960 802,40</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	13 006 546,35	5 960 802,40
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>144 678 355,50</b>	<b>143 115 487,69</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	144 678 355,50	143 115 487,69
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>4 733 229,17</b>	<b>13 804 252,96</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 733 229,17	13 804 252,96
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	<b>596 850,00</b>	<b>120 000,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	596 850,00	120 000,00
Autres opérations	-	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>29 137 055,93</b>	<b>26 059 599,29</b>
Opérations de change à terme de devises	28 963 268,06	25 218 015,96
Autres	173 787,87	841 583,33
<b>Comptes financiers</b>	<b>0,73</b>	<b>302 545,58</b>
Liquidités	0,73	302 545,58
<b>Total de l'actif</b>	<b>192 152 037,68</b>	<b>189 362 687,92</b>

## Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

### BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	138 613 094,03	142 960 287,01
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	20 231 333,70	22 798 576,81
<b>Report à nouveau (a)</b>	473,57	-
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	4 390 540,07	-1 030 825,47
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	-400 740,60	-747 964,14
<b>Total des capitaux propres</b>	162 834 700,77	163 980 074,21
(= Montant représentatif de l'actif net)		
<b>Instruments financiers</b>	8 250,00	120 000,00
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	8 250,00	120 000,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	8 250,00	120 000,00
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	29 306 110,70	25 262 613,71
Opérations de change à terme de devises	28 952 089,00	25 093 325,56
Autres	354 021,70	169 288,15
<b>Comptes financiers</b>	2 976,21	-
Concours bancaires courants	2 976,21	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	192 152 037,68	189 362 687,92

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors bilan (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>Engagements sur marchés réglementés ou assimilés</b>	<b>4 997 300,00</b>	<b>6 258 875,00</b>
ACTIONS	4 997 300,00	6 258 875,00
ACHAT - FUTURE - EURO STOXX	-	3 609 375,00
ACHAT - FUTURE - EURO STOXX 50	4 997 300,00	2 649 500,00
<b>Engagements de gré à gré</b>	<b>2 929 701,56</b>	-
ACTIONS	2 929 701,56	-
ACHAT - OPTION - SOCIETE GENERALE - CALL 20.00 - 2024-03	2 929 701,56	-
Autres engagements	-	-

## Compte de résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	24 201,76	674,81
Produits sur actions et valeurs assimilées	138 764,20	30 166,50
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 170 338,24	1 275 087,81
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>1 333 304,20</b>	<b>1 305 929,12</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	14 452,11	6 037,59
Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>14 452,11</b>	<b>6 037,59</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>1 318 852,09</b>	<b>1 299 891,53</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 716 499,89	2 045 630,91
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-397 647,80</b>	<b>-745 739,38</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-3 092,80	-2 224,76
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>-400 740,60</b>	<b>-747 964,14</b>

## ANNEXE

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le Compartiment s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du Compartiment est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de la veille du jour de bourse ouvré non férié suivant.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

Le Compartiment valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

### Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

#### Instruments financiers

##### Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

##### Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la société de gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

##### Instruments du marché monétaire

- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché.
- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois, sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire.

##### Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

**Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier**

**Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé**

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

**Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)**

- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

**Acquisitions et cessions temporaires de titres**

Non applicable

**Dépôts**

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

**Devises**

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

**Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement**

Le Compartiment peut subir une baisse de sa valeur liquidative ("VL") en raison des ordres de souscription / rachat effectués par les investisseurs, à un cours qui ne reflète pas les coûts de réajustement associés aux opérations d'investissement ou de désinvestissement du portefeuille. Afin de réduire l'impact de cette dilution et de protéger les intérêts des porteurs existants, le Compartiment met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement. Ce mécanisme, encadré par une politique de swing pricing, permet à la société de gestion de s'assurer de faire supporter les coûts de réajustement aux investisseurs qui demandent la souscription ou le rachat d'actions du Compartiment en épargnant ainsi les porteurs qui demeurent au sein du Compartiment.

Si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des classes d'actions du Compartiment dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net du Compartiment, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. La VL de chaque classe d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des classes d'actions du Compartiment. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables du Compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du Compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la société de gestion devra effectuer de tels ajustements. Les investisseurs sont informés que la volatilité des VL du Compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

La politique de détermination des mécanismes du Swing Pricing est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

L'application du swing est à la discrétion de la société de gestion conformément à la pricing policy OFI.

Conformément à la réglementation, les paramètres de ce dispositif ne sont connus que des personnes en charge de sa mise en œuvre.

#### Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du Compartiment.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du Compartiment).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

#### Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation

#### Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat du Compartiment, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à :

- 1,10 % TTC ; tout OPC inclus pour les actions de type IC et ID
- 1,40 % TTC ; tout OPC inclus pour les actions de type GI et RF
- 1,80 % TTC ; tout OPC inclus pour les actions de type GR et RC
- 0,10 % TTC ; tout OPC inclus pour les actions de type N-D

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- les contributions dues pour la gestion du Compartiment en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPVCM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

#### Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

**Les frais de gestion variables s'appliquent aux types d'actions : IC, ID, RC, RF et N-D.**

Les frais variables correspondent à une commission de surperformance.

A compter du 01/06/22, le calcul de la commission de surperformance est établi comme suit. La période de calcul de la commission de surperformance, ou période de cristallisation, s'étend du 01/06 au 31/05 de chaque année. Le calcul prend également en compte les performances relatives des périodes précédentes.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance du compartiment est définie comme la différence positive entre l'actif net du Compartiment avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un compartiment fictif réalisant exactement la même performance que l'indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le compartiment réel.



A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 15% de la performance au-delà de l'indice Thomson Reuters Europe Focus Hedged Convertible Bond Index, fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

De plus, une commission de surperformance ne peut être provisionnée que s'il y a une surperformance sur la période de référence, définie comme les 5 dernières périodes de cristallisation sur une base glissante, inclue la période de cristallisation actuelle. Pour ce faire, si une sous performance est constatée sur l'une des 4 dernières périodes de cristallisation entières et n'est pas compensée par une surperformance sur les périodes suivantes, la part de la sous performance non compensée est reportée sur les périodes suivantes, pour un maximum de 4 fois.

Par exception, la période de référence commencera le 01/06/2022 : les périodes de cristallisation antérieures ne sont pas prises en compte dans le calcul. La première période de référence s'étendra donc du 01/6/22 au 31/5/23, la seconde du 01/6/22 au 31/5/24, jusqu'à la cinquième période du 01/6/22 au 31/5/27

A titre d'exemple :

Période de cristallisation	Performance relative	Sous performance à compenser les périodes suivantes	Paiement d'une commission de surperformance
Période 1	2%	0%	Oui
Période 2	-6%	-6%	Non
Période 3	2%	-4%	Non
Période 4	2%	-2%	Non
Période 5	-4%	-6%	Non
Période 6	0%	-4%	Non
Période 7	5%	0%	Oui

En cas de performance absolue négative, lorsque la performance relative du Compartiment sera positive, cette commission de surperformance sera également prélevée, mais limitée à 1.5% de l'actif net.

En cas de rachats, la quote-part de la commission de sur performance correspondant aux actions rachetées, est perçue par la Société de Gestion.

Hormis les rachats, la commission de sur performance est perçue par la Société de Gestion à la date de clôture de chaque période de cristallisation.

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est tenu à la disposition des souscripteurs par la Société de Gestion.

### Affectation des sommes distribuables

#### Sommes distribuables afférentes au résultat net :

##### Actions IC, GI, GR, RC, RF :

La capitalisation pure ; les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi

##### Actions ID et N-D :

La distribution pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement distribuées, aux arrondis près. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels

#### Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

L'assemblée générale décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. Le conseil d'administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

## Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>163 980 074,21</b>	<b>209 763 325,98</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	890 892,68	2 259 101,34
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-15 517 316,21	-17 586 455,09
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 776 313,14	4 003 574,17
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 341 499,53	-3 085 956,55
Plus-values réalisées sur contrats financiers	2 438 015,00	777 724,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-289 250,00	-1 446 136,50
Frais de transaction	-49 300,36	-48 448,70
Différences de change	-63 382,26	-398 727,37
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	9 356 538,60	-29 460 547,69
Différence d'estimation exercice N	-8 985 893,56	
Différence d'estimation exercice N - 1	-18 342 432,16	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	91 530,00	-51 640,00
Différence d'estimation exercice N	111 080,00	
Différence d'estimation exercice N - 1	19 550,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-40 266,70	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-397 647,80	-745 739,38
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>162 834 700,77</b>	<b>163 980 074,21</b>

## Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
<b>Actif</b>		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>144 678 355,50</b>	<b>88,85</b>
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	144 678 355,50	88,85
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
<b>Passif</b>		
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
<b>Hors-bilan</b>		
Taux	-	-
Actions	7 927 001,56	4,87
Crédit	-	-
Autres	-	-

## Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	144 678 355,50	88,85	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	0,73	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	2 976,21	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	3 819 381,62	2,35	8 508 592,59	5,23	69 957 433,47	42,96	48 162 032,40	29,58	14 230 915,42	8,74
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,73	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 976,21	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par devise

	USD	%	CHF	%	GBP	%	SEK	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	3 805 340,15	2,34
Obligations et valeurs assimilées	14 461 011,54	8,88	6 906 768,31	4,24	4 646 566,22	2,85	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,45	0,00	0,03	0,00	0,25	0,00	-	-

## Répartition par devise (suite)

	USD	%	CHF	%	GBP	%	SEK	%
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	13 788 414,39	8,47	6 827 212,01	4,19	4 560 163,86	2,80	3 776 298,74	2,32
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2023
<b>Créances</b>	
Contrepartie vente à terme de devises	28 963 268,06
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	132 406,50
Collatéral espèces versé	40 000,00
Souscriptions à recevoir	1 381,37
<b>Total créances</b>	<b>29 137 055,93</b>
<b>Dettes</b>	
Vente à terme de devises	-28 952 089,00
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-111 993,43
Provision pour frais de gestion variables à payer	-241 987,48
Provision commission de mouvement	-40,79
<b>Total dettes</b>	<b>-29 306 110,70</b>
<b>Total</b>	<b>-169 054,77</b>

## Souscriptions rachats

<b>Catégorie d'actions IC</b>	
Actions émises	9 000,7661
Actions rachetées	133 073,2093
<b>Catégorie d'actions ID</b>	
Actions émises	-
Actions rachetées	9 339,8506

## Souscriptions rachats (suite)

<b>Catégorie d'actions GI</b>	
Actions émises	-
Actions rachetées	-
<b>Catégorie d'actions GR</b>	
Actions émises	-
Actions rachetées	-
<b>Catégorie d'actions RC</b>	
Actions émises	1 088,0276
Actions rachetées	1 814,2640
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
Actions émises	-
Actions rachetées	-
<b>Catégorie d'actions N-D</b>	
Actions émises	966,1397
Actions rachetées	44 442,7027

## Commissions

<b>Catégorie d'actions IC</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie d'actions ID</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie d'actions GI</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie d'actions GR</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie d'actions RC</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie d'actions N-D</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## Frais de gestion

<b>Catégorie d'actions IC</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Commission de performance (frais variables)	94 942,66
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions ID</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,95
Commission de performance (frais variables)	122 736,07
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions GI</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,57
Commission de performance (frais variables)	0,00
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions GR</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,63
Commission de performance (frais variables)	0,00
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions RC</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Commission de performance (frais variables)	400,86
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,58
Commission de performance (frais variables)	0,19
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions N-D</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Commission de performance (frais variables)	35 972,95
Rétrocession de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie</b>				
<b>Instrument financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan</b>				
	Néant			
<b>Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine</b>				
	Néant			
<b>Instrument financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	1 057,7663	4 474,74	4 733 229,17

## Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-	-	-

## Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-



## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Catégorie d'actions IC</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-185 908,97	-360 347,90
<b>Total</b>	<b>-185 908,97</b>	<b>-360 347,90</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-185 908,97	-360 347,90
<b>Total</b>	<b>-185 908,97</b>	<b>-360 347,90</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie d'actions ID</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-242 244,09	-431 531,63
<b>Total</b>	<b>-242 244,09</b>	<b>-431 531,63</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-242 244,09	-431 531,63
<b>Total</b>	<b>-242 244,09</b>	<b>-431 531,63</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	1 193 145,0000	1 202 484,8506
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie d'actions GI</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	0,25	0,20
<b>Total</b>	<b>0,25</b>	<b>0,20</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	0,25	0,20
<b>Total</b>	<b>0,25</b>	<b>0,20</b>

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie d'actions GR</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	0,19	0,15
<b>Total</b>	<b>0,19</b>	<b>0,15</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	0,19	0,15
<b>Total</b>	<b>0,19</b>	<b>0,15</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie d'actions RC</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1 930,58	-3 183,79
<b>Total</b>	<b>-1 930,58</b>	<b>-3 183,79</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 930,58	-3 183,79
<b>Total</b>	<b>-1 930,58</b>	<b>-3 183,79</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie d'actions RF</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	0,06	-0,15
<b>Total</b>	<b>0,06</b>	<b>-0,15</b>

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	0,06	-0,15
<b>Total</b>	<b>0,06</b>	<b>-0,15</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie d'actions N-D</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	473,57	-
Résultat	29 342,54	47 098,98
<b>Total</b>	<b>29 816,11</b>	<b>47 098,98</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	29 381,06	46 055,07
Report à nouveau de l'exercice	435,05	1 043,91
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>29 816,11</b>	<b>47 098,98</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	71 661,188	115 137,6818
Distribution unitaire	0,41	0,40
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Catégorie d'actions IC</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	8 233 986,47	9 890 657,12
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 811 381,74	-473 224,01
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>10 045 368,21</b>	<b>9 417 433,11</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	10 045 368,21	9 417 433,11
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>10 045 368,21</b>	<b>9 417 433,11</b>

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	863 250,3639	987 322,8071
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie d'actions ID</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	11 557 871,49	12 139 344,05
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 364 560,75	-490 999,06
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>13 922 432,24</b>	<b>11 648 344,99</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	13 922 432,24	11 648 344,99
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>13 922 432,24</b>	<b>11 648 344,99</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	1 193 145,0000	1 202 484,8506
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie d'actions GI</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	5,84	6,33
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2,87	-0,49
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>8,71</b>	<b>5,84</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	8,71	5,84
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>8,71</b>	<b>5,84</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	1,0000	1,0000
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie d'actions GR</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	5,80	6,31
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2,78	-0,51
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>8,58</b>	<b>5,80</b>

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	8,58	5,80
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>8,58</b>	<b>5,80</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	1,0000	1,0000
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie d'actions RC</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	12 192,86	19 951,49
Plus et moins-values nettes de l'exercice	6 855,57	-4 481,36
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>19 048,43</b>	<b>15 470,13</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	19 048,43	15 470,13
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>19 048,43</b>	<b>15 470,13</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	2 701,8967	3 428,1331
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie d'actions RF</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	5,85	6,18
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2,82	-0,33
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>8,67</b>	<b>5,85</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	8,67	5,85
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>8,67</b>	<b>5,85</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	1,0000	1,0000
Distribution unitaire	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Catégorie d'actions N-D</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	427 265,39	748 605,33
Plus et moins-values nettes de l'exercice	207 733,54	-62 119,71
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>634 998,93</b>	<b>686 485,62</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	634 998,93	686 485,62
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>634 998,93</b>	<b>686 485,62</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	71 661,188	115 137,6818
Distribution unitaire	-	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
<b>Actif net</b>					
en EUR	162 834 700,77	163 980 074,21	209 763 325,98	253 157 190,91	194 172 716,30
<b>Nombre de titres</b>					
Catégorie d'actions IC	863 250,3639	987 322,8071	1 025 813,6102	1 365 788,0790	1 302 187,1575
Catégorie d'actions ID	1 193 145,0000	1 202 484,8506	1 229 384,8506	1 229 384,8506	1 238 234,8506
Catégorie d'actions GI	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Catégorie d'actions GR	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Catégorie d'actions RC	2 701,8967	3 428,1331	6 725,8279	3 352,2024	2 502,6015
Catégorie d'actions RF	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000
Catégorie d'actions N-D	71 661,188	115 137,6818	213 856,7276	402 740,1018	-
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
Catégorie d'actions IC en EUR	77,81	71,72	84,30	82,18	78,34
Catégorie d'actions ID en EUR	73,48	67,74	79,63	77,64	74,22
Catégorie d'actions GI en EUR	101,23	92,86	108,50	104,63	99,40
Catégorie d'actions GR en EUR	100,96	92,70	108,38	104,52	99,34
Catégorie d'actions RC en EUR	93,82	86,92	102,71	100,62	96,45
Catégorie d'actions RF en EUR	98,67	90,67	106,32	103,30	98,17
Catégorie d'actions N-D en EUR	107,82	99,08	115,42	112,02 <sup>(23)</sup>	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie d'actions IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions ID en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GI en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N-D en EUR	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie d'actions IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions ID en EUR	-	-	-	-	0,20
Catégorie d'actions GI en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N-D en EUR	0,41	0,40	-	0,25	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>					
Catégorie d'actions IC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions ID en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GI en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RC en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N-D en EUR	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>					
Catégorie d'actions IC en EUR	-0,21	-0,36	-0,67	-0,10	0,21
Catégorie d'actions ID en EUR	-0,20	-0,35	-0,63	-0,09	-
Catégorie d'actions GI en EUR	0,25	0,20	0,28	-0,58	0,64
Catégorie d'actions GR en EUR	0,19	0,15	0,25	-0,61	0,60
Catégorie d'actions RC en EUR	-0,71	-0,92	-1,32	-1,93	-0,38
Catégorie d'actions RF en EUR	0,06	-0,15	-0,50	-0,71	0,61
Catégorie d'actions N-D en EUR	-	-	-0,16	-0,95	-

(23) La catégorie d'actions N-D a été créée le 26/05/2020 avec une valeur nominale de EUR 100.

## Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>Dépôts</b>			-	-
<b>Instruments financiers</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées</b>			<b>13 006 546,35</b>	<b>7,99</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			13 006 546,35	7,99
ADIDAS NOM	EUR	5 500,00	1 012 880,00	0,62
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV BESI	EUR	16 500,00	2 251 425,00	1,38
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	EUR	35 388,00	4 243 021,20	2,61
SYMRISE	EUR	17 000,00	1 693 880,00	1,04
VOLVO AB-B SHS	SEK	161 876,00	3 805 340,15	2,34
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>144 678 355,50</b>	<b>88,85</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			144 678 355,50	88,85
ACCOR SA 0.7% CV DIRTY 07/12/2027	EUR	60 000,00	2 886 000,00	1,77
AMERICA MOVIL BV 0% CV 02/03/2024	EUR	3 800 000,00	3 819 380,00	2,35
BARCLAYS BANK PLC CONV 0% 24/01/2025	EUR	2 600 000,00	2 558 920,00	1,57
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV BESI CV 1.875% 06/04/2029	EUR	2 500 000,00	3 394 828,13	2,08
CELLNEX TELECOM SA 0.5% CV 05/07/2028	EUR	2 800 000,00	2 999 041,75	1,84
CELLNEX TELECOM SA CV 0.75% 20/11/2031	EUR	2 200 000,00	1 839 203,61	1,13
CEMBRA MONEY BANK AG 0% CV 09/07/2026	CHF	3 000 000,00	3 041 626,33	1,87
DELIVERY HERO AG CV 3.25% 21/02/2030	EUR	3 000 000,00	2 616 067,66	1,61
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2% CV 17/11/2025	EUR	2 300 000,00	2 482 809,56	1,52
DIAM 0% CONVERTIBLE BOND 05/05/2028	EUR	3 500 000,00	2 887 150,00	1,77
DUFYR ONE BV CV 0.75% 30/03/2026	CHF	3 800 000,00	3 865 141,98	2,37
ELIS SA CV 2.25% 22/09/2029	EUR	1 300 000,00	1 683 021,56	1,03
ENI SPA 2.95% CV 14/09/2030	EUR	3 200 000,00	3 393 749,51	2,08
FIGEAC AERO CV 1.125% DIRTY 18/10/2028	EUR	129 080,00	2 276 971,20	1,40
FNAC DARTY SA CV 0.25% 23/03/2027	EUR	45 000,00	3 166 650,00	1,94
FOMENTO ECONOMICO MEXICANO SAB DE CV 2.625% CV 24/02/2026	EUR	2 500 000,00	2 560 078,13	1,57
GENFIT 3.5% CV DIRTY 16/10/2025	EUR	54 227,00	1 458 706,30	0,90
GN STORE NORD 0% CONV 21/05/2024	EUR	2 800 000,00	2 742 600,00	1,68
GROUPE BRUXELLES LAMBERT SA 2.125% CV 29/11/2025	EUR	2 400 000,00	2 343 197,05	1,44
IBERDROLA FINANZAS SA 0.8% 12/07/2027	EUR	3 800 000,00	3 841 382,62	2,36
JPMORGAN CHASE FINANCIAL CV 0% 14/01/2025	EUR	2 800 000,00	2 813 440,00	1,73
JUST EAT TAKEAWAY 0.625% 09/02/2028	EUR	2 000 000,00	1 514 593,21	0,93
LAGFIN SCA CV 3.5% 08/06/2028	EUR	1 500 000,00	1 477 629,51	0,91
LOYALTOUCH 4.2% 22/06/2012CV	EUR	84,00	0,84	0,00
MERRILL LYNCH BV 0% CV 30/01/2026	EUR	2 500 000,00	2 559 750,00	1,57
NEOEN SAS 2% CV 02/06/2025	EUR	68 605,00	3 150 341,60	1,93
NEOEN SAS 2.875% CV 14/09/2027	EUR	2 000 000,00	1 883 638,52	1,16
NEXI SPA 0% CV 24/02/2028	EUR	4 500 000,00	3 907 800,00	2,40
ORPAR 0% CV 20/06/2024	EUR	2 400 000,00	2 407 680,00	1,48
PHARMING NV CONV 3% 31/01/2025	EUR	5 600 000,00	5 498 262,61	3,38
PHP FINANCE JERSEY 2.875% CV 15/07/2025	GBP	1 400 000,00	1 599 668,22	0,98



## Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
PROXIMANIA DEFAULTED 12/07/2012	EUR	78,00	0,78	0,00
PRYSMIAN SPA 0% CV 02/02/206	EUR	3 200 000,00	3 539 840,00	2,17
OGEN NV CV 1% 13/11/2024	USD	3 600 000,00	3 358 312,59	2,06
QIAGEN NV 0% CV 17/12/2027	USD	3 400 000,00	2 784 574,30	1,71
RAG STIFTUNG CV 0% 17/06/2026	EUR	4 500 000,00	4 228 200,00	2,60
SAFRAN SA 0% CONV 01/04/2028	EUR	25 000,00	4 677 500,00	2,87
SAIPEM SPA CV 2.87% 11/09/2029	EUR	1 200 000,00	1 304 044,95	0,80
SCHNEIDER ELECTRIC SE CV 0% 15/06/2026	EUR	20 000,00	3 914 400,00	2,40
SELENA SARL CV 0% 25/06/2025	EUR	3 000 000,00	2 830 200,00	1,74
SHOP APOTHEKE EUROPE NV 0% CONV 21/01/2028	EUR	3 000 000,00	2 813 400,00	1,73
SNAM SPA 3.25% CV 29/09/2028	EUR	3 200 000,00	3 272 228,57	2,01
SPIE SA 2% CV 17/01/2028	EUR	2 000 000,00	2 103 644,44	1,29
STILLWATER MINING CO 4.25% CV 28/11/2028	USD	1 200 000,00	1 324 307,60	0,81
STMICROELECTRON NV CV 0% 04/08/2027	USD	2 000 000,00	2 184 945,46	1,34
STMICROELECTRONICS NV 0% CV 04/08/2025	USD	4 400 000,00	4 808 871,59	2,95
UBISOFT ENTERTAINMENT SA CV 2.375% 15/11/2028	EUR	2 200 000,00	2 160 575,22	1,33
UMICORE SA 0% CV 23/06/2025	EUR	3 000 000,00	2 812 800,00	1,73
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 0% CV 01/01/2025	EUR	100 000,00	3 124 000,00	1,92
VOLTALIA SA 1% CV 13/01/2025	EUR	101 604,00	3 029 831,28	1,86
WENDEL SE 2.625% CV 27/03/2026	EUR	2 000 000,00	1 991 650,82	1,22
WH SMITH PLC 1.625% CV 07/05/2026	GBP	2 900 000,00	3 046 898,00	1,87
WORLDLINE SA 0% CONV 30/07/2026	EUR	30 000,00	2 698 800,00	1,66
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Titres de créances</b>			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>			<b>4 733 229,17</b>	<b>2,91</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			4 733 229,17	2,91
OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	EUR	1 057,7663	4 733 229,17	2,91
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-

## Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>			-	-
<b>Contrats financiers</b>			<b>588 600,00</b>	<b>0,36</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			588 600,00	0,36
Appel marge EUR	EUR	8 250,00	8 250,00	0,01
EURO STOXX 50 0324	EUR	110,00	-8 250,00	-0,01
SGE1/202403/C/20.	EUR	1 350,00	588 600,00	0,36
Autres opérations			-	-
<b>Autres instruments financiers</b>			-	-
<b>Créances</b>			<b>29 137 055,93</b>	<b>17,89</b>
<b>Dettes</b>			<b>-29 306 110,70</b>	<b>-18,00</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>-2 975,48</b>	<b>0,00</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>162 834 700,77</b>	<b>100,00</b>

## Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-
<b>Titres financiers</b>	<b>417 259 930,25</b>
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>378 356 060,00</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	378 356 060,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>38 901 716,76</b>
OPCVM	38 901 716,76
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
<b>Dépôts (F)</b>	-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>2 153,49</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
<b>Prêts (I)</b>	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>417 259 930,25</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>15 429 906,09</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>13 307 516,98</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)</b>	<b>28 737 423,07</b>
<b>Total Actif I+II</b>	<b>445 997 353,32</b>

(\*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

## Bilan Passif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	398 926 692,62
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	28 323 242,58
<b>Capitaux propres</b>	<b>427 249 935,20</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>-</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>427 249 935,20</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>-</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>17 911 258,85</b>
<b>Emprunts (C)</b>	<b>-</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D</b>	<b>17 911 258,85</b>
<b>Autres passifs :</b>	
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>836 159,27</b>
<b>Concours bancaires</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>836 159,27</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>445 997 353,32</b>

(\*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

## Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières</b>	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	17 091 114,13
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	1 467 246,44
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>18 558 360,57</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-2,39
<b>Sous-total Charges sur opérations financières</b>	<b>-2,39</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>18 558 358,18</b>
<b>Autres produits :</b>	<b>-</b>
Retrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
<b>Autres charges :</b>	<b>-6 073 806,37</b>
Frais de gestion de la société de gestion	-6 073 806,37
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-6 073 806,37</b>
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B</b>	<b>12 484 551,81</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-3 188 622,48</b>
<b>Sous-total Revenus nets I = C+D</b>	<b>9 295 929,33</b>

## Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros (suite)

	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus et moins-values réalisées	51 297 766,70
Frais de transactions externes et frais de cession	-38 777,47
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
<b>Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>51 258 989,23</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-7 301 748,52</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F</b>	<b>43 957 240,71</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-38 400 460,02
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
<b>Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)</b>	<b>-38 400 460,02</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>13 470 532,56</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H</b>	<b>-24 929 927,46</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>28 323 242,58</b>

## ANNEXE

### RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le Compartiment devra investir de façon à s'exposer à l'indice « Basket Precious Metals Strategy Index » composé des métaux suivants Or - Argent - Platine – Palladium mais également de contrats sur les taux courts au travers du contrat à terme SOFR 3 mois qui reflète le taux d'intérêt SOFR pour un placement de 250 000 dollars. Sa cotation s'établit sur la base de 100 moins le taux d'intérêt.

Une position de base acheteuse est constituée à partir de contrats d'échange de flux financiers (swaps) sur l'indice Basket Precious Metals Strategy. Cet indice était composé de contrats à terme sur les principaux métaux précieux sélectionnés et sur taux d'intérêt avec la répartition initiale suivante : 35% Or - 20% Argent - 20% Platine - 20% Palladium - 5% SOFR 3 mois.

A compter du 10/04/2024, la pondération de l'indice évoluera progressivement au profit de 35% Or, 20% Argent, 20% Platine, 5% Palladium et 20% SOFR 3 mois. Il est important de préciser que la bascule de l'indice se fera progressivement de façon linéaire sur 30 jours ouvrés pour éviter l'impact du marché du Palladium sur les valeurs liquidatives du Compartiment. L'indice cotant tous les jours hormis les jours fériés aux USA, les pondérations de l'indice évolueront bien les jours fériés en France et en Grande-Bretagne. La nouvelle pondération sera donc effective dès le « 22/05/2024 ».

La liste des marchés n'est pas limitative. Pour plus d'informations sur l'indice utilisé, l'investisseur est invité à se rapprocher de la Société de Gestion Ofi Invest Asset Management.

Les contrats à terme sur matières premières et sur taux d'intérêt pourront être cotés dans diverses devises, dès lors afin de couvrir l'indice contre le risque de change, une stratégie de neutralisation de l'effet de change est effectuée de manière systématique une fois par jour.

L'indice Basket Precious Metals Strategy devra respecter les règles de diversification suivantes :

- 35% maximum de l'actif pour un produit sous-jacent ou un groupe de produits sous-jacents corrélés ;
- 20% maximum de l'actif pour les autres produits ou groupe de produits sous-jacents corrélés.

Les sous-jacents, qui peuvent composer les indices, ont été retenus pour leur représentativité de l'ensemble des métaux précieux. Le recours au ratio de 35% a été retenu pour le marché de l'or, car il est le marché le plus représentatif et le plus important du secteur des métaux précieux (plus de 50% des échanges). La liste des marchés n'est pas limitative.

Pour plus d'informations sur la composition des indices utilisés, l'investisseur est invité à se rapprocher de la Société de Gestion Ofi Invest Asset Management.

L'objectif d'exposition du Compartiment sera limité à 105% jusqu'au 09/04/2024 puis évoluera progressivement de façon linéaire chaque jour pendant 30 jours ouvrés pour atteindre 125% le 22/05/2024.

Les actions RFC USD H sont couvertes contre le risque de change à tout moment au moins à 95%, l'objectif étant de couvrir la totalité de cette classe d'actions ; l'attention des souscripteurs est toutefois attirée sur le fait qu'il pourra subsister un risque de change résiduel. Toutes les charges découlant de ces opérations de couverture seront supportées par l'action RFC USD H.

Par ailleurs, bien qu'il ne possède pas physiquement ces métaux, le Compartiment souhaite s'impliquer quant aux émissions des gaz responsables du changement climatique émis lors de la production de ces métaux, en mettant en place un mécanisme de compensation des émissions carbone.

La Société de Gestion souhaite prendre en compte les externalités négatives liés à la production des métaux sous-jacent à sa performance. Pour ce faire, Ofi invest Asset Management effectue un calcul de l'empreinte carbone tenant compte de la composition de la stratégie, afin de déterminer le montant des émissions associées au panier de matières premières qui compose l'indice. Ceci afin d'estimer la quantité de certificats de compensation carbone volontaires certifiés (VER) pour compenser l'émission carbone.

La Société de Gestion effectue une fois par an un calcul de l'empreinte carbone attribuable aux sous-jacents du portefeuille (scopes 1 et 2) sur la base d'une méthodologie propriétaire. L'intégralité de cette méthodologie est disponible sur demande auprès de la Société de Gestion. Pour rappel et conformément à ce document, le scope 3 est exclu du calcul et la méthodologie présente un certain nombre de limites (détaillées page suivante)

La définition des différents périmètres (scopes) est la suivante :

- Émissions directes de GES (ou SCOPE 1) : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme producteur des métaux comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- Émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2) : Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation productrice des métaux.
- Émissions indirectes non reprises dans le scope 2 (ou SCOPE 3) qui se produisent dans la chaîne de valeur de l'entreprise déclarante, y compris les émissions en amont et en aval.



## Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Actif net</b>					
en EUR	427 249 935,20	813 835 345,49	1 210 436 103,66	1 266 515 674,60	1 055 751 875,59
<b>Nombre de titres</b>					
Catégorie d'actions I	1 139,8094	2 118,3302	3 954,6240	6 780,2468	6 546,2798
Catégorie d'actions R	324 247,3540	686 276,3108	837 145,2901	713 167,5143	330 020,8537
Catégorie d'actions XL	724,8191	2 241,1125	2 307,9857	1 869,9035	2 181,4110
Catégorie d'actions EI C EUR	-	-	-	50,0000	50,0000
Catégorie d'actions RF	68 924,4357	89 693,7230	185 896,4117	228 268,5211	189 622,6680
Catégorie d'actions RFC USD H	100,0000	100,0000	100,0000	-	-
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
Catégorie d'actions I en EUR	41 696,23	38 772,29	42 280,80	42 515,92	48 327,95
Catégorie d'actions R en EUR	757,57	709,77	779,81	790,04	904,80
Catégorie d'actions XL en EUR	68 595,79	63 561,45	69 071,62	69 213,70	78 400,50
Catégorie d'actions EI C EUR en EUR	-	-	-(20)	133,17 <sup>(21)</sup>	151,37
Catégorie d'actions RF en EUR	1 222,44	1 137,86	1 242,06	1 250,21	1 422,54
Catégorie d'actions RFC USD H en USD	1 093,30 <sup>(22)</sup>	996,27 <sup>(23)</sup>	1 055,82 <sup>(24)(25)</sup>	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions EI C EUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RFC USD H en EUR	-	-	-	-	-

## Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices (suite)

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions EI C EUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RFC USD H en EUR	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>					
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions EI C EUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RFC USD H en EUR	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>					
Catégorie d'actions I en EUR	5 354,62	-3 238,29	-22,45	-3 661,72	5 747,39
Catégorie d'actions R en EUR	92,03	-64,86	-6,07	-74,23	149,80
Catégorie d'actions XL en EUR	9 029,66	-5 076,48	195,89	-5 709,34	9 356,08
Catégorie d'actions EI C EUR en EUR	-	-	-	-11,46	14,78
Catégorie d'actions RF en EUR	155,86	-96,22	-1,85	-108,97	225,29
Catégorie d'actions RFC USD H en EUR	193,12	-97,76	-26,78	-	-

(20) La catégorie d'actions EI C EUR a été supprimée le 18/02/2022.

(21) La catégorie d'actions EI C EUR a été supprimée le 22/02/2022.

(22) Valeur liquidative (en USD) est contrevalorisée à EUR 1 055,82.

(23) Valeur liquidative (en USD) est contrevalorisée à EUR 901,89.

(24) Valeur liquidative (en USD) est contrevalorisée à EUR 989,29.

(25) La catégorie d'actions RFC USD H a été créée le 03/10/2022 avec une valeur nominale de USD 1 000,00, contrevalorisée à EUR 1 018,58.

## **CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)**

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

### **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Le Compartiment s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du Compartiment est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse ouvert à Paris, à l'exception des jours fériés en France, en Grande-Bretagne et aux USA et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

Le Compartiment valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

## Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

### Instruments financiers

#### Titres de capital

Néant

#### Titres de créance négociables (TCN)

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

#### Instruments du marché monétaire

- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché.
- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois, sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire.

#### Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

### Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

#### Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

### Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

### Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable

### Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

### Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

### Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

En cas de notation non disponible, le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

L'équipe « Analyse Crédit » de la société de gestion émet ses opinions et notations sur la base des éléments quantitatifs et qualitatifs analysés et des données recueillies auprès de sources fiables (les fournisseurs de données comptables et de marché reconnus sur la place, les données publiées par les émetteurs, échanges avec les directions financières et générales des émetteurs). L'approche top-down/bottom-up fondamentale est utilisée. Le contexte sectoriel est pris en compte ainsi que la stratégie de l'entreprise, sa politique financière et la performance opérationnelle et financière.

Les notes obtenues consistent en des notations long terme avec des perspectives. La procédure précise une correspondance court-terme de ces notations ainsi que le risque de défaillance de l'émetteur.

### Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Les Total Return Swaps figurent au hors-bilan pour leur valeur nominale.

### Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

### Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le Compartiment a opté pour la comptabilisation des frais exclus.

### Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat du Compartiment, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net, tout OPC inclus, ne peut être supérieur à :

- 0,75% TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions I
- 1,50% TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions R
- 0,47% TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions XL
- 0,95% TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions RF et RFC USD H

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- les contributions dues pour la gestion du Compartiment en application du d) du 3<sup>o</sup> du II de l'article L.621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPVCM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

### Affectation des sommes distribuables

#### Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

#### Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

L'Assemblée Générale décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

### Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

### Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

### Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

## Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>813 835 345,49</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	208 146 032,02
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-620 074 523,33
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	12 484 551,81
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	51 258 989,23
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-38 400 460,02
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>427 249 935,20</b>

## Souscriptions rachats

<b>Catégorie d'actions I</b>	
Actions émises	704,1266
Actions rachetées	1 682,6474
<b>Catégorie d'actions R</b>	
Actions émises	46 522,9563
Actions rachetées	408 551,9131
<b>Catégorie d'actions XL</b>	
Actions émises	1 916,2939
Actions rachetées	3 432,5873
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
Actions émises	17 775,4188
Actions rachetées	38 544,7061
<b>Catégorie d'actions RFC USD H</b>	
Actions émises	-
Actions rachetées	-

## Commissions

<b>Catégorie d'actions I</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie d'actions R</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie d'actions XL</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie d'actions RF</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie d'actions RFC USD H</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00

## Caractéristiques des différentes catégories d'actions

### FR001170786 - OFI INVEST PRECIOUS METALS I

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR001170182 - OFI INVEST PRECIOUS METALS R

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR0013190287 - OFI INVEST PRECIOUS METALS XL

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR0013304441 - OFI INVEST PRECIOUS METALS RF

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

### FR0014002U38 - OFI INVEST PRECIOUS METALS RFC USD H

Devise :	USD	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Oui	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

## Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-



## Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
<b>Passif</b>				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>

## Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
<b>Total</b>	<b>-</b>	-	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	378 356	378 356	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	13 308	-	-	-	13 308

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>NA</b>	<b>378 356</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13 308</b>

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	378 356	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	13 308	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>391 664</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Exposition directe sur le marché des devises

<b>Ventilation par devise</b>	<b>USD</b>				
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-

## Exposition directe aux marchés de crédit

<b>Ventilation par la notation des investissements</b>	<b>Investment Grade</b>	<b>Non Investment Grade</b>	<b>Non notés</b>
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	378 356	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-

## Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

<b>Ventilation par la notation des investissements</b> Montants exprimés en milliers	<b>Investment Grade</b> +/-	<b>Non Investment Grade</b> +/-	<b>Non notés</b> +/-
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>	<b>378 356</b>	-	-

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<b>Ventilation par contrepartie</b> Montants exprimés en milliers	<b>valeur actuelle constitutive d'une créance</b>	<b>valeur actuelle constitutive d'une dette</b>
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	15 190	
Collatéral espèces	15 190	
<i>Société Générale</i>	660	
<i>BNP Paribas</i>	660	
<i>Bank of America</i>	5 620	
<i>JP Morgan</i>	5 650	
<i>UBS</i>	2 600	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	13 308	
<i>Société Générale</i>	13 308	
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds			
FR0000008997 OFI INVEST AM	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D France	Monétaire	EUR	38 902
<b>Total</b>				<b>38 902</b>

## Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2024
<b>Créances</b>	
Collatéral espèces versé	15 190 000,00
Souscriptions à recevoir	239 906,09
<b>Total créances</b>	<b>15 429 906,09</b>
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-403 111,67
Provision commission de mouvement	-227,52
Achat à règlement différé	-39 511,38
Rachats à payer	-393 308,70
<b>Total dettes</b>	<b>-836 159,27</b>
<b>Total</b>	<b>14 593 746,82</b>

## Frais de gestion

<b>Catégorie d'actions I</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions R</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions XL</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

## Frais de gestion (suite)

<b>Catégorie d'actions RFC USD H</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
<b>Total</b>	<b>-</b>

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	8 364,00	4 651,09	38 901 716,76

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024
<b>Catégorie d'actions I</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>1 224 678,54</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>1 224 678,54</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>1 224 678,54</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	1 224 678,54
<b>Total</b>	<b>1 224 678,54</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
<b>Catégorie d'actions R</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>4 529 324,56</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>4 529 324,56</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>4 529 324,56</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	4 529 324,56
<b>Total</b>	<b>4 529 324,56</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2024
<b>Catégorie d'actions XL</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>1 450 366,81</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>1 450 366,81</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>1 450 366,81</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	1 450 366,81
<b>Total</b>	<b>1 450 366,81</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>2 089 095,42</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>2 089 095,42</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>2 089 095,42</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	2 089 095,42
<b>Total</b>	<b>2 089 095,42</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-



## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2024
<b>Catégorie d'actions RFC USD H</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>2 464,00</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>2 464,00</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>2 464,00</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	2 464,00
<b>Total</b>	<b>2 464,00</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024
<b>Catégorie d'actions I</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>4 878 577,04</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>4 878 577,04</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>4 878 577,04</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	4 878 577,04
<b>Total</b>	<b>4 878 577,04</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	1 139,8094
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
<b>Catégorie d'actions R</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>25 313 792,22</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>25 313 792,22</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>25 313 792,22</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	25 313 792,22
<b>Total</b>	<b>25 313 792,22</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	324 247,3540
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2024
<b>Catégorie d'actions XL</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>5 094 510,10</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>5 094 510,10</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>5 094 510,10</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	5 094 510,10
<b>Total</b>	<b>5 094 510,10</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	724,8191
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>8 653 512,96</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>8 653 512,96</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>8 653 512,96</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	8 653 512,96
<b>Total</b>	<b>8 653 512,96</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	68 924,4357
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2024
<b>Catégorie d'actions RFC USD H</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>16 848,39</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>16 848,39</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>16 848,39</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	16 848,39
<b>Total</b>	<b>16 848,39</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	100,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>				-	-
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations convertibles en actions</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Titres de créances</b>				<b>378 356 060,00</b>	<b>88,56</b>
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				378 356 060,00	88,56
BOT 0% 08/01/2025	Admin. publique	EUR	111 000 000,00	110 947 830,00	25,97
BTF 0% 05/03/2025	Admin. publique	EUR	1 000 000,00	995 350,00	0,23
BTF 0% 19/02/2025	Admin. publique	EUR	21 000 000,00	20 922 510,00	4,90
BTF 0% 22/01/2025	Admin. publique	EUR	121 000 000,00	120 817 290,00	28,28
BTF 0% 29/01/2025	Admin. publique	EUR	1 000 000,00	997 960,00	0,23
FRENCH REPUBLIC 0% 05/02/2025	Admin. publique	EUR	124 000 000,00	123 675 120,00	28,95
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>				<b>38 901 716,76</b>	<b>9,11</b>
<i>OPCVM</i>				38 901 716,76	9,11
OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	Finance/Assurance	EUR	8 364,00	38 901 716,76	9,11
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
<b>Dépôts</b>				-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
<b>Prêts</b>				-	-
<b>Emprunts</b>				-	-

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Autres actifs éligibles</b>				-	-
<b>Autres passifs éligibles</b>				-	-
<b>Total</b>				<b>417 257 776,76</b>	<b>97,66</b>

## L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
<b>Total</b>	-	-		-		-

## L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				
<b>Total Actions</b>		-	-	-
<b>Taux d'intérêts</b>				
<b>Total Taux d'intérêts</b>		-	-	-
<b>Change</b>				
<b>Total Change</b>		-	-	-
<b>Crédit</b>				
<b>Total Crédit</b>		-	-	-
<b>Autres expositions</b>				
<b>Swaps</b>				
SWAP BASKET PRECIOUS METALS BNP Paribas	-110 109 614	-	3 574 517,50	-110 109 614,16
SWAP BASKET PRECIOUS METALS Bank of America	-111 366 689	-	3 614 437,17	-111 366 689,66
SWAP BASKET PRECIOUS METALS JP Morgan	-111 623 516	-	3 623 351,10	-111 623 516,57
SWAP BASKET PRECIOUS METALS Société Générale	-109 358 853	-	3 550 145,34	-109 358 853,09
SWAP BASKET PRECIOUS METALS UBS	-109 317 649	-	3 548 807,74	-109 317 649,10
<b>Sous-Total Swaps</b>		-	<b>17 911 258,85</b>	<b>-551 776 322,58</b>
<b>Total Autres expositions</b>		-	<b>17 911 258,85</b>	<b>-551 776 322,58</b>

## L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
OACT 25/01/2031 USD/EUR	2 153,49	-	USD	108 315,42	EUR	-106 161,93
<b>Total</b>	<b>2 153,49</b>	<b>-</b>		<b>108 315,42</b>		<b>-106 161,93</b>

### L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				
<b>Total Actions</b>		-	-	-
<b>Taux d'intérêts</b>				
<b>Total Taux d'intérêts</b>		-	-	-
<b>Change</b>				
<b>Total Change</b>		-	-	-
<b>Crédit</b>				
<b>Total Crédit</b>		-	-	-
<b>Autres expositions</b>				
<b>Total Autres expositions</b>		-	-	-

## Synthèse de l'inventaire

	<b>Valeur actuelle présentée au bilan</b>
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	417 257 776,76
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'actions émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-17 911 258,85
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'actions émises	2 153,49
Autres actifs (+)	28 737 423,07
Autres passifs (-)	-836 159,27
Passifs de financement (-)	-
<b>Total = actif net</b>	<b>427 249 935,20</b>



**COMPTES ANNUELS**  
**29 décembre 2023**

## Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

### BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>795 095 191,88</b>	<b>1 110 514 013,36</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	<b>702 857 000,00</b>	<b>961 719 000,00</b>
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	702 857 000,00	961 719 000,00
Titres de créances négociables	702 857 000,00	961 719 000,00
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>74 186 641,52</b>	<b>106 754 737,21</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	74 186 641,52	106 754 737,21
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	<b>18 051 550,36</b>	<b>42 040 276,15</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	18 051 550,36	42 040 276,15
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>329 893,08</b>	<b>487 160,18</b>
Opérations de change à terme de devises	91 674,24	99 366,02
Autres	238 218,84	387 794,16
<b>Comptes financiers</b>	<b>51 621 613,62</b>	<b>130 251 134,94</b>
Liquidités	51 621 613,62	130 251 134,94
<b>Total de l'actif</b>	<b>847 046 698,58</b>	<b>1 241 252 308,48</b>

## Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

### BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	<b>885 230 649,22</b>	<b>1 215 503 719,56</b>
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	<b>-81 523 101,68</b>	<b>8 715 425,91</b>
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	<b>10 127 797,95</b>	<b>-13 783 041,81</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>813 835 345,49</b>	<b>1 210 436 103,66</b>
(= Montant représentatif de l'actif net)		
<b>Instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>33 211 353,09</b>	<b>30 816 204,82</b>
Opérations de change à terme de devises	91 164,75	99 858,34
Autres	33 120 188,34	30 716 346,48
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>847 046 698,58</b>	<b>1 241 252 308,48</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors bilan (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	<b>836 190 722,04</b>	<b>1 227 371 833,58</b>
AUTRE	836 190 722,04	1 227 371 833,58
ACHAT - SWAP - SWAP BASKET PRECIOUS METALS BANK OF AMERICA	167 417 331,51	243 419 229,36
ACHAT - SWAP - SWAP BASKET PRECIOUS METALS BNP PARIBAS	167 238 617,51	245 160 001,52
ACHAT - SWAP - SWAP BASKET PRECIOUS METALS JP MORGAN	167 254 734,37	250 245 594,84
ACHAT - SWAP - SWAP BASKET PRECIOUS METALS SG	166 268 127,54	244 374 101,87
ACHAT - SWAP - SWAP BASKET PRECIOUS METALS UBS	168 011 911,11	244 172 905,99
Autres engagements	-	-

## Compte de résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 255 110,41	-6 663,30
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	20 454 222,61	16 792,31
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>22 709 333,02</b>	<b>10 129,01</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	-	231 330,63
Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>-</b>	<b>231 330,63</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>22 709 333,02</b>	<b>-221 201,62</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	11 182 567,17	14 657 763,03
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>11 526 765,85</b>	<b>-14 878 964,65</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-1 398 967,90	1 095 922,84
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>10 127 797,95</b>	<b>-13 783 041,81</b>

## ANNEXE

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le Compartiment s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du Compartiment est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse ouvré à Paris, à l'exception des jours fériés en France, en Grande-Bretagne et aux USA et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

Le Compartiment valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

### Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

#### Instruments financiers

##### Titres de capital

Néant

##### Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la société de gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

##### Instruments du marché monétaire

- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché.
- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois, sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire.

##### Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

## Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L211-1,III, du Code monétaire et financier

### Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

### Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés : les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

## Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable

## Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

## Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

## Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Les Total Return Swaps figurent au hors-bilan pour leur valeur nominale.

## Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

## Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le Compartiment a opté pour la comptabilisation frais exclus.

### Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat du Compartiment, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net, tout OPC inclus, ne peut être supérieur à :

- 0,75% TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions I
- 1,50% TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions R
- 0,47% TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions XL
- 0,95% TTC ; tout OPC inclus pour la catégorie d'actions RF et RFC USD H

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- les contributions dues pour la gestion du Compartiment en application du d) du 3<sup>o</sup> du II de l'article L.621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPVCM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

### Affectation des sommes distribuables

#### Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

#### Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

L'Assemblée Générale décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.



## Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>1 210 436 103,66</b>	<b>1 266 515 674,60</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	360 320 012,28	807 734 741,09
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-650 267 615,44	-825 126 714,08
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 771 074,65	570 868,55
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-494,54	-6 875 634,38
Plus-values réalisées sur contrats financiers	214 298 925,66	357 390 524,05
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-315 306 919,70	-359 196 320,42
Frais de transaction	-75 726,71	-87 525,86
Différences de change	-719,33	-7 466,16
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 122 664,90	3 196 852,81
Différence d'estimation exercice N	4 854 804,11	
Différence d'estimation exercice N - 1	1 732 139,21	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-23 988 725,79	-18 799 931,89
Différence d'estimation exercice N	18 051 550,36	
Différence d'estimation exercice N - 1	42 040 276,15	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	11 526 765,85	-14 878 964,65
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>813 835 345,49</b>	<b>1 210 436 103,66</b>

## Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
<b>Actif</b>		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	-
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
<b>Titres de créances</b>	<b>702 857 000,00</b>	<b>86,36</b>
Les titres négociables à court terme	702 857 000,00	86,36
Les titres négociables à moyen terme	-	-
<b>Passif</b>		
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
<b>Hors-bilan</b>		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	836 190 722,04	102,75

## Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	702 857 000,00	86,36	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	51 621 613,62	6,34
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	702 857 000,00	86,36	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	51 621 613,62	6,34	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par devise

	USD	%		%		%		%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	91 674,24	0,01	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2023
<b>Créances</b>	
Achat à terme de devises	91 674,24
Vente à règlement différé	13 817,36
Souscriptions à recevoir	224 401,48
<b>Total créances</b>	<b>329 893,08</b>
<b>Dettes</b>	
Contrepartie achat à terme de devises	-91 164,75
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-691 754,83
Collatéral espèces reçu	-31 630 000,00
Rachats à payer	-798 433,51
<b>Total dettes</b>	<b>-33 211 353,09</b>
<b>Total</b>	<b>-32 881 460,01</b>

## Souscriptions rachats

<b>Catégorie d'actions I</b>	
Actions émises	2 963,6589
Actions rachetées	4 799,9527
<b>Catégorie d'actions R</b>	
Actions émises	122 705,2322
Actions rachetées	273 574,2115
<b>Catégorie d'actions XL</b>	
Actions émises	1 307,6909
Actions rachetées	1 374,5641
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
Actions émises	58 520,3442
Actions rachetées	154 723,0329
<b>Catégorie d'actions RFC USD H</b>	
Actions émises	-
Actions rachetées	-

## Commissions

<b>Catégorie d'actions I</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie d'actions R</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie d'actions XL</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie d'actions RFC USD H</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## Frais de gestion

<b>Catégorie d'actions I</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions R</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions XL</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions RF</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie d'actions RFC USD H</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,85
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Collatéral espèces reçu BANK OF AMERICA : € 5 790 000

Collatéral espèces reçu BNP PARIBAS : € 6 660 000

Collatéral espèces reçu SG : € 6 680 000

Collatéral espèces reçu UBS : € 6 700 000

Collatéral espèces reçu JPM : € 5 800 000

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie</b>				
<b>Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan</b>				
	Néant			
<b>Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine</b>				
	Néant			
<b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
FRO000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	16 578,9837	4 474,74	74 186 641,52

## Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-	-	-

## Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Catégorie d'actions I</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1 352 835,19	-1 271 962,47
<b>Total</b>	<b>1 352 835,19</b>	<b>-1 271 962,47</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 352 835,19	-1 271 962,47
<b>Total</b>	<b>1 352 835,19</b>	<b>-1 271 962,47</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie d'actions R</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	4 349 959,86	-9 866 669,34
<b>Total</b>	<b>4 349 959,86</b>	<b>-9 866 669,34</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	4 349 959,86	-9 866 669,34
<b>Total</b>	<b>4 349 959,86</b>	<b>-9 866 669,34</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie d'actions XL</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2 844 811,43	-657 417,08
<b>Total</b>	<b>2 844 811,43</b>	<b>-657 417,08</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 844 811,43	-657 417,08
<b>Total</b>	<b>2 844 811,43</b>	<b>-657 417,08</b>

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie d'actions RF</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1 578 783,91	-1 986 798,73
<b>Total</b>	<b>1 578 783,91</b>	<b>-1 986 798,73</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 578 783,91	-1 986 798,73
<b>Total</b>	<b>1 578 783,91</b>	<b>-1 986 798,73</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie d'actions RFC USD H</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1 407,56	-194,19 <sup>(24)</sup>
<b>Total</b>	<b>1 407,56</b>	<b>-194,19</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 407,56	-194,19
<b>Total</b>	<b>1 407,56</b>	<b>-194,19</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

(24) La catégorie d'actions RFC USD H a été créée le 03/10/2022.



## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Catégorie d'actions I</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-8 212 609,97	1 183 161,49
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-8 212 609,97</b>	<b>1 183 161,49</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-8 212 609,97	1 183 161,49
<b>Total</b>	<b>-8 212 609,97</b>	<b>1 183 161,49</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	2 118,3302	3 954,6240
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie d'actions R</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-48 867 914,44	4 783 664,83
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-48 867 914,44</b>	<b>4 783 664,83</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-48 867 914,44	4 783 664,83
<b>Total</b>	<b>-48 867 914,44</b>	<b>4 783 664,83</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	686 276,3108	837 145,2901
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie d'actions XL</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-14 221 781,88	1 109 541,47
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-14 221 781,88</b>	<b>1 109 541,47</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-14 221 781,88	1 109 541,47
<b>Total</b>	<b>-14 221 781,88</b>	<b>1 109 541,47</b>

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	2 241,1125	2 307,9857
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie d'actions RF</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-10 209 611,58	1 641 542,91
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-10 209 611,58</b>	<b>1 641 542,91</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-10 209 611,58	1 641 542,91
<b>Total</b>	<b>-10 209 611,58</b>	<b>1 641 542,91</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	89 693,7230	185 896,4117
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie d'actions RFC USD H</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-11 183,81	-2 484,79 <sup>(25)</sup>
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-11 183,81</b>	<b>-2 484,79</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-11 183,81	-2 484,79
<b>Total</b>	<b>-11 183,81</b>	<b>-2 484,79</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	100,0000	100,0000
Distribution unitaire	-	-

(25) La catégorie d'actions RFC USD H a été créée le 03/10/2022.

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
<b>Actif net</b>					
en EUR	813 835 345,49	1 210 436 103,66	1 266 515 674,60	1 055 751 875,59	516 413 739,28
<b>Nombre de titres</b>					
Catégorie d'actions I	2 118,3302	3 954,6240	6 780,2468	6 546,2798	4 902,6696
Catégorie d'actions R	686 276,3108	837 145,2901	713 167,5143	330 020,8537	200 831,6491
Catégorie d'actions XL	2 241,1125	2 307,9857	1 869,9035	2 181,4110	987,3400
Catégorie d'actions OFI FINANCIAL INVESTMENT - PRECIOUS METALS EI C EUR	-	-	50,0000	50,0000	2 500,0000
Catégorie d'actions OFI FINANCIAL INVESTMENT - PRECIOUS METALS EP C EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF	89 693,7230	185 896,4117	228 268,5211	189 622,6680	105 650,0821
Catégorie d'actions RFC USD H	100,0000	100,0000	-	-	-
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
Catégorie d'actions I en EUR	38 772,29	42 280,80	42 515,92	48 327,95	38 515,59
Catégorie d'actions R en EUR	709,77	779,81	790,04	904,80	726,52
Catégorie d'actions XL en EUR	63 561,45	69 071,62	69 213,70	78 400,50	62 263,97
Catégorie d'actions OFI FINANCIAL INVESTMENT - PRECIOUS METALS EI C EUR en EUR	-	-(26)	133,17 <sup>(27)</sup>	151,37	120,51
Catégorie d'actions OFI FINANCIAL INVESTMENT - PRECIOUS METALS EP C EUR en EUR	-	-	-	-	-(28)
Catégorie d'actions RF en EUR	1 137,86	1 242,06	1 250,21	1 422,54	1 134,85
Catégorie d'actions RFC USD H en USD	996,27 <sup>(29)</sup>	1 055,82 <sup>(30)(31)</sup>	-	-	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions OFI FINANCIAL INVESTMENT - PRECIOUS METALS EI C EUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions OFI FINANCIAL INVESTMENT - PRECIOUS METALS EP C EUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RFC USD H en EUR	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions OFI FINANCIAL INVESTMENT - PRECIOUS METALS EI C EUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions OFI FINANCIAL INVESTMENT - PRECIOUS METALS EP C EUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RFC USD H en EUR	-	-	-	-	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>					
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions OFI FINANCIAL INVESTMENT - PRECIOUS METALS EI C EUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions OFI FINANCIAL INVESTMENT - PRECIOUS METALS EP C EUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RFC USD H en EUR	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>					
Catégorie d'actions I en EUR	-3 238,29	-22,45	-3 661,72	5 747,39	10 700,76
Catégorie d'actions R en EUR	-64,86	-6,07	-74,23	149,80	284,77
Catégorie d'actions XL en EUR	-5 076,48	195,89	-5 709,34	9 356,08	10 479,02
Catégorie d'actions OFI FINANCIAL INVESTMENT - PRECIOUS METALS EI C EUR en EUR	-	-	-11,46	14,78	19,94
Catégorie d'actions OFI FINANCIAL INVESTMENT - PRECIOUS METALS EP C EUR en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions RF en EUR	-96,22	-1,85	-108,97	225,29	186,97
Catégorie d'actions RFC USD H en EUR	-97,76	-26,78	-	-	-

(26) La catégorie d'actions EI C EUR a été supprimée le 18/02/2022.

(27) La catégorie d'actions EI C EUR a été supprimée le 22/02/2022.

(28) La catégorie d'actions EP C EUR a été supprimée le 17/05/2019.

(29) Valeur liquidative (en USD) est contrevalorisée à EUR 901,89.

(30) Valeur liquidative (en USD) est contrevalorisée à EUR 989,29.

(31) La catégorie d'actions RFC USD H a été créée le 03/10/2022 avec une valeur nominale de USD 1 000,00, contrevalorisée à EUR 1 018,58.

## Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>Dépôts</b>			-	-
<b>Instruments financiers</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées</b>			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Titres de créances</b>			<b>702 857 000,00</b>	<b>86,36</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			702 857 000,00	86,36
Titres de créances négociables			702 857 000,00	86,36
BTF 0% 04/01/2024	EUR	110 000 000,00	109 989 000,00	13,51
BTF 0% 13/03/2024	EUR	65 000 000,00	64 545 000,00	7,93
BTF 0% 14/02/2024	EUR	110 000 000,00	109 538 000,00	13,46
BTF 0% 17/01/2024	EUR	200 000 000,00	199 720 000,00	24,54
BTF 0% 28/02/2024	EUR	110 000 000,00	109 373 000,00	13,44
BTF 0% 31/01/2024	EUR	110 000 000,00	109 692 000,00	13,48
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>			<b>74 186 641,52</b>	<b>9,12</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			74 186 641,52	9,12
OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	EUR	16 578,9837	74 186 641,52	9,12
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>			-	-

## Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>Contrats financiers</b>			<b>18 051 550,36</b>	<b>2,22</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			18 051 550,36	2,22
EQSREF/222,603,554.46	EUR	-167 254 734,37	3 611 230,42	0,44
EQSREF/223,117,477.66	EUR	-167 417 331,51	3 613 204,20	0,44
EQSREF/223,458,913.	EUR	-166 268 127,54	3 589 506,07	0,44
EQSREF/224,533,346.61	EUR	-167 238 617,51	3 610 457,65	0,44
EQSREF/230,139,930.57	EUR	-168 011 911,11	3 627 152,02	0,45
<b>Autres instruments financiers</b>			-	-
<b>Créances</b>			<b>329 893,08</b>	<b>0,70</b>
<b>Dettes</b>			<b>-33 211 353,09</b>	<b>-4,74</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>51 621 613,62</b>	<b>6,34</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>813 835 345,49</b>	<b>100,00</b>



**GLOBAL SICAV**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES  
(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 31 décembre 2024)**





**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES  
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 31 décembre 2024**

**GLOBAL SICAV**

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE A  
COMPARTIMENTS

Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

22, rue Vernier

75017 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

Frédéric SELLAM

2025.03.27 17:59:09 +0100

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

**Global SICAV**  
**Société d'investissement à Capital Variable**  
**R.C.S. Paris 878 216 001**

**Texte des résolutions proposées**  
**à l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2025**

**En matière ordinaire**

**1<sup>ère</sup> résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, en ce compris les dispositions sur le gouvernement d'entreprise, et des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice se soldant pour le compartiment Ofi Invest ESG Euro Equity par un bénéfice distribuable de **5 806 496,47€**.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

**2<sup>ème</sup> résolution**

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se soldant pour le compartiment Ofi Invest ESG Euro Equity par un bénéfice distribuable de **5 806 496,47€**.

**Au niveau de l'affectation du résultat**

Conformément à l'article 27 des statuts, le bénéfice distribuable pour le compartiment Ofi Invest ESG Euro Equity est réparti entre les catégories d'actions :

→ actions de type C « capitalisation pure »	<b>735 723,61 €</b>
→ actions de type D « distribution pure »	<b>1 387 190,30 €</b>
→ actions de type N-D « distribution pure »	<b>3 603 862,64 €</b>
→ actions de type R « capitalisation pure »	<b>70 918,01 €</b>
→ actions de type RF « capitalisation pure »	<b>2,30 €</b>
→ Report à nouveau	<b>8 799,61 €</b>

formant ensemble un résultat de **5 806 496,47 €**

**3<sup>ème</sup> résolution**

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se soldant pour le compartiment Ofi Invest ESG Euro Equity par une plus-value nette de frais de **71 781 922,88 €**.

**Au niveau de l'affectation des plus ou moins values nettes**

Conformément à l'article 27 des statuts, les plus-values nettes pour le compartiment Ofi Invest ESG Euro Equity sont réparties entre les catégories d'actions :

→ actions de type C « capitalisation et/ou distribution »	<b>2 289 658,79 €</b>
→ actions de type D « capitalisation et/ou distribution »	<b>4 320 465,47 €</b>
→ actions de type N-D « capitalisation et/ou distribution »	<b>7 302 522,31 €</b>
→ actions de type R « capitalisation et/ou distribution »	<b>354 901,83 €</b>
→ actions de type RF « capitalisation et/ou distribution »	<b>8,68 €</b>
→ plus et moins-values nettes non distribuées	<b>57 514 365,80 €</b>

formant ensemble une plus-value nette de frais de **71 781 922,88 €**

L'Assemblée Générale approuve l'affectation de cette plus-value nette de frais en report à nouveau des

plus ou moins-values réalisées nettes.

#### **4<sup>ème</sup> résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, en ce compris les dispositions sur le gouvernement d'entreprise, et des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice se soldant pour le compartiment Ofi Invest ESG Euro Equity Smart Beta par un bénéfice distribuable de **1 225 506,06 €**.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

#### **5<sup>ème</sup> résolution**

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se soldant pour le compartiment Ofi Invest ESG Euro Equity Smart Beta par un bénéfice distribuable de **1 225 506,06 €**.

#### **Au niveau de l'affectation du résultat**

Conformément à l'article 27 des statuts, le bénéfice distribuable pour le compartiment Ofi Invest ESG Euro Equity Smart Beta est réparti entre les catégories d'actions :

→ actions de type XL « capitalisation et/ou distribution »	<b>1 210 675,83 €</b>
→ actions de type I « capitalisation et/ou distribution »	<b>365,19 €</b>
→ actions de type RC « capitalisation »	<b>14 442,93 €</b>
→ actions de type RF « capitalisation »	<b>21,41 €</b>
→ Report à nouveau	<b>0,70 €</b>

formant ensemble un résultat de **1 225 506,06 €**

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des résultats des actions de type XL en capitalisation, et ceux des actions de type I en report à nouveau.

#### **6<sup>ème</sup> résolution**

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se soldant pour le compartiment Ofi Invest ESG Euro Equity Smart Beta par une moins-value nette de frais de **1 296 514,94 €**.

#### **Au niveau de l'affectation des plus ou moins values nettes**

Conformément à l'article 27 des statuts, les moins-values nettes pour le compartiment Ofi Invest ESG Euro Equity Smart Beta sont réparties entre les catégories d'actions :

→ actions de type XL « capitalisation et/ou distribution »	<b>485 844,15 €</b>
→ actions de type I « capitalisation et/ou distribution »	<b>162,85 €</b>
→ actions de type RC « capitalisation et/ou distribution »	<b>7 892,00 €</b>
→ actions de type RF « capitalisation et/ou distribution »	<b>10,33 €</b>
→ plus et moins values nettes non distribuées	<b>802 605,61 €</b>

formant ensemble une moins-value nette de frais de **1 296 514,94 €**

L'Assemblée Générale approuve l'affectation de cette plus-value nette de frais en report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes.

#### **7<sup>ème</sup> résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, en ce compris les dispositions sur le gouvernement d'entreprise, et des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice se soldant pour le compartiment Ofi Invest ESG Euro Credit Short Term par un bénéfice distribuable de **3 089 043,05 €**.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

## 8<sup>ème</sup> résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se soldant pour le compartiment Ofi Invest ESG Euro Crédit Short Term par un bénéfice distribuable de **3 089 043,05 €**.

### Au niveau de l'affectation du résultat

Conformément à l'article 27 des statuts, le bénéfice distribuable pour le compartiment Ofi Invest ESG Euro Credit Short Term est réparti entre les catégories d'actions :

→ actions de type I « capitalisation pure »	2 569 781,64 €
→ actions de type R « capitalisation pure »	83 095,97 €
→ actions de type RF « capitalisation pure »	436 165,44 €
→ actions de type GIC « capitalisation »	0,00 €
→ Report à nouveau	0,00 €

formant ensemble un résultat de **3 089 043,05 €**

## 9<sup>ème</sup> résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se soldant pour le compartiment Ofi Invest ESG Euro Credit Short Term par une plus-value nette de frais de **53 033,49 €**.

### Au niveau de l'affectation des plus ou moins values nettes

Conformément à l'article 27 des statuts, les plus-values nettes pour le compartiment Ofi Invest ESG Euro Credit Short Term sont réparties entre les catégories d'actions :

→ actions de type I « capitalisation et/ou distribution »	44 010,98 €
→ actions de type R « capitalisation et/ou distribution »	1 519,33 €
→ actions de type RF « capitalisation et/ou distribution »	7 503,18 €
→ actions de type GIC « capitalisation et/ou distribution »	0,00 €
→ plus et moins values nettes non distribuées	0,00 €

formant ensemble une plus-value nette de frais de **53 033,49 €**

L'Assemblée Générale approuve l'affectation de cette plus-value nette de frais en capitalisation.

## 10<sup>ème</sup> résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, en ce compris les dispositions sur le gouvernement d'entreprise, et des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice se soldant pour le compartiment Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change par un bénéfice distribuable de **2 669 620,01 €**.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

## 11<sup>ème</sup> résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se soldant pour le compartiment Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change par un bénéfice distribuable de **2 669 620,01 €**.

### Au niveau de l'affectation du résultat

Conformément à l'article 27 des statuts, le bénéfice distribuable pour le compartiment Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change est réparti entre les catégories d'actions :

→ actions de type IC « capitalisation pure »	30 349,43 €
→ actions de type I « capitalisation et/ou distribution »	778 811,28 €
→ actions de type N « capitalisation et/ou distribution »	1 837 083,53 €
→ actions de type R « capitalisation pure »	23 375,77 €
→ actions de type GI « capitalisation pure »	0,00 €

→ Report à nouveau 0,00 €

formant ensemble un résultat de 2 669 620,01 €

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des résultats des actions de type I et de type N en capitalisation.

### 12<sup>ème</sup> résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se soldant pour le compartiment Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change par une plus-value nette de frais de 2 088 578,81 €.

#### Au niveau de l'affectation des plus ou moins values nettes

Conformément à l'article 27 des statuts, les plus-values nettes pour le compartiment Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change sont réparties entre les catégories d'actions :

→ actions de type IC « capitalisation et/ou distribution »	26 970,46 €
→ actions de type I « capitalisation et/ou distribution »	692 104,55 €
→ actions de type N « capitalisation et/ou distribution »	1 341 301,85 €
→ actions de type R « capitalisation et/ou distribution »	28 201,95 €
→ actions de type GI « capitalisation pure »	0,00 €
→ plus et moins values nettes non distribuées	0,00 €

formant ensemble une plus-value nette de frais de 2 088 578,81 €

L'Assemblée Générale approuve l'affectation de cette plus-value nette de frais en capitalisation.

### 13<sup>ème</sup> résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, en ce compris les dispositions sur le gouvernement d'entreprise, et des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice se soldant pour le compartiment Ofi Invest ESG European Convertible Bond par un bénéfice de 558 271,81 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

### 14<sup>ème</sup> résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se soldant pour le compartiment Ofi Invest ESG European Convertible Bond par un bénéfice de 558 271,81 €.

#### Au niveau de l'affectation du résultat

Conformément à l'article 27 des statuts, le bénéfice distribuable pour le compartiment Ofi Invest ESG European Convertible Bond est réparti entre les catégories d'actions :

→ actions de type IC « capitalisation pure »	206 194,89 €
→ actions de type ID « distribution pure »	276 074,01 €
→ actions de type GI « capitalisation pure »	0,64 €
→ actions de type GR « capitalisation pure »	0,59 €
→ actions de type RC « capitalisation pure »	- 829,58 €
→ actions de type RF « capitalisation pure »	0,65 €
→ actions de type N-D « distribution pure »	76 468,70 €
→ Report à nouveau	361,91 €

formant ensemble un résultat de 558 271,81 €

### 15<sup>ème</sup> résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se soldant pour le compartiment Ofi Invest ESG European Convertible Bond par une plus-value nette de frais de

18 817 500,35 €.

#### Au niveau de l'affectation des plus ou moins values nettes

Conformément à l'article 27 des statuts, les plus-values nettes pour le compartiment Ofi Invest ESG European Convertible Bond sont réparties entre les catégories d'actions :

→ actions de type IC « capitalisation et/ou distribution »	- 1970 575,36 €
→ actions de type ID « capitalisation et/ou distribution »	- 2 643 487,96 €
→ actions de type GI « capitalisation et/ou distribution »	- 2,71 €
→ actions de type GR « capitalisation et/ou distribution »	- 2,65 €
→ actions de type RC « capitalisation et/ou distribution »	- 7449,87 €
→ actions de type RF « capitalisation et/ou distribution »	- 2,67 €
→ actions de type N-D « capitalisation et/ou distribution »	- 198 950,04 €
→ plus et moins values nettes non distribuées	23 637 971,61 €

formant ensemble une plus-value nette de frais de **18 817 500,35 €**

L'Assemblée Générale approuve l'affectation de la plus-value nette de frais des actions de type IC, des actions de type GI, des actions de type GR en capitalisation, et ceux des actions de type ID, des actions de type RC, des actions de type RF, des actions de type N-D en report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes.

#### **16<sup>ème</sup> résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, en ce compris les dispositions sur le gouvernement d'entreprise, et des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice se soldant pour le compartiment Ofi Invest Precious Metals par un bénéfice de **9 295 929,33 €**.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

#### **17<sup>ème</sup> résolution**

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se soldant pour le compartiment Ofi Invest Precious Metals par un bénéfice de **9 295 929,33 €**.

#### Au niveau de l'affectation du résultat

Conformément à l'article 27 des statuts, le bénéfice distribuable pour le compartiment Ofi Invest Precious Metals est réparti entre les catégories d'actions :

→ actions de type I « capitalisation pure »	1 224 678,54 €
→ actions de type R « capitalisation pure »	4 529 324,56 €
→ actions de type XL « capitalisation pure »	1 450 366,81 €
→ actions de type RF « capitalisation pure »	2 089 095,42 €
→ actions de type RFC USD H « capitalisation pure »	2 464,00 €
→ Report à nouveau	0,00 €

formant ensemble un résultat de **9 295 929,33 €**

#### **18<sup>ème</sup> résolution**

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se soldant pour le compartiment Ofi Invest Precious Metals par une moins-value nette de frais de **43 957 240,71 €**.

#### Au niveau de l'affectation des plus ou moins values nettes

Conformément à l'article 27 des statuts, les moins-values nettes pour le compartiment Ofi Invest Precious Metals sont réparties entre les catégories d'actions :

→ actions de type I « capitalisation et/ou distribution »	4 878 577,04 €
---	----------------

→ actions de type R « capitalisation et/ou distribution »	25 313 792,22 €
→ actions de type XL « capitalisation et/ou distribution »	5 094 510,10 €
→ actions de type RF « capitalisation et/ou distribution »	8 653 512,96 €
→ actions de type RFC USD H « capitalisation pure »	16 848,39 €
→ plus et moins values nettes non distribuées	0,00 €

formant ensemble une plus-value nette de frais de **43 957 240,71 €**

L'Assemblée Générale approuve l'affectation de cette plus-value nette de frais en capitalisation.

### **19<sup>ème</sup> résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, en ce compris les dispositions sur le gouvernement d'entreprise, et des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice se soldant pour le compartiment Ofi Invest Energy Strategic Metals par un bénéfice de **6 296 528,31 €**.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

### **20<sup>ème</sup> résolution**

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se soldant pour le compartiment Ofi Invest Energy Strategic Metals par un bénéfice de **6 296 528,31 €**.

#### **Au niveau de l'affectation du résultat**

Conformément à l'article 27 des statuts, le bénéfice distribuable pour le compartiment Ofi Invest Energy Strategic Metals est réparti entre les catégories d'actions :

→ actions de type XL « capitalisation pure »	3 836 618,69 €
→ actions de type I « capitalisation pure »	1 731 469,75 €
→ actions de type R « capitalisation pure »	199 287,04 €
→ actions de type RF « capitalisation pure »	359 578,88 €
→ actions de type RFC USD H « capitalisation pure »	4 784,08 €
→ actions de type UFF « capitalisation pure »	164 789,87 €
→ Report à nouveau	0,00 €

formant ensemble un résultat de **6 296 528,31€**

### **21<sup>ème</sup> résolution**

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se soldant pour le compartiment Ofi Invest Energy Strategic Metals par une plus-value nette de frais de **10 102 835,24 €**.

#### **Au niveau de l'affectation des plus ou moins values nettes**

Conformément à l'article 27 des statuts, les plus-values nettes pour le compartiment Ofi Invest Energy Strategic Metals sont réparties entre les catégories d'actions :

→ actions de type XL « capitalisation et/ou distribution »	5 533 714,37 €
→ actions de type I « capitalisation et/ou distribution »	2 911 730,13 €
→ actions de type R « capitalisation et/ou distribution »	541 559,00 €
→ actions de type RF « capitalisation et/ou distribution »	632 206,45 €
→ actions de type RFC USD H « capitalisation pure »	28 039,93 €
→ actions de type UFF « capitalisation pure »	455 585,36 €
→ plus et moins values nettes non distribuées	0,00 €

formant ensemble une plus-value nette de frais de **10 102 835,24 €**

L'Assemblée Générale approuve l'affectation de cette plus-value nette de frais en capitalisation.

## **22<sup>ème</sup> résolution**

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune convention et engagement autorisés relevant des articles 225-38 et 225-39 du Code de Commerce n'ont été conclus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

## **23<sup>ème</sup> résolution**

L'Assemblée Générale donne quitus aux Membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la Direction Générale pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale leur rappelle que le quitus est dépourvu de portée juridique et ne fait pas échec à l'exercice de l'action en responsabilité tant sociale qu'individuelle.

## **24<sup>ème</sup> résolution**

L'Assemblée Générale après en avoir délibéré décide de fixer le montant de la rémunération des membres du Conseil d'Administration (ex jetons de présence) en application des dispositions de l'article L 225-45 du Code de commerce à **18 500 €** pour l'exercice 2024 à verser en 2025.

## **25<sup>ème</sup> résolution**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture de son rapport relatif à la modification de l'article 4 - siège social, adopte la modification.

## **26<sup>ème</sup> résolution**

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale adopte la modification de l'article 4 des Statuts de la manière suivante :

### **Ancienne Rédaction**

Le siège social est fixé à Paris 17<sup>ème</sup>, 22 rue vernier.

Il peut être transféré en tout autre endroit par simple décision du Conseil d'Administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Lors d'un transfert décidé par le Conseil d'Administration, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence.

### **Nouvelle Rédaction**

Le siège social est fixé à Issy-les-Moulineaux 92130, 127/129 quai du Pdt Roosevelt.

Il peut être transféré en tout autre endroit par simple décision du Conseil d'Administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Lors d'un transfert décidé par le Conseil d'Administration, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence.

## **27<sup>ème</sup> résolution**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres.

## **En matière extraordinaire**

## **28<sup>ème</sup> résolution**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture de son rapport relatif à la modification de l'article 27 - Modalités d'affectation des sommes distribuables, adopte la modification.



## 29<sup>ème</sup> résolution

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale adopte la modification de l'article 27 des Statuts de la manière suivante :

### Ancienne Rédaction

*Le Conseil d'Administration arrête le résultat net de l'exercice qui, conformément aux dispositions de la loi, est égal au montant des intérêts, arrrages primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de la SICAV, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts et des dotations éventuelles aux amortissements.*

*Les sommes distribuables par un organisme de placement collectif en valeurs mobilières sont constituées par :*

*1° Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;*

*2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisés, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.*

*Les sommes mentionnées aux 1° et 2° peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.*

*La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.*

*Pour le compartiment Ofi Invest ESG Euro Equity :*

***Le Compartiment a opté pour la formule suivante pour les actions C – R –RF :***

*Sommes distribuables afférentes au résultat :*

*La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;*

*La distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels ;*

*L'Assemblée Générale statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.*

*Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :*

*La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;*

*La distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels ;*

*L'Assemblée Générale statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.*

***Le Compartiment a opté pour la formule suivante pour les actions D et N-D :***

*Sommes distribuables afférentes au résultat :*

*La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;*

*La distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels ;*

L'Assemblée Générale statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

La distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels ;

L'Assemblée Générale statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Pour le compartiment Ofi Invest ESG Euro Equity Smart Beta :

**Le Compartiment a opté pour la formule suivante pour les actions I - XL**

Sommes distribuables afférentes au résultat :

La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

La distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels ;

L'Assemblée Générale statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

La distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels ;

L'Assemblée Générale statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

**Le Compartiment a opté pour la formule suivante pour les actions RC – RF :**

Sommes distribuables afférentes au résultat :

La capitalisation pure ; les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

La distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels ;

L'Assemblée Générale statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

La distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels ;

L'Assemblée Générale statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Pour le compartiment Ofi Invest ESG Euro Credit Short Term :

**Le Compartiment a opté pour la formule suivante pour les actions I – R - RF:**

Sommes distribuables afférentes au résultat :

- La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;
- La distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels ;
- L'Assemblée Générale statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

- La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;
- La distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels ;
- L'Assemblée Générale statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Pour le compartiment Ofi Invest ESG Euro Investment Grade Climate Change !

**Le Compartiment a opté pour la formule suivante pour les actions IC – R:**

Sommes distribuables afférentes au résultat :

- La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;
- La distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels ;
- L'Assemblée Générale statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

- La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;
- La distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels ;
- L'Assemblée Générale statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

**Le Compartiment a opté pour la formule suivante pour les actions I et N :**

Sommes distribuables afférentes au résultat :

- La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;
- La distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels ;
- L'Assemblée Générale statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

La distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels ;

L'Assemblée Générale statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Pour le compartiment Ofi Invest European Convertible Bond :

**Le Compartiment a opté pour la formule suivante pour les actions IC – RC – RF – GI et GR :**

Sommes distribuables afférentes au résultat :

La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

La distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels ;

L'Assemblée Générale statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

La distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels ;

L'Assemblée Générale statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

**Le Compartiment a opté pour la formule suivante pour les actions ID et N-D :**

Sommes distribuables afférentes au résultat :

La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

La distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels ;

L'Assemblée Générale statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

La distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels ;

L'Assemblée Générale statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Pour le compartiment Ofi Invest Precious Metals :

**Le Compartiment a opté pour la formule suivante pour les actions I – R –RF – XL et les actions RFC USD H :**

Sommes distribuables afférentes au résultat :

La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

La distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels ;

L'Assemblée Générale statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

La distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels ;

L'Assemblée Générale statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Pour le compartiment Ofi Invest Energy Strategic Metals :

**Le Compartiment a opté pour la formule suivante pour les actions XL - I – RF - RFC USD H et UFF Energy Strategic Metals A (la création des actions UFF Energy Strategic Metals A sera actée par le prochain Conseil d'Administration de la SICAV qui se tiendra et ratifiée par l'Assemblée Générale Mixte qui suivra) :**

Sommes distribuables afférentes au résultat :

La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

La distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels ;

L'Assemblée Générale statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

La distribution pure : les sommes sont intégralement distribuées, aux arrondis près ; le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels ;

L'Assemblée Générale statue sur l'affectation des sommes distribuables chaque année. Le Conseil d'Administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

**Nouvelle Rédaction**

Le Conseil d'Administration arrête le résultat net de l'exercice qui, conformément aux dispositions de la loi, est égal au montant des intérêts, arrrages primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de la SICAV, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts et des dotations éventuelles aux amortissements.

Les sommes distribuables par un organisme de placement collectif en valeurs mobilières sont constituées par :

1. Le revenu net augmenté du report à nouveau majoré ou diminué du solde du compte de

*régularisation des revenus et diminué des acomptes versés sur le revenu net de l'exercice ;*

*2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation, diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values réalisées et diminuées des acomptes versés sur les plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice.*

*Pour les modalités spécifiques à chacun des Compartiments, se référer dans le Prospectus à leur paragraphe : Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables.*

*D'une manière générale, au niveau des actions de capitalisation et/ou distribution, l'Assemblée Générale statue chaque année sur l'affectation, en tout ou partie, du résultat net ainsi que des plus-values réalisées, indépendamment l'un de l'autre. Le Conseil d'Administration peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un acompte.*

### **30<sup>ème</sup> résolution**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres.